

Document d'enregistrement universel

Bonduelle
La nature, notre futur

2018 2019



**La nature,
notre futur**

Sommaire

 1	Le Groupe Bonduelle	3
1.1	Entretien avec Guillaume Debrosse, Directeur général du Groupe Bonduelle	4
1.2	Les chiffres clés du Groupe Bonduelle 	6
1.3	Être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale »	8
1.4	Bonduelle dans son écosystème	12
1.5	Organisation du groupe au 01/07/2019	16
1.6	Bonduelle dans le monde au 01/07/2019	18
 2	Responsabilité sociale d'entreprise 	21
2.1	Les chiffres clés du Groupe Bonduelle	22
2.2	Le Groupe Bonduelle et la Responsabilité sociale d'entreprise	23
2.3	Déclaration de performance extra-financière	33
2.4	Prendre soin, avec nos partenaires agriculteurs, des sols cultivés	35
2.5	Réduire les impacts environnementaux du champ à l'assiette	43
2.6	Favoriser l'environnement et l'accès à une alimentation saine et durable	55
2.7	Assurer le bien-vivre des collaborateurs et des communautés locales	61
2.8	Éthique et vigilance	72
2.9	Note méthodologique du reporting RSE	80
2.10	Annexes	100
2.11	Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociale d'entreprise avec <i>Global Reporting Initiative GRI Standards Content Index</i>	102
 3	Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	111
3.1	Informations sur l'organisation, les structures juridiques du groupe, l'actionnariat, présentation de Bonduelle SCA et Bonduelle SA	112
3.2	Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance	118
3.3	Informations relatives au fonctionnement du Conseil de Surveillance	127
3.4	Informations relatives aux rémunérations	130
3.5	Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	131
 4	Rapport de la Gérance 	133
4.1	Activité et résultats	134
4.2	Facteurs de risques	141
4.3	Risques financiers, juridiques et politique de couverture	154
4.4	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	157
 5	Comptes consolidés 	161
5.1	Compte de résultat consolidé	162
5.2	Bilan consolidé	163
5.3	Tableau de flux de trésorerie consolidé	164
5.4	Variation des capitaux propres consolidés	165
5.5	Annexes aux comptes consolidés annuels	166
5.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	214
 6	Compte sociaux 	219
6.1	Compte de résultat	220
6.2	Bilan	221
6.3	Tableau de flux de trésorerie	222
6.4	Annexes aux comptes sociaux annuels	223
6.5	Renseignements concernant les filiales et participations	239
6.6	Résultats financiers des cinq derniers exercices	240
6.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	241
6.8	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	244
 7	Informations sur la société et son capital	247
7.1	Renseignement concernant le capital 	248
7.2	Actionnariat 	252
7.3	Action Bonduelle et dividendes	256
7.4	Auto détention	257
7.5	Descriptif du programme de rachat d'actions 	258
7.6	Renseignements de caractère général concernant la société 	259
 8	Informations complémentaires	267
8.1	Responsable du document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel 	268
8.2	Contrôleurs légaux	269
8.3	Documents accessibles aux actionnaires et au public	270
8.4	Tables de concordance	271

Document d'enregistrement universel

Incluant le rapport financier annuel



Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 18 octobre 2019 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Société en commandite par actions au capital de 56 942 095 euros
Siège social : « La Woestyne » 59173 - Renescure
447 250 044 RCS Dunkerque

En application de l'article 19 du règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés et le rapport des cabinets Mazars et Deloitte & Associés sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2018 présentés respectivement aux pages 169 et 219 et suivantes du document de référence n° D.18-0882 (https://www.bonduelle.com/fileadmin/user_upload/SITE_CORPO/FINANCE/Document_de_reference/document_reference_bonduelle_2017-2018.pdf), déposé auprès de l'AMF le 19 octobre 2018 ;
- les comptes consolidés et le rapport des cabinets Mazars et Deloitte & Associés sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2017 présentés respectivement aux pages 143 et 195 et suivantes du document de référence n° D. 17-1001 (https://www.bonduelle.com/fileadmin/user_upload/SITE_CORPO/FINANCE/info-reglementees_2016-2017/Bonduelle_Document_de_reference_2016-2017.pdf), déposé auprès de l'AMF le 18 octobre 2017.



Le Groupe Bonduelle



1

1.1	Entretien avec Guillaume Debrosse, Directeur général du Groupe Bonduelle	4
1.2	Les chiffres clés du Groupe Bonduelle <small>RFA</small>	6
1.2.1	Profil en chiffres	6
1.2.2	Chiffres clés financiers 2018-2019	6
1.3	Être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale »	8
1.3.1	Le modèle de création de valeur de Bonduelle	8
1.4	Bonduelle dans son écosystème	12
1.4.1	Un monde en mutation	12
1.4.2	Tendances du marché mondial des légumes : une demande toujours plus forte pour une alimentation saine et durable	13
1.4.3	Bonduelle est l'unique <i>pure player</i> du marché du végétal	15
1.4.4	Risques et enjeux	15
1.5	Organisation du groupe au 01/07/2019	16
1.6	Bonduelle dans le monde au 01/07/2019	18

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ VOUS
SUR BONDUELLE.COM

1.1 Entretien avec Guillaume Debrosse, Directeur général du Groupe Bonduelle - GRI 102-10, 102-14 ⁽¹⁾

Dans les pays occidentaux, les attentes des consommateurs vers une alimentation plus saine, à base végétale, se confirment. D'autre part, le contexte agricole et industriel a rencontré des difficultés. Pouvez-vous nous détailler les enjeux qui ont ponctué l'année 2018-2019 ?

L'alimentation végétale a le vent en poupe. Elle est portée par le souhait des consommateurs de disposer d'une alimentation plus sûre, saine, accessible et respectueuse de l'environnement. Pour nous, c'est une formidable opportunité de croissance et c'est ce qui a irrigué nos projets de développement et d'innovation sur nos marchés. Nos parts de marché à la marque progressent et nos gammes s'enrichissent, comme en témoignent le lancement de notre gamme de produits sans résidu de pesticides à la marque Bonduelle, nos gammes bio, les produits à base de légumes secs, ou les solutions de consommation à la fois pratiques et saines comme les bols de salade prêts à l'emploi combinant légumineuses, céréales, graines.

« L'alimentation végétale a le vent en poupe. Pour nous, c'est une véritable opportunité de croissance. »

L'année 2018-2019 a été néanmoins marquée par un certain nombre de facteurs adverses. En premier lieu, des aléas climatiques défavorables avec des campagnes agricoles en 2018 difficiles dans plusieurs zones de production (des pluies abondantes avaient retardé les semis, suivis par des épisodes de canicule). À cet impact, entraînant une inflation de nos coûts de production, se sont ajoutés un contexte de guerres commerciales entre les pays et des tensions sur les marchés du travail aux États-Unis et dans certains pays européens. Notre capacité à refléter ces inflations dans nos prix de vente s'en est trouvée challengée et ce, alors même que l'environnement de la distribution est en profonde mutation et que les frontières entre le *retail* et l'univers de la restauration hors foyer s'estompent.

En résultent un chiffre d'affaires du Groupe Bonduelle en 2018-2019 qui s'établit à 2 777,1 millions d'euros, stable par rapport à l'exercice précédent et un résultat opérationnel courant à 123,7 millions d'euros, à l'identique du record historique de rentabilité du groupe atteint l'année dernière (123,6 millions d'euros).



Ce résultat du groupe reflète certainement des résultats disparates dans les zones. Quelles sont les grandes lignes de l'année 2018-2019 ?

Plus en détail, la zone Europe, qui représente 47 % du chiffre d'affaires du groupe, affiche une croissance annuelle de 0,5 %. Les activités aux marques Bonduelle et Cassegrain ont poursuivi leur croissance dans les différents segments, sur des marchés pourtant peu dynamiques. Le groupe y renforce ses parts de marché grâce aux nombreuses innovations dans l'univers végétal, associant légumes, céréales et légumineuses destinées aux différents instants de consommation.

Hors Europe, nous enregistrons un retrait de 0,4 % de notre chiffre d'affaires sur l'exercice 2018-2019. Cette évolution est expliquée dans l'activité frais en Amérique du Nord par la diversification de *sourcing* d'un client important enregistrée dès le 2^e trimestre et par la rationalisation du portefeuille produits. Les activités conserve et surgelé de cette zone enregistrent, elles, une croissance robuste, alimentée tant par la croissance interne que par l'acquisition de la marque Del Monte au Canada, dont les performances sont conformes aux attentes.

La zone Eurasie, enfin, a montré sur l'exercice une activité très dynamique grâce aux innovations à succès - gamme maïs jeune, gamme légumes cuisinés en bocaux, olives en conserve - dynamique que viendra renforcer dès l'exercice prochain l'activité surgelé produite localement grâce à l'acquisition de l'usine située dans la région de Belgorod (Russie).

Comme vous le mentionnez, l'été 2018 a été marqué par plusieurs épisodes caniculaires, notamment en Europe de l'Ouest, avec des records de températures jamais atteints. Comment Bonduelle,

(1) Les faits marquants de l'année sont présentés en partie 4.1.7.



en tant que groupe de première transformation agro-industrielle, s'adapte-t-il au réchauffement climatique qui s'impose à tous ?

Ces épisodes climatiques extrêmes nous rappellent notre très grande sensibilité à la nature en tant qu'acteur de première transformation agro-industrielle.

Le réseau *UN Sustainable Development Solutions Network* (SDSN) appelle à de grandes transformations pour atteindre les Objectifs du développement durable (ODD) et l'Accord de Paris sur le climat. La stratégie de Bonduelle s'inscrit pleinement dans la transformation souhaitée pour une alimentation, des sols, et des eaux durables. Les efforts pour une alimentation plus productive et plus résiliente au changement climatique doivent être coordonnés à ceux visant à conserver et restaurer la biodiversité et à promouvoir une alimentation saine, tout en réduisant le gaspillage alimentaire.

Bonduelle est également signataire depuis 2003 du Pacte mondial des Nations unies. Nous renouvelons notre engagement à en respecter et à en mettre en œuvre les principes.

Quelles formes cela prend-il, sur le terrain ?

Concrètement, avec nos producteurs partenaires, nous intégrons l'impact du réchauffement climatique dans nos choix agronomiques (zones de culture, variétés de semences (non OGM), pratiques agroécologiques, apports technologiques de l'agriculture de précision). Cette démarche est bien engagée et a déjà permis de limiter les impacts sur certains bassins. Il convient désormais de rendre cette démarche systémique sur l'ensemble de nos zones de production.

« Avec nos producteurs partenaires, nous intégrons l'impact du réchauffement climatique dans nos choix agronomiques »

Nous nous adaptons et nous agissons également en vue de prendre notre part de responsabilité dans le réchauffement climatique. Ainsi, avons-nous défini un engagement de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs fixés par la communauté internationale dans le cadre de l'Accord de Paris pour le climat (COP 21) : réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à nos activités de 20 % d'ici 2035.

La nouvelle gouvernance du groupe a désormais un an. Quel premier bilan faites-vous de cette réorganisation ?

Bonduelle continue d'évoluer pour accomplir son ambition d'être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ». Après un an de nouvelle gouvernance, la continuité est bien assurée. Le *Chief Executive Board* (CEB) et le *Group Management Committee* (GMC) ont bien pris leurs marques. Tout en maintenant le principe d'autonomie des *business units*, cette organisation nous permet d'être plus à l'écoute de nos marchés et des opportunités, de faciliter le lancement d'initiatives et de projets transverses, d'accélérer le déploiement de bonnes pratiques, de mieux exploiter nos gisements internes de performance et d'améliorer la cohérence globale. Bref, c'est aller plus loin dans la transversalité en se dotant d'une grammaire et d'un vocabulaire communs pour nous rendre plus pertinents, innovants et performants localement.

(1) À taux de change et périmètre constants.

“Notre nouvelle gouvernance nous rend plus pertinents, innovants et performants localement.”

Cela concerne aussi bien l'innovation, les projets industriels, la sécurité au travail et la gestion des talents, la maîtrise de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la recyclabilité de nos emballages, la recherche d'efficacité, de synergies, d'économies via le programme TMO (*transformation management office*) ou la gestion des grands comptes.

Vous dites que « c'est dans l'industrie que l'on cumule toutes les problématiques les plus passionnantes aujourd'hui : révolutions digitale, industrielle, des modes de consommation, des produits... ». Est-ce compatible avec le slogan de Bonduelle, « La nature, notre futur » ?

Oui, plus que jamais ! Chacune de ces révolutions soutient directement notre conviction que la nature est notre futur. Elles offrent des réponses aux enjeux fondamentaux : de promotion de l'alimentation végétale, d'épanouissement des Hommes et de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution.

Chez Bonduelle, la légitimité de notre modèle agro-industriel est ancrée dans la relation historique avec nos agriculteurs partenaires. C'est avec eux que nous participons à la transition agroécologique. Mais notre ambition d'être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale » nous confère aussi la responsabilité d'aller plus loin. C'est pourquoi nous sommes engagés dans la quête du label B Corp (*Benefit Corporation*). Nous adhérons à la philosophie de ce label : ne pas chercher à être la « meilleure entreprise du monde, mais la meilleure pour le monde ».

Au moment où nous publions ce document d'enregistrement universel, l'organisme de certification a réalisé une pré-évaluation du groupe nous permettant de définir les points d'amélioration et l'approche de certification par une société juridique. Dans plusieurs *business units*, un autodiagnostic est en cours.

Quelles sont les perspectives de Bonduelle pour 2019-2020 ?

Compte tenu du contexte géopolitique et macroéconomique incertain et des impacts en année pleine des éléments marquants l'exercice précédent, nous anticipons une croissance de notre chiffre d'affaires de 1,5 à 2,5 %⁽¹⁾ pour l'année 2019-2020. La rentabilité opérationnelle courante devrait s'établir dans une fourchette de 115 à 118 millions d'euros⁽¹⁾.

Alliant initiatives court terme et programme au long cours, la transformation du groupe est en marche. Elle s'appuie sur la poursuite de nos investissements en matière d'innovation végétale au service de nos marques et de nos clients. Elle passe également par la nécessaire valorisation de notre modèle de filière pérenne et responsable dans l'amont agricole.

Cette transformation conjuguera la subsidiarité et l'agilité locales des *business units* avec la maximisation de nos savoir-faire et plateformes transversales. Elle nous permettra de revenir progressivement dans la trajectoire définie par notre projet d'entreprise VegeGo!

1.2 Les chiffres clés du Groupe Bonduelle - GRI 102-7

1.2.1 Profil en chiffres



Entreprise créée en
1853



2 777 M€
de chiffre d'affaires



56
sites dans le monde



14 589
collaborateurs (équivalent temps plein)



6
marques fortes



Près de
120 000
hectares cultivés dans le monde

1.2.2 Chiffres clés financiers 2018-2019 - GR 102-7

1.2.2.1 Indicateurs 2018-2019 - GRI 103-1

(en millions d'euros)	30/06/2017	30/06/2018	Au 30/06/2019
Chiffre d'affaires	2 288	2 777	2 777
Progression	16,3 %	21,4 %	0 %
Résultat opérationnel courant	108	124	124
Résultat net	60	72	73
REBITDA ⁽¹⁾	187	212	213
Levier d'endettement ⁽²⁾	3,53x	2,91x	3,07x
Investissements industriels ⁽³⁾	66	92	104
ROCCE ⁽⁴⁾	8,5 %	9,8 %	9,- %

(1) REBITDA (Recurring Earnings before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization). Cet indicateur représente la rentabilité récurrente générée par l'activité, indépendamment des conditions de financement, des prélèvements fiscaux et de l'amortissement de l'outil d'exploitation.

(2) Levier d'endettement : Dette financière nette/REBITDA.

(3) Voir partie 5 Comptes consolidés, note 8.3 Immobilisations corporelles.

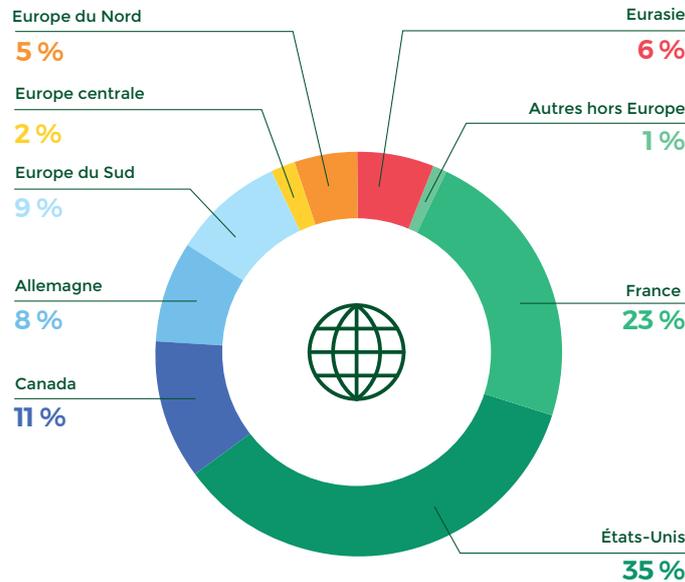
(4) Résultat opérationnel courant avant impôts/Capitaux employés.



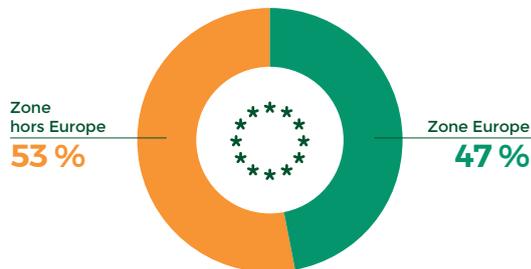
1.2.2.2 Répartition du chiffre d'affaires 2018-2019 - GRI 103-1

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Par zone géographique



Répartition du chiffre d'affaires par zone Europe et zone hors Europe



Répartition du chiffre d'affaires par marque



Répartition du chiffre d'affaires par circuit de distribution



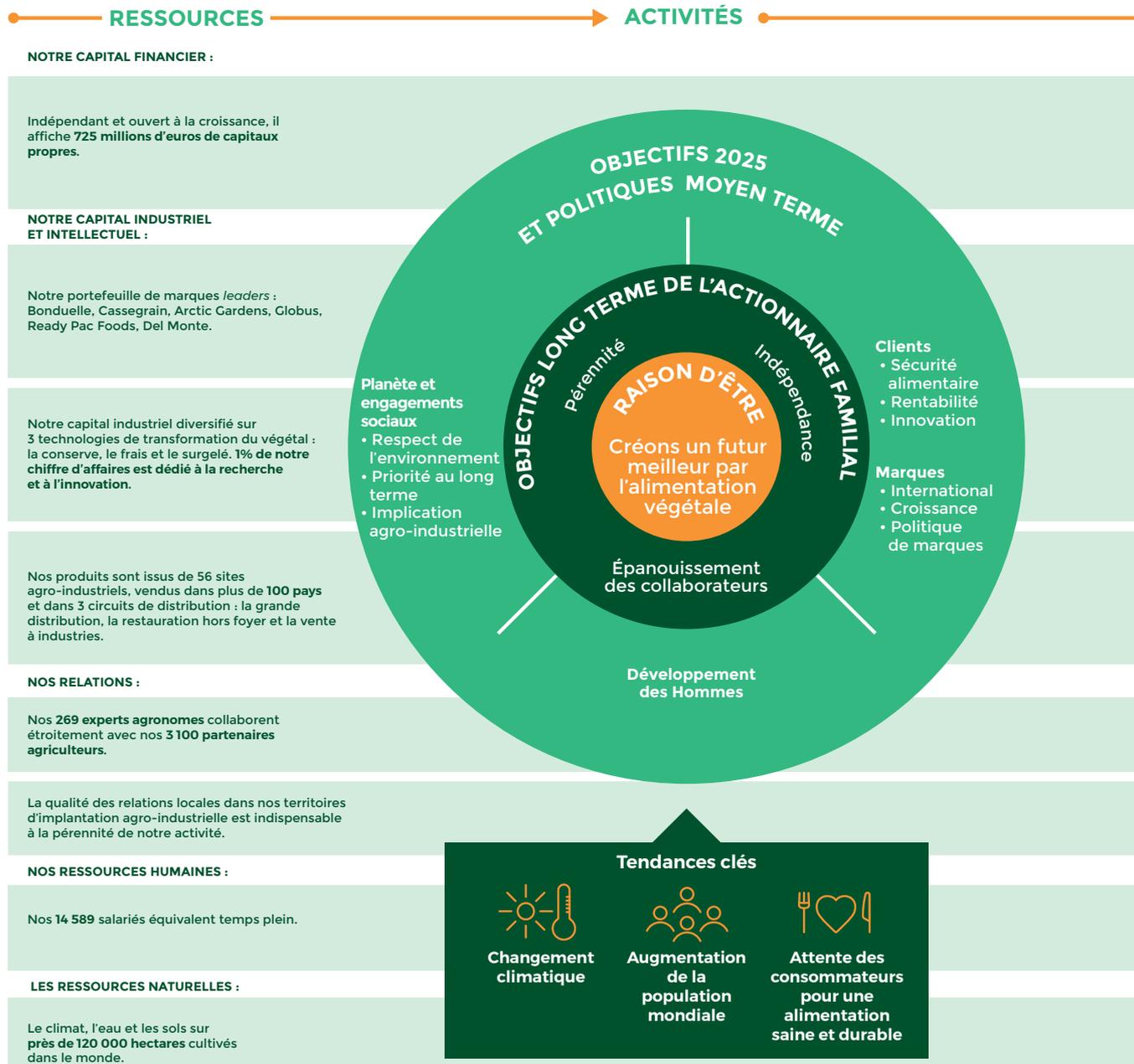
Répartition du chiffre d'affaires par technologie



Être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale »

1.3 Être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale »

1.3.1 Le modèle de création de valeur de Bonduelle - GRI 102-2, 102-6



Le Groupe Bonduelle ne cesse de faire évoluer son modèle pour l'adapter aux défis mondiaux tout en répondant de son mieux aux attentes de ses parties prenantes. Aujourd'hui, ce modèle s'articule autour d'une vision, ancrée sur **7 valeurs** et **10 politiques**



Être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale »

Pour le Groupe Bonduelle, créer un futur meilleur par l'alimentation végétale, c'est être un acteur agro-industriel à impact positif sur son écosystème. Bonduelle est une entreprise familiale française qui innove avec ses partenaires au sein de la filière végétale depuis 1853 tout en améliorant son modèle économique. Ses priorités : préserver les sols et la biodiversité, s'impliquer localement et favoriser durablement l'envie et l'accès à une alimentation végétale.



VALEUR CRÉÉE

VALEUR PARTAGÉE



2 777 millions d'euros de chiffre d'affaires

Partenaires économiques :
Notre groupe se développe en réinvestissant la majorité de ses résultats et de son cash flow. 104 millions d'euros dédiés aux investissements industriels.

Consommateurs :
Nous proposons une alimentation végétale saine et accessible pour tous les moments de consommations. 100 % des produits à la marque Bonduelle sont conformes à la charte nutrition de Bonduelle, en France, plus de 95% des produits sont classés Nutri-score A ou B.

Agriculteurs :
Nos contrats sont négociés plusieurs mois à l'avance et amortis des fluctuations des cours mondiaux.

Communautés locales :
L'implantation positive de nos sites sur leurs territoires est l'une de nos priorités.

Collaborateurs :
Nous travaillons au bien-être, à la santé et à la sécurité au travail de nos collaborateurs. 10% des salariés ont participé à un atelier sur la RSE.

Sphère sociétale :
500 000 personnes ont bénéficié des projets soutenus par la Fondation Louis Bonduelle depuis 2007.

91 % des agriculteurs partenaires ont renouvelé leur contrat

49 % des sites ont initié au moins un projet en lien avec leurs communautés locales

6,37 de taux de fréquence d'accidents ayant entraîné un arrêt de travail
55 % des collaborateurs ont bénéficié d'un entretien d'évaluation et d'évolution de carrière périodique

44 % des surfaces sont cultivées avec du désherbage mécanique
50 % de matériaux recyclés dans les emballages, en Europe

fondatrices qui permettent au groupe d'évoluer sereinement au fil du temps dans son environnement concurrentiel. Bonduelle donne corps à sa vision, ses valeurs et ses politiques au travers de son projet d'entreprise VegeGo!

1.3.1.1 Notre manifeste : La nature est notre futur

L'histoire du monde est ponctuée de grands tournants. Portés par une volonté commune des Hommes de construire un avenir meilleur, ces mouvements changent les comportements, redessinent les rapports au monde et font avancer.

Pour Bonduelle, l'heure est à la révolution végétale, un virage inéluctable face aux immenses défis auxquels la planète fait face (voir 1.4.1 Un monde en mutation). Parce qu'il y aura demain 9 milliards de femmes et d'hommes à nourrir, l'alimentation végétale devient un enjeu majeur pour le bien-vivre des générations futures, tant par les quantités à produire que par les façons de produire.

La nature, notre bien le plus précieux, nous donne rendez-vous. Il est impératif d'entendre ses nombreux avertissements et de réagir. Dérèglement climatique, épuisement des sols, biodiversité mise à mal... autant de menaces qui pèsent sur l'équilibre de la nature et donc sur celui de l'humanité.

En tant qu'entreprise familiale tournée vers le long terme et responsable de l'alimentation de millions de consommateurs

à travers la planète, nous voulons être un acteur engagé. Les actionnaires de contrôle et les collaborateurs du Groupe Bonduelle sont aujourd'hui mobilisés pour construire un futur meilleur par l'alimentation végétale.

Chez Bonduelle, nous croyons en effet que nous devons montrer la voie, proposer des solutions innovantes et pertinentes pour nourrir mieux tout en respectant la planète et, ainsi, assurer le bien-vivre des générations à venir.

Depuis 1853, nous travaillons avec nos partenaires sur tous les fronts, au développement d'une production végétale moderne et respectueuse de l'eau, de l'air, des sols et des sous-sols. Nous défendons donc résolument une agro-industrie efficiente, écologique, intelligente et solidaire, tournée vers une alimentation saine, sûre, durable et accessible.

Nous nous engageons et innovons du champ à l'assiette pour créer ensemble un futur meilleur à travers l'alimentation végétale car, c'est notre conviction : la nature est notre futur.



1.3.1.2 Valeurs : l'humain au cœur

Souci de l'Homme, intégrité, équité, ouverture, confiance, simplicité, excellence sont les 7 valeurs de Bonduelle.

1.3.1.3 Politiques au service des objectifs de l'actionnaire familial : pérennité, indépendance et épanouissement

Nos valeurs forment le sillon des politiques du groupe, qui concourent à l'atteinte des objectifs historiques des actionnaires de Bonduelle : pérennité, indépendance et épanouissement des collaborateurs.

Ces politiques sont un atout majeur du groupe pour évoluer sereinement dans un environnement économique et politique en mutation rapide et profonde. Elles assurent sa pérennité et son développement au-delà des frontières. Connectées et interdépendantes, elles se traduisent dans ses décisions et actions.

- Priorité au long terme ;
- Croissance ;
- Sécurité alimentaire ;
- Respect de l'environnement ;
- Rentabilité ;
- Politique de marques ;
- Innovation ;
- Implication agro-industrielle ;
- International ;
- Développement personnel.

1.3.1.4 VegeGo! : projet d'entreprise visionnaire et fédérateur

Au service de son ambition d'être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale », le projet d'entreprise VegeGo! accompagne la croissance de l'entreprise, avec une vision claire de ce que sera le groupe en 2025. VegeGo! est composé de 4 piliers :

- nous respectons la planète et nos engagements sociétaux ;
- nous favorisons l'épanouissement des femmes et des hommes ;
- nous développons nos marques et nos légumes sous toutes leurs formes ;
- notre organisation est au service du client.

La démarche de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) de Bonduelle renforce et élargit les impacts de VegeGo! Elle comporte 5 macro-objectifs :

- prendre soin, avec nos partenaires agriculteurs, des sols cultivés ;
- réduire les impacts environnementaux du champ à l'assiette ;
- favoriser l'envie et l'accès à une alimentation saine et durable ;
- assurer le bien-vivre des collaborateurs et des communautés locales ;
- être tous acteurs.

Les engagements du groupe pour servir ces 5 macro-objectifs sont détaillés dans la section 2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs.

1.4 Bonduelle dans son écosystème

1.4.1 Un monde en mutation

1.4.1.1 Changement climatique et croissance de la population

La hausse de la température globale de la surface de la Terre pourrait atteindre, selon les prévisions des scientifiques du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 1 à 5 °C supplémentaires à la fin du XXI^e siècle. Le réchauffement de la planète et l'augmentation de la concentration en dioxyde de carbone dans l'atmosphère auront des conséquences nombreuses et multiples dont les effets, s'ils ne sont pas tous décrits avec précision, ne manqueront pas d'impacter les secteurs agricole et agro-industriel : multiplication des événements météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations), déstabilisation des écosystèmes et impacts sur la biodiversité et la vie dans les sols, développement de nuisibles favorisé par la hausse des températures et pertes de rendements pour de nombreuses cultures agricoles.

La population humaine mondiale croît sans cesse et les estimations convergent vers le chiffre de 9 milliards d'êtres humains sur Terre en 2050. La nécessité de nourrir ces 9 milliards d'êtres humains dans un contexte, notamment, de changement climatique global, rend indispensable pour nos sociétés de réaliser leurs transitions énergétique et agroécologique.

1.4.1.2 Incontournables transitions énergétique et agroécologique

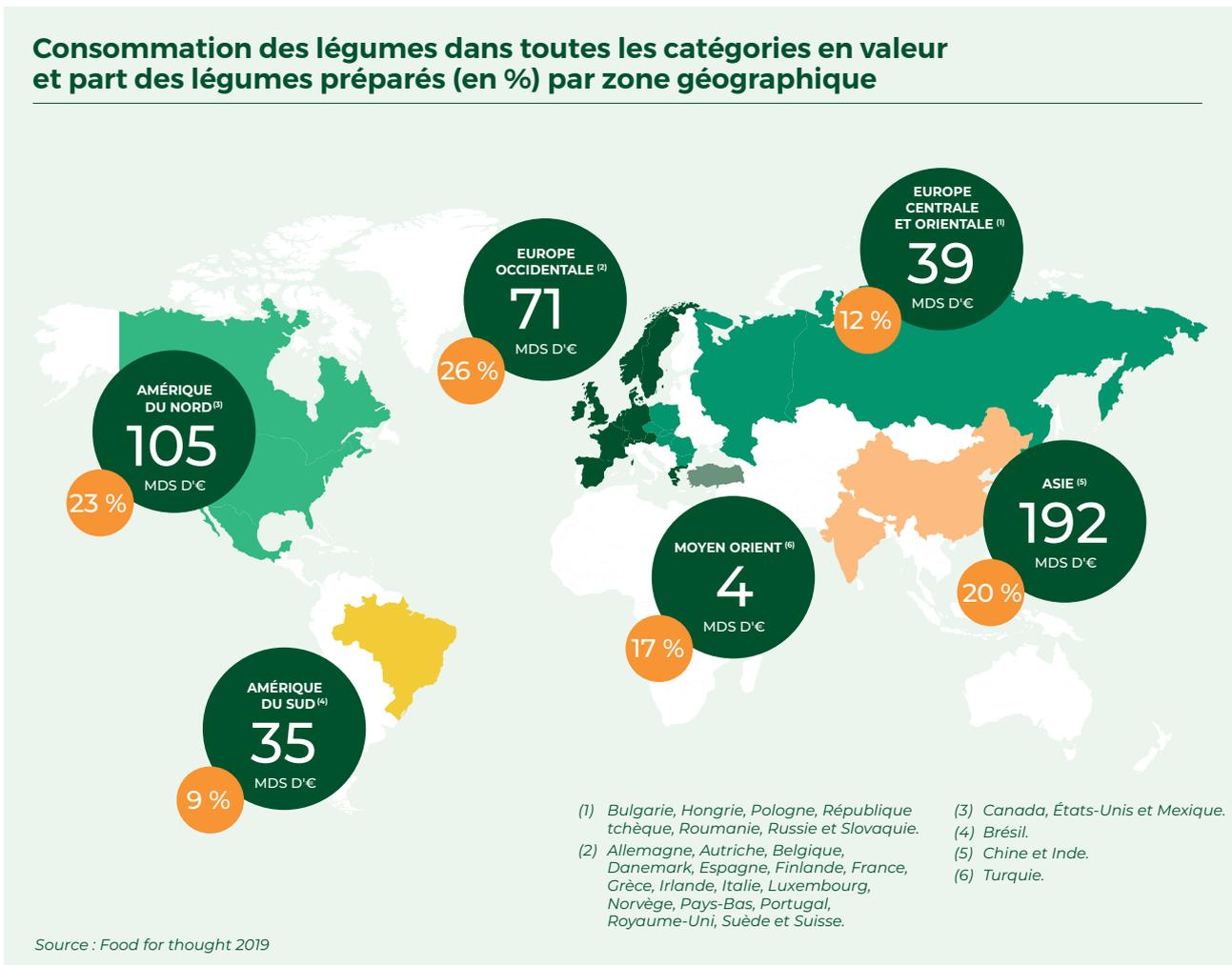
L'**agroécologie** ambitionne de transformer l'agriculture et de faire évoluer les systèmes alimentaires pour les rendre plus durables. Elle propose de modifier les modes de production afin d'optimiser leur productivité tout en renforçant leur capacité de résilience face au changement climatique et à la volatilité des prix agricoles et alimentaires. L'agroécologie a également pour objectif de maximiser les services écologiques fournis par les agrosystèmes et d'en limiter les impacts négatifs, en particulier par une moindre dépendance aux ressources fossiles. Elle se concrétise notamment par un ensemble cohérent de pratiques agricoles valorisant les processus écologiques et la biodiversité. L'agroécologie consiste donc à concevoir des systèmes de production agricole qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes naturels. Elle amplifie ces fonctionnalités (ex : lutte contre l'érosion et stimulation de la biodiversité dans le sol au moyen de couverts végétaux et d'abandon du labour, épuration de l'eau, fourniture de zones refuges pour les insectes auxiliaires et bandes fleuries mellifères, etc.) en visant à diminuer les impacts sur l'environnement (émissions de gaz à effet de serre, recours aux engrais de synthèse et aux produits phytosanitaires, etc.) et à préserver les ressources naturelles (eau, énergie, biodiversité, éléments minéraux, etc.).

La **transition énergétique**, quant à elle, ambitionne de transformer le système énergétique actuel vers un nouveau système énergétique basé sur des ressources renouvelables. Pour les acteurs industriels, il s'agit de transformer les modèles productifs pour rechercher la sobriété énergétique et de substituer les sources d'énergie fossiles par des sources renouvelables. Pour les agriculteurs s'ajoute à ces enjeux celui de mobiliser les foyers de biomasse à partir de laquelle des énergies dites renouvelables pour la production de chaleur et d'électricité peuvent émerger.



1.4.2 Tendances du marché mondial des légumes : une demande toujours plus forte pour une alimentation saine et durable

Le marché du végétal est en croissance. Toujours plus précisément informés sur le rôle de la nutrition sur la santé, les consommateurs sont avides de plus de fruits et légumes, de bio et de local. Sensibles à l'innovation, ils adoptent de nouvelles façons de consommer les légumes : kit repas, commandes en ligne, protéines végétales ou traiteur végétal.



1.4.2.1 Les impératifs des consommateurs demeurent : qualité, santé et sécurité

L'alimentaire est le secteur pour lequel les consommateurs sont le plus attentifs à la qualité. Elle est jugée par exemple prioritaire pour 74 % des Français ⁽¹⁾. L'enjeu de transparence des produits s'en trouve encore renforcé. Plus d'un tiers des Français sont enclins à vérifier la liste des ingrédients avant un achat. L'expression des ingrédients et de la méthode de culture ou de production se fait plus claire et plus détaillée. Les emballages sont de plus en plus nombreux à être littéralement transparents, ce qui a pour effet de rassurer les consommateurs. Des initiatives de traçabilité voient le jour, comme l'utilisation de la *blockchain*, et le lancement d'applications : par exemple, l'application Yuka scanne et déchiffre pour les consommateurs les étiquettes des produits alimentaires.

1.4.2.2 De la demande à l'offre, le bio se généralise

Considérés comme meilleurs pour la santé, les légumes biologiques sont désormais partie intégrante des habitudes de consommation des Européens et des Américains. 19 % des légumes vendus en Europe en 2018 étaient bio, contre 13,5 % sur l'année 2015.

Les réseaux de distribution de produits bio s'étoffent : la grande distribution renforce son offre, les réseaux de magasins bio ne cessent de grandir, tandis que l'offre bio en ligne s'élargit également. Inégale selon les régions du monde, la conversion des exploitations agricoles au mode d'agriculture biologique se poursuit plus discrètement. Fin 2016, les exploitations agricoles cultivant selon le mode biologique (certifiées et en conversion) représentaient plus de 6,2 % de la Surface agricole utile (SAU) européenne et 1,1 % de l'ensemble du territoire agricole mondial ⁽²⁾.

1.4.2.3 Le local se niche jusque chez les grands distributeurs

En plus de leur santé, les consommateurs prennent en compte l'impact environnemental de leur alimentation. Les circuits courts en sont un premier élément de réponse. Cette mouvance, initiée par les petits producteurs et start-up sociales, a été suivie par les grands acteurs, notamment en déployant des points de retrait de paniers de fruits et légumes sous forme de casiers, un service susceptible d'être étendu aux entreprises.

1.4.2.4 Prise de conscience sur le gaspillage alimentaire

Un tiers de la production alimentaire destinée à la consommation humaine dans le monde est perdu ou gaspillé, atteignant environ 1,3 milliard de tonnes par an ⁽³⁾. Ce gaspillage alimentaire est constitué à 45 % de fruits et légumes. Ces dernières années, plusieurs distributeurs ont initié des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, comme la mise en vente de fruits et légumes hors critères de vente habituels, la transformation sur place des fruits et légumes abîmés en plats cuisinés, la sensibilisation des consommateurs, etc.

1.4.2.5 De nouvelles façons de consommer les légumes

Les consommateurs sont avides de solutions et de recettes les aidant à consommer plus de légumes. Les kits repas en magasin (salades, wraps) et leurs services de livraison se développent. Le commerce en ligne poursuit son développement rapide. Néanmoins, les consommateurs gardent le besoin de voir et de toucher les produits frais. La présence en rayon reste donc un facteur d'achat important.

1.4.2.6 Perspectives : le marché du végétal poursuivra sa croissance

Le marché du végétal est en croissance, et le restera les prochaines années. Deux segments récents l'illustrent particulièrement : les protéines végétales et le traiteur végétal. Le marché mondial des protéines végétales, en croissance annuelle moyenne de 5,5 %, devrait atteindre 11 milliards d'euros en 2020 ⁽⁴⁾. Quant au segment de marché mondial du traiteur végétal, il devrait progresser de 25 % par an d'ici 2020 ⁽⁴⁾.

(1) Étude OpinionWay pour Veeva, juin 2018.

(2) Agence BIO d'après différentes sources européennes.

(3) Pertes et gaspillages alimentaires dans le monde, FAO, 2012.

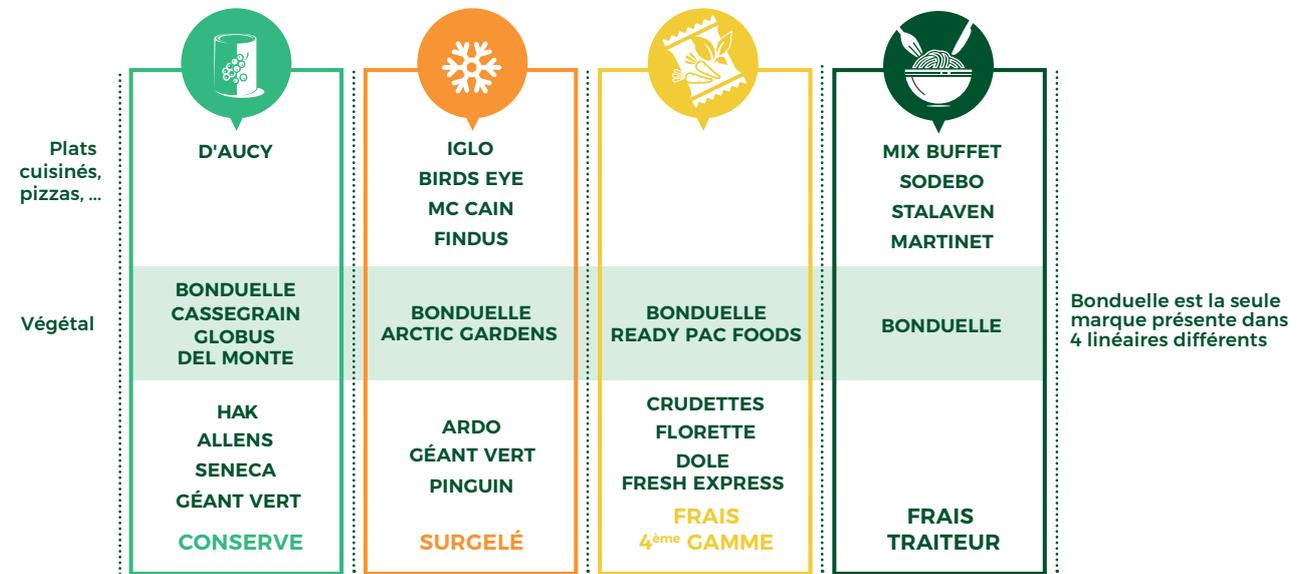
(4) Dans l'alimentaire, le match végétal/animal ne fait que commencer, Étude Xerfi 2018.



1.4.3 Bonduelle est l'unique *pure player* du marché du végétal - GRI 102-2

Avec ses quatre segments d'activité - la conserve, le surgelé, le frais 4^e gamme (frais et cru prêt à l'emploi) et le frais traiteur - Bonduelle est la seule marque présente dans quatre linéaires du marché du végétal. Bonduelle se distingue également par la valeur ajoutée et la qualité de ses produits.

Ce positionnement unique est porté par la proximité du groupe avec le monde agricole, son savoir-faire multi-technologique et l'ambition VegeGo! : faire du Groupe Bonduelle « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ».



1.4.4 Risques et enjeux

Bonduelle dispose d'une cartographie des risques (voir 4.2 Facteurs de risques) et d'un dispositif de gestion des risques (voir 4.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques). En 2018-2019, en réponse aux exigences de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance, le Groupe Bonduelle a réalisé une identification des risques et

opportunités RSE liés aux enjeux de sa matrice de matérialité, à sa cartographie des risques groupe et à son modèle d'affaires. Conformément à la loi, ils sont formulés au sens des risques qui menacent l'entreprise et des risques que l'entreprise fait porter à ses parties prenantes et à l'environnement.

1.5 Organisation du groupe au 01/07/2019

GRI 102-4, 102-7, 102-10, 102-45

Le Groupe Bonduelle est composé de cinq *business units* regroupées autour des zones Europe et hors Europe :

- **Bonduelle Americas Long Life (BALL)** rassemble toutes les activités de végétaux en conserve et surgelés en Amérique du Nord et du Sud, aux marques Bonduelle, Arctic Gardens et Del Monte, ainsi qu'aux marques de distributeurs, dans les circuits de la grande distribution et de la restauration hors foyer ;
- **Bonduelle Fresh Americas (BFA)** regroupe l'ensemble des activités des produits frais en Amérique du Nord (bols, salades en kit, snacks, etc.), sous les marques nationales Ready Pac Foods, Bistro, Ready Snax et elevAte et pour des marques distributeurs pour les circuits de grande distribution et de la restauration hors foyer ;
- **Bonduelle Europe Long Life (BELL)** réunit toutes les activités du groupe dans les végétaux en conserve et les végétaux surgelés en Europe, les marques nationales (Bonduelle et Cassegrain), et les marques distributeurs pour les circuits de la grande distribution et de la restauration hors foyer ;

- **Bonduelle Fresh Europe (BFE)** regroupe l'ensemble des activités de végétaux frais prêts à l'emploi (salades en sachets dites de 4^e gamme et salades traiteur) en Europe, à la marque Bonduelle et aux marques distributeurs pour les circuits de la grande distribution et de la restauration hors foyer ;
- **Bonduelle EurAsia Markets (BEAM)** réunit les activités et le développement du groupe, en particulier en Europe orientale, sous les marques Bonduelle et Globus ainsi que sous les marques de distributeurs, dans toutes les technologies et tous les circuits de distribution.

Plusieurs acquisitions sont venues renforcer l'outil industriel et le positionnement marché du groupe :

- juillet 2018 : acquisition de l'activité de fruits et légumes transformés Del Monte au Canada auprès de Conagra Brands ;
- février 2019 : acquisition aux États-Unis d'un site de conditionnement situé à Lebanon (Pennsylvanie) ;
- juin 2019 : acquisition d'actifs industriels de production de légumes surgelés situés dans la région de Belgorod (Russie).

Le pôle Bonduelle Prospective et Développement

Véritable tête chercheuse du groupe pour le mettre en capacité d'être acteur de son avenir et faire de l'innovation le ferment du long terme, le pôle **Bonduelle Prospective et Développement** a pour mission d'accompagner les cinq *business units* et d'identifier les nouveaux territoires de développement ; qu'il s'agisse de nouvelles implantations géographiques, d'innovations techniques, d'exploration de nouveaux marchés ou de nouveaux canaux de distribution.



Organisation opérationnelle

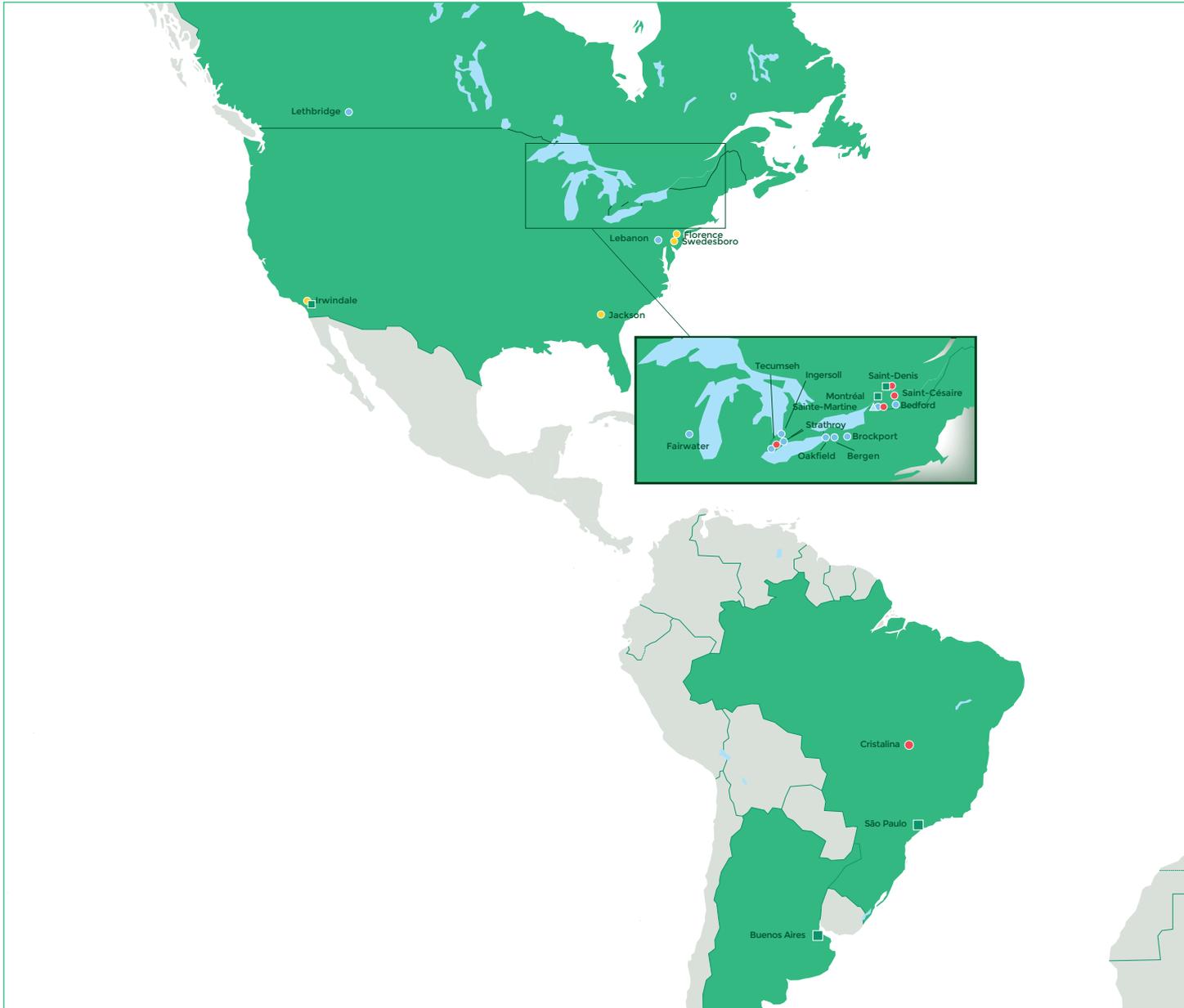
	BONDUELLE EUROPE LONG LIFE Conserve et surgelé	BONDUELLE FRESH EUROPE Frais	BONDUELLE AMERICAS LONG LIFE Conserve et surgelé	BONDUELLE FRESH AMERICAS Frais	BONDUELLE EURASIA MARKETS Conserve et surgelé
SITES D'AUTO- PRODUCTION AGRICOLE	France • L'Île-Bouchard • Longué-Jumelles (La Tourte) • Loudun • Montoire	Espagne • Torre-Pacheco	Canada • Sainte-Martine		Russie • Novotitarovskaya • Timashevsk
SITES DE PRODUCTION INDUSTRIELLE	France • Bordères • Doué-la-Fontaine ⁽¹⁾ • Estrées-Mons conserve • Estrées-Mons surgelé • Herm • Labenne • Renescure • Vaulx-Vraucourt Hongrie • Békéscsaba • Nagykőrös • Nyiregyhaza Pologne • Gniewkowo • Ruchocice Portugal • Santarém	Allemagne • Reutlingen • Straelen France • Genas • Rosporden • Saint-Mihiel • St-Benoist-sur-Vanne Italie • Battipaglia ⁽²⁾ • San Paolo d'Argon ⁽²⁾	Brésil • Cristalina Canada • Bedford • Ingersoll • Lethbridge • Saint-Césaire • Saint-Denis • Sainte-Martine • Strathroy • Tecumseh États-Unis • Bergen • Brockport • Fairwater • Lebanon • Oakfield	États-Unis • Florence • Irwindale • Jackson • Swedesboro	Russie • Novotitarovskaya • Shebekino • Timashevsk
PLATEFORMES LOGISTIQUES	Belgique • Kortemark France • Flaucourt • Longué-Jumelles ⁽¹⁾ • Montreuil-Bellay ⁽¹⁾ • Rosières				
	ZONE EUROPE		ZONE HORS EUROPE		

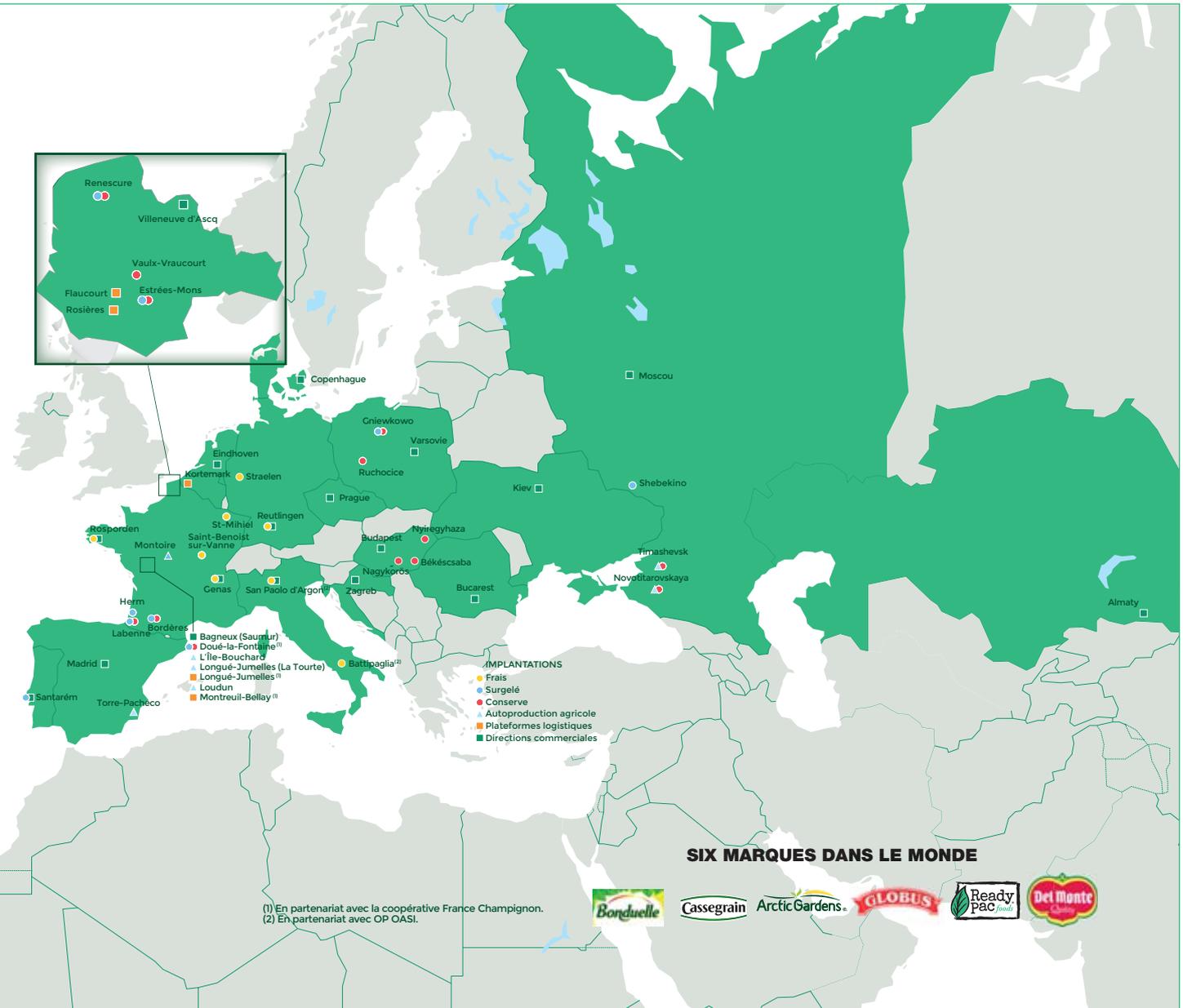
(1) En partenariat avec la coopérative France Champignon.

(2) En partenariat avec OP OASI.

1.6 Bonduelle dans le monde au 01/07/2019

GRI 102-2, 102-4, 102-6





Avis au lecteur

Le présent chapitre expose la démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) de Bonduelle : les politiques, engagements, réalisations et résultats RSE du groupe. Il vise à rendre compte de façon transparente de la démarche, telle qu'elle a été conçue par Bonduelle pour contribuer à sa stratégie d'entreprise et répond également :

- aux exigences issues de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 instituant une déclaration de performance extra-financière, détaillée notamment aux articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce (voir 2.1) ;
- aux exigences de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance (voir 2.3) ;
- aux attentes de l'ensemble des parties prenantes du Groupe.



Responsabilité sociale d'entreprise



2

2.1	Les chiffres clés du Groupe Bonduelle <small>RFA</small>	22	2.6	Favoriser l'envie et l'accès à une alimentation saine et durable <small>RFA</small>	55
2.2	Le Groupe Bonduelle et la Responsabilité sociale d'entreprise <small>RFA</small>	23	2.6.1	Une stratégie pour le plaisir d'une alimentation végétale accessible	55
2.2.1	La RSE : utiliser le modèle agro-industriel de Bonduelle pour accélérer la transition agroécologique	23	2.6.2	<i>Food for Good</i>	55
2.2.2	Principes directeurs	31	2.6.3	Le végétal accessible au plus grand nombre	58
2.3	Déclaration de performance extra-financière <small>RFA</small>	33	2.7	Assurer le bien-vivre des collaborateurs et des communautés locales <small>RFA</small>	61
2.4	Prendre soin, avec nos partenaires agriculteurs, des sols cultivés <small>RFA</small>	35	2.7.1	La stratégie « bien-vivre » de Bonduelle	61
2.4.1	Stratégie Bonduelle pour la transition agroécologique	35	2.7.2	Politique de ressources humaines et moyens mis en œuvre	61
2.4.2	La transition agroécologique par Bonduelle avec ses partenaires	38	2.7.3	Les essentiels	63
2.5	Réduire les impacts environnementaux du champ à l'assiette <small>RFA</small>	43	2.7.4	Responsabilité	66
2.5.1	Stratégie « zéro perte » d'ici 2025	43	2.7.5	Épanouissement	70
2.5.2	Objectif : -20 % d'émission de gaz à effet de serre	44	2.7.6	Sens	70
2.5.3	Préservation des ressources en eau par une gestion durable et intégrée du cycle de l'eau	47	2.8	Éthique et vigilance <small>RFA</small>	72
2.5.4	Conception responsable des produits et des emballages et lutte contre le gaspillage alimentaire	48	2.8.1	Pratique éthique des affaires	72
2.5.5	Gestion des déchets : zéro perte et économie circulaire	50	2.8.2	Plan de vigilance	74
2.5.6	Management du territoire pour développer une vision à long terme	50	2.9	Note méthodologique du reporting RSE <small>RFA</small>	80
2.5.7	Gestion des flux de transport et des alternatives à la route	52	2.9.1	Contexte et objectifs	80
2.5.8	Achats responsables	53	2.9.2	Procédure	80
			2.9.3	Périmètre	81
			2.9.4	Indicateurs	83
			2.9.5	Calendrier 2019-2020	85
			2.9.6	Rapport d'assurance	86
			2.9.7	Résultats de l'ensemble des indicateurs	88
			2.10	Annexes <small>RFA</small>	100
			2.10.1	Comité Éthique	100
			2.10.2	Charte éthique du Groupe Bonduelle	100
			2.10.3	Matrice de matérialité	100
			2.11	Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociale d'entreprise avec <i>Global Reporting Initiative GRI Standards Content Index</i>	102



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS
SUR BONDUELLE.COM

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

2.1 Les chiffres clés du Groupe Bonduelle



Entreprise créée en
1853



Plus de **500**
variétés de légumes cultivées.



56
sites dans le monde



3 100
agriculteurs partenaires.



2 777 M€
de chiffre d'affaires 2018-2019



Part des énergies alternatives
dans le mix énergétique du groupe :
9,8 %



Résultat net 2018-2019 :
73 M€



50 %
de matériaux recyclés
dans les emballages, en Europe



14 589
collaborateurs équivalent temps plein



207
projets soutenus
par la Fondation Louis Bonduelle



Près de
120 000
hectares cultivés dans le monde



2.2 Le Groupe Bonduelle et la Responsabilité sociétale d'entreprise

2.2.1 La RSE : utiliser le modèle agro-industriel de Bonduelle pour accélérer la transition agroécologique

2.2.1.1 Édito - GRI 102-10, 102-14

« L'urgence climatique et la nécessité d'une économie plus circulaire, moins impactante pour l'environnement, nous mettent collectivement face à des responsabilités majeures. Bonduelle, en tant qu'entreprise citoyenne et acteur de l'agro-industrie, souhaite y prendre sa part activement.

C'est le modèle agro-industriel même du groupe qui le légitime sur cette voie. Depuis des décennies, Bonduelle a fait le choix d'ancrer ses approvisionnements en légumes dans un partenariat étroit avec 3 100 agriculteurs. Ces partenariats lui permettent de mener sa transition agroécologique en testant et en développant des pratiques agricoles alternatives, qui visent spécifiquement la protection de la vie des sols, seul gage de leur résilience face aux bouleversements à venir. Consécration de cette démarche engagée de longue date : en 2018-2019, Bonduelle a lancé trois références de salades et une de maïs sans résidu de pesticides.

En 2018, Bonduelle a souhaité donner une dimension nouvelle à ses engagements RSE, en se lançant dans

la démarche de certification B Corp avec un objectif de 100 % du chiffre d'affaires couvert en 2025. Il s'agit d'une démarche holistique d'amélioration continue, extrêmement engageante, mais surtout très inspirante pour les collaborateurs du groupe.

Un nouveau Comité de Pilotage centré sur six thématiques prioritaires a redéfini en 2018 des objectifs tangibles pour chacun des piliers de sa démarche RSE : changement climatique, relation agriculteurs, emballages, accessibilité et alimentation durable, collaborateurs, démarche B Corp. 2019-2020 sera consacrée à mettre en œuvre le suivi des plans d'actions.

L'ensemble de ces démarches s'inscrit dans la volonté de Bonduelle de devenir une entreprise à mission : être meilleur pour le Monde et non pas être les meilleurs du monde. »

Anne-Sophie Fontaine, Directrice RSE et communication externe du Groupe Bonduelle.

2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs - GRI 102-14, 103-1, 102-46, 102-10

Entreprise familiale créée en 1853, Bonduelle propose une alimentation végétale prête à l'emploi et prête à consommer. Présent commercialement dans plus de 100 pays et exploitant 56 sites agro-industriels ou d'autoproduction agricole, son développement s'appuie sur deux fondamentaux : le respect du milieu naturel - essentiel pour un groupe dont le métier est en lien direct et quotidien avec la terre - et la volonté de mettre l'Homme au cœur d'un projet d'entreprise pérenne. Ce projet vise à offrir le meilleur de la nature dans le respect de principes éthiques forgés par sept générations d'actionnaires.

Bonduelle a ainsi été pionnier sur ces sujets centraux du développement durable et de la RSE, en pleine cohérence avec les objectifs définis par l'actionnaire familial du groupe : pérennité, indépendance et épanouissement des collaborateurs. Le groupe s'est par ailleurs doté, dès 1996, d'une Charte d'approvisionnement agronomique avec

les agriculteurs partenaires afin de garantir les meilleures conditions de production et la qualité maximale de ses produits tout en préservant les sols.

Soucieux de répondre mieux encore aux attentes de la société tout en formalisant sa démarche, le Groupe Bonduelle a décidé en 2002-2003 de renforcer ses actions en faveur de la RSE en se dotant d'un Comité de Pilotage dédié.

« Nous portons dans notre ADN deux objectifs d'actionnaires familiaux : le respect du milieu naturel et la volonté de mettre l'Homme au cœur du projet d'entreprise. Fort de ces fondamentaux, nous avons formulé dès 2012 notre ambition à l'horizon 2025 : être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ». Aujourd'hui nous sommes engagés dans une démarche de certification B Corp, garantissant l'amélioration continue de notre modèle économique pour créer un meilleur futur par l'alimentation végétale. »

Guillaume Debrosse, Directeur général du Groupe Bonduelle

Bonduelle reçoit le Trophée 2019 des meilleures communications du *Global Compact*

Le *Global Compact France*, initiative des Nations unies pour inciter et accompagner les entreprises à la responsabilité sociale, a primé la Communication sur le Progrès (COP) de Bonduelle dans la catégorie *GC Advanced*.

Le jury a salué la clarté, la pédagogie et la transparence de la communication du groupe. Il a apprécié la mise en

place de critères environnementaux dans les décisions d'investissement, la Charte d'approvisionnement agricole et les informations sur le déploiement de la culture de l'éthique.

En piste de progrès pour Bonduelle, le *Global Compact* recommande au groupe d'établir une table de concordance avec les 10 principes et les 21 critères du *Global Compact*.

Bonduelle nommé aux *European Business Awards for the Environment (EBAE)*

Bonduelle a été en lice avec quatre autres finalistes européens pour son *reporting* RSE aux EBAE. Ce trophée récompense les entreprises à la pointe de l'éco-innovation ou ayant inscrit le respect de l'environnement au cœur de leurs principes.

En 2012, Bonduelle a lancé VegeGo!, un projet d'entreprise visionnaire et fédérateur portant l'ambition du groupe à horizon 2025 d'être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale » (VegeGo! est présenté au chapitre I du document d'enregistrement universel 2018-2019). Conçue pour venir étayer le projet d'entreprise et la stratégie globale du groupe, la démarche RSE de Bonduelle a été redéfinie en cinq macro-objectifs à horizon 2025 simples, communicables et suivis chaque trimestre par le Comité de Pilotage RSE et annuellement par le *Group Management Committee* (GMC).

1. Prendre soin, avec nos partenaires agriculteurs, des sols cultivés

L'objectif est que 100 % des surfaces cultivées pour Bonduelle soient couvertes par une combinaison adéquate de techniques culturales alternatives ⁽¹⁾ pour assurer une progression sur chacun des 5 axes RSE agronomie.

2. Réduire les impacts environnementaux du champ à l'assiette

La protection de l'environnement est l'un des objectifs majeurs grâce à la mesure des ressources naturelles consommées et la mise en place de plans de gestion globaux des émissions de gaz à effet de serre (GES), de la biodiversité et de la ressource en eau, ceci sur l'ensemble des activités du groupe. Le transport fait également l'objet d'une évaluation annuelle des flux et des actions de réduction des émissions de CO₂. Bonduelle vise « zéro perte » en ressources naturelles via les économies et le recyclage. Son objectif est de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre de son activité d'ici 2035 et d'atteindre 100 % d'emballages recyclables ou réutilisables en 2025.

3. Favoriser l'envie et l'accès à une alimentation saine et durable

Le groupe s'engage pour une alimentation végétale saine et durable en assurant la traçabilité des végétaux, la qualité et la composition de ses recettes. L'entreprise innove et développe l'accessibilité du végétal, par des produits et services. Bonduelle est engagé depuis 2004 dans l'amélioration durable des comportements alimentaires via la Fondation Louis Bonduelle. Son objectif est que 100 % des marques du groupe soient développées pour avoir un impact positif et de diffuser les activités de la Fondation Louis Bonduelle dans les pays où Bonduelle est présent.

4. Assurer le bien-vivre des collaborateurs et des communautés locales

L'objectif du groupe est double : d'une part, atteindre 0 accident du travail pour l'ensemble des collaborateurs du groupe et, d'autre part, atteindre 100 % de sites qui développent au moins un projet en lien avec leurs communautés locales, dans l'optique de favoriser l'engagement des salariés et développer l'ancrage local de ses sites.

5. Être tous acteurs

Le cinquième macro-objectif de la démarche RSE du Groupe Bonduelle, « Tous acteurs », vise à permettre à 100 % des collaborateurs d'être acteurs de la transformation de Bonduelle pour en faire une entreprise plus responsable. Dès 2016-2017, le groupe a lancé le programme #Demain chez Bonduelle !, ouvert à tous les collaborateurs. Il s'agit d'un programme d'accompagnement et de formation des personnes portant une idée ou un projet dans le domaine du développement durable. En 2018-2019, Bonduelle a poursuivi la mobilisation ciblée sur les usines avec

(1) Définition selon Bonduelle : techniques culturales alternatives aux pratiques de l'agriculture conventionnelle, qui permettent d'avancer dans la transition agroécologique. Les techniques culturales alternatives choisies par Bonduelle pour la production de ses légumes sont celles qui permettent de progresser sur au moins un des 5 axes RSE de la stratégie agronomique.



quatre nouveaux sites en France (Saint-Benoist-sur-Vanne, Vaulx-Vraucourt, Estrées-Mons, Bordères) ayant bénéficié d'une journée de sensibilisation et d'une journée d'activation des projets naissants. Au total, en 2018-2019, 900 personnes ont été sensibilisées, portant à 1 300 le nombre total de personnes formées dans le groupe depuis le lancement du projet (soit 10 % des effectifs groupe). Les projets qui ont vu le jour portent par exemple sur la préservation de la biodiversité, la promotion du bien-être, la recherche du zéro déchet, etc. Un test pilote de mesure de l'impact du programme #Demain chez Bonduelle ! mené dans l'usine de Labenne (France) montre des résultats encourageants : 30 % de l'effectif du site est impliqué dans un ou plusieurs projets RSE, et 70 % des collaborateurs déclarent comprendre la RSE et comment y participer. Dans les années à venir, Bonduelle souhaite mettre à jour sa méthode d'animation du programme pour l'adapter toujours mieux aux usines et le rendre facilement duplicable. À partir de 2019-2020, Bonduelle prévoit de le déployer hors de France et souhaite atteindre rapidement 100 % d'usines activées. L'engagement des collaborateurs dans la démarche RSE doit permettre à Bonduelle d'atteindre son objectif : 100 % du groupe certifié *B Corp* en 2025.

Ces cinq macro-objectifs ont été définis à partir de la matrice de matérialité du groupe (voir 2.2.1.5 Matrice de matérialité). Les quatre premiers macro-objectifs articulent le présent chapitre. Le cinquième est illustré par les initiatives ponctuant ce rapport. Tous sont partagés par les cinq *business units* du Groupe Bonduelle. - *GRI 103-1*.

2.2.1.3 Structuration de la démarche RSE dans les *business units* du groupe

L'intégration de Ready Pac Foods dans la démarche RSE du groupe, entamée dès 2017-2018, s'est poursuivie en 2018-2019. Ainsi, la *business unit* Bonduelle Fresh Americas (BFA) a cadré sa déclinaison de la démarche RSE du groupe avec la réalisation de sa matrice de matérialité et travaille à la définition de ses objectifs à 2025. Les politiques et les mesures mises en œuvre par le groupe pour maîtriser ses risques et enjeux RSE incluent également BFA. La liste des indicateurs pour lesquels les données de BFA sont consolidées dans le *reporting* groupe s'est étoffée ; cette intégration sera poursuivie et complétée dans les années à venir. Les indicateurs présents dans le rapport incluent BFA, à l'exception de ceux listés dans la note méthodologique (voir 2.9.3.2 Intégration de la *business unit* BFA).

« Les travaux effectués sur notre stratégie RSE s'ajoutent aux progrès en matière énergétique (voir encadré sur le site d'Irwindale en 2.5.2.3 Zéro perte en énergie pour l'activité industrielle), d'optimisation du transport et d'implication auprès de nos communautés locales. »

Mathew R. Caldwell, Senior Manager of Corporate Social Responsibility BFA

La *business unit* Bonduelle Americas Long Life (BALL) a pour sa part intensifié sa démarche RSE en l'intégrant dans sa mission, en vue d'une certification *B Corp*. Autres avancées : la conception de produits sans résidu de pesticides, la mise sur pied et le déploiement d'une initiative visant à améliorer le bien-être de tous les employés et la mesure en temps réel de la mobilisation des employés.

2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle – GRI 103-2, 102-46, 102-47, 102-48

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des macro-objectifs et des indicateurs définis pour leur suivi. L'historique à cinq ans figure au 2.9.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs, lorsqu'il est connu.

Macro-objectifs	Cible à 2025 *	Avancement 2018-2019	ODD
1. Prendre soin, avec nos partenaires agriculteurs, des sols cultivés	100 % des surfaces cultivées pour Bonduelle couvertes par une combinaison adéquate de techniques culturales alternatives permettant de progresser sur chacun des 5 axes RSE agronomie	<ul style="list-style-type: none"> • 44 % des surfaces avec du désherbage mécanique • 44 % des surfaces avec de la fertilisation raisonnée (suivi du reliquat azoté) • 35 % des surfaces irriguées avec du pilotage de l'irrigation (bilan hydrique ou capteurs) • 35 % des surfaces avec des couverts végétaux (avant légumes) • 46 % des surfaces avec des techniques de conservation du sol (semis direct, <i>strip-till</i>...) Données hors <i>business unit</i> BFA pour 2018-2019. Les indicateurs de suivi du taux de pénétration des autres techniques culturales alternatives et l'indicateur consolidé de suivi du macro-objectif cible sont en cours de construction.	   
2. Réduire les impacts environnementaux du champ à l'assiette	<ul style="list-style-type: none"> • 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'activité de Bonduelle en 2035 (base 2018-2019) • 100 % d'emballages recyclables ou réutilisables 	<ul style="list-style-type: none"> • Première évaluation en 2019-2020 • Première évaluation en 2019-2020 	   
3. Favoriser l'envie et l'accès à une alimentation saine et durable	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des marques du groupe avec un impact positif • Diffuser les activités de la Fondation Louis Bonduelle dans les pays où Bonduelle est présent 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur en cours de construction • La Fondation Louis Bonduelle est présente dans 7 pays 	
4. Assurer le bien-vivre des collaborateurs et des communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • 0 accident du travail • 100 % des sites avec un projet en lien avec leurs communautés locales 	<ul style="list-style-type: none"> • 6,37 de taux de fréquence des accidents du travail • 49 % des sites avec un projet en lien avec leurs communautés 	
5. Être tous acteurs	100 % du groupe certifié <i>B Corp</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Première évaluation du groupe réalisée selon le questionnaire <i>B Corp</i> • 10 % des collaborateurs du groupe sensibilisés à la RSE 	

* À l'exception de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.



2.2.1.5 Matrice de matérialité – GRI 103-1, 102-40, 102-4, 102-46, 102-47, 102-42

Le Groupe Bonduelle a initié en 2014-2015 une démarche d'analyse de matérialité en concertation avec ses parties prenantes, dont la méthode est détaillée en 2.10.3 Matrice de matérialité. L'analyse de matérialité a permis d'identifier, parmi les 51 enjeux RSE de Bonduelle, 17 enjeux majeurs communs au groupe et à ses parties prenantes. Ces enjeux sont partie intégrante de la stratégie RSE de l'entreprise et s'appliquent à l'ensemble du Groupe Bonduelle, qui collabore avec son écosystème pour les relever, notamment ses agriculteurs partenaires. Leur prise en compte dans la démarche RSE de Bonduelle est détaillée en section 2.10.3 Matrice de matérialité.

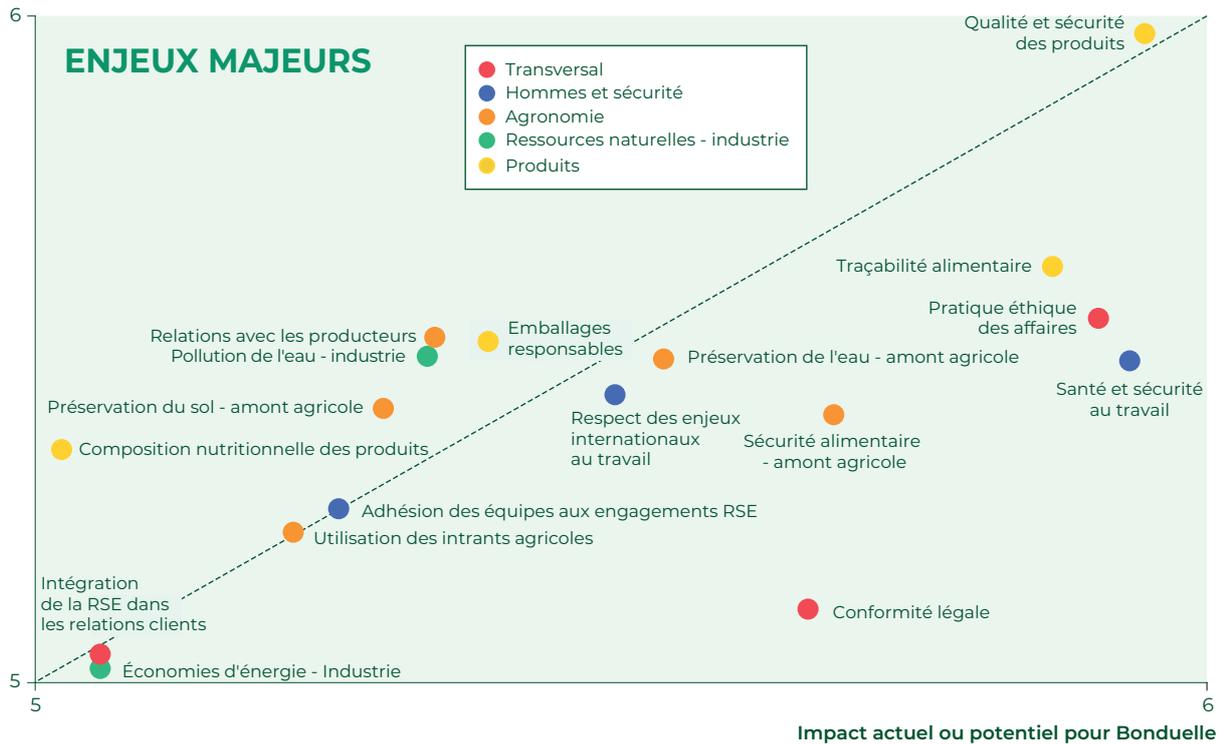
La matrice de matérialité des activités de la *business unit* BFA a été réalisée en 2018-2019. Les résultats n'ont pas nécessité de refondre la matrice du groupe, car la majorité

des enjeux matériels de BFA sont également matériels pour le Groupe Bonduelle ou déjà pris en compte par une politique d'amélioration continue. Cependant, quelques modifications ont été apportées à la matrice du groupe ; les enjeux matériels pour le Groupe Bonduelle renforcés par ceux de BFA ont été déplacés plus haut dans la matrice du groupe : qualité et sécurité des produits, pratique éthique des affaires, préservation de l'eau - amont agricole, pollution de l'eau - industrie, emballages responsables, adhésion des équipes aux engagements RSE. Certains enjeux matériels pour BFA seront ajoutés aux enjeux évalués par Bonduelle et ses parties prenantes lors d'une refonte de la matrice du groupe : dialogue parties prenantes, diversité, approvisionnements responsables, impact environnemental et social fournisseur, déchets - industrie, rémunérations et avantages sociaux.



Matrice de matérialité du Groupe Bonduelle

Importance pour les parties prenantes externes



2.2.1.6 Modalités de dialogue avec les parties prenantes – GRI 102-40, 102-42, 102-43, 102-44

Bonduelle mène une politique de dialogue structurée autour d'échanges réguliers et de réunions stratégiques, tant en interne avec ses collaborateurs et ses partenaires sociaux, qu'en externe avec les agriculteurs, les fournisseurs, les consommateurs, les institutions publiques nationales et locales, etc. Bonduelle souhaite construire et faire évoluer ses plans d'actions en tenant compte des attentes de ses parties prenantes.

Le tableau suivant recense les parties prenantes avec lesquelles le Groupe Bonduelle entretient des relations dans toutes les sphères de son environnement. Y sont listés, pour chaque catégorie de parties prenantes, les modalités mises en œuvre pour les informer, dialoguer avec elles ou les consulter, ou encore les accords, partenariats ou collaborations établis avec certaines d'entre elles.

Une refonte du format des réunions parties prenantes prévue pour 2018-2019 sera réalisée en 2019-2020, afin de leur donner une dimension plus internationale, d'approfondir la connaissance des risques RSE et de challenger les objectifs du groupe et les mesures mises en œuvre en application de celui-ci.

Le chargé des relations extérieures développe les échanges avec les parties prenantes dans leur diversité : fédérations professionnelles, institutions, autorités et agences de réglementation européennes, nationales et internationales, ONG, agences de notation, communautés locales, médias, établissements d'enseignement et de recherche.

Parties Prenantes	Information Communication	Dialogue Consultation	Accord-Partenariat-Collaboration
SPHERE SOCIALE			
Collaborateurs/ partenaires sociaux Questionnaire	<ul style="list-style-type: none"> Outils de communication Internet (intranet, réseau social d'entreprise) Brochures et rapports Affichage dynamique dans tous les sites Bonduelle 	<ul style="list-style-type: none"> Dialogues avec les salariés, les représentants des salariés et les syndicats Comité d'Entreprise Européen – réunion <i>a minima</i> une fois par an Mesure en temps réel de l'engagement et de la satisfaction des équipes de la <i>business unit</i> BALL par l'outil <i>Office vibe</i> Enquête de climat interne « Climate » – tous les 2 ans (voir 2.7.4.4) 	<ul style="list-style-type: none"> Accords collectifs avec les représentants des salariés et les syndicats
SPHÈRE ÉCONOMIQUE			
Clients Questionnaire Réunion d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> Rapport RSE contenant la déclaration de performance extra-financière dans le document d'enregistrement universel Questionnaires spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> Réponses annuelles aux questionnaires et audits RSE des principaux clients Étude européenne bisannuelle menée auprès des principaux clients en grande distribution de produits Bonduelle en conserve et surgelé 	<ul style="list-style-type: none"> Réunions de travail spécifiques sur des thématiques RSE (pratiques agricoles, origine des produits...)

(1) AIM : Association des industries de marque.

Légende des textes en vert clair : mode de contribution à la matrice de matérialité Bonduelle.



Parties Prenantes	Information Communication	Dialogue Consultation	Accord-Partenariat-Collaboration
Citoyens/ Consommateurs Questionnaire Réunion d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> • Communication sur les emballages des produits • Communication média, dont réseaux sociaux et sites Internet dédiés dans les pays • Réseaux sociaux et sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com • Brochures et rapports • Événements spécifiques • Campagnes de communication organisées par les interprofessions dont Bonduelle est membre 	<ul style="list-style-type: none"> • Service dédié aux relations consommateurs dans tous les pays • Consultation de panels de consommateurs - en moyenne, une étude est réalisée chaque mois dans le groupe • Actions de sensibilisation par la Fondation Louis Bonduelle 	
Agriculteurs sous contrat avec Bonduelle Questionnaire	<ul style="list-style-type: none"> • Brochures et rapports • Événements spécifiques, par exemple des visites d'usines • Réseaux sociaux et sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration journalière durant les récoltes entre agriculteurs et experts Bonduelle • Réunions plénières et échanges individuels en dehors des périodes de récoltes 	<ul style="list-style-type: none"> • Charte d'approvisionnement agronomique • Préparation et animation commune du stand Bonduelle au SIA à Paris - une fois par an
Fournisseurs Questionnaire Réunion d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> • Brochures et rapports • Réseaux sociaux et sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation et audit qualité des fournisseurs de produits finis et ingrédients • Accompagnement et évaluation RSE externe par EcoVadis (global Achats responsables) 	
SPHÈRE FINANCIÈRE			
Agences de notation Questionnaire Réunion d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux sociaux et sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com • Rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel • Questionnaires spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Réponses à des questionnaires/sollicitations ponctuelles - une fois par an 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe Bonduelle figure depuis 2009 dans le Gaïa Index, palmarès des moyennes capitalisations en matière de développement durable
Investisseurs Questionnaire Réunion d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> • Information financière trimestrielle • Résultats financiers semestriels et annuels • Rapport annuel et rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise inclus dans le document d'enregistrement universel • Journal de l'actionnaire - une fois par an 	<ul style="list-style-type: none"> • Événements financiers/réunions d'analystes/réunions d'investisseurs - deux fois par an <i>a minima</i> • Réunions spécifiques (fonds ISR) - deux fois par an <i>a minima</i> et entretiens individuels sur sollicitations • Événements spécifiques comme l'Assemblée Générale des actionnaires ou des visites d'usines 	

(1) AIM : Association des industries de marque.

Légende des textes en vert clair : mode de contribution à la matrice de matérialité Bonduelle.

2 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Le Groupe Bonduelle et la Responsabilité sociétale d'entreprise

Parties Prenantes	Information Communication	Dialogue Consultation	Accord-Partenariat-Collaboration
SPHÈRE SOCIÉTALE			
Autorités et agences de réglementation nationale, européenne et internationale Questionnaire Réunion d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> Réseaux sociaux et sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com Rapport RSE contenant la déclaration de performance extra-financière dans le document d'enregistrement universel 	<ul style="list-style-type: none"> Réunions spécifiques et entretiens individuels sur sollicitations 	<ul style="list-style-type: none"> Bonduelle est classé niveau <i>GC Advanced</i> par le <i>UN Global Compact</i>. Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle (voir partie 2.11 - Table de concordance du rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise avec <i>Global Reporting Initiative GRI Standards Content Index</i>)
ONG Questionnaire Réunion d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> Réseaux sociaux et sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com Rapport RSE contenant la déclaration de performance extra-financière dans le document d'enregistrement universel 	<ul style="list-style-type: none"> Réponses aux sollicitations Participation d'associations environnementales et sociales aux sessions de parties prenantes - une fois par an 	
Communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> Brochures et rapports Événements spécifiques Sites Internet et réseaux sociaux dédiés dans les pays 	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue avec des communautés locales - sur sollicitation 	<ul style="list-style-type: none"> Appels à projets internationaux menés par la Fondation Louis Bonduelle - une fois par an Participation de Bonduelle à la vie locale de ses implantations
Médias Questionnaire Réunion d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> Communiqué et/ou dossier de presse - une fois par an <i>a minima</i> Réseaux sociaux et sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com Événements spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> Invitation de la presse locale à visiter un site Bonduelle dans le monde - en moyenne une fois par an 	
Fédérations professionnelles Questionnaire Réunion d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs collaborateurs de Bonduelle participent aux travaux d'organisations professionnelles (liste détaillée en 2.2.2 Participation aux réflexions sectorielles) en tant que membre de commission, administrateur ou en les présidant - rencontres deux fois par an <i>a minima</i> 		<ul style="list-style-type: none"> Bonduelle est signataire de la Charte européenne « Contribution des marques pour la santé et le bien-être des consommateurs » de l'AIM ⁽¹⁾

(1) AIM : Association des industries de marque.

Légende des textes en vert clair : mode de contribution à la matrice de matérialité Bonduelle.





Parties Prenantes	Information Communication	Dialogue Consultation	Accord-Partenariat-Collaboration
Enseignement et recherche Questionnaire Réunion d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> Interventions auprès des écoles à proximité des sièges, des filiales et des sites Réseaux sociaux et sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com 	<ul style="list-style-type: none"> Accueil de stagiaires et apprentis Partenariats et études 	<ul style="list-style-type: none"> Prix de recherche international Louis Bonduelle - une fois par an
Experts RSE Questionnaire Réunion d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> Réseaux sociaux et sites : www.developpementdurable.bonduelle.com ou www.sustainability.bonduelle.com Rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 	<ul style="list-style-type: none"> Réponses à des questionnaires - une fois par an Interventions et échanges lors d'événements comme le <i>World Forum</i> de l'économie responsable - une fois par an 	

(1) AIM : Association des industries de marque.

Légende des textes en vert clair : mode de contribution à la matrice de matérialité Bonduelle.

2.2.2 Principes directeurs - GRI 103-2, 103-3

2.2.2.1 Gouvernance de la RSE - GRI 103-3

La Directrice RSE du Groupe Bonduelle siège au *Group Management Committee* (GMC) ⁽¹⁾, auquel elle présente annuellement pour validation la stratégie RSE, sur proposition du Comité de Pilotage RSE.

La composition et le fonctionnement du Comité de Pilotage RSE de Bonduelle s'adaptent aux besoins de l'entreprise. Ainsi, en 2018-2019, il s'est resserré autour de six thématiques prioritaires directement connectées aux 5 objectifs RSE du groupe : emballages, changement climatique, accessibilité à l'alimentation ou alimentation durable, collaborateurs, relation avec les agriculteurs partenaires et démarche *B Corp*. Le Comité RSE s'est concentré sur la définition d'objectifs ambitieux et mesurables pour chacun des piliers à l'horizon 2025. L'ambition du Groupe Bonduelle à travers cette feuille de route est de maximiser son impact positif à moyen et long terme. L'année 2019-2020 sera consacrée à l'élaboration de plans d'actions détaillés et de leurs dispositifs de suivi.

La composition du *Group Management Committee* est présentée dans le chapitre 3 du document d'enregistrement universel 2018-2019.

2.2.2.2 Participation aux réflexions sectorielles - GRI 102-13, 102-42, 103-2

Bonduelle, en tant qu'acteur significatif de son secteur, agit au sein des organisations professionnelles afin d'apporter son expertise économique et industrielle et défendre ses

intérêts et ceux de ses confrères, en s'impliquant dans les interprofessions et fédérations et auprès des instances gouvernementales des pays où il est présent.

Les 100 collaborateurs du groupe impliqués dans les organisations professionnelles ont poursuivi leurs engagements tant sur le plan technique que sur le plan politique pour défendre leurs intérêts et ceux des consommateurs, des clients, des fournisseurs et des partenaires agricoles. Les collaborateurs Bonduelle apportent également des réponses aux représentants de la filière afin d'assurer l'application de la réglementation dans des domaines tels que l'approvisionnement en matières premières agricoles, la production industrielle, la protection des consommateurs.

Le Groupe Bonduelle n'a pas recours à des professionnels extérieurs pour la représentation de ses intérêts et n'a financé aucun parti politique en 2018-2019.

En 2018-2019, le Groupe Bonduelle était membre d'environ 80 organisations professionnelles dans le monde et des représentants de l'entreprise exerçaient des mandats de Président, Vice-président ou d'administrateur, notamment dans les organisations suivantes :

- en France : FIAC (Fédération française des industries d'aliments conservés), CTCPA (Centre technique agro-alimentaire), UNILET (Union nationale interprofessionnelle des légumes transformés), ANIA (Association nationale des industries alimentaires), ADEPALE (Association des entreprises de produits alimentaires élaborés), ANIFELT (Association nationale interprofessionnelle des fruits et légumes transformés), SYNAFAP (Syndicat des fabricants de produits traiteurs frais) ;
- en Espagne : PROMARCA (association qui regroupe la plupart des fabricants de grandes marques de produits alimentaires, de boissons, de pharmacies et de parfumeries) ;

(1) La présentation du *Group Management Committee* figure partie 3.1.4 du document d'enregistrement universel.

- en Pologne : *Krajowe Stowarzyszenie Przetwórców Owoców i Warzyw* (Association nationale de l'industrie des fruits et légumes) ;
- en Europe : PROFEL (Organisation européenne des industries transformatrices de fruits et légumes) ;
- en Italie : AIIPA - *Gruppo « Prodotti Ortofrutticoli di IV Gamma »* (*Associazione Italiana Industrie Prodotti Alimentari* - Groupe des entreprises de fruits et légumes frais, lavés, emballés et prêts à consommer au sein de l'Association italienne des industries alimentaires) ;
- en Hongrie : Association des entreprises alimentaires d'appertisation ;
- au Canada : FBC (*Food & Beverage Canada*), CTAQ (Conseil de la transformation alimentaire Québec), AFFI (*American Frozen Food Institute*) ;
- aux États-Unis : *United Fresh (United Fresh Produce Association)*.

2.2.2.3 Exigences de transparence – GRI 101-3

En lien avec ses engagements et afin de rendre ses informations RSE accessibles à toutes ses parties prenantes, Bonduelle communique son rapport RSE, extraction du chapitre 2 du document d'enregistrement universel, sur diverses plateformes Internet (bonduelle.com, unglobalcompact.org et corporateregister.com) et confronte ses travaux à des parties prenantes (voir 2.2.1.6 Modalités de dialogue avec les parties prenantes) lors de réunions spécifiques.

Le rapport RSE de Bonduelle pour l'exercice 2017-2018, qui tenait lieu de « Communication sur le progrès » (COP) due

par le groupe au titre de son engagement au Pacte mondial des Nations unies, a obtenu le Trophée de la catégorie *Global Compact Advanced* en juin 2019 (Voir page 24).

Le *reporting* RSE de Bonduelle a également été nommé pour les *European Business Awards for the Environment*. Récompensé, une première fois en 2017 à l'occasion du « Grand Prix du *reporting* environnemental » organisé par le Ministère de la transition écologique, le rapport RSE du groupe est cette fois-ci nommé pour le trophée organisé par la Commission européenne.

Pour les parties prenantes internes, la collecte annuelle des données RSE à l'échelle du groupe sert de base à la définition des actions de progrès. Le *reporting* des données est accessible par tous les sites du groupe. Il permet le partage des données et le suivi des performances.

Bonduelle partage également ses informations RSE auprès de différents organismes experts reconnus. Dès 2012, le Groupe Bonduelle s'est engagé dans une démarche de vérification de certains indicateurs de son *reporting* RSE par un organisme tiers indépendant, le cabinet Deloitte. Par ailleurs, Bonduelle a obtenu également dès 2012 le niveau d'application B+ du *Global Reporting Initiative* (GRI). Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle ; (voir partie 2.11 - Table de concordance du rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise avec *Global Reporting Initiative GRI Standards Content Index*) (GRI 101-3, 102-54). Bonduelle fait par ailleurs partie depuis 2009 de l'index Gaïa, palmarès développement durable des valeurs moyennes françaises. L'entreprise a obtenu une note générale de 77 % et une 32^e place sur les 85 entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions d'euros (résultats publiés en octobre 2018). Enfin, pour son engagement en faveur du Pacte mondial des Nations unies, Bonduelle est classé niveau *GC Advanced* par le *UN Global Compact*.



2.3 Déclaration de performance extra-financière

Table de correspondance des éléments de la DPEF

Le modèle d'affaires du groupe est présenté dans les sections 1.3 Être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale », 1.4.3 Bonduelle est l'unique *pure player* du marché du végétal, 1.5 Organisation du groupe au 01/07/2019 et 1.6 Bonduelle dans le monde au 01/07/2019.

Les principaux risques sociaux et environnementaux liés à l'activité de la société, ainsi que la méthode suivie pour les identifier et les hiérarchiser, sont présentés dans la section 4.2 Facteurs de risques.

2

Principaux risques RSE	Macro-objectifs Bonduelle, politiques, diligences raisonnables et indicateurs de performance	Section
Accidents du travail	Macro-objectif Bonduelle : 4. Assurer le bien-vivre des collaborateurs et des communautés locales	2.7.1
	Politiques et diligences : Sécurité et conditions de travail	2.7.3.1
	Indicateurs : Ressources Humaines	2.9.7.5
	<ul style="list-style-type: none"> Taux de fréquence des accidents du travail Taux de gravité des accidents du travail 	
Sols impropres à l'agriculture	Macro-objectif Bonduelle : 1. Prendre soin, avec nos partenaires agriculteurs, des sols cultivés	2.4
	Politiques et diligences : Stratégie Bonduelle pour la transition écologique	2.4.1
	Indicateurs : Agronomie	2.9.7.1
	<ul style="list-style-type: none"> Taux de pénétration du désherbage mécanique Taux de pénétration de la fertilisation raisonnée (suivi du reliquat azoté) Taux de pénétration du pilotage de l'irrigation (bilan hydrique ou capteurs) Taux de pénétration des couverts végétaux (avant légumes) Taux de pénétration des techniques de conservation du sol <p>Les indicateurs de suivi du taux de pénétration des autres techniques culturales alternatives et l'indicateur consolidé de suivi du macro-objectif cible sont en cours de construction.</p>	
Variabilité climatique	Macro-objectif Bonduelle : 2. Réduire les impacts environnementaux du champ à l'assiette	2.5
	Politiques et diligences :	2.4.1
	Stratégie Bonduelle pour la transition écologique	2.5.1
	Stratégie « Zéro perte » d'ici 2025	2.9.7.2
	Indicateurs : Ressources Naturelles	2.9.7.2
	<ul style="list-style-type: none"> Émissions globales de gaz à effet de serre Énergie et eau consommées par tonne de produits fabriqués Nombre de sites certifiés ISO 50001 sur le périmètre Europe Part des énergies alternatives dans le mix énergétique de Bonduelle Montants dépensés pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement (air et énergie) 	
Crise alimentaire	Macro-objectif Bonduelle : 3. Favoriser l'envie et l'accès à une alimentation saine et durable	2.6
	Politiques et diligences : Qualité et traçabilité	2.6.2.1
	Indicateurs : Qualité	2.9.7.4
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'analyses de sécurité alimentaire sur les produits en conserve, sur les produits surgelés, frais ou traiteurs Part des sites Bonduelle possédant au moins une certification, dont part des sites certifiés pour fabriquer des produits biologiques Nombre de jours d'audits réalisés par des organismes extérieurs dans les usines Bonduelle Part des industriels partenaires fournisseurs de produits finis audités sur leurs performances et le respect de leurs engagements sur la qualité des produits 	

2 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Déclaration de performance extra-financière

Principaux risques RSE	Macro-objectifs Bonduelle, politiques, diligences raisonnables et indicateurs de performance	Section
Condamnation pour pratique anticoncurrentielle	Politiques et diligences : le risque de condamnation pour pratique anticoncurrentielle s'inscrit dans la démarche éthique du groupe. La politique et les diligences sont présentées en section 2.8 Éthique et Vigilance. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none">• Nombre de collaborateurs formés aux grands principes du droit de la concurrence.	2.8.1 2.8.1.3

L'évasion fiscale n'a pas été identifiée comme un risque majeur pour le Groupe Bonduelle.

Le macro-objectif de la démarche RSE : 5. Être tous acteurs, vise à permettre à 100 % des collaborateurs d'être acteurs de la transformation de Bonduelle pour en faire une entreprise plus responsable. Les politiques et diligences mises en œuvre dans le cadre de ce macro-objectif contribuent à la maîtrise des risques RSE identifiés dans le cadre de la DPEF.





2.4 Prendre soin, avec nos partenaires agriculteurs, des sols cultivés

2.4.1 Stratégie Bonduelle pour la transition agroécologique - GRI 102-9, 103-2

Bonduelle, en tant qu'acteur majeur de la première transformation agro-industrielle des légumes, joue un rôle clé dans la filière :

- il est le partenaire des agriculteurs et prescripteur d'innovations pour l'amont agricole ;
- en mettant sur le marché des légumes surgelés, appertisés et de 4^e et 5^e gammes, il offre aux agriculteurs des opportunités de diversification des cultures et leur permet d'allonger les rotations. Il contribue ainsi à la réduction de l'exposition des agriculteurs aux risques techniques et agronomiques d'une part (grâce à l'allongement des rotations), et aux risques économiques (volatilité des marchés des commodités agricoles), d'autre part.

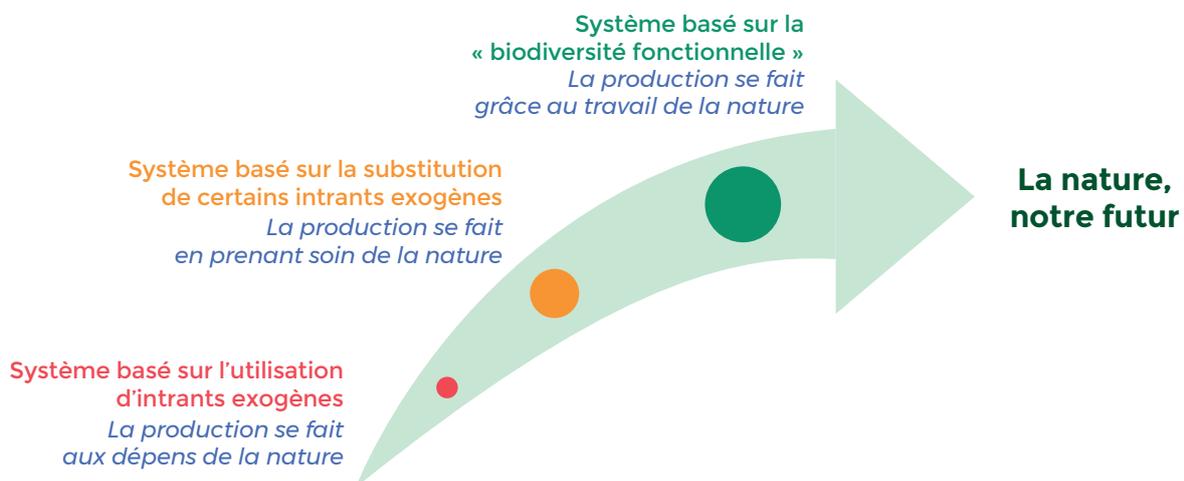
Le Groupe Bonduelle a développé une vision claire de la manière dont il entend jouer ce rôle. Il souhaite participer activement à la transition agroécologique (voir ci-dessous) pour renforcer la résilience des cultures et maintenir leur productivité dans le contexte du changement climatique, proposer des légumes toujours plus sains et préserver la biodiversité. Il entend ainsi prendre part au développement de l'agriculture de demain, qui permettra de nourrir 9 milliards d'êtres humains en 2050.

L'engagement de Bonduelle pour la transition agroécologique est un des piliers majeurs du tournant stratégique que le groupe a pris pour devenir un industriel à impact positif pour son écosystème. Ainsi, sa signature de marque, « La nature, notre futur » place l'ambition de préservation de la nature au cœur de son action. Son engagement dans la certification *B Corp* permettra la mobilisation des moyens nécessaires à la réussite de la transition agroécologique ; et celle-ci, entamée depuis plusieurs années au sein du groupe est un contributeur majeur à la démarche de certification LEAF et joue un rôle très important pour satisfaire aux exigences du référentiel *B Corp*.

2

Stratégie Bonduelle pour la transition agroécologique

Notre ambition : être un référent de la transition agroécologique

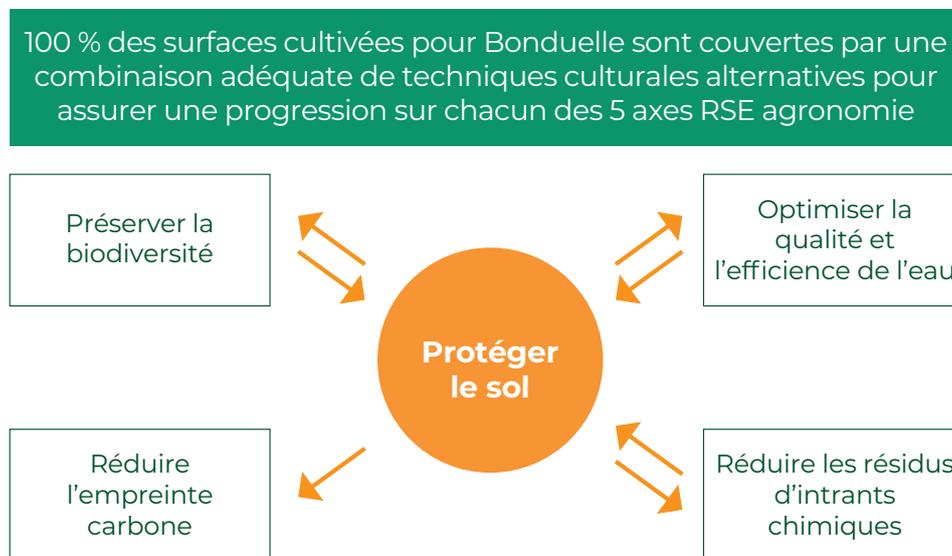


Prendre soin, avec nos partenaires agriculteurs, des sols cultivés

Bonduelle a défini le volet RSE de sa stratégie agronomique autour de 5 axes :

- protéger le sol ;
- augmenter la biodiversité ;
- réduire l’empreinte carbone ;
- optimiser la qualité et l’efficacité de l’eau ;
- réduire les résidus d’intrants chimiques.

Un objectif général de moyens pour l’amont agricole a été défini à l’horizon 2025 : **100 % des surfaces cultivées avec une combinaison adéquate de techniques culturales alternatives permettant de progresser sur chacun des 5 axes RSE agronomie.**



Le détail de l’avancement du groupe par rapport à cet objectif est présenté au paragraphe 2.4.2.1 Le développement et déploiement de techniques culturales alternatives.

2.4.1.1 Le modèle d’approvisionnement en légumes du Groupe Bonduelle – GRI 203-2

Bonduelle cultive plus de 30 légumes différents, représentant près de 500 variétés.

Pour produire des légumes de qualité et accessibles à tous, Bonduelle a construit un modèle d’approvisionnement qui privilégie les producteurs en groupement (76 % des surfaces totales cultivées pour le groupe). Ce format majoritaire d’approvisionnement, qui repose sur une contractualisation annuelle avec les agriculteurs, permet de :

- assurer la rotation des parcelles, indispensable au non-épuisement des sols ;
- produire au plus juste selon les prévisions de vente pour minimiser le gaspillage ;
- planifier semis et récoltes pour optimiser le rendement industriel et la qualité.

Pour les agriculteurs en groupement, ce modèle présente aussi de nombreux avantages :

- **indépendance** : Bonduelle ne représente généralement pas plus de 20 % de leur chiffre d’affaires ;
- **sécurisation de leur activité** grâce à des prix garantis plusieurs mois à l’avance et indépendants des cours mondiaux des matières premières ;
- **rémunération équitable** entre agriculteurs, corrigée des aléas climatiques ou des variations de rendements dans un même bassin de production, inévitables en raison de l’étalement dans le temps des semis et des récoltes pour permettre un approvisionnement linéaire des usines et l’optimisation de l’usage de leur capacité ;
- **accès à l’expertise** de 295 professionnels de l’agronomie de Bonduelle (*business unit* BFA inclus) : ingénieurs et techniciens (chefs de plaine ou chefs de culture) qui partagent avec eux leurs connaissances et savoir-faire.

Le groupe complète ses approvisionnements en s’adaptant aux réalités locales. Ainsi, là où les producteurs ne sont pas

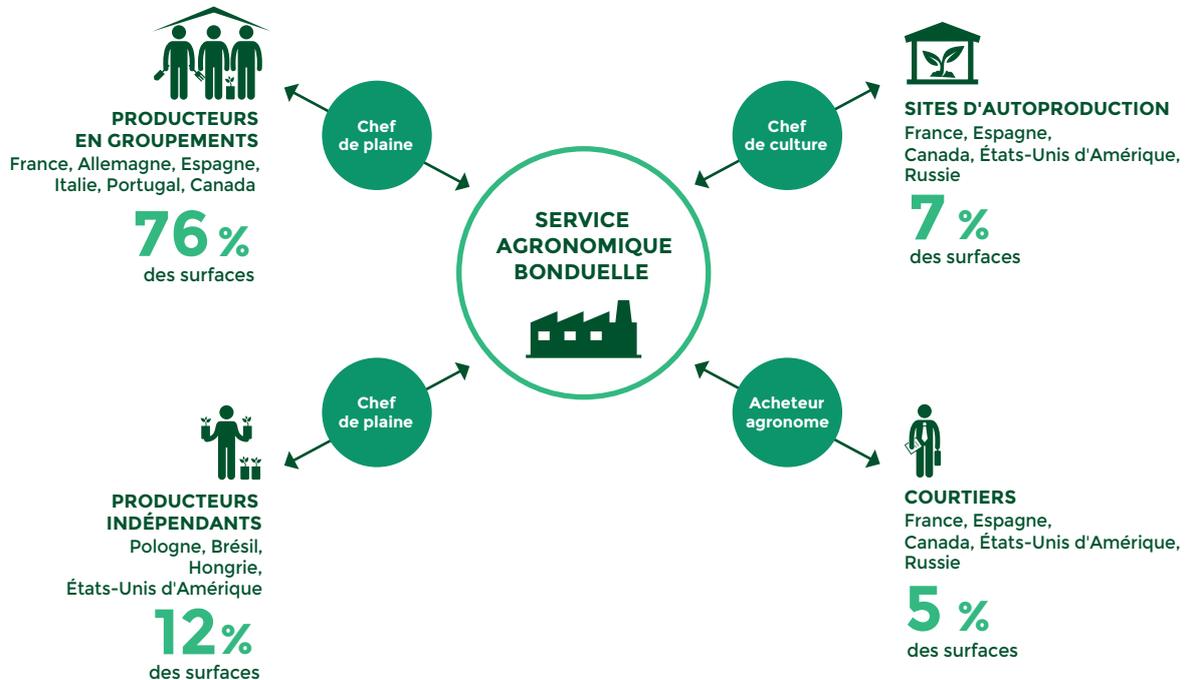


Prendre soin, avec nos partenaires agriculteurs, des sols cultivés

organisés en groupement, Bonduelle peut contractualiser directement avec des producteurs indépendants (12 % des surfaces), notamment dans les pays où les exploitations s'étendent sur de très grandes surfaces (Brésil, États-Unis, Hongrie, Pologne), ou acheter au travers de courtiers qui jouent le rôle d'intermédiaires (5 % des surfaces). Enfin, dans les pays

où le savoir-faire ne satisfait pas ses exigences de qualité, ou lorsque des risques de continuité d'approvisionnement existent, Bonduelle exploite lui-même ses sites de production (7 % des surfaces), y cultive son savoir-faire agronomique et y développe des techniques culturales alternatives.

Modèle d'approvisionnement en légumes du Groupe Bonduelle



Cette démarche permet à Bonduelle de se concentrer sur son cœur de métier (la préparation des légumes) tout en développant son savoir-faire agronomique. Le groupe travaille également avec des prestataires de services qui peuvent assurer le transport, le semis, la récolte ou d'autres opérations culturales (binage caméra, traitements de protection des cultures, etc.). Ceci évite aux producteurs des investissements coûteux en matériels spécifiques et permet d'optimiser l'efficacité opérationnelle.

L'entreprise entretient des relations étroites avec ses agriculteurs partenaires (voir 2.2.1.6 Modalités de dialogue avec les parties prenantes).

2.4.1.2 Politique du groupe et moyens mis en œuvre

Pour répondre aux attentes et aux enjeux des pays et des marchés, l'organisation agronomique du groupe est conçue selon une approche par *business unit*, chacune étant responsable de sa politique agricole dans le cadre d'une stratégie agronomique groupe qui définit des objectifs de progrès communs, tout en tenant compte des spécificités de chaque *business unit*. La politique agronomique est partagée au sein de ce réseau composé de 295 professionnels de l'agronomie de Bonduelle (ingénieurs et techniciens, chefs de plaine ou chefs de culture - *business unit* BFA inclus) qui se réunissent une fois par an, lors des Journées Techniques Agronomiques et interagissent via visioconférences bimensuelles pendant le reste de l'année. En mai 2019, ce réseau s'est enrichi d'une personne chargée de l'expérimentation agronomique au sein de la *business unit* BEAM ; poste qui permettra de renforcer l'expertise du groupe dans l'évaluation des impacts des techniques culturales alternatives. Un collaborateur chargé de

Prendre soin, avec nos partenaires agriculteurs, des sols cultivés

coordonner les initiatives agronomiques pour la *business unit* BFA a également débuté sa mission en mai 2019.

Les prévisions commerciales déterminent le périmètre des services agronomiques de chaque zone. Relais entre Bonduelle et ses partenaires producteurs, les services agronomiques interviennent depuis la contractualisation avec l'agriculteur jusqu'à la livraison des légumes dans l'usine.

Dans le domaine agricole, Bonduelle Prospective et Développement de Bonduelle accompagne les *business units* à court terme, sur certains points spécifiques de leur activité opérationnelle, mais surtout à moyen et long terme, par l'animation d'un programme d'innovations agronomiques.

Ainsi, depuis plusieurs années, le département recherche et développement agronomique, en étroite collaboration avec les *business units*, identifie de nouvelles technologies, les teste et les intègre dans des pratiques culturelles innovantes. Ces activités sont menées au travers d'accords de partenariat externes avec des organisations tierces de diverses natures (start-up, entreprises de technologies établies, institutions de recherche, etc.). Les meilleures pratiques agricoles ainsi développées sont partagées et mises en œuvre avec l'ensemble des *business units*.

2.4.1.3 La Charte d'approvisionnement agronomique de Bonduelle

Pour garantir la qualité des produits, la sécurité alimentaire et la bonne gestion des risques, le groupe s'est doté depuis 1996 d'une Charte d'approvisionnement agronomique mondiale.

Cette charte fixe des règles que chacun des partenaires producteurs doit observer. Elle constitue un engagement contractuel exclusif depuis le choix de la variété à cultiver jusqu'à la récolte afin que soit respecté le cahier des charges élaboré par Bonduelle et portant sur différents domaines, tels que la sélection des parcelles, le choix des variétés et la conduite des cultures. 92 % des partenaires producteurs de Bonduelle se sont contractuellement engagés à respecter la Charte d'approvisionnement agronomique. Cette Charte d'approvisionnement agronomique est disponible en téléchargement sur le site Internet de Bonduelle : <http://www.bonduelle.com/fr/developpement-durable/espace-documentaire.html>.

La Charte d'approvisionnement agronomique est un des outils au cœur de la relation très étroite que Bonduelle entretient avec ses agriculteurs partenaires.

Le groupe travaille à la conception de formes innovantes de partenariats avec les producteurs et souhaite les impliquer dans une véritable co-construction. Ce projet conduira le Groupe Bonduelle à revisiter sa Charte d'approvisionnement agronomique.

2.4.1.4 Les certifications

Sous l'impulsion de Bonduelle initiée il y a une dizaine d'années, **100 % des légumes produits pour Bonduelle Fresh Europe sont certifiés Global Gap**. Ce protocole regroupe les référentiels de bonnes pratiques agricoles définissant les exigences imposées au niveau mondial aux entreprises agricoles et horticoles en matière de sécurité alimentaire, de durabilité et de qualité.

De plus, **50 % des légumes produits pour Bonduelle Fresh Europe proviennent d'exploitations certifiées LEAF (Linking Environment and Agriculture for the Future)**, certification internationale gérée par l'association britannique du même nom. Ce référentiel comporte 83 points de contrôle critiques et 21 recommandations couvrant des domaines aussi divers que la gestion des sols et les apports de nutriments aux cultures, la protection des cultures, la lutte contre la pollution et la gestion des déchets, l'efficacité énergétique et la gestion de l'eau.

Progressivement, la *business unit* BFE accompagne l'ensemble de ses partenaires producteurs de salades dans l'obtention de cette certification avec pour objectif d'atteindre 100 % des volumes de salades certifiés LEAF en 2025. Le principal défi pour atteindre cet objectif réside dans la traçabilité des produits, la stratégie RSE agronomique étant en ligne avec les objectifs du référentiel.

2.4.2 La transition agroécologique par Bonduelle avec ses partenaires - GRI 103-2

Bonduelle est engagé dans la transition agroécologique de sa chaîne d'approvisionnement. Cette démarche implique de réduire l'usage des produits phytosanitaires chimiques et de minimiser l'impact sur la biodiversité et l'environnement pour répondre aux attentes de la société et renforcer la résilience face au changement climatique au cours du XXI^e siècle.

Pour cela, le groupe veille sur le terrain au suivi des cultures et accompagne ses producteurs partenaires dans une logique de prévention, en sélectionnant les parcelles les plus adaptées aux différents types de légumes, en exigeant des rotations de cultures longues afin de minimiser le risque de maladies du sol et de ne pas épuiser ses ressources (nutriments, matière organique), tout en favorisant la biodiversité et en optimisant les rendements. Bonduelle est également engagé dans la production de légumes sans résidu de pesticides (voir 2.4.2.1 Le développement des techniques culturelles alternatives), dont le développement n'est possible qu'au travers de la mise en place d'itinéraires culturels alternatifs. L'implication de Bonduelle s'illustre en particulier par le rôle central des chefs de plaine qui accompagnent les agriculteurs partenaires par leur présence sur le terrain à tous les stades de la culture, du semis à la récolte en passant par le suivi cultural.



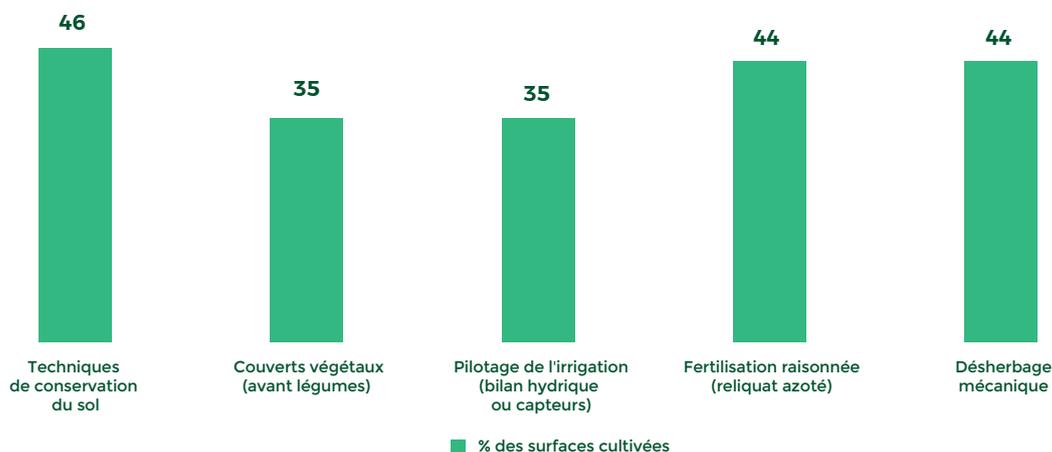


2.4.2.1 Le développement de techniques culturales alternatives

Bonduelle s'est fixé pour objectif à l'horizon 2025 de « couvrir 100 % des surfaces cultivées par une combinaison adéquate de techniques culturales alternatives permettant de

progresser sur chacun des 5 axes RSE agronomie ». Pour y parvenir, le Groupe Bonduelle teste et développe une gamme de techniques culturales alternatives et évalue leurs impacts au regard des 5 objectifs RSE de la stratégie agronomique du groupe.

Taux de pénétration des techniques culturales alternatives



- Les techniques de conservation du sol sont calculées en additionnant les surfaces suivantes : semis direct, *strip-till*, techniques culturales simplifiées (non-labour et travail superficiel du sol) et, pour BFE seulement, labour uniquement occasionnel et non-labour.
- Le taux de pénétration de la fertilisation raisonnée est calculé sur 49 % des surfaces cultivées, l'indicateur n'étant pas encore tracé sur l'intégralité du périmètre du groupe (voir 2.9.4.1).
- Le taux de pénétration du pilotage de l'irrigation est calculé sur l'ensemble des surfaces irriguées. À titre d'information, elles représentent actuellement 59 % des surfaces cultivées totales du groupe (voir 2.9.4.1).

Des exemples de développement et de déploiement des techniques culturales alternatives sont présentés ci-dessous.

En Russie, les fermes du Groupe Bonduelle (plus de 10 000 hectares) offrent des conditions idéales pour mettre en œuvre des **techniques culturales alternatives innovantes et particulièrement celles visant à protéger les sols comme le *strip-till*, qui se développe**. Adoptée en 2014 sur 500 hectares, cette pratique couvre 3 290 hectares en 2019 et représente 75 % de la surface de maïs doux produit par ces exploitations agricoles. Le *strip-till*, réalisé avec un équipement de préparation de la ligne de semis spécifique et des tracteurs guidés par GPS, limite la perturbation du sol et assure une meilleure protection contre l'érosion, grâce à la couverture d'une grande partie du sol par les résidus de la culture précédente et/ou une culture intermédiaire (couvert végétal

en interculture). Le *strip-till* favorise le développement de la biodiversité sous toutes ses formes (organismes supérieurs et micro-organismes), à la surface du sol et en profondeur. Une diminution drastique de la consommation de carburant (- 50 %) est également observée ainsi qu'une réduction de la fertilisation minérale nécessaire. Cette pratique est en cours d'évaluation ou en phase initiale de déploiement dans d'autres bassins. Une fois ses performances confirmées sur un nombre suffisant de campagnes, dans différentes conditions pédoclimatiques et pour d'autres cultures, elle pourrait être étendue à d'autres bassins agricoles et espèces de légumes.

Les couverts végétaux en interculture ont fait l'objet d'études menées par Bonduelle (voir aussi plus bas le paragraphe sur la plateforme expérimentale VEGESOL). Cette pratique consiste à semer une ou généralement plusieurs espèces complémentaires entre deux cultures (ou potentiellement pendant la culture). Le couvert végétal ainsi formé n'est pas récolté mais détruit, et ses résidus sont laissés sur la parcelle afin de protéger le sol et de l'enrichir en matière organique et éléments nutritifs. Ces couverts permettent également de contrôler en partie le développement des mauvaises herbes et d'orienter la composition de la flore adventice (espèces de mauvaises herbes). Bonduelle encourage activement l'adoption de couverts végétaux. En 2019, des essais à grande échelle sont organisés en Hongrie afin de sensibiliser les producteurs et d'initier leur adoption dans ce pays, dans le cadre de l'effort de réduction des résidus d'intrants chimiques.

La réduction des résidus des intrants chimiques. Des analyses des niveaux de résidus dans les légumes à la

Prendre soin, avec nos partenaires agriculteurs, des sols cultivés

récolte sont conduites dans toutes les *business units* et plus particulièrement chez Bonduelle Europe Long Life (BELL) et Bonduelle Fresh Europe (BFE) afin d'identifier les produits traçants. Le biocontrôle permet de réduire le recours aux insecticides et fongicides chimiques (et potentiellement aux herbicides chimiques). Des combinaisons de ces produits sont à la base de programmes alternatifs de protection des cultures, en cours de déploiement ou en développement dans les *business units* BELL, BFE et BALL. Ces programmes innovants incluent également d'autres technologies alternatives (filet à insectes, binage de précision assisté de caméra pour le désherbage mécanique). Des robots de désherbage sont également à l'essai. Deux initiatives spécifiquement développées par BFE concourent à la réduction des résidus de produits phytosanitaires chimiques : le programme « Neutral » dont l'objectif est de supprimer l'utilisation de molécules autorisées mais à fort impact potentiel sur la santé humaine et l'environnement et le programme « Clear » destiné à permettre une traçabilité totale des résidus de produits phytosanitaires.

En 2019, les efforts de réduction de l'usage des produits phytosanitaires ont porté leurs fruits avec le lancement d'une nouvelle gamme de produits sans résidu de pesticides, des salades prêtes à l'emploi : mâche, pousses d'épinards et iceberg et du maïs doux en conserve. Dès 2020, d'autres produits de la marque Bonduelle viendront s'ajouter tant en salade 4^e gamme qu'en conserves et surgelés et, à l'horizon 2025, Bonduelle offrira une gamme large de produits de marques sans résidu.

Dans le cadre de ses efforts pour développer des **moyens naturels** alternatifs (se substituant à l'usage des produits phytosanitaires chimiques) de lutte contre les maladies et les ravageurs affectant certains légumes, Bonduelle et l'INRA (Institut national de la recherche agronomique - France) mènent un travail de collaboration sur la maladie tellurique de la jambe noire du pois (complexe de pourritures racinaires). Ce travail fait l'objet d'une thèse doctorale en cours de réalisation dont les objectifs sont, d'une part, d'améliorer les outils de diagnostic au niveau d'une parcelle et, d'autre part, d'améliorer la connaissance des pathogènes impliqués et de déceler des pistes pour le développement d'outils de biocontrôle.

2.4.2.2 La collaboration avec les fermes pilotes pour l'expérimentation des techniques culturales

Le Groupe Bonduelle dispose de trois fermes pilotes : la Woestyne en France, une ferme pilote sur deux sites en Russie et la ferme de Murcie en Espagne

La plateforme expérimentale VEGESOL, mise en place sur la ferme de la Woestyne (Renescure, France) est le fruit d'un partenariat entre Bonduelle, Syngenta et l'Université de Picardie Jules Verne (Amiens, France). Elle a été créée pour comparer, dans des rotations longues typiques du Nord de la France et dans la durée, les effets de différents régimes de conduite du sol (labour du sol nu, labour avec couvert en

interculture, non-labour en sol nu, non-labour avec couvert en interculture) sur les plantes, le sol, l'eau et l'environnement.

Cette première phase de huit ans a montré l'intérêt des couverts végétaux dans une rotation longue et la possibilité de maintenir la productivité tout en abandonnant le labour et en réduisant significativement la fertilisation azotée.

La deuxième phase de ce projet à long terme se focalise sur les leviers agroécologiques d'augmentation de la résilience de la culture du pois vis-à-vis des maladies du sol et des stress abiotiques tels que les périodes d'extrême chaleur et de sécheresse.

VEGESOL a une vocation scientifique et de transfert de technologie auprès des agriculteurs, en générant à la fois des références scientifiques (3 thèses doctorales et 9 publications scientifiques à ce stade) démontrant le bien-fondé de pratiques agroécologiques mais aussi des enseignements pratiques permettant leur adoption et déploiement par les agriculteurs.

Bonduelle a contribué à la création du **réseau Innova Terre** en 2016, dans le bassin Nord-Picardie. Ce groupe est aujourd'hui constitué d'une soixantaine d'agriculteurs innovants désireux de développer des pratiques destinées à préserver et restaurer les sols afin de maintenir durablement leur fertilité biologique et leur potentiel productif. Les activités du réseau Innova Terre s'articulent autour de trois axes : la réduction du travail du sol, la protection maximale du sol, la rotation des cultures.

Le réseau Innova Terre a également pour vocation de faciliter les échanges entre producteurs. Il permet d'encourager, stimuler et accompagner des producteurs innovants qui, sur la base de résultats expérimentaux prometteurs, sont engagés dans le déploiement à grande échelle de pratiques agroécologiques dans des rotations typiques et importantes (incluant betteraves et pommes de terre).

L'élan impulsé par les producteurs innovants au sein du réseau Innova Terre devrait à terme générer un effet multiplicateur important qui permettra une rapide et large adoption de l'agroécologie en production de légumes.

Emblématique de la démarche, l'un des membres du réseau Innova Terre, Guillaume Tupigny, a mis en place sur son exploitation une plateforme de développement de l'agroécologie, appelée « Sols Verts », pour partie financée par des institutions publiques (ADEME et Agence de l'eau). Bénéficiant du recrutement d'un technicien dédié, expérimenté en agroécologie, elle a pour objectif de comparer les performances agronomiques de deux systèmes : l'agriculture conventionnelle et le non-labour avec couverts végétaux dans une rotation de six ans, typique du Nord de la France, incluant betteraves, pommes de terre et une culture de légume.

La ferme pilote en Espagne (Torre-Pacheco, Murcie) permet de tester de nombreuses innovations technologiques : réseau de surveillance d'insectes constitué de pièges connectés, filets anti-insectes, sondes capacimétriques connectées pour l'irrigation de précision, binage de précision assisté de caméra, robot de désherbage, suivi de culture spatialisé *via* drone, etc.



Prendre soin, avec nos partenaires agriculteurs, des sols cultivés

L'objectif est d'adapter les itinéraires culturaux pour avancer en agroécologie, tout en maintenant la productivité et la compétitivité de la production maraîchère (salades). La ferme est très impliquée dans la protection de l'environnement et engagée avec une ONG locale : l'ANSE. Le bassin de Carthagène, dans lequel elle est située et où la production horticole est très intensive, fait face à des problèmes de pollution des eaux. La ferme pilote s'implique également dans l'animation de conférences pour divulguer les solutions.

2.4.2.3 La technologie au service de l'agroécologie

Les équipements digitaux AgTech utilisés dans les exploitations permettent de maîtriser les pratiques culturales en constante évolution.

En Russie, les fermes exploitées par Bonduelle font appel à des équipements digitaux, dont le système d'aide à la décision Cropio, destiné à optimiser la fertilisation et l'irrigation, et donc à réduire les quantités d'engrais et d'eau utilisées. Cropio, en croisant des informations météorologiques et des données satellitaires, permet de bénéficier aussi d'un suivi des cultures et de prévisions de rendements.

En Amérique du Nord, les sites de Bonduelle bénéficient, au travers du dispositif AgPOD (*Agricultural Portal for Online Data*), d'un programme en ligne développé spécifiquement pour la communication de données agronomiques, enregistrées sur le terrain, entre les partenaires agriculteurs et Bonduelle.

En 2018-2019, un outil de pilotage des machines de récolte a été préparé avec la collaboration des entreprises de travaux agricoles et de transport partenaires de la région Nord Picardie et une start-up lilloise. Cet outil, testé en 2019 en pois, a été déployé cette même année en haricots verts.

L'émergence de solutions AgTech fondées sur l'utilisation d'objets connectés générant un nombre important de données nouvelles rend aujourd'hui nécessaire le développement d'une plateforme digitale centrale qui permette de collecter et d'analyser l'ensemble des données liées aux activités de production agricole et de restituer des informations pertinentes pour la prise de décision. Dans le cadre de sa transition digitale, le Groupe Bonduelle développe un portail en ligne mis à la disposition des partenaires agriculteurs des *business units* BFE et BELL. Cet outil en test chez les producteurs permettra notamment le suivi par chaque agriculteur de sa relation contractuelle et agronomique avec le groupe et fournira des informations sur la conduite des cultures (opérations, intrants) par chaque agriculteur sur le modèle d'AgPOD en Amérique du Nord aujourd'hui.

Certains bassins de production utilisent des modèles prédictifs du développement de maladies afin d'optimiser les traitements fongiques (quantité minimale et efficacité maximale) et/ou d'estimer les risques à la parcelle d'échec de culture et le gaspillage de matières premières : semences, fertilisants, eau, etc. C'est le cas par exemple pour le risque aphanomyces (principal champignon pathogène responsable

de la maladie tellurique du pois). De façon analogue et avec le même objectif d'anticipation des attaques de bio-agresseurs et de réduction des traitements phytosanitaires, des réseaux de surveillance détectant l'arrivée d'insectes ravageurs dans les plaines ont été mis en place dans de nombreux bassins. Ces réseaux de piégeage sont installés par Bonduelle ou par les services techniques des interprofessions et/ou d'institutions techniques et académiques (Arvalis, Unilet en France, etc.).

2.4.2.4 Les partenariats de R&D dans le domaine des AgTech

Bonduelle noue de nombreux partenariats avec des acteurs divers de la recherche et développement dans le domaine de l'AgTech - institutions publiques de R&D, entreprises de l'agri-business, entreprises de technologie établies et start-up de l'AgTech, particulièrement en France, au Canada et États-Unis, en Espagne et en Russie. Ces partenaires sont sélectionnés pour la pertinence de leurs programmes par rapport aux priorités agronomiques définies par Bonduelle. Le groupe souhaite en effet concentrer ses efforts et ses investissements sur les innovations différenciantes pour la production de ses légumes et qui contribuent fortement à l'essor de l'agroécologie.

Bonduelle est ainsi engagé dans des partenariats ciblant les domaines suivants :

- la robotisation, centrée à ce stade sur le désherbage ;
- l'efficacité et la précision du suivi cultural ;
- la prédiction de récolte (quantité et qualité) ;
- la gestion de la récolte ;
- les prévisions météorologiques ;
- le pilotage de l'irrigation.

2.4.2.5 Le choix des variétés de semence au cœur de la stratégie agronomique et des enjeux RSE

Le Groupe Bonduelle est engagé à ce que ses produits ne contiennent pas d'organisme génétiquement modifié (OGM). En conséquence, Bonduelle s'assure que ses producteurs partenaires n'utilisent aucune variété de semence génétiquement modifiée. Pour ce faire, le Groupe Bonduelle exige de ses fournisseurs semenciers qu'ils prennent des précautions extrêmes pour éviter toute présence involontaire d'organisme génétiquement modifié.

Le Groupe Bonduelle a développé des capacités d'évaluation de nouvelles variétés de légumes qui font référence dans le secteur et lui permettent de nouer d'étroits partenariats avec ses fournisseurs semenciers stratégiques. Les tests de nouvelles variétés permettent de mesurer leur adaptation aux différents territoires et leur comportement agronomique dans les conditions locales. Bonduelle expérimente les nouvelles variétés dans les conditions pédo- et agro-climatiques de chaque bassin cible. La sélection définitive d'une variété est

Prendre soin, avec nos partenaires agriculteurs, des sols cultivés

réalisée après passage en usine pour tester ses performances technologiques.

Le choix des variétés de légumes a également une importance cruciale de par son influence sur plusieurs facteurs rendant possible la transition agroécologique. La variété impacte en effet la capacité de l'agriculteur à :

- maintenir la productivité et la qualité de la culture tout en réduisant l'usage d'intrants chimiques ;
- améliorer l'utilisation de l'eau et des nutriments du sol ;
- respecter la biodiversité.

Mettant ce choix variétal au cœur de sa politique, le groupe travaille avec ses fournisseurs semenciers nationaux et internationaux au développement par des méthodes de sélection classiques de variétés plus résistantes aux maladies,

aux ravageurs et plus tolérantes aux stress abiotiques générés notamment par les aléas climatiques (stress hydrique et chaleur, notamment). Bonduelle collabore ainsi avec des sélectionneurs et oriente leurs priorités en établissant des objectifs en termes de caractéristiques agronomiques, qualités technologiques et organoleptiques. Par ses choix, Bonduelle entend favoriser une innovation qui permette de maintenir la productivité, tout en minimisant l'impact environnemental. Récemment, Bonduelle a souhaité mettre ses partenariats avec les semenciers au service de la production de légumes secs. En encourageant les activités de recherche et de production des semenciers sur ces espèces, Bonduelle entend aider ses agriculteurs partenaires à leur faire une plus grande place dans leurs surfaces cultivées, afin de répondre aux attentes des consommateurs pour des légumes secs produits localement, sans résidu de pesticides, etc.

2.5 Réduire les impacts environnementaux du champ à l'assiette

2.5.1 Stratégie « zéro perte » d'ici 2025 - GRI 102-9 et 103-2

Bonduelle participe, à son échelle, à relever le double défi du dérèglement climatique et de l'épuisement des ressources. Le groupe s'engage et innove pour réduire les impacts environnementaux du champ à l'assiette, l'un des 5 macro-objectifs RSE qu'il s'est fixés, avec, comme objectif commun à l'ensemble des thématiques environnementales : le « zéro perte » d'ici 2025. En 2018-2019, Bonduelle s'est également fixé deux nouveaux objectifs ciblés :

- 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'activité de Bonduelle en 2035 (base 2018-2019) ;

- 100 % d'emballages recyclables ou réutilisables en 2025.

Circulaire, la démarche de Bonduelle s'articule autour de 7 thématiques : maîtriser les consommations d'énergie, préserver les ressources en eau, optimiser les intrants et sortants et gérer les déchets, manager le territoire, concevoir des produits et emballages responsables, gérer les flux de transport et les alternatives à la route, et exercer la responsabilité du groupe dans ses achats.

2

7 thématiques pour réduire les impacts environnementaux et contribuer à la baisse de 20 % des émissions de gaz à effet de serre de Bonduelle d'ici 2035



Réseau d'expertise ressources naturelles

Le réseau d'expertise ressources naturelles est constitué de trois instances : réseau énergies et eau, réseau environnement et réseau emballage. Celles-ci travaillent à déployer la politique environnementale de Bonduelle et à essaimer les bonnes pratiques sur chacun de leurs enjeux. Elles partagent les outils, les moyens, les résultats et les sujets porteurs : *benchmark* des technologies, optimisation des investissements, harmonisation des pratiques, projets et plans de progrès, suivi des indicateurs communs, etc.



Le « Trophée CSR Capex » récompense et valorise les projets innovants à impact positif

Afin de valoriser les projets innovants pour la stratégie et les objectifs RSE du groupe, Bonduelle a imaginé le « Trophée interne CSR Capex ». Les lauréats, le projet photovoltaïque du site de Santarém (Portugal) et le recyclage de l'eau en irrigation agricole à Bordères (France) en 2018, sont désignés au regard de trois critères de notation :

1. le retour sur investissement (ROI) actuel ;
2. le ROI du futur, basé sur les estimations des futurs coûts des énergies ; et
3. la « valeur non économique » du projet, c'est-à-dire ses impacts positifs sur la société, sur l'environnement et sur la réputation de l'entreprise. La valeur non économique comprend également l'exemplarité du projet pour les autres sites Bonduelle.

2.5.2 Objectif : -20 % d'émission de gaz à effet de serre - GRI 103-2

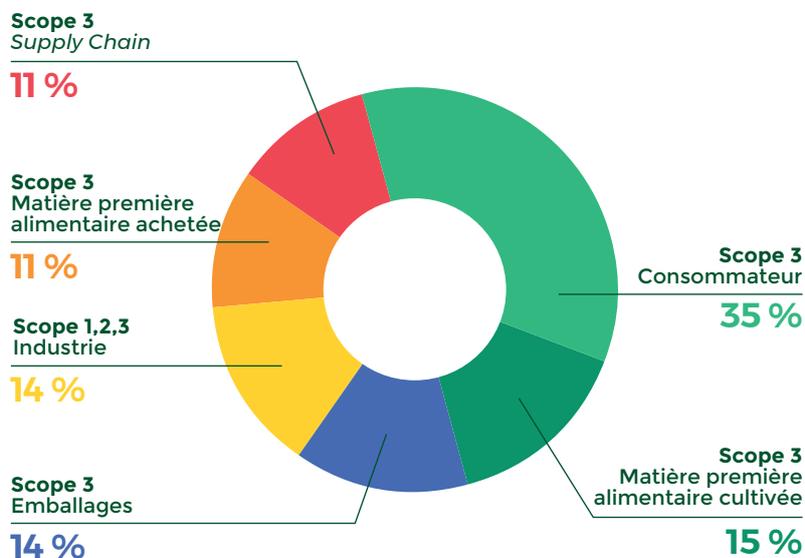
Bonduelle s'est fixé un nouvel objectif : 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'activité de Bonduelle en 2035 (base : 2018-2019) sur les scopes 1,2 et 3. Le détail du périmètre est en cours de définition et sera précisé avec un plan d'actions en 2019-2020.

2.5.2.1 Bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe Bonduelle : un socle de référence

Bonduelle a développé une expertise interne en matière d'évaluation de l'empreinte carbone de son activité et de ses produits depuis 2003. L'obligation réglementaire s'appliquant aux entreprises françaises de communiquer les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre directs et indirects générés du fait de leurs activités (article 173-IV de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, défini par le décret du 21 août 2016 et modifiant l'article L. 225-102-1 du Code de commerce) lui a donné l'opportunité de construire en 2016-2017 un outil de comptage complet et d'organiser un *reporting* annuel de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) avec l'appui d'experts externes. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre est organisé selon le *GHG protocol*. La majorité des facteurs d'émissions sont issus de la base carbone ADEME.

Les émissions globales en 2018-2019 sont de l'ordre de 2 000 000 teqCO₂. Les sources d'émissions les plus importantes relèvent du *scope 3*, à savoir : consommateur (35 %) et emballages (14 %).

Répartition des émissions de gaz à effet de serre de Bonduelle





Le schéma ci-dessus est organisé ainsi :

- **supply chain** : transport intersite et transport aval des produits finis. Majoritairement intégré au *Scope 3* du *GHG Protocol*. NB. Bonduelle s'est doté d'une politique RSE dédiée au transport. Les indicateurs définis pour en suivre les évolutions diffèrent du bilan carbone du Groupe Bonduelle. Le périmètre et la méthode définis pour la politique RSE transport sont présentés dans la note 2.9.4.4 Précision sur les indicateurs transport et le schéma 2.5.7 Gestion des flux de transport et des alternatives à la route. Les indicateurs sont présentés au 2.9.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs ;
- **matière première alimentaire achetée** : achats de légumes et d'ingrédients nécessaires à la fabrication des produits (dont transport). Intégré au *scope 3* du *GHG Protocol* ;
- **industrie** : achat d'énergie, recharge de fluides frigorigènes et traitement des déchets des activités des sites de fabrication des produits. Intégré aux *scopes 1, 2 et 3* du *GHG Protocol* ;
- **emballages** : achat de l'emballage et transport jusqu'au site industriel de fabrication du produit final. Intégré au *scope 3* du *GHG Protocol* ;
- **consommateur** : stockage chez les distributeurs, usage par les consommateurs et fin de vie des produits vendus. Intégré au *scope 3* du *GHG Protocol* ;
- **matière première alimentaire cultivée** : légumes cultivés par Bonduelle ou par ses agriculteurs partenaires, nécessaires à la fabrication des produits (dont transport). Majoritairement intégré au *scope 3* du *GHG Protocol*.

Bonduelle a amélioré son comptage carbone en 2018-2019 en travaillant sur sa méthodologie et ses facteurs d'émissions ⁽¹⁾.

NB. Les déplacements des salariés représentant une part négligeable des émissions, ils ne sont pas indiqués dans le schéma.

2.5.2.2 Actions de Bonduelle en faveur de sa transition énergétique pour une croissance verte

Bonduelle mène une politique active de transition énergétique selon trois axes :

1. Substitution dans son mix des énergies les plus polluantes en termes d'émissions de gaz à effet de serre : le fioul lourd

n'est plus utilisé comme combustible dans l'entreprise depuis 2013-2014. En 2018-2019, la part de l'énergie thermique fournie par des combustibles fossiles liquides (fioul domestique) représente moins de 1 % du mix énergétique thermique du groupe (contre 12 % en 2010-2011) ;

2. Recours à des énergies alternatives : Bonduelle souhaite atteindre 20 % de son mix énergétique en renouvelable d'ici 2025, soit le double de la base de 2015-2016. En 2018-2019 les énergies alternatives ⁽²⁾ représentent 9,8 % du mix énergétique de Bonduelle ;
3. Co-développement de l'usage des énergies alternatives avec des partenaires locaux depuis 2011-2012 :
 - Estrées-Mons (France) : 76 % du besoin en vapeur du site est couvert par la centrale de production de vapeur d'origine biomasse, suscitant l'économie de plus de 18 000 tonnes de CO₂ en un an. 21,3 % du gisement de composés végétaux sont méthanisés dans la centrale biométhane Vol-V du Vermandois, d'une capacité de 18 GWh,
 - Renescure (France) : 96,8 % du gisement de composés végétaux sont méthanisés dans la centrale agricole Flandres Énergie,
 - Békéscsaba, Nagykőrös et Nyiregyhaza (Hongrie) : en moyenne, 88 % du biogaz issu des méthaniseurs internes d'effluents sont valorisés en chaufferie,
 - Labenne (France) : 77,4 % du gisement de composés végétaux sont méthanisés dans la centrale Fonroche BioGasconha, utilisant des produits agricoles, comme du maïs et des sous-produits agro-industriels et de collectivités.



Énergies alternatives : Santarém (Portugal) initie le photovoltaïque

Santarém a installé 3 030 panneaux solaires (5 000 m²) en toitures et en ombrelles de parking, permettant une autoconsommation d'énergie à hauteur de 7 à 8 % des besoins de l'usine et une réduction de ses émissions de CO₂ de 570 tonnes par an. Ce projet va également montrer son caractère duplicable pour développer le solaire dans le groupe. Les premiers kilowatts-heure solaires seront produits fin 2019.

(1) La méthodologie de comptage des émissions liées à l'activité agricole historiquement basée sur le référentiel Ademe a été remplacée par le référentiel Ciec tiers 1-2006. Cette modification permettra de mieux tracer l'impact de l'évolution des pratiques agricoles sur les émissions de gaz à effet de serre.

Les facteurs d'émission ont été mis à jour pour coller au mieux aux évolutions des bases de données internationales de référence (par exemple matériaux d'emballage, électricité par zone géographique...). Les facteurs d'émission relatifs à la transformation et l'usage des produits mis sur le marché ont été réévalués par notre tiers partenaire expert. L'alignement des facteurs d'émission de cette année sur l'activité de 2017-2018 affiche les émissions historiques recalculées suivantes : 1 696 215 TqCO₂ (hors BFA).

(2) Biogaz, biomasse et vapeur issue de la biomasse.

Réduire les impacts environnementaux du champ à l'assiette

2.5.2.3 Zéro perte en énergie pour l'activité industrielle - GRI 103-2, 302-4

Électrique et thermique, l'énergie est essentielle au *process* de production. L'électricité alimente le stockage des produits surgelés, le conditionnement des ateliers en froid, la fabrication de l'air comprimé, ainsi que certains équipements (moteurs et convoyeurs), certains chariots élévateurs, la production d'eau glacée, l'éclairage et la climatisation des locaux. Les énergies thermiques servent à la production de vapeur et d'eau chaude, au chauffage par aérothermie et aux engins de manutention.

Bonduelle vise le « zéro perte en énergie » en ajustant sa consommation pour minimiser l'énergie perdue et supprimer le gaspillage. L'objectif d'ici 2025 est que 100 % des sites mettent

en place les moyens et actions identifiés à l'aide de la grille d'évaluation de performance énergétique du groupe.

Porté par le réseau environnement et énergie, le plan d'actions consiste principalement en l'audit des consommations sur site, la poursuite de l'effort de certification ISO 50001 dédiée au management de l'énergie, l'implication du groupe dans les mécanismes européens d'obligations d'économies d'énergies. D'autres mesures sont également mises en place, comme la diffusion d'outils de mesure et de pilotage, l'installation de systèmes de récupération de chaleur, l'optimisation de la consommation énergétique des éclairages (grâce aux LED), et la mise en place de systèmes d'anti-gaspillage énergétique (*Start and Stop*).

La démarche « zéro perte en énergie », appliquée aux consommations en électricité, en gaz et en vapeur, a permis d'atteindre les résultats suivants - GRI 302-4 :

	Énergie totale Ratio kWh/TPF	Électricité Ratio kWh/TPF	Thermique (fossile + renouvelable) Ratio kWh/TPF
Périmètre 2018-2019 (avec BFA)	799	337	462
Périmètre 2018-2019 (hors BFA)	869	339	530
Périmètre 2017-2018 (hors BFA)	880	340	540
Évolution des ratios 2018-2019 (avec BFA) versus 2017-2018 (hors BFA)	(9,2) %	0 %	(14,4) %
Évolution des ratios 2018-2019 (hors BFA) versus 2017-2018 (hors BFA)	(1,2) %	0 %	(1,8) %

Le changement de périmètre 2018-2019 avec la nouvelle entité BFA induit un réajustement des ratios groupe. À périmètre constant, l'amélioration de la performance des usines aurait été de -1,2 % versus 2017-2018, majoritairement supportée par l'optimisation des consommations électriques.

Audit des consommations

L'année 2018-2019 a été consacrée au déploiement d'une démarche d'audit des consommations énergétiques des sites, au regard de la grille d'évaluation de performance du groupe. 100 % des sites des *business units* BELL, BALL, BEAM et BFE ont été audités par les référents énergie. Les conclusions de ces travaux permettent à chaque site d'identifier les moyens et les actions d'efficacité énergétique à mettre en place. Cette démarche d'audit sera appliquée aux sites BFA l'an prochain.



L'usine d'Irwindale (Californie, États-Unis) réduit son empreinte carbone

Afin de réduire sa consommation énergétique et ses émissions de gaz à effet de serre, le site d'Irwindale installe un système de cogénération à haut rendement énergétique. D'ici fin 2019, il fournira simultanément de l'électricité à l'usine tout en utilisant la chaleur perdue pour fournir de l'eau réfrigérée via un refroidisseur à absorption.

Certification ISO 50001

13 sites Bonduelle sont certifiés ISO 50001, norme internationale dédiée à la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie visant l'amélioration continue des performances : Estrées-Mons conserve, Estrées-Mons surgelé, Bordères, Genas, Labenne, La Tourte, Renescure, Reutlingen, Rosporden, Saint-Benoist-sur-Vanne, Saint-Mihiel, Straelen et Vaulx-Vraucourt.

Mécanismes européens d'obligations d'économies d'énergie

Bonduelle est impliqué dans les mécanismes européens d'obligations d'économies d'énergie. Les sites agro-industriels du groupe ont ainsi inscrit leurs actions d'améliorations



technologiques et organisationnelles dans les projets d'économies d'énergie subventionnés. La valeur des certificats d'économies d'énergie (CEE) obtenus ou en cours d'obtention sur des opérations réalisées au cours de l'exercice 2018-2019 dans des technologies et des systèmes d'efficacité énergétique est de 387 234 100 kWhcumac ⁽¹⁾. Bonduelle a en effet mené de nombreux projets visant principalement : la récupération de chaleur, la régulation pour améliorer les groupes frigorifiques et l'optimisation sur les chaudières.

2.5.3 Préservation des ressources en eau par une gestion durable et intégrée du cycle de l'eau - GRI 103-2

2.5.3.1 Gestion durable de l'eau

Chez Bonduelle, l'eau est utilisée dans les usines en élément cuisiné du produit fini (jus, sauce) et en *process* comme un vecteur de transport et de transfert de chaleur ou de froid. Elle sert aussi au nettoyage du légume et des lignes de production. La proportion entre ces usages dépend de l'activité industrielle pratiquée et diffère sur chaque site. Sur l'amont de l'activité, l'eau d'irrigation des cultures est un

facteur clé de performance industrielle et de la maîtrise de la qualité des légumes.

Bonduelle est doté d'une vaste cartographie de ses usages de l'eau à toutes les étapes du processus agro-industriel et sur l'ensemble de son périmètre.

Le Réseau d'expertise Environnement a co-construit l'outil de management de l'eau de Bonduelle. Conçu sous la forme d'une grille d'évaluation, il s'applique aux *process* industriels et hiérarchise les actions pour atteindre l'objectif environnemental « zéro perte en eau » inscrit dans la feuille de route 2025.

En 2018-2019, Bonduelle a poursuivi ses évaluations et des plans d'actions dans les usines. Parmi les 40 sites du groupe concernés (périmètre BFA inclus) 33 ont d'ores et déjà réalisé leurs autoévaluations et 20 d'entre eux ont construit leurs plans d'actions spécifiques, incluant par exemple : le *flow-sheet* des consommations, le plan de contrôle des pertes en eau, l'installation d'équipements de contrôle et de maîtrise de l'eau, le suivi et partage des indicateurs de performance, le management des équipes, etc.

La consommation d'eau totale a été, en 2018-2019, de 13 609 215 m³, dont 62,1 % issus d'eau de forage, 34,7 % d'eau du réseau de distribution urbain et 3,2 % d'eau de surface. Ramenée à la tonne de produits fabriqués, elle est de 11,1 m³/TPF, en baisse de 7,3 % par rapport au ratio de 2017-2018. À périmètre constant, la consommation du groupe est restée constante par rapport à l'exercice 2017-2018.

	Eau Ratio m ³ /TPF
Périmètre 2018-2019 (avec BFA)	11,1
Périmètre 2018-2019 (hors BFA)	11,9
Périmètre 2017-2018 (hors BFA)	11,9
Évolution des ratios 2018-2019 (avec BFA) versus 2017-2018 (hors BFA)	(7,3) %



Eau : Saint-Césaire (Canada) réutilise l'eau lors du refroidissement des conserves

Le refroidissement des conserves est l'étape du processus de transformation la plus consommatrice en eau. À Saint-Césaire, l'ajout de boucles de recirculation de l'eau de refroidissement a permis d'économiser 12 % des consommations soit 30 millions de litres d'eau.

2.5.3.2 Traitement de l'eau et pilotage des stations d'épuration

La qualité des effluents est contrôlée et pilotée par les services environnement des usines avant de rejoindre le milieu naturel.

En 2018-2019, les effluents produits par l'activité industrielle contenaient une charge organique de 40 752 tonnes de demande chimique en oxygène (DCO), répartis ainsi :

- 70,9 % de cette charge a été traitée par Bonduelle en stations d'épuration biologique aérées autonomes ;
- 20,9 % en épandage agricole contrôlé ;
- 4,8 % en station d'épuration externe ;
- 3,4 % ont été rejetés dans le milieu naturel conformément à la réglementation.

(1) Le kWhcumac est l'unité de mesure des certificats d'économies d'énergie. Il correspond au kWh d'énergie finale cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit (kWh d'énergie finale cumac) et représente la quantité d'énergie économisée grâce aux opérations mises en place.



Eau : Bordères (France) recycle 100 % de son eau pour l'irrigation des exploitations agricoles locales

Pour remédier au manque de ressources en eau en période estivale des agriculteurs locaux, le site de Bordères recycle en irrigation agricole 100 % de l'eau épurée qui était auparavant rejetée en rivière. Duplicable en interne, ce projet créateur de circularité et bénéfique à la biodiversité fluviale a remporté le Trophée Bonduelle CSR Capex 2018.

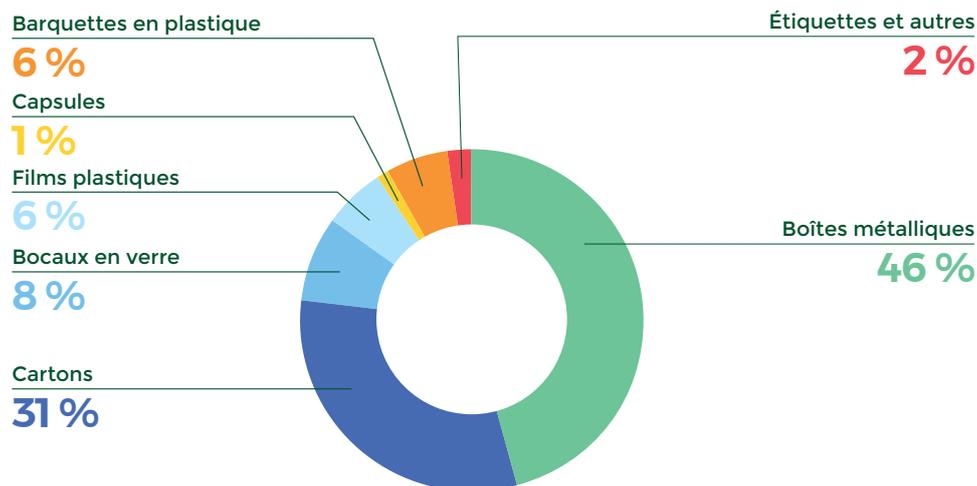
2.5.4 Conception responsable des produits et des emballages et lutte contre le gaspillage alimentaire - GRI 103-2

Bonduelle utilise différents types d'emballages pour assurer à ses clients la meilleure qualité et le meilleur usage :

- l'acier et l'aluminium pour les boîtes métalliques ;
- le verre pour les bocaux ;
- le plastique souple pour les sachets de légumes surgelés et frais ;
- le plastique rigide pour les barquettes des produits « traiteur » ;
- le carton pour certains emballages de surgelé et pour tous les emballages de regroupement et de transport.

Ces matériaux sont choisis en fonction des *process*, des besoins de conservation, des codes du marché et de leur inertie par rapport au produit et à leur usage.

Répartition des matériaux d'emballage de Bonduelle



2.5.4.1 Éco-Responsabilité des produits et des emballages

Analyse des cycles de vie des produits et des emballages

En 2018-2019, Bonduelle a entrepris une démarche d'analyse de cycle de vie (ACV) afin de connaître précisément les impacts environnementaux de ses produits.

L'entreprise a conclu un partenariat sur quatre ans avec la Chaire ELSA - PACT, Chaire industrielle en évaluation de la durabilité du cycle de vie. L'objectif est de définir un cadre d'ACV applicable à l'ensemble du périmètre groupe et pertinent au regard des impacts environnementaux réels.

En parallèle de ces travaux de recherche, Bonduelle a réalisé des premières ACV sur ses emballages.



2.5.4.2 Éco-conception des emballages

Afin de limiter l'impact environnemental de ses emballages, Bonduelle s'engage à réduire au maximum l'utilisation de matériaux, en particulier des matériaux vierges d'origine fossile. En 2018-2019, le groupe s'est également fixé pour objectif d'atteindre 100 % d'emballages recyclables ou réutilisables en 2025.

Au regard de ces ambitions, Bonduelle a amplifié sa politique et a accéléré sa démarche emballage. Celle-ci s'articule désormais autour d'un programme d'actions visant trois axes de progrès :

- réduire à leur minimum les quantités de matériaux utilisés pour les emballages ;
- choisir des matériaux recyclés et respectueux de l'environnement ;
- atteindre 100 % d'emballages recyclables ou réutilisables en 2025.

Réduire à leur minimum les quantités de matériaux constituant les emballages

Au regard des avancées technologiques offertes par ses fournisseurs, Bonduelle réalise annuellement un diagnostic de l'ensemble de ses emballages, afin d'optimiser les quantités de matériaux utilisées. Il a été effectué au niveau groupe et il s'applique à tous les emballages (métal, carton, plastique, verre, etc.).

Pour chaque référence, Bonduelle établit un plan de réduction des épaisseurs des emballages avec ses fournisseurs. Chaque optimisation peut s'étendre sur deux à trois ans, période nécessaire pour concevoir et produire un emballage économe en matériaux à performance égale, tout en tenant compte des contraintes spécifiques des différentes procédures et outils industriels. Cette démarche, déjà en place sur le métal, a vocation à être déployée sur les autres matériaux.

- Utilisé pour les produits appertisés, le métal (acier, aluminium) est le premier matériau d'emballage de Bonduelle. Le groupe a atteint, entre 2016-2017 et 2018-2019, l'objectif qu'il s'était fixé : économiser 1 500 tonnes de métal sur trois ans à périmètre constant.
- À la suite de l'acquisition de Ready Pac Foods, dont les aliments frais prêts à consommer sont conditionnés avec des emballages plastiques, Bonduelle a accéléré sa démarche d'optimisation des quantités de plastique utilisées. Le groupe a d'ores et déjà entrepris la cartographie de ses emballages plastiques.
- Bonduelle étendra l'an prochain sa démarche au papier-carton et au verre.

Choisir des matériaux recyclés et respectueux de l'environnement – GRI 301-2

Bonduelle a décidé d'augmenter de manière significative la part de matériau recyclé dans ses emballages partout où

cela s'avère possible. Celle-ci atteint 50,2 % en 2018-2019 en Europe. Cette année, par exemple, des emballages traiteur ont été repensés pour augmenter la part de PET recyclé (rPET) dans le matériau utilisé de 12 % à 50 %.

Bonduelle étudie également l'opportunité de substituer ses matériaux d'emballages d'origine fossiles vierges par des matériaux d'origine renouvelables : carton ou plastiques d'origine végétale, par exemple.

L'entreprise travaille également avec ses fournisseurs d'emballages au plus proche de ses usines de fabrication et favorise les alternatives à la route pour optimiser l'impact carbone lié au transport.

Enfin, les départements achats ainsi que recherche et développement mènent une veille active sur les emballages respectueux de l'environnement en identifiant les opportunités de marché et en évaluant leur potentiel technico-économique.

Atteindre 100 % d'emballages recyclables ou réutilisables en 2025

Aujourd'hui, la majorité des emballages utilisés par Bonduelle sont recyclables ⁽¹⁾ ou réutilisables. Bonduelle s'est fixé pour objectif que 100 % le soient d'ici 2025.

Relativement faible en quantité proportionnelle, ce défi est significatif par la difficulté technique et opérationnelle que représente la substitution des emballages encore non recyclables. Bonduelle établit actuellement un plan d'actions pour atteindre son objectif.

La substitution des films souples multicouches non recyclables est actuellement envisagée, notamment pour la gamme surgelée.

Enfin, Bonduelle suit le recyclage effectif des emballages qu'il met sur le marché. Il s'agit de vérifier que des filières de recyclage existent dans les pays avant de mettre en vente un produit avec un nouveau matériau d'emballage. En 2018-2019, en Europe, plus de 78 % des boîtes de conserve et plus de 74 % des bocaux en verre sont recyclés (source Eurostat, données Europe 2016).



Emballages plastiques : réduction des emballages et augmentation de la teneur en plastique recyclé

Les *business units* BFE et BFA ont accéléré l'éco-conception des emballages en polyéthylène (PET) de leurs gammes traiteur en augmentant leur teneur en rPet (PET recyclé) et en éliminant les couvercles non indispensables.

Chez BFE par exemple, la part de rPet dans certains emballages a été accrue, de 12 % à 50 %. Les couvercles en plastiques non indispensables ont été supprimés. 32 tonnes de plastique ont été économisées en un an.

(1) Un emballage ou un composant d'emballage est recyclable si sa collecte post-consommation, son tri, et son recyclage sont effectués à grande échelle. Un emballage peut être considéré comme recyclable si ses principaux composants (plus de 95 % de la totalité poids de l'emballage) sont recyclables selon la définition ci-dessus, et si le reste des composants n'entravent pas la recyclabilité des composants principaux. Source : <http://www.wrap.org.uk/sites/files/wrap/Polymer-Choice-and-Recyclability-Guidance.pdf>

Réduire les impacts environnementaux du champ à l'assiette

2.5.4.3 Lutte contre le gaspillage alimentaire

En complément de sa démarche interne « zéro perte » en usine (voir 2.3.6 Gestion des déchets : zéro perte et économie circulaire), Bonduelle est engagé dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Selon l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 30 % de la production alimentaire mondiale est jetée sans être consommée. Au lieu de détruire les produits ne respectant pas précisément le cahier des charges de Bonduelle, mais demeurant tout à fait consommables, le groupe fait don chaque année de plusieurs tonnes de légumes à des organismes caritatifs qui les redistribuent localement. Le volume a atteint 3 986 tonnes en 2018-2019 sur le périmètre Canada, États-Unis, France, Italie, Pologne et Hongrie, pour les produits en conserve, surgelés, en salade 4^e gamme et traiteur.



Gaspillage alimentaire : 250 tonnes de marchandises par an données aux banques alimentaires en Russie

Plusieurs sites russes, Novotitarovskaya, Timashevsk, Moscou, ont mis en place des circuits de dons aux banques alimentaires de produits à date limite d'utilisation et de produits endommagés mais considérés comme sûrs et étiquetés à destination des consommateurs.

Bonduelle promeut également auprès des consommateurs la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le groupe propose différents emballages (durée de conservation, portion alimentaire) et précise la taille de la portion pour permettre au consommateur de faire un choix adapté selon son type de foyer et de consommation. De plus, les sites Internet et réseaux sociaux de Bonduelle diffusent des informations pratiques comme une aide à la compréhension des dates limites de consommation.

2.5.5 Gestion des déchets : zéro perte et économie circulaire - GRI 103-2

Afin de concourir à l'objectif environnemental « zéro perte » en 2025, Bonduelle économise les ressources tout au long du cycle de vie de ses produits, dès la conception responsable des produits et des emballages (voir 2.5.4), et alimente l'économie circulaire.

2.5.5.1 Réduction à la source des déchets végétaux

En 2018-2019, 593 883 tonnes brutes de déchets végétaux (composés végétaux - CV) ont été générées dans les sites Bonduelle, soit un ratio ramené à la tonne de produits fabriqués de 485 kg CV/TPF. Ce ratio s'est amélioré de -3,4 % par rapport à l'année précédente, lié à la variation des types de végétaux travaillés.

Durant cet exercice, 90,7 % des déchets végétaux ont été valorisés en filière commerciale, en alimentation animale, en méthanisation ou en compost.

2.5.5.2 Gestion des déchets industriels

Grâce aux actions de toutes les usines, la performance globale du groupe pour la valorisation énergétique ou le recyclage atteint 70 % en 2018-2019 contre 90,6 % en 2017-2018, du fait du changement de périmètre. À périmètre constant (entité BFA exclue), la performance du groupe aurait été de 89 %.

Les déchets dangereux représentent 276 tonnes en 2018-2019, soit un ratio de 0,23 kg à la tonne de produits fabriqués.



Déchets : l'usine de Rosporden (France) donne une seconde vie aux palettes usagées

À Rosporden, les palettes usagées ne génèrent plus de déchets. Réparées, revendues ou valorisées pour du chauffage, elles sont plus de 8 000 à avoir trouvé une nouvelle utilité.

2.5.6 Management du territoire pour développer une vision à long terme

Pour Bonduelle, l'angle territorial du macro-objectif « zéro perte » complète la démarche environnementale opérationnelle et offre un nouveau cadre de pilotage de 4 enjeux locaux, environnementaux, interdépendants et de long terme autour de ses sites :

- la protection de la biodiversité et l'adéquation des services écosystémiques rendus ;
- la qualité de la ressource en eau disponible ;
- l'absence de nuisances et l'acceptation locale ;
- l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique.



En ligne avec cette feuille de route, chaque entité agro-industrielle construit et anime son plan d'actions de préservation de la valeur territoriale locale.

En 2018-2019, 49 % des sites ont développé des projets en lien avec leurs communautés locales (voir 2.7.6.1 Participer à la vie locale des implantations et mobilisation des salariés).



La business unit BFE inaugure son nouveau siège à haute qualité environnementale (HQE).

Co-conçu avec les collaborateurs et certifié HQE, le nouveau siège donne accès à de nombreux services éco-responsables. La conciergerie solidaire facilite en effet l'organisation de la vie quotidienne des collaborateurs, et permet à des personnes en difficulté de renouer avec l'emploi.

2.5.6.1 Préserver la biodiversité sur les territoires

L'activité agroalimentaire de Bonduelle se déploie sur des surfaces foncières importantes et requiert une disponibilité importante en ressources naturelles comme le végétal, l'eau ou l'énergie. La feuille de route en matière de biodiversité de Bonduelle prévoit à 2025 d'établir un plan d'actions sur trois axes :

1. Acquérir la connaissance des enjeux spécifiques des sites et s'inscrire dans des cercles d'expertise reconnus.

Bonduelle est membre de l'OREE, association multi-acteurs pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle

des territoires et adhère à la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), plateforme entre les différents acteurs scientifiques et les acteurs de la société sur la biodiversité.

En 2018-2019, Bonduelle a confié à des experts le diagnostic biodiversité d'une ferme pilote. Au fil des quatre saisons, l'analyse du pollen a permis d'évaluer le développement des colonies d'abeilles, la diversité végétale, et la pollution (pesticides et métaux lourds). Cette étude a conduit à la proposition d'actions concrètes pour la ferme et sera étendue à deux autres sites l'an prochain ;

2. Sensibiliser les sites industriels aux nouvelles contraintes réglementaires et aux enjeux locaux de biodiversité.

Bonduelle a créé un indicateur de sensibilisation aux « conditions locales ». Le groupe teste l'indicateur sur le terrain et 10 sites sur 37 ont identifié une zone « faune ou flore remarquable » sur leur territoire ;

3. Concevoir les outils de pilotage adaptés à Bonduelle pour identifier les bonnes pratiques et les fragilités, structurer les plans d'amélioration et quantifier les progrès.

Bonduelle continue d'étudier les cahiers des charges pour le cadrage des enjeux et de tests méthodologiques, et a travaillé en 2017-2018 sur l'amont agricole (2.4 Prendre soin des sols avec nos partenaires agriculteurs). L'outil est en cours de test ou de déploiement selon les cultures.

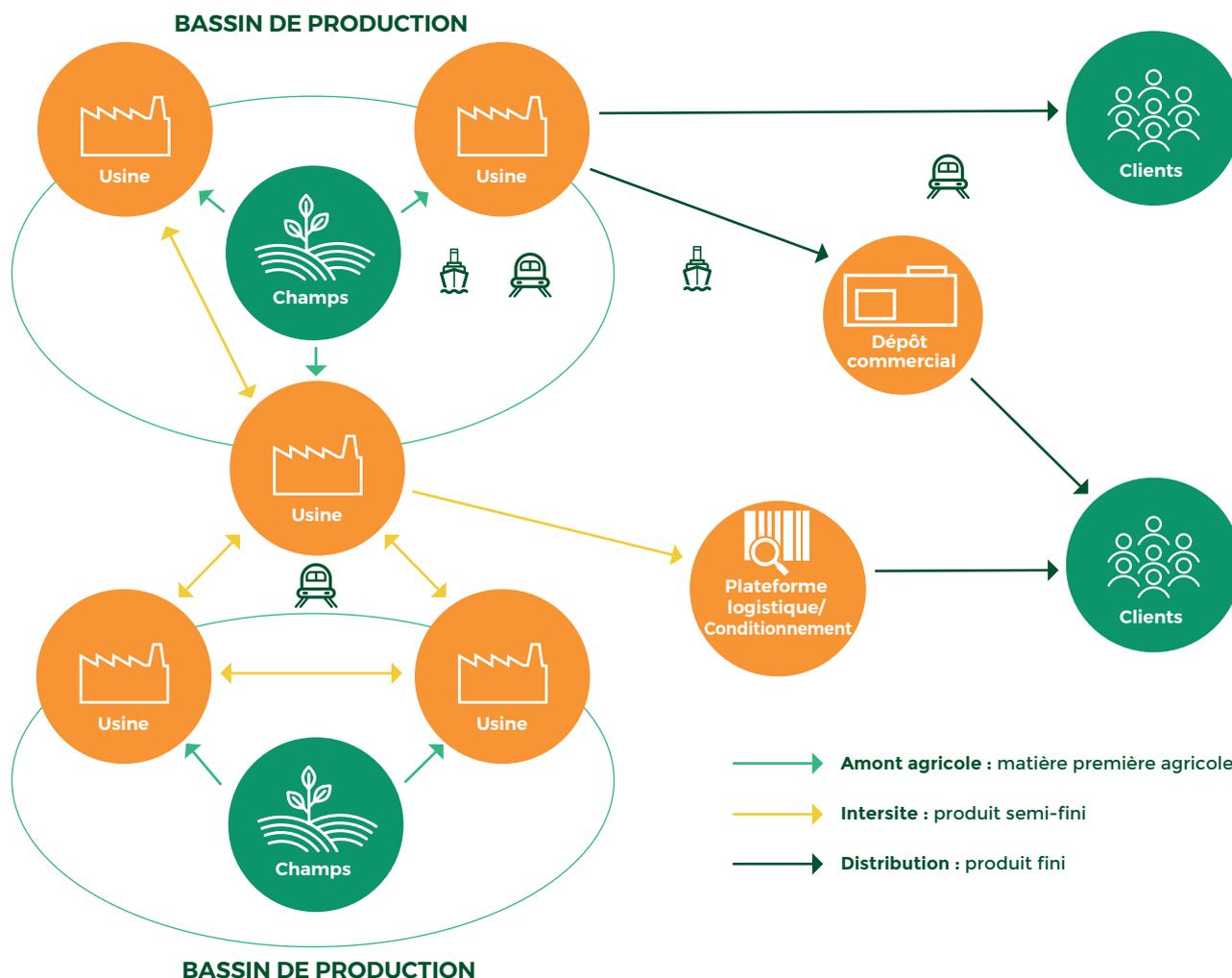
2.5.6.2 Suivi de l'acceptation locale

Depuis deux ans, l'indice plainte de Bonduelle suit, dans les usines, l'intensité de l'acceptation locale au regard de la fréquence et de la nature des plaintes.

2.5.7 Gestion des flux de transport et des alternatives à la route

Les flux de transport du Groupe Bonduelle sont de trois natures : amont agricole, intersites, et distribution auprès de la clientèle.

Flux de transport des produits et alternatives à la route



Le Comité de Suivi « Transport et RSE » est composé de représentants des entités logistiques des sites agro-industriels et de membres des départements *supply chain*, achats et RSE. Il veille aux évolutions du secteur et recherche des solutions pérennes pour abaisser les impacts environnementaux des flux.

La politique transport de Bonduelle concourt à l'ambition environnementale 2025 « zéro perte » et couvre l'ensemble des flux : amont agricole, intersites et distribution. Elle est précisée dans nos référentiels. Le groupe s'attache, d'une part, à identifier et mesurer les émissions de CO₂, liées au transport et, d'autre part, à maximiser l'usage des opportunités de transport alternatif ou de solutions moins émettrices de CO₂.

En 2018-2019, les émissions liées au transport du groupe représentent 230 910 tonnes de CO₂ (hors *business unit* BFA et hors Brésil).

En matière d'optimisation des flux et de réduction de l'impact environnemental du transport des légumes vers les sites agro-industriels et des produits finis auprès des distributeurs, le groupe a poursuivi ses initiatives :

- **le transport combiné rail-route** a évité en 2018-2019 l'émission de 7 826 tonnes de CO₂, par rapport à l'usage exclusif de la route. Ce mode de transport a été développé sur plusieurs flux avec le bassin Nord-Picardie (France), le



sud-ouest de la France, la Hongrie, l'Italie, la Russie et les retours d'emballage ;

- **le gaz naturel, source de réduction de l'empreinte environnementale** : en lien avec des partenaires transporteurs dans le sud-ouest de la France, Bonduelle privilégie le GNV (Gaz Naturel Véhicule) sous forme liquéfiée ou comprimée. Cette option génère des économies d'émissions de CO₂ par rapport aux carburants conventionnels et réduit les rejets d'oxydes d'azote et de particules fines ;
- Bonduelle a mis en place de **nouveaux appels d'offres pour de futurs transporteurs partenaires, incluant des critères de sélection environnementaux**. Initiée en France l'an dernier, la démarche a été déployée sur tous les pays de la *business unit* BELL - hors Allemagne - en 2018-2019 et sera adoptée en Allemagne l'an prochain.

2.5.8 Achats responsables - GRI 102-9, 102-10, 308-1, 103-2, 408-1, 409-1, 412-3, 407-1

Pour Bonduelle, mettre en place une démarche d'achats responsables consiste à adopter des modèles d'achats plébiscités et référents, inspirés par les cycles de la nature et créateurs de valeur partagée pour l'écosystème de Bonduelle.

Fort de cette nouvelle perspective, le groupe poursuit la construction de sa politique d'achats responsables et de sensibilisation des fournisseurs, en continuant d'intégrer, au-delà de la qualité et de la sécurité alimentaire, des critères environnementaux et sociaux. L'implémentation de cette politique est progressive.

2.5.8.1 Engagement des fournisseurs de fruits et légumes et des producteurs de produits finis - GRI 308-1

Bonduelle s'approvisionne en fruits et légumes en majorité auprès de ses agriculteurs partenaires (voir 2.4 Prendre soin des sols avec nos partenaires agriculteurs). Les producteurs en groupement ou indépendants représentent 88 % des surfaces exploitées. Pour garantir la qualité des produits, le respect du cahier des charges de culture de chaque type de légume, la sécurité alimentaire et la bonne gestion des risques, le groupe s'est doté dès 1996 d'une Charte d'approvisionnement agronomique dont 92 % des agriculteurs sont signataires.

Bien que la politique du groupe soit de s'approvisionner au plus près des bassins de consommation, certains types de produits doivent parfois être cultivés dans des pays plus éloignés, notamment en Afrique. Dans ce cas, Bonduelle choisit des partenaires reconnus et certifiés en matière de qualité, qui travaillent sur le long terme avec de petits producteurs, afin de leur garantir des revenus complémentaires à leur activité et à la culture vivrière et de limiter et maîtriser au mieux les

traitements nécessaires. Pour Bonduelle, ces partenariats sont l'assurance de contribuer efficacement au développement économique local. L'un d'entre eux propose par exemple aux petits producteurs travaillant pour lui des solutions de microcrédit servant à financer leur location, leur main-d'œuvre, ou encore un service de soins aux salariés de l'usine. Pour s'assurer du respect des critères de production définis par Bonduelle et pour accompagner ses partenaires dans une démarche de progrès continu, le groupe assure une présence permanente ou périodique par ses propres collaborateurs.

Pour les fruits et légumes achetés auprès d'autres producteurs ou de courtiers, qui représentent 5 % des surfaces exploitées, Bonduelle délivre une Charte d'approvisionnement simplifiée (extraite de la Charte d'approvisionnement agronomique). Associée à des contrôles, elle porte sur la sûreté-sécurité des produits, les risques financiers, les contraintes techniques et les risques de fraude. Les fournisseurs peuvent être soumis à un audit de vérification de leurs performances et du respect de leurs engagements sur la qualité des produits. Bonduelle met également en œuvre des plans de surveillance spécifiques en fonction des types de produits et des risques éventuels. Ces plans se traduisent notamment par des analyses de résidus phytosanitaires et d'éléments-traces métalliques (ETM) menées sur des échantillons par des laboratoires indépendants.

2.5.8.2 Engagement, évaluation et accompagnement des fournisseurs des autres catégories (ingrédients, emballages, produits finis, énergie, achats industriels et prestations de service, etc.) - GRI 407-1

Le groupe s'est fixé l'objectif d'évaluer ses principaux fournisseurs (volumes d'achats) et ceux ayant un score de risque RSE important. Cette démarche a, dans un premier temps, été initiée dans les *business units* BELL, BFE et BEAM et sera déployée sur BALL et BFA dans les trois ans.

Afin de sélectionner et d'évaluer ses fournisseurs à risque (sur une échelle de 1 à 6), Bonduelle a réalisé une cartographie dont les critères sont détaillés dans le plan de vigilance (voir 2.8.2.2 Cartographie des risques Vigilance). - GRI 308-1.

Bonduelle travaille ensuite avec la plateforme EcoVadis pour évaluer les fournisseurs dont le risque est élevé (niveaux 5 ou 6) et/ou pour lesquels les volumes d'achats sont importants, via un questionnaire RSE en ligne et une analyse experte. L'utilisation de cette plateforme collaborative reconnue apporte unité et transparence dans le suivi de l'engagement environnemental et social des fournisseurs. Cette évaluation permet également d'identifier des opportunités d'innovation et de partenariats.

La méthodologie EcoVadis s'appuie sur les normes et standards internationaux de la RSE : GRI (*Global Reporting Initiative*), Pacte mondial des Nations unies, et ISO 26000.

Réduire les impacts environnementaux du champ à l'assiette

L'évaluation est réalisée en 21 indicateurs RSE clés répartis en quatre thèmes :

- environnement : consommation énergétique, eau, biodiversité, pollution, matériaux et déchets, émissions, gaz à effet de serre, usage et fin de vie des produits, santé et sécurité du consommateur ;
- social : santé et sécurité, conditions de travail, relations sociales, gestion des carrières, travail forcé et travail des enfants, liberté d'association, non-discrimination, droits de l'Homme fondamentaux ;
- éthique : corruption, pratique anti-compétitive, commerce équitable ;
- achats : environnement, conditions de travail et droits de l'Homme.

Enfin, les fournisseurs sont également interrogés sur les éventuelles controverses environnementales et sociales à leur rencontre publiées dans les médias.



Résultats des évaluations RSE des fournisseurs - GRI 308-1

Bonduelle a lancé dès 2017-2018 des campagnes d'évaluation EcoVadis auprès de ses fournisseurs les plus importants par volume d'achats, et par niveau de risque. À la clôture 2018-2019, **137 fournisseurs ont été évalués sur EcoVadis, soit 43 % des dépenses d'achats du Groupe.**

Suite à l'analyse des évaluations EcoVadis et pour accompagner ses fournisseurs dans une logique de développement sur les sujets RSE, Bonduelle demande un plan d'actions avec les fournisseurs ne respectant pas certains critères. Ces fournisseurs sont réévalués pour s'assurer qu'ils s'inscrivent dans une logique d'amélioration.

2.5.8.3 Bien-être animal

Dans la recette d'une minorité de ses produits, Bonduelle introduit une part viande ou d'œufs. Le groupe veille à ce que les ingrédients d'origine animale proviennent de filières respectueuses du bien-être animal. Cette politique est appliquée dans l'élaboration des produits et communiquée aux fournisseurs de Bonduelle.

- Absence de test sur les animaux

Le Groupe Bonduelle n'effectue et ne commande aucun test sur les animaux.

- Volailles en liberté, sans farines animales ni hormones de croissance (Europe)

En Europe, les salades traiteurs sont élaborées à partir de volailles de chair élevées en liberté et dans des conditions respectueuses de l'environnement. Leur régime alimentaire prohibe toute farine animale. Elles ne reçoivent aucune hormone de croissance.

En France, par exemple, le poulet de chair utilisé dans quelques recettes de produits frais est d'origine 100 % française garantie selon les critères du logo « Volaille française ». Au-delà de l'origine, l'éleveur s'engage sur l'amélioration continue des conditions de vie des animaux : confort thermique, qualité de l'air, libre circulation, lumière naturelle, etc. Leur santé est assurée avec des solutions alternatives aux antibiotiques. Les animaux reçoivent une alimentation de qualité.

- Vers une garantie d'œufs « sans élevage en cage » (Europe)

Les œufs et les ovoproduits représentent un pourcentage infime des ingrédients achetés en Europe. Bonduelle s'engage à augmenter progressivement ses achats d'œufs alternatifs, pour que, d'ici 2025, l'ensemble des œufs et ovoproduits contenus dans les produits soient garantis « sans élevage en cage ».

- Clauses pour le bien-être animal (États-Unis et Canada)

Aux États-Unis et au Canada, Bonduelle stipule dans ses accords avec les fournisseurs et dans son Code de conduite que le groupe croit au traitement respectueux des animaux et attend de ses fournisseurs qu'ils adoptent des pratiques favorisant le bien-être des animaux. Cette clause inclut la fourniture d'un environnement exempt de détresse, de cruauté, d'abus et de négligence.

À l'écoute des attentes de ses parties prenantes, Bonduelle échange et communique sur les pratiques de ses filières en faveur du bien-être animal. L'identification des attentes et des besoins de réassurance s'effectue par les échanges permanents de Bonduelle avec ses consommateurs sur les outils digitaux et avec l'éclairage de différentes ONG, dont L214 et PETA.





2.6 Favoriser l'envie et l'accès à une alimentation saine et durable

2.6.1 Une stratégie pour le plaisir d'une alimentation végétale accessible - GRI 103-2, 417-1

Favoriser l'envie et l'accès à une alimentation saine et durable, basée sur le végétal : c'est l'histoire tout entière de Bonduelle. Le groupe entretient l'envie de s'alimenter sainement et durablement, en suscitant la curiosité, en racontant l'histoire du produit ou en créant la nouveauté, et toujours en invitant au plaisir du goût et du partage. Bonduelle se distingue également par son offre de prix, de praticité, de diversité et d'innovation. Les politiques liées à la qualité des produits sont complétées chez Bonduelle par un engagement sociétal qui met le savoir-faire de l'entreprise au service de l'intérêt général. L'ensemble de ces politiques permet notamment au groupe de se prémunir contre le risque de crise alimentaire.

En 2018-2019, Bonduelle s'est fixé deux nouveaux objectifs stratégiques :

- 100 % des marques du groupe avec un impact positif. L'impact positif des marques sera défini par le fait d'ajouter au produit de manière volontaire (non réglementaire) un bénéfice social et/ou environnemental. La construction de l'indicateur de suivi de cet objectif permettra de préciser la définition ;
- diffuser les activités de la Fondation Louis Bonduelle dans les pays où Bonduelle est présent.

Pour appuyer encore son projet d'une alimentation saine et durable, Bonduelle fédère et promeut son engagement en deux axes innovants :

- 1. Food for good** : Bonduelle souhaite promouvoir le goût et le plaisir de manger des végétaux, en créant de la proximité avec les « mangeurs » d'aujourd'hui et de demain, plus connectés, plus avertis sur les enjeux environnementaux, et en méritant la confiance des consommateurs sur la qualité, la traçabilité et la naturalité des produits ;
- 2. Le végétal accessible au plus grand nombre** : le Groupe Bonduelle veut s'engager auprès des consommateurs et leur permettre, à travers un support ou la mise en place d'actions locales, de mieux comprendre l'univers des légumes et du végétal, et les amener à apprécier leur consommation ⁽¹⁾.

Déployé à l'aide d'un plan d'actions et suivi par des indicateurs, ce macro-objectif est aussi pour Bonduelle l'occasion de raconter la belle histoire du légume dans un monde où le végétal prend de l'essor. C'est notamment l'un des talents de la Fondation Louis Bonduelle.

2.6.2 Food for Good

2.6.2.1 Qualité et traçabilité - GRI 417-1, 416-1

Sécurité, traçabilité et contrôles des produits

Afin d'assurer la **sécurité des aliments**, une analyse des risques annuelle est conduite de façon méthodique. Celle-ci permet d'identifier les risques, de les évaluer, et de prendre les mesures afférentes afin d'en assurer la maîtrise. Dans le cadre de ce plan de surveillance continue, 43 502 analyses de sécurité alimentaire des produits en conserve et 22 142 des produits surgelés, frais ou traiteurs ont été réalisées en 2018-2019.

Pour offrir une **qualité maximale de ses produits**, Bonduelle dispose de processus et d'un système de management conduits dans chacune de ses *business units* par un Directeur qualité. Les Directions qualité travaillent au sein d'un réseau animé par un coordinateur général et se réunissent une fois par an.

Dans chaque *business unit* est établi un plan qualité tenant compte de ses spécificités technologiques (conserve, surgelé, frais, etc.) et du contexte, notamment réglementaire, propre aux différentes implantations géographiques. Les plans qualité sont déployés dans tous les sites de production du groupe selon trois volets principaux :

1. Contrôle à réception des matières premières « végétaux » et achats d'autre nature ;
2. Contrôle de la qualité sur les lignes de production ;
3. Contrôles finaux des produits avant expédition.

En 2018-2019, parmi les industriels partenaires fournisseurs de produits finis, 43 (soit 15 %) ont été audités sur leurs performances et le respect de leurs engagements sur la qualité des produits ; 630 analyses de résidus phytosanitaires et d'éléments traces métalliques (ETM) ont été réalisées

(1) Il est connu que les légumes sont, avec le poisson, la catégorie la moins aimée des enfants. Il est également communément admis qu'une faible consommation de fruits et de légumes est un facteur de mortalité précoce (Binh Nguyen et al. *Int J Behav Nutr Phys Act.* 2016 ; 13: 9). Par ailleurs, la connaissance des aliments procède de l'apprentissage dès le plus jeune âge. Des études montrent que plus le répertoire alimentaire de l'enfant est diversifié tôt, plus il aura de goût à consommer des aliments variés à l'âge adulte, et montrent également qu'il est possible de faire augmenter l'appréciation et la consommation des légumes par des processus de familiarisation, tels que la présentation multiple d'un nouveau légume, le développement de la connaissance de la plante et la participation à des ateliers cuisine (Périodes et facteurs sensibles pour la formation précoce des préférences alimentaires, S. Issanchou, S. Nicklaus, ebook.ecog-obesity.eu).

Favoriser l'envie et l'accès à une alimentation saine et durable

par un laboratoire indépendant, et 100 % ont eu un résultat conforme.

Les résultats de ces plans de contrôles induisent des actions d'amélioration continue. En particulier, les plans qualité des sites industriels sont complétés par une politique d'investissements et de renouvellement des équipements industriels, des processus de certification et par des analyses de risques de fraude et de malveillance.

Bonduelle dispose d'une politique de **certification de ses sites de production** élaborée au vu des normes de la profession, et au regard spécifique des zones d'implantation, ou encore de demandes de clients. Dans un premier temps, celle-ci s'est adossée sur la norme internationale ISO 9001. Les systèmes de management de la qualité étant désormais arrivés à maturité, Bonduelle arrête progressivement le renouvellement de la certification ISO 9001 et réoriente sa politique de certifications vers d'autres référentiels, notamment ceux reconnus par le GFSI (*Global Food Safety Initiative*) comme IFS et BRC.

Parmi les unités de production certifiées, la plupart des sites agro-industriels possèdent plusieurs certificats :

100 % des sites de production Bonduelle possèdent au moins une certification garantissant la qualité des produits

23 sites IFS et/ou BRC	<i>IFS : Référentiel privé, propriété de la FCD – Fédération des entreprises du commerce et de la distribution – et de son équivalent allemand. Il s'agit d'un référentiel d'évaluation des fournisseurs de produits alimentaires centré sur la qualité et la sécurité des produits. La version actuelle est IFS V6. BRC : British Retail Consortium – référentiel privé, propriété d'un groupe de distributeurs anglo-saxons, très proche de l'IFS. La version actuelle est BRC V6.</i>
5 sites FSSC 22000 8 sites américains SQF	<i>SQF : Safety Quality Food – Référentiel privé, propriété de la Foundation for Food Safety Certification, fondation pour la certification en matière de sécurité alimentaire, basé sur la norme ISO 22000 et la PAS 220 pour les fabricants de produits alimentaires.</i>
3 sites ISO 22000	<i>Ce référentiel décrit les exigences relatives à un système de management de la sécurité des aliments, visant à améliorer la satisfaction du client grâce à une maîtrise efficace des dangers.</i>
2 sites ISO 9001	<i>Norme internationale permettant d'accéder à une certification du système qualité par un organisme externe accrédité. Ce référentiel décrit les exigences relatives à un système de management de la qualité afin que le produit soit conforme aux exigences des clients et aux exigences réglementaires applicables. La version actuelle de cette norme est ISO 9001 V 2008.</i>
21 sites d'agriculture biologique	<i>Selon la réglementation en vigueur, les sites industriels sont certifiés dans la fabrication de produits issus de l'agriculture biologique.</i>

Procédés de fabrication naturels

Bonduelle a conçu ses procédés de fabrication pour que les végétaux qui arrivent dans l'assiette du consommateur soient au plus proche de ceux que l'on croquerait au champ. Afin de conserver les qualités nutritionnelles et gustatives des végétaux, il ne se passe que **quelques heures entre la récolte du végétal et sa transformation en usine**. Ensuite, les processus de transformation des végétaux permettent de préserver au maximum leurs caractéristiques naturelles :

- **tri, lavage et épluchage naturels** : les légumes sont triés, lavés à l'eau et épluchés mécaniquement ou à l'aide de vapeur d'eau. Puis, pour le surgelé et les conserves, ils sont blanchis à l'eau ou à la vapeur, pour préserver leurs qualités : **goût, couleurs, textures** ;
- **conservation des légumes grâce aux températures** : les surgelés sont préservés par le froid à -30 °C, puis stockés à -18 °C ; les salades en sachet et en barquette sont préparées et stockées entre + 1 °C et + 4°C ; les conserves sont uniquement préservées par la chaleur quelques minutes à plus de 130 °C dans un emballage étanche, puis sont stockées à température ambiante.

Bonduelle assure le **contrôle qualité** et la **traçabilité** de ses produits. Ces pratiques permettent une réaction rapide en cas de détection de problème qualitatif.

- **Des dizaines de contrôles qualité** sont effectués depuis la récolte jusqu'au stockage des produits, notamment pour la température, la bactériologie et le poids.
- Du champ au stockage, toutes les informations peuvent être retrouvées grâce au **code figurant sur l'emballage** : champ et conditions de culture, date de récolte, conditions de préparation en usine, conditions de stockage.

Dans chaque pays où Bonduelle est présent, un service dédié s'attache à la satisfaction des consommateurs. Ainsi, sur chaque produit figurent des coordonnées permettant aux clients d'entrer en contact à tout moment avec le service consommateurs, tant pour s'informer que pour déposer une éventuelle réclamation.





Une première gamme sans résidu de pesticides

Pour répondre aux attentes des consommateurs de garanties sur la qualité des produits alimentaires, Bonduelle a lancé début 2019 une gamme sans résidu de pesticides ⁽¹⁾ :

- trois références de salades en sachet sans résidu de pesticides, sans OGM ⁽²⁾ et sans conservateurs ⁽³⁾ : de la mâche, des pousses d'épinards et de la laitue iceberg ;
- une référence de maïs en conserve, sans résidu de pesticides, sans OGM ⁽²⁾, sans conservateurs ⁽³⁾ et sans sucres ajoutés.

En posant son ambition de s'engager sur les résultats, et non seulement sur les moyens, Bonduelle a choisi une démarche rigoureuse, impactant toute sa chaîne de valeur et validée par des analyses systématiques. Cet engagement nécessite un travail conjoint avec ses agriculteurs partenaires et des contrôles tout au long du procédé de fabrication, gages de qualité et de traçabilité. Elle repose sur plusieurs piliers :

- un modèle agricole fondé sur la sélection des variétés, l'adaptation des modes de cultures et des traitements : les décisions de traitements des cultures sont prises sur la base d'observations et de conclusions factuelles et le recours à des substances actives chimiques est limité au strict nécessaire ;
- des analyses par un laboratoire indépendant accrédité sur 100 % des parcelles de la gamme sans résidu de pesticides : les produits doivent afficher une concentration de résidus de pesticides inférieure aux limites quantifiables par les méthodes d'analyses (0,01 mg/kg). Au total, toutes les molécules susceptibles de se retrouver en résidu sont analysées, soit plus de 300 pour les salades prêtes à l'emploi et plus de 500 pour le maïs en conserve ;
- l'adaptation des *process* en usine.

2.6.2.2 Qualité nutritionnelle – GRI 417-1, 416-1, 103-2

Qualité nutritionnelle des produits

La qualité nutritionnelle des produits est un principe essentiel pour Bonduelle. La démarche de progrès continu « Visa Santé », basée sur l'évaluation et l'optimisation de ses produits, repose sur 4 points essentiels :

1. La catégorisation des produits en 3 familles « nutrition », selon des seuils de composition en certains nutriments :

- « produits bruts peu transformés »,
- « végétaux légèrement cuisinés »,
- « produits cuisinés et gourmands ».

2. L'élaboration par le département nutrition du Groupe Bonduelle d'un cadre de valeurs nutritionnelles liées aux recommandations relatives au taux de sel, de sucre, de matières grasses - en quantité et en qualité.

- Depuis 10 ans, Bonduelle diminue progressivement le sel dans ses recettes.
- Bonduelle ajoute du sucre uniquement dans les recettes qui en utilisent traditionnellement (petits pois carottes à l'étuvée), pour adoucir l'amertume naturelle d'un légume (endive, choux de Bruxelles) ou l'acidité d'un ingrédient (vinaigre...).

1 158 produits - issus de toutes les technologies - ont ainsi été analysés de janvier 2008 à décembre 2015 afin de déterminer s'ils correspondaient au cadre nutritionnel recommandé.

3. La mise en conformité des recettes : 258 recettes ne répondant pas aux critères nutritionnels ont été revues par les *business units* entre 2009 et 2017.

4. Le développement de tout nouveau produit à base de végétaux doit se faire dans le respect des seuils définis par « Visa Santé » et être positionné impérativement dans l'une des trois familles « nutrition » définies.

Le programme vise en outre à promouvoir une communication nutritionnelle raisonnée, simple, transparente et objective. Le groupe ne développe pas d'argumentaire nutritionnel sur l'emballage de ses produits « cuisinés et gourmands ».

Lancé sous l'impulsion de la Direction générale, « Visa Santé » mobilise, au-delà du département nutrition, les ingénieurs qualité, innovation et développement et les services marketing des différentes *business units*.

100 % des produits à la marque Bonduelle sont évalués par « Visa santé ». (GRI 416-1)

(1) Dans la limite de quantification (< 0,01 ppm) pour plus de 500 molécules analysées (maïs) 300 molécules analysées (salade).

(2) Organisme Génétiquement Modifié.

(3) Conformément à la réglementation en vigueur.



Innovations produits : plus de légumes, de légumineuses et de bio

Au Canada, des salades fraîches individuelles ont été lancées grâce à la mise en commun des capacités de production et d'innovation propres à la *business unit* BFA, d'une part, et du réseau et des connaissances de la clientèle canadienne de l'équipe de la *business unit* BALL, d'autre part. De plus, la gamme « Heat & Eat » propose des bols de plats complets, de légumes frais, de viandes et de céréales à réchauffer.

Bonduelle a lancé plusieurs innovations à base de légumineuses, sous la forme de portions repas aux Pays-Bas et de sachets de légumineuses bio en Suède. En France, Bonduelle Food Service a lancé la Collection B'Creative : les pépites! Cette gamme propose une association inédite, 100 % végétale, de légumes et de légumineuses. Elle est en cours de déploiement en Pologne, Italie, Allemagne et Espagne.

En bio, Bonduelle a créé une offre bio 100 % français aux rayons légumes en conserves et légumes surgelés. Le packaging végétal de la gamme surgelé contient 45 % de matière biosourcée issue de la canne à sucre. En Italie, Bonduelle a mis sur le marché une nouvelle gamme de surgelés Be!Bio.

Information et satisfaction des consommateurs

Sur le site Internet Bonduelle.com, le groupe raconte la culture des végétaux et leur procédé de transformation, de leur récolte en champ à leur expédition.

En France, et, depuis 2018-2019, en Belgique et en Espagne, Bonduelle appose l'étiquetage nutritionnel Nutri-Score sur l'emballage de ses produits (GRI 416-1) :

- frais et traiteur : 100 % des produits Bonduelle sont classés A ;
- conserves et surgelés : 96 % des produits Bonduelle sont classés A ou B ;
- épicerie fine : 99 % des produits Bonduelle sont classés A ou B.

Conçu par l'agence nationale de santé publique française, Santé Publique France, ce logo facultatif permet au consommateur de visualiser en un clin d'œil la qualité nutritionnelle du produit.



Prix et distinctions

Bonduelle a reçu le prix Innovation Grande Entreprise pour son procédé InFlavor lors du 28^e Gala des Prix Innovation de l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ). Ce procédé de déshydratation contrôlée réduit la teneur en eau des légumes avant leur congélation pour préserver leurs propriétés organoleptiques.

Bonduelle Food Service a obtenu le Prix de l'Innovation SIRHA 2019 (Salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation) pour sa gamme Pépites de lentilles corail et carottes, une association végétale riche en fibres et en protéines.

La *business unit* BFA a été reconnue « meilleur industriel 2019 » pour la qualité des aliments réfrigérés par le magazine *Refrigerated & Frozen Foods*.

2.6.3 Le végétal accessible au plus grand nombre

L'alimentation est un enjeu de santé publique : selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la faible consommation de fruits et légumes figure parmi les 10 principaux facteurs de risque de la mortalité mondiale. Parce que les enfants sont les consommateurs de demain, et parce que les légumes sont, avec le poisson, la catégorie d'aliment qu'ils rejettent le plus, Bonduelle a imaginé un monde végétal qui leur donne envie. Convaincu que manger s'apprend, Bonduelle déploie des actions de familiarisation pour que les enfants aient envie de légumes et accès à une assiette qui en soit riche.

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage (2.5.5 Gestion des déchets : zéro perte et économie circulaire) et de la participation des collaborateurs de Bonduelle à la vie locale (2.7.6.1 Participer à la vie locale des implantations et mobilisation des salariés), Bonduelle mène de nombreuses actions solidaires de sensibilisation à l'équilibre nutritionnel et de dons de légumes.

En complément de ces actions, Bonduelle s'investit dans la recherche sur la compréhension du rapport des enfants à l'alimentation et aux légumes en particulier et soutient des actions sur le terrain, via la Fondation Louis Bonduelle.



2.6.3.1 Information et actions de sensibilisation à l'alimentation saine et durable – GRI 103-2, 413-1

La Fondation Louis Bonduelle démocratise les connaissances et soutient des projets dans le monde

Dans le souci de faire évoluer durablement les comportements alimentaires, le groupe a créé en octobre 2004 une Fondation d'entreprise, la Fondation Louis Bonduelle. Elle est aujourd'hui présente en France, en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas, au Canada, en Espagne et en Russie. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration composé de membres bénévoles, dont des experts indépendants.

Ses trois domaines d'activité sont interconnectés :

- informer et sensibiliser en mettant à disposition de tous des informations sur les végétaux ;
- soutenir la recherche ;
- et mettre en place des actions terrain.

La Fondation Louis Bonduelle met à disposition de tous ses informations et ses travaux de recherche sur les végétaux et l'alimentation durable. Son site Internet compte plus d'un million de vues par an (www.fondation-louisbonduelle.org/).



Bande dessinée numérique d'anticipation « Manger vers le futur »

La Fondation Louis Bonduelle est membre depuis 2016 de la chaire ANCA, hébergée par la Fondation AgroParisTech (France), qui réalise des outils pédagogiques innovants visant à améliorer la sensibilisation à l'alimentation équilibrée. En 2018, ce partenariat a abouti à la création d'une bande dessinée numérique d'anticipation « Manger vers le futur » (<https://mangerverslefutur.org/>). Co-construit par des experts sur un scénario d'anticipation, chaque épisode vise à éveiller les consciences et propose un fonds documentaire scientifique. Le premier semestre 2019 a été consacré à la diffusion de ce support. En juin 2019, il avait totalisé 300 000 vues, était relayé par plus de 30 médias, et rassemblait une communauté de 3 000 abonnés sur Instagram.

En partenariat avec l'*European Childhood Obesity Group* (ECOG), la Fondation finance et participe au référentiel international gratuit de connaissances pour les praticiens et les chercheurs en obésité infantile, disponible sur le site de l'ECOG : <http://ebook.ecog-obesity.eu/>.

Consulté plus de 700 000 fois depuis sa parution en 2015, le document est disponible en anglais, en espagnol, en portugais, polonais, italien et en français. Unique au monde, cet *e-book* a été remarqué par la *World Obesity Federation* (WOF), le réseau associatif mondial qui propose la seule accréditation reconnue sur le traitement de l'obésité sous la forme d'un

e-learning : le programme SCOPE. Les contenus de l'*e-book* constitueront les six modules consacrés à l'obésité de l'enfant. Développés en 2019, ils seront en ligne sur la plateforme de la WOF en janvier 2020.

Enfin, à travers la Fondation Louis Bonduelle, le groupe lance chaque année un appel à projets destiné à soutenir les initiatives locales, dont l'objectif est d'aider les populations à mieux se nourrir. Ces appels, ouverts mondialement, ont déjà permis depuis 2007 de soutenir 207 projets, et ont bénéficié à près de 500 000 personnes. (GRI 413-1)



Fondation Louis Bonduelle en Russie : un cours en ligne sur la nutrition saine

Depuis 2017, la Fondation Louis Bonduelle Russie soutient le programme de sensibilisation « ABC de la nutrition » qui vise à donner aux enfants les bases d'une alimentation équilibrée.

En 2018, le programme a pu franchir une nouvelle étape dans son développement : en collaboration avec Danone, ANCO *National Open School* (Fondation Rybakov) et des experts en éducation, nutrition et pédagogie, Bonduelle a lancé un cours en ligne sur la nutrition saine comprenant 10 leçons pour les enfants de 7 à 10 ans. Ses principaux objectifs : proposer des outils pédagogiques aux enfants et enseignants et impliquer les parents dans la démarche par le biais d'activités. Les enfants ont appris à reconnaître et à consommer des aliments sains, ont rendu visite aux agriculteurs locaux, cultivé des légumes... Le cours a été déployé dans 60 écoles de 6 régions en Russie.

Bonduelle poursuit ses actions concrètes auprès des particuliers et des professionnels

Afin de promouvoir l'extraordinaire créativité des légumes, Bonduelle a lancé le premier webzine dédié à la culture végétale : Légumiz. Publié sur Facebook et Instagram en France et en Allemagne, il sera déployé dans tous les pays européens où la marque Bonduelle est présente.

Bonduelle s'est associé à la vaste consultation citoyenne en faveur du « Mieux manger » lancée par la plateforme Make.org. Des milliers de citoyens ont répondu à la question « Comment permettre à chacun de mieux manger ? » en proposant leurs solutions et en votant pour celles qui seront mises en œuvre à l'échelle nationale. Bonduelle a incité tous ses collaborateurs à participer et à proposer leurs idées.

Enfin, Bonduelle a créé Greenologie, un service complet pour aider les professionnels de la restauration, indépendants, chaînés, ou en restauration collective, à mettre du végétal au cœur de leurs cartes et menus. Clé en main, l'accompagnement en ligne présente : les fondamentaux du végétal, des vidéos tutos, les tendances veggie, et des recettes gourmandes et faciles à mettre en place. Les professionnels qui le souhaitent peuvent poursuivre la rencontre de visu, le temps d'un rendez-vous sur-mesure avec les conseillers culinaires Bonduelle.

2.6.3.2 Recherche sur l'alimentation et le comportement alimentaire

Forte du succès du premier volet mené l'an dernier en France en partenariat avec Epicurium, musée dédié à la découverte des fruits et légumes, la Fondation Louis Bonduelle a poursuivi au Canada son programme de recherche EPICALIM. En 2018-2019, le projet de recherche mené avec l'ITHQ (Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec) s'est intéressé à l'impact d'actions de terrain sur la capacité des enfants à faire évoluer leur comportement alimentaire sur plusieurs aliments. Les résultats ont été partagés dans une communication scientifique affichée, diffusée dans le cadre des Journées Francophones de Nutrition. Ce support pédagogique illustre comment la participation d'un enfant à un atelier culinaire influence sa capacité à cuisiner à court et à moyen termes.

En libre téléchargement sur son site Internet, la Fondation Louis Bonduelle a publié une monographie ⁽¹⁾ pour accompagner les professionnels de la petite enfance et les structures à but non lucratif à améliorer l'impact des actions dont l'objectif est d'amener les enfants à mieux apprécier, connaître et consommer les légumes. Cette synthèse bibliographique s'appuie sur 17 études scientifiques internationales. Elle propose des idées d'actions, des conseils pour en optimiser les résultats, et identifie les critères de réussite pour améliorer le comportement alimentaire des enfants. La grande conclusion de ce guide est la suivante : les actions les plus efficaces à long terme sont celles qui cumulent plusieurs pratiques, à la fois sensorielles (jardinage, cuisine, dégustations) et cognitives (éducation nutritionnelle, jeux, lectures, etc.).

Enfin, le Prix de recherche Louis Bonduelle s'adresse à des chercheuses et chercheurs de moins de 35 ans, inscrits en thèse dans un établissement universitaire ou une école. Il récompense chaque année un travail de recherche sur l'alimentation, quelle que soit la discipline : médecine, physiologie, sociologie, agronomie, etc. Depuis 2006, il a distingué 16 lauréats.

Le Groupe Bonduelle a financé en 2019 le premier prix *ex aequo* de thèse « bioéconomie et 3^e révolution industrielle » de la mission rev3. Cette dynamique collective, portée par la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) et le Conseil régional des Hauts-de-France, vise à amplifier la Troisième révolution industrielle dans la région.



Challenge étudiant : démocratiser la protéine végétale

En partenariat avec Village by CA Nord de France, Bonduelle a participé au challenge étudiant « démocratiser la protéine végétale dans nos assiettes ». L'enjeu ? Innover pour nourrir 9 milliards d'êtres humains en 2050 tout en maîtrisant l'impact de la production de protéines alimentaires sur le climat et la biodiversité. Près de 300 étudiants ont réfléchi à la problématique. Le challenge a été remporté par quatre étudiantes ayant imaginé un en-cas riche en protéines végétales qui redonne force et bien-être aux seniors dépendants.

(1) *Comment faire manger plus de légumes aux enfants ? Les clefs des meilleures actions à mettre en place pour y arriver. Fondation Louis Bonduelle, 2018.*



2.7 Assurer le bien-vivre des collaborateurs et des communautés locales

2.7.1 La stratégie « bien-vivre » de Bonduelle – GRI 103-2

Parmi les 5 objectifs à l'échéance 2025 qui composent sa stratégie RSE (voir 2.2.1.2. Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs), le Groupe Bonduelle s'est fixé pour ambition d'assurer le bien-vivre des collaborateurs et des communautés locales.

Chez Bonduelle, le terme « bien-vivre » est défini de la manière suivante : « Un état d'esprit qui promeut l'équilibre entre compétences, besoins/attentes des employés et contraintes/opportunités liées à l'environnement de travail. » Il s'agit donc d'assurer l'épanouissement des collaborateurs et de contribuer au bien-vivre des populations proches de ses sites. Autant de points en phase avec les valeurs qui animent l'entreprise depuis sa création : souci de l'Homme, intégrité, confiance, excellence, équité, ouverture et simplicité.

Cette stratégie « bien-vivre » se décline en trois piliers : Responsabilité, Sens et Épanouissement, eux-mêmes décomposés en sous-axes. Tendre vers le bien-vivre demande de combiner la **responsabilité** de l'entreprise, la mobilisation du collaborateur pour travailler à son **épanouissement** personnel et la recherche collective de **sens** dans les initiatives engagées. Les **essentiels** comme la sécurité et le respect des droits de l'Homme, parce qu'ils constituent un socle, sont suivis déjà depuis de nombreuses années et sont pleinement intégrés dans cette ambition.

2.7.2 Politique de ressources humaines et moyens mis en œuvre – GRI 103-2

L'épanouissement des collaborateurs passe par la sécurité, les conditions de travail, le dialogue social et le développement de leurs compétences. Ces quatre préoccupations sont centrales dans la politique de ressources humaines du Groupe Bonduelle, fondée sur les valeurs de l'entreprise. Elle repose sur trois grands axes stratégiques :

- la **création de valeur économique**, nécessitant le recrutement de collaborateurs à fort potentiel, le transfert de connaissances et le management de la création de valeur avec des objectifs quantifiés ;
- le **modèle de croissance internationale**, induisant le développement des savoir-faire, l'internationalisation du management et l'anticipation des besoins ;
- le **développement du capital humain**, incluant le développement des talents, la cohésion et la culture commune, l'adhésion au projet d'entreprise. À travers

l'innovation sous toutes ses formes (managériale, produits, etc.).

2.7.2.1 Organisation

Pour mener à bien sa politique de ressources humaines, le Directeur des ressources humaines (DRH) du Groupe Bonduelle s'appuie sur les DRH des *business units* et une équipe *corporate*. La DRH groupe participe et contribue à l'élaboration de l'ensemble des décisions stratégiques du groupe :

- définir les politiques et les *process* communs de développement des Hommes et de Rémunération et Avantages Sociaux du groupe ;
- concevoir et mettre en œuvre des actions de communication interne, en soutien des enjeux du groupe et en favorisant le partage et le fonctionnement en réseau.

Des réunions de coordination entre les équipes des ressources humaines des *business units* et du groupe permettent notamment d'échanger sur les priorités, les projets en cours et le déploiement des différents programmes. La politique, validée par la Direction générale du groupe, est ensuite déployée dans chaque *business unit* où les interlocuteurs ressources humaines pilotent un réseau de correspondants dédiés.

Des échanges entre le groupe et les DRH des *business units* sont organisés pour accompagner l'avancement et le déploiement des stratégies. Chaque processus est co-construit avec les *business units* avant son lancement.

Un séminaire international, organisé tous les deux ans, rassemble les équipes en charge des ressources humaines des cinq *business units* et du groupe. Ces rencontres permettent de présenter la stratégie globale de Bonduelle en matière de ressources humaines sur un périmètre plus large, d'échanger sur les enjeux futurs et de partager les bonnes pratiques. La filière ressources humaines s'organise en se positionnant en véritable *Business Partner*.

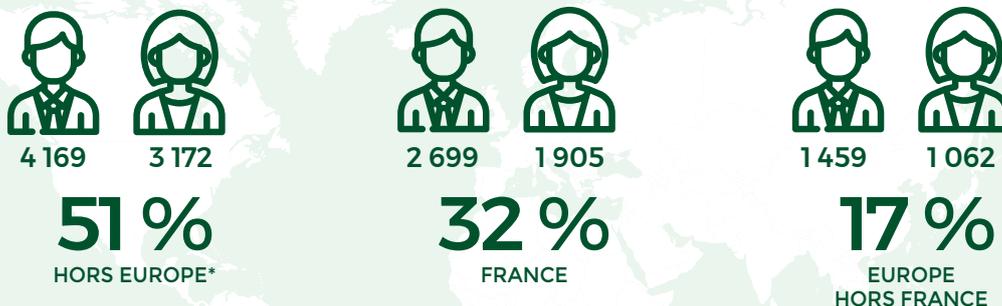
2.7.2.2 Profil humain et politique d'emploi

Le profil humain du Groupe Bonduelle

Les collaborateurs du Groupe Bonduelle sont 10 655 en effectif permanent (présents au 30 juin 2019) et 14 589 en équivalent temps plein (permanents, non permanents, saisonniers et autres).

L'ancienneté moyenne au sein des effectifs permanents est de 10 ans. En 2018-2019, les données de la *business unit* BFA ont été intégrées.

Répartition géographique des effectifs en équivalent temps plein du Groupe Bonduelle - au 30 Juin 2019

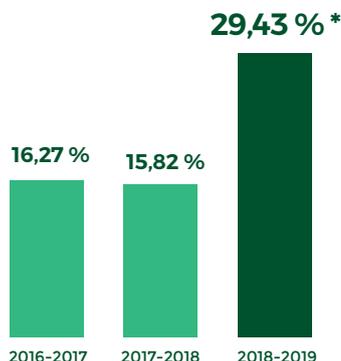


Hors Europe* : Argentine, Brésil, Canada, États-Unis d'Amérique

Europe hors France : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie, Ukraine

* 124 collaborateurs n'ont pas souhaité communiquer leur genre au moment de leur embauche.

Turnover total Bonduelle ⁽¹⁾



* En 2018-2019, les données de la business unit BFA ont été intégrées.

Politique d'emploi, emploi local, emploi saisonnier

La stabilité de la part des effectifs permanents reflète la constance de l'organisation du groupe dans ses opérations.

De par la nature de ses activités, rythmées par les récoltes, Bonduelle emploie un nombre important de saisonniers. Ces emplois saisonniers représentent 12 % de l'ensemble des contrats du Groupe Bonduelle (en équivalent temps plein). Employeur engagé envers toutes les personnes qui travaillent pour lui, le Groupe Bonduelle développe des approches responsables pour offrir à tous des conditions de travail de qualité (voir 2.7.3.1 Sécurité et conditions de travail).

Le Groupe Bonduelle fidélise ses saisonniers par différentes actions. Aux États-Unis, le groupe offre à ce personnel des sessions spécifiques de formation à la maîtrise de la langue anglaise grâce à un système de vidéo-enseignement. En Italie, des programmes spécialement dédiés aux intérimaires n'ayant pas une bonne connaissance de la langue locale sont également déployés. La fidélisation passe également par la politique de rémunération (niveau de paiement des heures supplémentaires, primes de début et de fin de saison en Hongrie, etc.) et par des contrats de travail assurant une

(1) Périmètre : départs à l'initiative du salarié, du fait d'un décès, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ en retraite.



activité professionnelle compatible avec d'autres emplois saisonniers. Pour exemple, grâce à ces mesures, un taux de fidélisation de 60 à 80 % selon les usines est atteint en France.

Sur certains sites, Bonduelle travaille en lien avec des groupements d'employeurs afin de partager les compétences et d'assurer une régularité d'activité aux saisonniers. Les informations concernant ces contrats étant difficiles à suivre globalement au niveau de chaque individu, le taux de reconduction est suivi par site.

Le groupe s'attache également à transformer son besoin de recrutement en opportunités pour ses bassins d'emploi. L'usine de Labenne (France) recrute chaque année pour la saison de production près de 300 personnes (de fin juin à fin octobre). Rencontrant depuis deux ans des difficultés pour ses recrutements, l'usine a organisé en avril 2018 un « Forum interne Bonduelle » pendant lequel ce sont les collaborateurs eux-mêmes qui ont présenté leur métier aux candidats venus sur site.

Selon les bassins d'emploi où ses sites sont implantés, Bonduelle privilégie le recrutement local ou l'accueil de personnes issues de zones économiques offrant peu d'opportunités professionnelles.

2.7.2.3 Organisation du travail

Partout où il est implanté, le Groupe Bonduelle respecte les réglementations locales en matière de durée du travail.

Dans les sites agro-industriels, l'activité est rythmée par les saisons de récolte ou de vente.

- Pour les produits de longue conservation (conserves et surgelés), les sites fonctionnent principalement pendant les récoltes. Pour exemple, dans la *business unit* BELL en France, une organisation en 2x8, 3x8, ou 4x8 peut être mise en place en saison.
- Pour les produits frais (salades en sachets et salades traiteur), les sites fonctionnent toute l'année et connaissent des variations d'activité liées aux ventes. Dans la *business unit* BFE en France, le travail est organisé en équipe (2x8) avec renfort saisonnier pour couvrir une activité sur six jours par semaine.

2.7.3 Les essentiels

2.7.3.1 Sécurité et conditions de travail – GRI 103-2, 403-4, 403-2

La nature des risques d'accidents du travail est décrite dans la section 4.2 Facteurs de risques.

La sécurité au travail est une priorité, c'est pourquoi l'objectif de Bonduelle est de parvenir à 0 accident avec arrêt de travail au plus tard en 2025.

Toute personne travaillant pour ou avec le Groupe Bonduelle a droit à un environnement de travail qui lui assure santé

et sécurité, qu'il s'agisse de bien-être physique ou mental, notamment à travers des actions de prévention des éventuelles maladies professionnelles. L'entreprise s'engage à maintenir le degré le plus élevé de bien-être notamment en développant une politique de prévention pour assurer les meilleures conditions de santé et de travail.

La politique sécurité du Groupe Bonduelle a été formalisée en 2012 puis révisée en 2015. Elle met en avant trois principes fondamentaux qui guident toute la démarche du groupe :

- tous les accidents sont évitables, l'atteinte du « zéro accident » est donc un choix ;
- la responsabilisation, notamment par la formation, est la base d'une démarche sécurité ;
- travailler de façon sécuritaire est une condition d'emploi chez Bonduelle, la productivité ne doit pas se faire au détriment de la sécurité.

Bonduelle développe notamment la méthode STOP - Sécurité au Travail par l'Observation Préventive - pour parvenir à son objectif 0 accident. Cette méthode, élaborée par Dupont de Nemours, repose sur l'observation préventive des comportements. Elle permet aux collaborateurs d'intégrer les comportements les plus sûrs dans leur culture de travail, d'optimiser les performances de sécurité et de réduire/éliminer les blessures et les maladies professionnelles. Les participants sont formés à des méthodes leur donnant toutes les connaissances et les outils nécessaires pour travailler de manière plus sûre. Les salariés formés peuvent ensuite transmettre ces acquis à leurs collègues et collaborateurs, pour que chacun soit au cœur de la sécurité au quotidien.

Aucun collaborateur en usine, même un saisonnier, ne peut prendre son poste avant d'avoir été formé à la sécurité sur le site et sur ledit poste. Toutes les consignes de sécurité générales et spécifiques au poste lui sont délivrées et il peut également suivre des modules complémentaires de formation à l'ergonomie, par exemple.

Par ailleurs, la sécurité figure obligatoirement à l'ordre du jour des réunions du Comité Exécutif, des Comités de Direction des usines (organisés chaque semaine), des rencontres mensuelles entre les Directeurs industriels de chaque *business unit* et les Directeurs d'usine, et des réunions trimestrielles entre la Direction générale des *business units* et les responsables des pays. Un Comité de Pilotage Santé-Sécurité Groupe réunit les représentants des *business units*.

Afin de mobiliser les salariés sur cette problématique, toutes les *business units* qui l'ont souhaité ont intégré la sécurité dans les primes de rémunération variable accordées aux collaborateurs opérationnels, selon une recommandation émise par le groupe. Cette recommandation évolue pour accompagner l'augmentation du niveau d'exigence : le calcul du bonus intègre la sécurité pour 10 % (minimum) à 20 % (recommandé). Les critères d'attribution du bonus sont adaptés à la situation de chaque site. En premier lieu basés sur des indicateurs de résultats tels que le taux de fréquence, ils seront progressivement basés plus sur des indicateurs proactifs de prévention tels que le nombre d'observations STOP par millier d'heures travaillées.



L'animation d'une communauté Google sécurité comptant 315 membres en 2019 permet les échanges sur les meilleures pratiques, les priorités d'actions et d'investissements. Un *reporting* mensuel est effectué au niveau groupe. Il permet à la Direction générale de suivre les indicateurs clés tels que le taux de fréquence et de gravité sur 12 mois glissants, ainsi que la liste des sites sans accident depuis 12 mois. Les résultats sont présentés au paragraphe ci-dessous.

La mobilisation des sites en 2018-2019

Bonduelle est conscient que la sécurité est une question de culture et de temps et s'attache à renforcer ses fondamentaux pour améliorer la situation. C'est pourquoi les *business units* et les sites ont accentué leur mobilisation en faveur de la sécurité au travail.



Le challenge B!Safe

Lancé en 2018 auprès de l'ensemble du Groupe, le challenge B!Safe a permis à chaque *business unit* de remonter et diffuser des idées d'actions ou de bonnes pratiques liées à la sécurité en usine. Plus de 100 initiatives ont ainsi été partagées, chaque *business unit* a eu l'opportunité de présenter un projet phare au *Group Management Committee* en janvier 2019 :

- BFA : projet « Safety in motion » consacré à la prévention des entorses, des tensions et troubles musculosquelettiques ;
- BELL : planche antidérapante. Il s'agit de la création d'une planche antidérapante utilisée lors de la manutention qui se pose à la main pour se protéger des produits et éviter les chutes ;
- BEAM : définition de règles communes pour les chauffeurs de camions sur site ;
- BALL : zone orange : la zone orange est un projet de l'usine de Brockport (États-Unis). C'est une zone d'exclusion des chariots élévateurs dans le département d'emballage. Dans cette zone, les palettes de produits sont transportées avec des chariots manuels plutôt que des chariots électriques dans le but de réduire les risques de collision entre Hommes et machines ;
- BFE : Développer l'autonomie et la prise de responsabilité (voir ci-dessous).

La *business unit* BFA a déployé en 2018-2019 le challenge B!Safe et concentré ses efforts de développement sur le projet « Safety in motion ».

La *business unit* BEAM a décliné la politique sécurité du groupe, en précisant les engagements à respecter tant au niveau de la *business unit* qu'au niveau des équipes. Ces engagements seront amenés à évoluer chaque année et s'accompagnent d'actions pour diminuer les risques à court et moyen terme. BEAM a également systématisé la tenue avant chaque réunion d'un temps de partage autour de la sécurité. Un rituel pour faire de la sécurité la priorité incontournable

pour tous. Après la sensibilisation en 2017-2018 aux risques d'accidents de la route, BEAM a mis en place le suivi des résultats d'accidentologie routière en janvier 2019. L'usine de Novotitarovskaya a fêté cinq ans sans accident de travail avec arrêt en septembre 2018, fruit d'une démarche initiée cinq ans auparavant. Avec 110 permanents et 100 équivalents temps plein en saisonniers, l'usine de Novotitarovskaya en Russie totalise 320 000 heures de travail sur 12 mois glissants. En 2014 : création d'un Comité Sécurité et Diffusion des « Règles d'or » de la sécurité. En 2016, mise en place d'une véritable culture sécurité : indicateurs, outils de communication et de partage des situations et bonnes pratiques. 2017 et 2018, actions de sensibilisation aux bons comportements et lancement des observations sécurité. En 2018-2019, divers investissements ont été réalisés pour améliorer la sécurité du site : amélioration de la ventilation de la chaîne de traitement du maïs pour réduire les risques d'exposition à des températures élevées, équipements de protection des voies piétonnes dans l'entrepôt, équipement de protection de la zone située entre les presses pour sécuriser le nettoyage du convoyeur, sécurisation de la plate-forme d'entretien d'équipements auxiliaires en hauteur, sécurisation de la zone de palettisation.

La *business unit* BFE a fait le choix de confier à ses collaborateurs la définition des améliorations qu'ils souhaitent engager sur leur lieu de travail. Cela rend les équipes autonomes et apporte des solutions novatrices pour réduire la pénibilité au travail : des solutions de robotisation réduisent la pénibilité des postes de conditionnement dans la plupart des usines de 4^e gamme et un aménagement ergonomique a été réalisé pour des postes de travail dans les usines Traiteur.

La *business unit* BALL a poursuivi son programme de prévention STOP de Dupont axé sur la modification des habitudes de travail des employés en milieu industriel. Ce programme enseigne aux managers, aux superviseurs et aux chefs d'équipe comment observer les employés à leur poste de travail et comment interagir avec eux afin de reconnaître les actions sécurisantes et corriger les situations et comportements dangereux. Huit des douze usines opèrent depuis plus d'un an sans accident avec arrêt. Les usines d'Oakfield et d'Ingersol ont respectivement célébré sept et six années consécutives sans accident avec arrêt. La *business unit* poursuit également le projet FAAST (*Focused Accountable Small Safety Team*). Un projet pour renforcer la sécurité en usine. Lancé en 2015, il réunit des collaborateurs issus d'équipes transverses pour résoudre des problèmes courants de sécurité, faisant intervenir des collaborateurs aux expertises et localisations diverses. Les bonnes pratiques sont partagées à l'ensemble des Directeurs d'usine. Les équipes de BALL en Amérique du Nord ont déjà mené à bien 15 projets.

La *business unit* BELL s'assure d'une implication complète de la ligne managériale et déploie ses 5 règles d'or :

- je porte mes équipements de protection individuels (EPI) ;
- je respecte les voies de circulation ;
- je tiens la rampe dans les escaliers ;
- je range et nettoie mon poste de travail ;
- je me mets en sécurité avant toute intervention.



Assurer le bien-vivre des collaborateurs et des communautés locales

Un parcours de formation des managers multisites a été initié en Nord-Picardie en 2018-2019. Un premier groupe pilote a suivi 12 jours de formation dont un jour dédié à la sécurité. Trois nouveaux groupes sont déjà programmés pour 2019-2020.

D'autres actions ont été menées dans la *business unit* BELL, comme par exemple :

- la création d'un poste de Directrice Amélioration Continue et Sécurité Europe ;
- la définition et le déploiement d'une approche, d'une méthodologie et des outils pour analyser de façon systématique des accidents avec ou sans arrêt et les presque-accidents, analyse faite dans la plupart des cas par le manager de proximité ;
- le développement de CODIR dédiés à la sécurité sur les sites ;

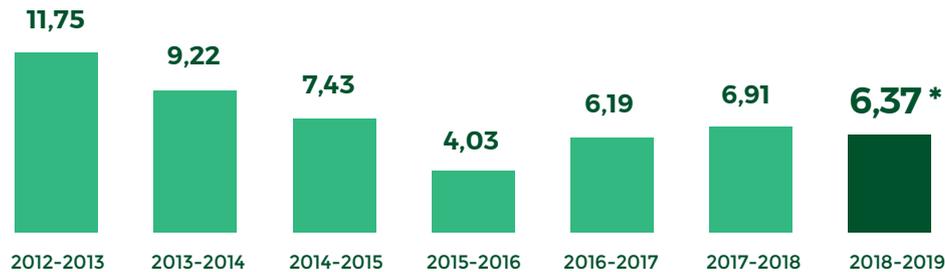
- des Comités de Pilotage Sécurité par secteur dans les usines, aujourd'hui implantés à 50 % sur les sites ;
- la poursuite des observations Stop Dupont, avec notamment un point d'attention sur la qualité des observations, afin qu'elles soient réalisées dans un état d'esprit constructif.

Les résultats

L'ensemble de ces mesures a permis au groupe d'enregistrer des progrès significatifs entre 2012 et 2018, avec un taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt passé de 11,75 à 6,37. Ces résultats traduisent l'attention particulière portée par Bonduelle aux questions de sécurité, et ceci sur chacun de ses sites, partout dans le monde. Après une baisse importante et continue au cours des six dernières années, l'indicateur du taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt se stabilise, avec un taux de fréquence de 6,37 à fin juin.

2

Évolution du taux de fréquence des accidents du travail de l'ensemble des effectifs au 30 juin



* En 2018-2019, les données de la *business unit* BFA ont été intégrées.

Évolution du taux de gravité des accidents du travail de l'ensemble des effectifs au 30 juin



* En 2018-2019, les données de la *business unit* BFA ont été intégrées.

Évolution du taux d'absentéisme sur l'ensemble des effectifs au 30 juin

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Taux d'absentéisme	3,43 %	3,53 %	3,72 %	4,06 %	4,38 %	4,61 % *

* En 2018-2019, les données de la business unit BFA ont été intégrées.

2.7.3.2 Droits de l'Homme – GRI 102-12, 103-2, 407-1, 408-1, 409-1, 412-3

Bonduelle respecte les règles internationales du travail. Il s'attache au respect de la Charte européenne des droits fondamentaux au sein de son organisation. Le groupe s'engage également à respecter et à promouvoir les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la convention n° 135 concernant les représentants des travailleurs. La majorité des pays où Bonduelle intervient comme employeur est signataire de ces conventions, soit 53,4 % des collaborateurs couverts. Les engagements internes de Bonduelle permettent d'assurer le respect de ces conventions au-delà des engagements des pays. En effet, les pays non-signataires des conventions sont les suivants :

- convention fondamentale n° 29 sur le travail forcé : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical : Brésil, États-Unis ;
- convention fondamentale n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 100 sur l'égalité de rémunération : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession : États-Unis ;
- convention fondamentale n° 138 sur l'âge minimum de travail : États-Unis ;
- convention n° 135 concernant les représentants des travailleurs : Belgique, Canada, États-Unis.

Tous les pays où Bonduelle est employeur ont ratifié les conventions suivantes :

- convention fondamentale n° 105 sur l'abolition du travail forcé ;
- convention fondamentale n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.

Enfin, le Groupe Bonduelle est membre depuis 2003 du Pacte mondial des Nations unies, une initiative lancée en 2000 pour inciter les entreprises à adopter des valeurs fondamentales selon 10 principes inspirés de la déclaration universelle des droits de l'Homme, de la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la convention des Nations unies contre la corruption.

2.7.3.3 Politique salariale et reconnaissance des collaborateurs – GRI 203-2

Dans l'ensemble des pays dans lesquels Bonduelle est présent, le groupe mène une politique salariale allant au-delà des *minima* sociaux en vigueur. Ceci pour proposer des rémunérations conformes aux salaires de son secteur d'activité. Les règles applicables dans chaque pays tiennent compte des réalités locales dans le respect d'un principe d'équité.

Suite à l'enquête Climate menée en 2017-2018, la *business unit* BELL a mis en place un accord visant à améliorer le développement des carrières des ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise (OETAM) ainsi que la transparence en matière de rémunérations. Cet accord prévoit la définition d'emplois-repères et de descriptions de postes structurantes, une cartographie des parcours professionnels apportant de la visibilité aux collaborateurs, la mise en place d'une classification propre à Bonduelle assurant l'équité des rémunérations, la définition d'une politique de rémunération harmonisée.

En France, le Groupe Bonduelle a choisi de saisir l'opportunité offerte par le « Projet de loi portant mesures d'urgence économique et sociale », adopté par le Parlement le 21 décembre, qui a permis aux employeurs de verser à leurs salariés, dont la rémunération est inférieure à trois SMIC, une prime exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations sociales patronales et salariales et de prélèvements sociaux (CSG/CRDS) dans la limite de 1 000 euros. 89 % des salariés en France étaient éligibles. Bonduelle a versé un montant total de près d'1 million d'euros.

2.7.4 Responsabilité

Le Groupe Bonduelle a choisi de travailler sur quatre axes autour du pilier Responsabilité : l'employabilité de ses collaborateurs, la santé des collaborateurs, la diversité et la transparence.

2.7.4.1 Employabilité : Développement et formation des femmes et des hommes – GRI 103-2, GRI 404-3

La *Management Bonduelle Academy* (MBA) offre aux managers du groupe un environnement d'apprentissages diversifiés pour les accompagner dans leur développement managérial vers l'ambition VegeGo!. Les programmes de la



MBA proposent des pédagogies variées, surprenantes et innovantes dans lesquelles les participants sont acteurs.

Tous les nouveaux managers du groupe sont invités à participer à trois programmes incontournables de la MBA. Ils leur permettent de découvrir le groupe, son histoire, ses valeurs, sa vision VegeGo!, mais aussi de comprendre quel est leur rôle en tant que managers :

- le « Discovery » favorise les échanges et les expériences concrètes, à travers des ateliers diversifiés, basés sur l'inspiration et la collaboration. En 2018-2019, 90 managers de différents métiers et pays ont eu l'opportunité de participer à ce séminaire ;
- la Finance pour la croissance, *Finance For Growth* continue d'être déployé auprès des managers et plus largement auprès des managers de proximité. Depuis le lancement en 2015, plus de 900 participants ont suivi ce programme. Il permet à chacun d'identifier ses propres leviers de création de valeur financière, comprendre la chaîne de création de valeur et les relations de cause à effet dans l'arbre du ROCE (*return on capital employed*) ;

– « ManageGo! », est un séminaire de deux jours pour découvrir, partager et expérimenter le modèle de management de Bonduelle et identifier son propre chemin de développement managérial. Il rassemble les managers et les invite à trouver le bon équilibre entre bienveillance et exigence, en lien avec les valeurs et les ambitions de l'entreprise.

La contribution de managers en tant que facilitateurs internes est l'une des richesses de la MBA. Plus de 50 managers de tous pays ont déjà eu l'opportunité de faciliter des sessions ManageGo! ou Finance for Growth. En 2018-2019, une session de formation à la facilitation pour les nouveaux managers a été organisée pour assurer la poursuite du déploiement des programmes de la MBA.

L'entretien annuel de développement bénéficie à tous les collaborateurs du groupe, quel que soit leur métier. Cet entretien est l'opportunité pour chacun d'évaluer sa performance et d'évoquer avec son manager ses besoins et souhaits de formation.

Évolution de la part des salariés bénéficiant d'un entretien d'évaluation et d'évolution de carrière périodique au 30 juin - [1] [2] GRI 404-3

	2016-2017	2017-2018	2018-2019 *
Part des effectifs permanents	81 %	72 %	55 %

* En 2018-2019, les données de la business unit BFA ont été intégrées. La baisse de la part des salariés qui bénéficient d'un entretien est liée à l'intégration des données de la business unit BFA.

2.7.4.2 Avantages sociaux et soins de santé

Le Groupe Bonduelle s'est fixé pour objectif qu'en 2025, 100 % de ses collaborateurs permanents aient accès à un système de protection sociale. La démarche d'audit lancée début 2017 s'est poursuivie en 2018 pour couvrir tous les pays d'implantation, approfondir la connaissance des pratiques de marché et établir des recommandations applicables au Groupe Bonduelle. De prochaines étapes sont à franchir par l'entreprise pour établir son programme sur les principaux avantages sociaux dans le groupe d'ici à 2025.

2.7.4.3 Diversité – GRI 103-2, 405-1

Le Groupe Bonduelle est convaincu que la diversité dans l'entreprise représente une richesse à découvrir et à partager.

Il s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de conditions de travail. Ce principe de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche, mais également à l'ensemble du parcours professionnel et des processus RH (formation, évaluation, rémunération). Il s'accompagne d'actions destinées à favoriser la diversité.

Diversité de genre

Accord France relatif à l'Égalité Professionnelle et Qualité de Vie au Travail du 12 février 2018. À travers cet accord, le groupe réaffirme la volonté de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le groupe, considérant la mixité des équipes comme étant un élément clé de la performance du groupe et de l'enrichissement de chacun de ses salariés. Il s'agit non seulement de recruter, développer et fidéliser les salariés aux caractéristiques personnelles variées (âge, culture, origine, genre, handicap, etc.) mais aussi et surtout de tirer parti des différences, en faisant en sorte que chacun puisse contribuer à la réalisation des objectifs fixés par le groupe en y exprimant son potentiel maximum.

En France, « l'index de l'égalité femmes-hommes » a été lancé par le gouvernement en novembre 2018 pour évaluer les différences de rémunération au sein des entreprises. Bonduelle a démarré le calcul de son score d'égalité professionnelle pour l'ensemble de la France. Pour la business unit BELL, qui a le plus grand nombre de salariés en France, l'index calculé pour l'exercice 2017-2018 était de 84 points sur 100. Le groupe souhaite publier ses index pour les entités Bonduelle SA et la business unit BFE fin 2019, avant l'échéance prévue par la loi.

Au Canada, la business unit BALL a participé, à travers la représentation de l'association canadienne des entreprises du secteur des Aliments et Boissons, au congrès organisé les 9 et 10 mai 2019 par le Ministère de l'emploi, du développement

Assurer le bien-vivre des collaborateurs et des communautés locales

de la main-d'œuvre et du travail. Ce congrès avait pour objet de mettre en commun les outils et les pratiques exemplaires utiles aux employeurs pour promouvoir l'avancement des femmes sur le marché du travail et impulser un changement dans le monde du travail au Canada.

Diversité intergénérationnelle

Deux accords signés en 2018 soulignent l'engagement du Groupe Bonduelle en faveur de la diversité :

Accord France relatif à la Gestion Prévisionnelle Intergénérationnelle des Compétences du 1^{er} décembre 2017. La mise en œuvre de cet accord s'inscrit dans une volonté d'anticiper et accompagner la transformation des métiers, prévoir les compétences dont l'entreprise aura besoin afin de pouvoir en disposer en temps utile, gérer et anticiper les départs massifs à la retraite auxquels est confronté le groupe compte tenu de sa pyramide des âges, proposer des actions visant à favoriser l'intégration durable et le maintien dans l'emploi des jeunes et des salariés dits « seniors », accompagner le nécessaire renouvellement des compétences en favorisant des dispositifs permettant d'assurer le transfert des connaissances et compétences détenues par les salariés, éléments de richesse de l'entreprise.

La *business unit* BELL en France a organisé une journée de recrutement de jeunes ingénieurs, au cours de laquelle cinq binômes de recruteurs se sont mobilisés pour constituer une pépinière de 10 jeunes ingénieurs parmi les 120 candidatures reçues à la publication d'une annonce. Ils prendront leurs postes début septembre 2019, dans trois usines françaises.

Afin d'assurer la transmission de certains métiers techniques, toutes les usines de la *business unit* BELL ont mis en place depuis 2016 un programme de tutorat. Environ 50 tuteurs sont ainsi mobilisés pour transmettre leurs savoir-faire sur des métiers techniques tels que sertisseur, stérilisateur, etc.

Insertion et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

En créant la mission handicap, baptisée HANDIPOL, Bonduelle en France s'est engagé depuis 2006 dans une politique volontariste en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap.

La mission handicap, gérée paritairement, assure le pilotage et la cohérence des actions menées en interne et à l'externe

en matière de politique handicap. Depuis sa création, quatre accords relatifs à l'insertion et au maintien dans l'emploi des salariés porteurs de handicap se sont succédé. Le taux d'emploi des salariés en situation de handicap atteint, à fin juin 2019, 1,8 %.

Cet accord se terminant en décembre 2017, un cinquième accord a été signé le 12 février 2018 pour une durée de quatre ans. À travers ce cinquième accord relatif à l'insertion et au maintien dans l'emploi, le Groupe Bonduelle réaffirme son engagement à :

- ancrer les démarches engagées depuis plusieurs années dans la culture du groupe grâce à de nouvelles actions de sensibilisation en interne et à l'implication de tous les collaborateurs ;
- atteindre 6 % de taux d'emploi des salariés porteurs de handicap au périmètre du Groupe ;
- adapter à chaque établissement les objectifs et moyens mis à disposition pour améliorer ou maintenir leurs taux d'emploi ;
- anticiper la gestion des éventuelles inaptitudes afin de favoriser le maintien dans l'emploi ;
- agir en tenant compte des problématiques de population vieillissante sur les différents sites du Groupe.

Pour atteindre ces objectifs, la Direction du Groupe Bonduelle en France a défini 5 axes prioritaires :

- le recrutement ;
- le maintien dans l'emploi ;
- l'insertion et la formation ;
- les relations avec le milieu protégé/adapté ;
- le pilotage et l'animation.

En France, un petit-déjeuner de sensibilisation au handicap a été organisé avec l'ESAT La Vie Active à destination de l'ensemble des collaborateurs du siège de Villeneuve d'Ascq. Des temps d'échanges sur les réussites de l'année (taux d'emploi, partenariats, aménagements de postes) ont également été menés au sein des quatre bâtiments avec l'objectif de sensibiliser un maximum de personnes. Pendant la journée, des animations ludiques ont permis à 50 collaborateurs de se mettre en situation de handicap.

Nombre de personnes en situation de handicap au 30 juin – GRI 405-1

	2016-2017	2017-2018	2018-2019 *
Nombre de personnes porteuses de handicap en équivalent temps plein (ETP)	281 ETP	237 ETP	255 ETP

* En 2018-2019, les données de la *business unit* BFA ont été intégrées.



2.7.4.4 Transparence : le Dialogue social - GRI 102-41, 103-2, 203-2, 403-4, 407-1

Instances de dialogue et accords signés en 2018-2019

Conformément à sa Charte éthique déployée dans l'ensemble des pays d'implantation du groupe (voir 2.8.1 Pratique éthique des affaires) et sur <http://www.bonduelle.com/fr/developpement-durable/espace-documentaire.html>, Bonduelle privilégie l'ouverture et le dialogue dans les relations internes. Le groupe respecte le droit de ses collaborateurs de former ou de rejoindre toute organisation représentative de leur choix, qu'il s'agisse notamment de syndicats ou d'organisations de travailleurs, et de s'organiser pour participer à des négociations collectives. Il respecte le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux et s'engage à négocier avec eux les questions d'intérêt collectif.

Au 30 juin 2019, 61 % des salariés du groupe sont couverts par une convention collective. - GRI 102-41

Conformément à la loi et avec six mois d'avance, les entités françaises ont mis en place chacune un Comité Social et Économique en mars 2019. Ces comités remplacent les Comités d'Entreprise, les délégations du personnel et les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. De plus, le groupe a doté tous ces sites d'un Comité Santé Sécurité au Travail, y compris ceux dont l'effectif est inférieur au seuil légal d'application de la loi. Des heures de délégation ont été attribuées à chaque membre de CSST.

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) est un forum pour l'information transnationale, la consultation, l'échange de vues et le dialogue social. Le CEE est destiné à faire un point régulier sur la situation et le développement de Bonduelle, organiser le dialogue social, présenter la politique sociale du groupe notamment en matière d'emploi, de formation, de sécurité et de conditions de travail, et de RSE. Il se réunit a minima une fois par an afin notamment d'exposer les orientations stratégiques du groupe et le bilan de l'exercice écoulé en Europe.

Le Comité de Groupe France est l'instance représentative des activités de Bonduelle présentes sur le territoire français (conserve, surgelé, frais et traiteur). Ce comité permet notamment à Bonduelle de fournir aux instances représentatives des salariés français des informations complémentaires, au-delà de ses obligations légales, sur les activités de Bonduelle en Europe et hors Europe.

Conformément à l'accord constitutif du CEE renouvelé à l'unanimité en mars 2017, les sujets liés à la RSE (dont la sécurité au travail) sont inclus à l'ordre du jour de chaque réunion ordinaire annuelle (GRI 403-4). Ainsi en mars 2019, les sujets suivants ont été couverts : remplacement du secrétaire du CEEB, accueil des nouveaux membres, approbation du compte rendu de la dernière réunion plénière, résultats 2017-2018, points sur l'activité 2018-2019, RSE, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, APONH et focus abonnement IR Share.

Enquête « Climate »

Afin d'accompagner la dynamique de progrès VegeGo!, le groupe a mis en place en 2014-2015 une enquête tous les deux ans auprès de l'ensemble de ses collaborateurs, « Climate ». Elle vise à déterminer les leviers qui constituent les sources de motivation et d'engagement des salariés ainsi qu'à mettre en place les actions nécessaires pour répondre à leurs attentes. La troisième édition de cette enquête administrée en octobre et novembre 2018 a enregistré un taux de participation de 87 % des collaborateurs dans près de 20 pays. L'intégration des équipes de BFA représente 3 081 collaborateurs supplémentaires, soit au total 11 214 répondants.

L'analyse des données est assurée par un organisme extérieur, garant de la totale confidentialité des réponses. Les résultats de chaque entité sont comparés en interne avec ceux des entités du même périmètre d'appartenance et avec les résultats de l'enquête précédente. Les résultats du groupe sont également comparés avec ceux d'autres entreprises. Les managers de chaque entité sont informés des résultats les concernant et accompagnés dans la diffusion à leurs équipes ainsi que dans la définition et la mise en place de plans de progrès.



Office Vibe : la mesure en temps réel de l'engagement et de la satisfaction des équipes

Chez BALL, les collaborateurs ont été invités à tester un outil de sondage 100 % digital pour un suivi plus régulier et ciblé des managers avec leurs équipes. Office Vibe est complémentaire à l'enquête Climate, il permet de mesurer en temps réel et de manière rapide et ludique l'engagement et la satisfaction des équipes. La phase pilote initiée en mai 2018 avec 80 collaborateurs est concluante et le déploiement de la solution pour l'ensemble de la *business unit* est en cours.



Du concret pour tenir compte des enseignements de l'enquête Climate

Suite aux résultats de la catégorie formation et le développement personnel, les équipes BEAM ont mis en place deux programmes.

Une communication sur le développement des carrières, avec :

- un guide Carrière proposant des facteurs clés d'évolution pour construire sa propre carrière ;
- le partage de « francs succès » basés sur des expériences réelles de collaborateurs qui ont évolué dans leur rôle ou même changé de métier ou de localisation ;
- une journée Carrière qui présente les facteurs influents sur une évolution de carrière long terme. Un test est également proposé aux participants pour identifier leurs propres éléments de motivation ;
- des échanges avec les membres de la Direction : des conseils sur les livres à lire, les questions à se poser, les étapes clés, les pistes de réflexion.

Un programme de reconnaissance en trois volets :

- l'ancienneté : un cadeau offert à chaque grand anniversaire : 5, 10, 15, 20 ans passés dans le groupe ;
- l'innovation : un prix annuel récompensant les idées des collaborateurs les plus innovantes pour développer le groupe ;
- Likes Awards : un vote pour reconnaître ses pairs deux fois par an.

Cessation d'activité

Les cessations d'activité étant restées rares dans l'histoire du Groupe Bonduelle, celui-ci n'a pas formalisé de politique groupe applicable de manière systématique. Les mesures d'accompagnement des départs sont prises au cas par cas en tenant compte de la situation spécifique du site concerné, de la réglementation locale et des enjeux de son bassin d'emploi.

Évolution des moyens consacrés à la formation (hors BFA) – GRI 404-1

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Durée moyenne de formation par individu (en heures)	31	34	14 *

* En 2018-2019, les données de la business unit BFA n'ont pas été intégrées. À partir de 2018-2019, le nombre moyen d'heures de formation par individu est calculé sur l'ensemble des collaborateurs en équivalent temps plein et non plus seulement les collaborateurs formés.

2.7.6 Sens

Parce que le Groupe Bonduelle souhaite offrir plus qu'un métier à ses collaborateurs, c'est le sens qui anime sa culture d'entreprise. Il s'agit ainsi de répondre à la quête de sens des collaborateurs.

2.7.5 Épanouissement

L'épanouissement constitue un puissant levier d'engagement des salariés. Les actions autour du développement des collaborateurs, de la qualité de vie au travail et de l'amélioration des conditions et environnements de travail sont notamment mises en place pour que chacun vive son métier chez Bonduelle en étant épanoui.

Chaque site est invité à s'approprier la démarche en développant un programme d'actions qui lui est propre et qui répond à ses enjeux. Partout dans le groupe fleurissent des initiatives diverses, dont quelques exemples sont décrits ici.

Dans les usines de Reutlingen et Straelen (FRESH et BELL) (Allemagne) : pour renforcer la prise de conscience sur l'importance du stress sur la santé au travail au quotidien, des actions motivantes pour prendre soin de sa santé ont été proposées aux collaborateurs dans trois domaines : santé physique, santé psychique et nutrition. Établi en lien avec notre Fondation Louis Bonduelle, le projet comporte des ateliers d'activités physiques, de sensibilisation et des formations à la pleine conscience.

La business unit BFE propose un programme de « bien-vivre et sécurité » qui prend diverses formes dans les usines avec par exemple des séances de yoga organisées au sein des usines avec l'intervention d'un kinésithérapeute-ostéopathe qui agit de manière préventive ou encore des formations à la réduction du stress au travail.

La business unit BALL a construit son programme de bien-être des collaborateurs « B!Well » sur la base d'une analyse des données de santé des collaborateurs (rapport de remboursement de médicaments par l'assurance du groupe, utilisation du programme d'aide aux employés, statistiques sur les demandes d'invalidités, etc.). Le Comité Bien-Être a mis sur pied trois défis visant à mobiliser et motiver les collaborateurs à prendre soin de leur santé : « Bien se nourrir », « Faire de l'exercice », « Bien dormir ». Individuellement, ou par groupe, les employés se mettaient au défi d'atteindre certaines cibles d'habitude de vie sur les thèmes de concours. L'objectif étant qu'après un mois les collaborateurs intègrent ces saines habitudes de vie dans leur routine quotidienne.

2.7.6.1 Participer à la vie locale des implantations et mobilisation des salariés – GRI 103-2, 203-2, 413-1

Bonduelle a fait de la participation à la vie locale une priorité. L'objectif de ce chantier VegeGo! est de mobiliser





les collaborateurs afin de contribuer au mieux-vivre des communautés et ainsi agir en cohérence avec les valeurs du groupe. Chaque site a pour ambition, en tenant compte de ses spécificités, de développer au moins un projet mené avec des acteurs locaux. En 2018-2019, 49 % des sites Bonduelle ont initié ou reconduit des projets. Parmi eux :

Les employés de 28 sites en France, aux Pays-Bas, en Espagne, en Pologne, en Italie, en Russie, au Canada et aux États-Unis ont participé au *World Cleanup Day* organisé mi-septembre 2018 : une initiative internationale au cours de laquelle ils ont nettoyé les zones proches de leur lieu de travail et de vie.

En Russie, la *business unit BEAM* s'est très largement mobilisée au profit des communautés locales en 2018-2019, sur des thématiques diverses : 152 personnes se sont mobilisées dans le cadre d'un accompagnement de long terme avec deux maisons de retraite en Russie (visites aux résidents), 104 personnes ont fait des dons de sang destinés principalement à des enfants atteints de maladies évolutives, 150 personnes ont participé à la plantation d'arbres dans le district de Timashevsk, 20 personnes ont participé au nettoyage de la forêt de Krasnodar.

Comme chaque année, l'*usine de Sainte Marine au Canada (BALL)* a mobilisé ses collaborateurs dans une collecte de

fournitures scolaires au profit des enfants les plus démunis. Les salariés cochent sur une liste adaptée aux besoins d'un enfant ce qu'ils souhaitent offrir : cahiers, stylos, équerre, etc. Libre à eux ensuite d'acheter ladite fourniture ou de puiser dans le surplus de leur propre foyer. 15 enfants ont reçu des sacs à dos remplis d'articles scolaires nécessaires à leurs études primaires ou secondaires.

Le *site de Strathroy (BALL)* (Canada) fournit de manière pérenne des légumes au refuge pour femmes *Womens Rural Resource Centre* qui accueille des femmes ayant dû quitter leur domicile et les soutient pendant leur transition vers un nouveau foyer.

Grâce aux dons des collaborateurs du *siège de Villeneuve d'Ascq* (France) et des clients du magasin Bonduelle Bienvenue, 394 kilos de denrées ont été récoltées au profit des Restos du Cœur.

À *Varsovie (BELL, Pologne)*, les employés de bureau et les forces de vente organisent plusieurs fois par an des collectes pour aider les familles en situation financière difficile. Le plus souvent à l'occasion de Pâques et de Noël, les employés sont invités à partager des produits alimentaires, des produits ménagers, des produits d'hygiène ainsi que des bons d'achat à utiliser au cinéma et dans les magasins de jouets.

Participation des sites à la vie locale des implantations – GRI 413-1

	2016-2017	2017-2018	2018-2019 *
Nombre de sièges sociaux ou sites agro-industriels ayant initié ou renouvelé dans l'année un projet commun avec leurs communautés locales	33 soit 47 % des sites	24 soit 35 % des sites	36 soit 49 % des sites

* En 2018-2019, les données de la *business unit BFA* ont été intégrées.

2.7.6.2 Donner du sens, pour valoriser la marque employeur

APONH, un projet emblématique de l'engagement de Bonduelle auprès des communautés

APONH est un projet d'aide au développement initié en 2012 et mené aujourd'hui au Cameroun. Son objectif : contribuer au mieux-vivre durable des populations locales en accompagnant des agriculteurs et des entrepreneurs dans le développement de leurs filières végétales. APONH soutient également l'école des Moineaux, qui œuvre à l'éducation d'environ 200 enfants dont des enfants défavorisés et orphelins. Avec l'Institut européen de coopération et de développement (IECD), partenaire du projet, APONH est piloté par une équipe de collaborateurs bénévoles de tous métiers. Les collaborateurs Bonduelle participent à une réalisation commune, en lien avec les métiers et le savoir-faire de l'entreprise, avec le soutien de la famille Bonduelle, qui a souhaité s'associer à cette initiative.

Chaque année, des collaborateurs du groupe se mobilisent au profit du projet. En 2018-2019, par exemple :

- 230 *back to school* kits ont été financés par des dons de collaborateurs Bonduelle, ce qui a permis aux enfants de l'école des Moineaux de recevoir à la rentrée scolaire un cahier, un crayon, un savon et un uniforme ;
- quatre collaborateurs venant du Canada et de France ont réalisé une mission bénévole au Cameroun, afin d'accompagner les bénéficiaires du projet dans le développement de leurs activités : conseils agronomiques, de gestion, études des perspectives de vente ;
- des cartes de vœux reprenant des dessins des enfants de l'école des Moineaux ont été vendues au profit d'APONH, ce qui a permis de contribuer à financer la clôture de l'école.

En février 2019, le magazine *Capital* classait Bonduelle à la 3^e place du palmarès des meilleurs employeurs de France du secteur agroalimentaire. Le groupe gagne ainsi 24 places depuis 2016.

2.8 Éthique et vigilance

2.8.1 Pratique éthique des affaires -

GRI 102-12, 102-16, 103-2

Le Groupe Bonduelle revoit et renforce en permanence les programmes et dispositifs qu'il met en place pour promouvoir une pratique éthique des affaires tant au sein des entités qu'il contrôle qu'auprès de ses partenaires. En 2017-2018, le groupe s'était notamment attaché à les rendre plus clairs et performants dans le cadre de la promulgation de lois telles que la loi n° 2016-1991 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « loi Sapin II ») et la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (dite « loi de Vigilance »). L'ambition de Bonduelle d'être certifié *B Corp* (voir 1.1 Entretien avec Guillaume Debrosse, Directeur général du Groupe Bonduelle) renforce la place de l'éthique au sein du groupe.

2.8.1.1 Engagements du Groupe Bonduelle

Pacte mondial des Nations unies

Signataire depuis 2003 du Pacte mondial des Nations unies, Bonduelle s'engage à respecter et à promouvoir 10 valeurs fondamentales liées aux droits de l'Homme, aux normes du travail, de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Valeurs de Bonduelle

L'engagement du Groupe Bonduelle en matière d'éthique des affaires se concrétise également par la volonté de respecter les lois et les règlements, par la définition de valeurs fortes, un engagement sans équivoque de la Direction (cf. <http://www.bonduelle.com/fr/le-groupe/valeurs.html>) ainsi que par la mise à disposition d'outils d'aide à la décision.

Charte éthique du Groupe Bonduelle

Pierre angulaire depuis 2012 de sa démarche éthique, la Charte éthique est la manifestation en interne comme à l'externe de ses engagements.

À travers cette charte, Bonduelle s'affirme en tant qu'entreprise citoyenne et responsable, entreprise humaine et entreprise intègre. Bonduelle entend par ce biais, dans une démarche de progrès, défendre et promouvoir ses valeurs : Souci de l'Homme, Confiance, Ouverture, Simplicité, Intégrité, Équité et Excellence. Cette charte complète le cadre juridique et réglementaire applicable auquel le groupe doit se conformer

en cohérence avec les objectifs de l'actionnaire familial de référence et avec ses sept valeurs.

La Charte éthique de Bonduelle exprime l'idéal que le groupe souhaiterait atteindre pour inspirer chaque collaborateur ainsi que les parties prenantes avec lesquelles il est en relation. La Charte éthique doit permettre de questionner les pratiques tout en fournissant une aide à la décision.

Le texte complet de la Charte éthique est disponible sur le site Internet du groupe www.bonduelle.com ⁽¹⁾ : <http://www.bonduelle.com/fr/developpement-durable/espace-documentaire.html>.

Engagement de la Direction générale

En décembre 2018, la Direction générale du Groupe Bonduelle a diffusé à l'ensemble de ses collaborateurs un message vidéo de Guillaume Debrosse, mettant l'accent sur les engagements du groupe en matière de lutte contre la corruption et de vigilance. Dans ce message, le Directeur général rappelait notamment l'existence de la Charte éthique, du Code de conduite pour une pratique éthique des affaires et de la procédure d'alerte. Une rubrique dédiée dans l'intranet B&Co « Bonduelle et l'éthique » a également été créée et mise à la disposition des collaborateurs. Cette page rend accessibles les principes éthiques et rappelle à chacun leur importance pour le groupe. Elle facilite la compréhension par chaque collaborateur du rôle des outils utiles pour mettre en œuvre l'éthique dans ses activités quotidiennes et contient un espace documentaire et explicatif de tous les codes, chartes et procédures qui constituent un corpus de règles et principes à connaître et appliquer. Les collaborateurs y trouvent également un rappel de la démarche d'animation du dispositif d'éthique : suivi et évaluation, audits, amélioration continue. L'objectif de Bonduelle, à travers la diffusion de ces outils pédagogiques, est d'accompagner ses collaborateurs dans la mise en œuvre de l'éthique au quotidien.

2.8.1.2 Comité d'Éthique du Groupe Bonduelle

Le Comité d'Éthique a pour vocation d'accompagner la démarche éthique impulsée par Bonduelle et occupe un rôle de conseil sur les questions éthiques ; ses avis sont consultatifs.

Il est composé de quatre membres, internes et externes à l'entreprise, choisis en fonction de leur expérience, profil et expertise. Le comité se réserve la possibilité, selon les sujets, d'inviter des experts ou d'entendre des collaborateurs. Il se réunit au minimum deux fois par an. Sa composition est détaillée dans le chapitre 3 du document d'enregistrement universel 2018-2019.

(1) Les informations figurant sur le site web de la société (www.bonduelle.com) ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel.



Le Comité d'Éthique peut être consulté pour donner un éclairage dans les situations d'intérêt général qui ne trouvent pas de réponse auprès de la hiérarchie ou des experts internes du groupe. Il peut également être saisi en cas de dysfonctionnement du système d'alerte interne. Dans ce cas, le Comité d'Éthique n'a pas pour vocation de recevoir l'ensemble des détails de l'alerte ni de la traiter, mais bien de s'assurer du traitement de l'alerte par les personnes en charge.

Par ailleurs, les parties prenantes de Bonduelle peuvent également contacter le Comité d'Éthique pour toute question relative à l'application de la charte.

Dans le cadre de ses réunions en 2018-2019, un point sur le dispositif d'alerte a été présenté au Comité d'Éthique. Par ailleurs, le Comité d'Éthique du groupe s'est impliqué dans le suivi de la bonne mise en œuvre du plan de vigilance et du programme anticorruption, notamment sous la forme de recommandations.

2.8.1.3 Code de conduite pour une pratique éthique des affaires

Le Groupe Bonduelle dispose d'un Code de conduite pour une pratique éthique des affaires, lequel intègre la « Déclaration de la Direction relative aux principes d'une conduite éthique des affaires » signée de la Direction générale. Il traite à la fois de la corruption et du trafic d'influence mais également d'autres thématiques liées à la pratique éthique des affaires. Conçu comme un outil pratique, il définit les situations et énonce les règles fondamentales que chaque collaborateur doit suivre pour chacune d'entre elles. Il décrit les comportements à proscrire, les règles fondamentales en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence (notamment, les règles fondamentales en matière de cadeaux, paiement de facilitation, mécénat, sponsoring), conflits d'intérêts, pratiques anticoncurrentielles, discrimination, confidentialité, délit d'initiés, ainsi que d'autres obligations de prévention des risques.

Le Code de conduite a été rendu opposable à tous les salariés en 2018 et lorsque cela était nécessaire, les instances représentatives du personnel ont été saisies conformément à la réglementation applicable.

Ce Code de conduite fait partie des outils mis à la disposition de l'ensemble de ses collaborateurs dans la rubrique « Bonduelle et l'éthique » de son intranet. Il est également mis à la disposition des parties prenantes externes sur le Site internet du groupe Bonduelle.com ⁽¹⁾.

2.8.1.4 Dispositif d'alerte

Le dispositif d'alerte mis à la disposition des collaborateurs du groupe est décrit dans le plan de vigilance dans la section 2.8.2.5 Mécanisme d'alerte.

2.8.1.5 Programme anti-corruption – GRI 205-2, 103-3

Dans la continuité de ses engagements RSE et de son adhésion au Pacte mondial des Nations unies, Bonduelle dispose d'un programme anti-corruption permettant de prévenir et de détecter la commission, en France et à l'étranger, de faits de corruption et de trafic d'influence conformément à l'article 17 de la Loi Sapin II. Ce programme est applicable à l'ensemble des sociétés du Groupe Bonduelle.

Le programme anti-corruption comporte les 8 points exigés par l'article 17 de la loi Sapin II :

- **un Code de conduite**, intégré dans le Code de conduite pour une pratique éthique des affaires, définissant et illustrant les différents types de comportements à proscrire comme susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence (voir 2.8.1.3 Code de conduite pour une pratique éthique des affaires) ;
- **un dispositif de sanctions disciplinaires** prévoyant de sanctionner le non-respect par les collaborateurs des règles énoncées dans le Code de conduite pour une pratique éthique des affaires ;
- **un dispositif d'alerte interne** permettant le recueil des signalements émanant d'employés et de collaborateurs externes relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au Code de conduite (voir 2.8.2.5 Mécanisme d'alerte). Ce dispositif est commun à celui répondant à l'article 8 de la Loi Sapin II et à l'article L. 225-102-4 I 4° du Code de commerce ;
- **une cartographie des risques groupe** a été élaborée par la Direction de l'audit du groupe en concertation avec l'ensemble des Directions du groupe (fonctions supports, achats, vente, Directions générales) ;
- **les principes des procédures d'évaluation** de la situation des clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires au regard de la cartographie des risques ont été définis dans le Code de conduite pour une pratique éthique des affaires. L'évaluation de l'intégrité des tiers et de leurs performances RSE a également été contractuellement insérée dans les modèles de contrats. Ainsi, sur la base de la cartographie des risques, Bonduelle peut envoyer à ses tiers un questionnaire de *due diligence*, et demander la communication de toute information ou tout document utile permettant d'évaluer notamment l'intégrité de ses co-contractants. Par ailleurs, Bonduelle peut évaluer la performance RSE d'un co-contractant, notamment en matière d'éthique des affaires *via* le questionnaire EcoVadis. Des audits sur place ou à distance sont également contractuellement prévus ainsi que la mise en place de plans d'actions dans l'hypothèse de défaillances (voir 2.5.8.2 Engagement, évaluation et accompagnement des fournisseurs des autres catégories) ;
- **des procédures de contrôles comptables** internes ou externes, destinées à s'assurer que les livres, registres et comptes ne soient pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence ;

(1) Il est rappelé que les éléments du site Internet de la société ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

- un dispositif de formation destiné aux cadres et aux personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence ;
- un système de mesure de la mise en œuvre et d'évaluation. Un bilan de la mise en œuvre du programme anti-corruption est présenté chaque année au *Group Management Committee*, au Comité d'Éthique et au Conseil de Surveillance par les Directions juridique, de l'audit et RSE. S'agissant des filiales, l'évaluation se fait au travers des outils de reporting existants.

Depuis le dernier document de référence, 18 Comités de Direction, incluant notamment les Comités de Direction des *business units* et des pays et la Direction des achats, et 7 Comités de Direction usines ont été sensibilisés au dispositif éthique, anticorruption et vigilance. L'objectif de cette formation est leur appropriation des engagements pris par le groupe, du corpus de documents Bonduelle relatifs à l'éthique et du dispositif d'alerte. Ainsi, à travers cette formation, les membres des Comités de Direction connaissent la démarche éthique de Bonduelle, les huit points du programme anti-corruption et les cinq points de la loi de Vigilance. Ils sont formés aux règles de confidentialité applicables aux traitements des alertes.

Conformément aux principes énoncés dans le Code de conduite pour une pratique éthique des affaires, des politiques cadeaux ont été formalisées. En application du principe de subsidiarité prôné par Bonduelle, chaque *business unit* est invitée à préciser et communiquer, en fonction de sa culture et de son organisation, les aspects pratiques de la politique à appliquer (seuils, règles de validation).

Enfin, un questionnaire de prévention des conflits d'intérêts a été diffusé auprès des managers afin que le groupe puisse mettre en place des mesures pour les prévenir ou les résoudre.

2.8.1.6 Programme de formation sur l'anticoncurrence

Le Groupe Bonduelle a lancé en 2016-2017 un *e-learning* sur les grands principes du droit de la concurrence destiné aux salariés ayant accès à des informations stratégiques afin d'affiner leurs connaissances, de renforcer leur vigilance et de leur donner la capacité d'alerte adéquate. Plus de 800 salariés dans les pays Bonduelle participent à cette campagne de formation, qui s'est poursuivie en 2019 et intégrera les nouveaux salariés. À ce jour, plus de 90 % de la population cible a été formée.

2.8.2 Plan de vigilance

De par son ambition d'être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale », Bonduelle est pleinement conscient de sa responsabilité sociétale. L'activité

de première transformation agricole est étroitement liée à la capacité de protection des sols et de la biodiversité, à la qualité des productions végétales et des produits transformés.

Bonduelle entretient une culture de prise en compte de risques qui couvre notamment les risques de non-respect des droits humains et des libertés fondamentales, les risques d'atteinte grave à la santé et la sécurité des personnes et les risques de dégradation de l'environnement, visés par la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Cette démarche de vigilance est bâtie sur le socle de valeurs et de documents qui encadrent les activités du groupe : les objectifs de l'actionnaire, les Valeurs, les 10 politiques, mais aussi la Charte éthique, le Code de conduite pour une pratique éthique des affaires, l'adhésion au Pacte mondial des Nations unies, la démarche RSE en 5 macro-objectifs, la Charte d'approvisionnement agronomique et enfin la démarche d'évaluation des performances RSE des fournisseurs avec EcoVadis.

Conformément à la loi, Bonduelle applique un plan de vigilance, qui répond aux exigences de la loi de Vigilance et dont la mise en œuvre implique tous les collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue. Le plan de vigilance formalise les méthodes mises en œuvre par le Groupe Bonduelle ainsi que les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. En application de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, la présentation du plan de vigilance est suivie du compte rendu annuel de sa mise en œuvre.

2.8.2.1 Gouvernance - GRI 419-1, 307-1

La définition et la mise en place de ce plan de vigilance sont animées par la Direction de la RSE avec l'appui de la Direction juridique et la Direction de l'audit interne. Il a été élaboré en association avec de nombreux autres salariés du groupe, la Direction générale et le Comité d'Éthique.

Le Conseil de Surveillance et le Comité d'Audit de Bonduelle SCA veillent à ce que les activités de l'entreprise prennent en considération les enjeux sociaux et environnementaux. Ces instances ont dans leurs missions d'évaluer la pertinence du plan de vigilance et sa bonne mise en œuvre. Le Comité d'Éthique émet quant à lui des recommandations. Le Conseil d'Administration de Bonduelle SA est également informé une fois par an du plan de vigilance et de sa mise en œuvre.

En outre, un Comité de Pilotage *compliance* participe au suivi de la mise en œuvre du plan de vigilance et priorise les actions à mener. Ce comité est piloté par le Directeur général adjoint en charge de la finance et du développement qui fait ainsi le lien avec la Direction générale, le *Chief Executive Board* et le *Group Management Committee*.



Un Comité de Suivi Vigilance formé de membres des Direction RSE, juridique, audit et RH font des points de suivi sur le plan de Vigilance et l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Montant des amendes et condamnations significatives dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux – GRI 419-1, 307-1

Lorsqu'elles sont susceptibles d'impacter le cours de son action en Bourse, les condamnations dont Bonduelle fait l'objet sont communiquées dans le cadre des informations réglementées. En 2018-2019, aucune société du Groupe Bonduelle n'a fait l'objet de condamnation significative et pouvant impacter le cours de son action en Bourse dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux.

2.8.2.2 Cartographie des risques Vigilance

Bonduelle est confronté à un ensemble de risques. Les facteurs de risques majeurs de Bonduelle, dont certains entrent dans le périmètre du devoir de vigilance sont présentés dans la partie 4.2 Facteurs de risques. Par ailleurs, certains risques Vigilance sont également intégrés dans la présentation des risques extra-financiers (voir 2.3 Déclaration de performance extra-financière).

Aussi, le Groupe Bonduelle a-t-il réalisé une cartographie spécifique afin de répondre aux exigences de la loi de Vigilance, visant à la fois les risques pour Bonduelle et pour ses parties prenantes. Pour ce faire, Bonduelle a réalisé dans un premier temps la cartographie des risques RSE de ses activités, puis la cartographie des risques de ses fournisseurs et sous-traitants. Ces cartographies ont été mises en cohérence avec celle réalisée pour l'identification des risques RSE majeurs dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière.

Méthodologie

Pour construire la cartographie vigilance, ont été étudiés : les risques intrinsèques aux pays dans lesquels Bonduelle est présent, les risques des activités du groupe dans ces pays et le risque fournisseurs.

Analyse des risques intrinsèques des pays dans lesquels Bonduelle est présent

Pour chaque pays dans lequel Bonduelle est implanté, le volume d'activité a été recensé et croisé avec l'évaluation du pays selon les trois indices suivants :

- *Environmental Performance Index* (EPI), produit conjointement par l'Université de Yale et l'Université Columbia en collaboration avec le *World Economic Forum* ⁽¹⁾, évalue la capacité des pays à mettre en œuvre des politiques environnementales efficaces ;
- Indice de Développement Humain, produit par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), évalue le taux de développement humain des pays ;
- *Kids Rights Index* ⁽²⁾ établi par la *Kids Rights Foundation*, en coopération avec *Erasmus University Rotterdam*, évalue les pays au titre des mesures mises en œuvre en faveur de la protection de l'enfance.

Évaluation des risques des activités de Bonduelle dans ces pays

Les risques RSE liés aux trois principales activités du groupe (Agriculture, Agro-Industrie, Transport) ont été identifiés à partir de sources de références telles que : EcoVadis, World Economic Forum, World Bank, UNICEF. Ils ont ensuite été sélectionnés sur les critères suivants : potentialité de risque pour Bonduelle, rapport entre le risque et l'activité Bonduelle.

	Activité de Bonduelle	Analyse des risques sociétaux	Pays d'implantation
Critères de sélection	3 principales activités	Potentialité du risque pour Bonduelle	Volume d'activité (en euros)
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Transport • Agro-industrie 	Environnement : <ul style="list-style-type: none"> • risques liés à la biodiversité • capacité d'adaptation au changement climatique • catastrophes causées par l'Homme • matériaux, produits chimiques, déchets • crise de la ressource en eau • conditions climatiques extrêmes • instabilités des cours de l'énergie Droits humains et libertés fondamentales : <ul style="list-style-type: none"> • conflits géopolitiques • crises alimentaires • pauvreté • instabilité sociale • travail des enfants Santé et sécurité des personnes : <ul style="list-style-type: none"> • santé et sécurité des travailleurs • conditions de travail 	Russie Brésil Hongrie Pologne Espagne Canada États-Unis France Allemagne Italie

(1) Source : <https://epi.envirocenter.yale.edu/about-epi>

(2) Source : <https://kidsrightsindex.org>



Analyse des risques fournisseurs du Groupe Bonduelle (voir 2.5.8 Achats responsables)

Établie en partenariat avec EcoVadis, cette cartographie a fait intervenir cinq étapes :

- **établissement d'une liste de 82 familles d'achats** à partir d'une liste de 190 catégories fournie par Bonduelle et représentant l'ensemble de ses activités d'achats. Établissement d'une liste d'environ 13 000 fournisseurs correspondant à ces 82 familles d'achats. Pour chaque catégorie d'achats est également recensé le volume d'achats ;
- **évaluation du risque RSE de chaque famille d'achats** via le questionnaire EcoVadis basé sur 21 critères couvrant les 4 thèmes que sont : environnement, social, éthique, achats ;
- **intégration du « risque observé »** : les risques constatés recensés dans les bases de données EcoVadis ;
- **intégration du risque pays**. Pour l'évaluation du risque pays, EcoVadis s'appuie sur les sources suivantes : UNICEF, PNUD, World Bank, WHO, FAO, IEA, Universités (ex : Yale), ONG (ex : *Transparency International*) ;
- **intégration d'un « risque approvisionnement »**, lié aux enjeux spécifiques à Bonduelle, établi à partir des trois critères : volumes d'achats, criticité, exposition de la marque.

Le groupe s'est fixé l'objectif d'évaluer ses principaux fournisseurs (volumes d'achats) et ceux ayant un score de risque RSE important. Cette démarche a dans un premier temps été initiée dans les *business units* BELL, BFE et BEAM et sera déployée sur BALL et BFA dans les trois ans.

C'est à partir de cette analyse des risques que les fournisseurs les plus à risque sont identifiés pour faire l'objet d'une évaluation de leur performance RSE (voir ci-dessous le paragraphe « Procédure d'évaluation des sous-traitants et fournisseurs »).

Mises à jour des cartographies

Les cartographies des risques seront mises à jour tous les deux à trois ans conjointement avec les Directions RSE, juridique et audit interne. Cette mise à jour sera réalisée en cohérence avec la mise à jour des risques identifiés au titre de la déclaration de performance extra-financière et de la section 4.2 Facteurs de risques du document d'enregistrement universel. Une revue de cohérence avec ces nouveaux éléments a été effectuée en 2019 concernant la cartographie Vigilance.

2.8.2.3 Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales

Procédure d'évaluation des sous-traitants et fournisseurs

Conformément au Code de conduite pour une pratique éthique des affaires, et selon le niveau d'importance et

de risques des sous-traitants et fournisseurs de rang 1, les collaborateurs concernés mettent en œuvre les procédures d'évaluation de la situation des sous-traitants, fournisseurs, intermédiaires et prestataires avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie. Ils s'assurent ainsi que ces parties prenantes promeuvent des principes équivalents à ceux de la Charte éthique du groupe et du Pacte mondial des Nations unies et qu'elles font le nécessaire pour identifier et prévenir les risques de violation des droits de l'homme, de violation des libertés fondamentales, de violation des droits de santé et de sécurité des personnes, ainsi que les dommages environnementaux au sein de leurs organisations.

Les relations avec les partenaires agriculteurs (fournisseurs de l'amont agricole) sont encadrées par la Charte d'approvisionnement agronomique et des contrats renouvelés année après année (voir 2.4 Prendre soin des sols avec nos partenaires agriculteurs). Cette relation contractuelle et partenariale approfondie, animée par les équipes agronomiques de Bonduelle, est le processus établi par le groupe pour évaluer cette catégorie stratégique de fournisseurs. Elle est également l'outil permettant de déployer les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves.

Concernant les autres sous-traitants et fournisseurs, depuis 2016-2017, Bonduelle a démarré le déploiement d'un plan d'évaluation de leurs démarches et performances RSE par EcoVadis. Ce plan est décrit au 2.5.8 Achats responsables et concerne les fournisseurs de rang 1. L'évaluation concerne prioritairement les fournisseurs qui ont été identifiés comme à risque dans la cartographie. Depuis 2017-2018, des clauses sont intégrées dans les contrats avec les sous-traitants et fournisseurs indiquant que leur performance RSE peut être évaluée par Bonduelle et/ou par l'intermédiaire d'EcoVadis.

En 2018-2019, Bonduelle a établi un questionnaire de *due diligence* destiné à ses partenaires commerciaux permettant de mieux connaître notamment les mesures mises en œuvre par ces partenaires pour prévenir les risques Vigilance. En 2019, le questionnaire de *due diligence* est destiné, en fonction de la cartographie des risques, à de nouveaux partenaires commerciaux et à ceux dont les contrats sont renouvelés. À terme, l'objectif est de l'étendre également à des fournisseurs avec lesquels le groupe est déjà en relation.

Procédure d'évaluation des filiales

Les filiales du Groupe Bonduelle sont intégrées dans le périmètre du plan de déploiement d'EcoVadis pour l'évaluation de leurs fournisseurs. Elles intègrent progressivement le déploiement des politiques d'achats responsables et de vigilance et sont évaluées sur la performance RSE dans le cadre du *reporting* du Groupe.



Le tableau ci-dessous résume les procédures d'évaluation des filiales, des sous-traitants, des fournisseurs et les actions à venir le cas échéant :

Périmètre d'évaluation	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Filiales	Reporting RSE Audit interne des sites de production		
Sous-traitant et fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des fournisseurs via la plateforme EcoVadis (Europe et Sourcing international) Cartographie des risques des fournisseurs (Europe et Sourcing international) Analyses qualité des ingrédients 		
Agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> Charte d'approvisionnement agronomique (voir 2.4) signée par les partenaires agriculteurs Suivi du chef de plaine avec les partenaires agriculteurs du respect de la Charte d'approvisionnement agronomique et de la réglementation Contrôles qualité des légumes à l'entrée des usines 		

2.8.2.4 Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention

Le tableau ci-dessous résume les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention mises en œuvre par Bonduelle ainsi que les actions à venir le cas échéant :

Périmètre d'actions	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Filiales	Politique ressources humaines (voir 2.7) Communication sensibilisation sur la protection des données personnelles Charte éthique (voir 2.8.1.1) Code de conduite pour une pratique éthique des affaires (voir 2.8.1.3) précisant notamment dans sa partie 3 des obligations de prévention des risques vigilance. Amélioration continue de notre reporting RSE avec audits externes (voir 2.9.6) Sensibilisation des collaborateurs au devoir de vigilance et à la RSE avec la démarche Tous Acteurs (voir 2.2.1.2) Sensibilisation des CODIR à la lutte contre la corruption, au devoir de vigilance et à la procédure d'alerte (voir 2.8.1.5) Communauté B!GREEN (voir 2.9.2.4) Engagements auprès des communautés locales (voir 2.7.6.1)	Politique environnementale (voir 2.5)	Politique 0 accident du travail (voir 2.7) Politique qualité et nutrition des produits (voir 2.6) Fondation Louis Bonduelle (voir 2.6)
Sous-traitants et fournisseurs	Politique d'achats responsables (voir 2.5.8)		
Agriculteurs	Voir les volets RSE de la stratégie agronomique (voir 2.4)		

2.8.2.5 Mécanisme d'alerte

Le Groupe Bonduelle dispose d'un mécanisme d'alerte répondant aux diverses obligations qui s'imposent à lui conformément aux articles 8 et 17 de la loi Sapin II et à la loi de Vigilance. Ce mécanisme d'alerte est ouvert aux salariés du groupe et aux collaborateurs externes. Conformément à la procédure mise en place, les salariés disposent de plusieurs possibilités pour faire remonter leurs éventuelles alertes : les voies traditionnelles, managériales et RH, ainsi qu'une plateforme Internet, maintenue et hébergée par un prestataire externe qui permet d'accéder à un formulaire en

ligne. Cette plateforme Internet est disponible à l'ensemble du groupe, à l'exception de la *business unit* BFA, qui dispose d'une plateforme téléphonique spécifique pour des raisons historiques. Quelle que soit la voie empruntée, la procédure garantit la protection des émetteurs d'alertes (notamment la confidentialité) et le suivi du traitement de celles-ci.

En 2019, à l'occasion de la mise à jour de la Norme mondiale de sécurité des denrées alimentaires - *Global Standard for Food Safety BRC*, Bonduelle invite désormais à utiliser ce dispositif d'alerte pour signaler tout problème lié à la sécurité, la qualité et la légalité des produits fabriqués et distribués par le groupe.

2.8.2.6 Dispositif de suivi

Le tableau ci-dessous présente le dispositif de suivi des actions déjà mises en place ainsi que les actions à venir le cas échéant :

Périmètre du dispositif de suivi	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Filiales	Politique de dialogue (2.7.4.4) social et de respect des droits de l'Homme (voir 2.7.3.2)	Part des sites ayant réalisé leur autoévaluation à partir de la grille de management de l'eau et énergie Suivi de l'impact carbone des activités Bonduelle Part du recyclage des déchets (composés végétaux/déchets non dangereux/déchets dangereux) Part des sites qui ont identifié des zones « faune ou flore remarquable » sur leur territoire (voir 2.6.5.1)	Taux de fréquence des accidents du travail (voir 2.7.3.1)
	Évaluation de l'avancement des objectifs RSE par le <i>Group Management Committee</i> Suivi du nombre de collaborateurs formés à la loi de vigilance Suivi de la mise en place de procédures RH et de la bonne communication aux collaborateurs des principes éthiques Vérification du fonctionnement technique de la plateforme web d'alerte Audit concernant le respect des procédures d'évaluation des tiers par les collaborateurs		
Sous-traitants et fournisseurs	Indicateurs de suivi, résultats 2018-2019 : • nombre de fournisseurs à risques : 103 fournisseurs identifiés à risque dans la cartographie • nombre de fournisseurs évalués par la plateforme EcoVadis : 137 fournisseurs, soit 43 % des dépenses d'achats du Groupe		
Agriculteurs	Part des agriculteurs signataires de la Charte d'approvisionnement agronomique (voir 2.4)		

2.8.2.7 Compte rendu de la mise en œuvre du plan de vigilance en 2018-2019

Procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales

Dans le cadre de la certification *B Corp* que Bonduelle souhaite obtenir, une évaluation du groupe et de ses filiales a été conduite selon le référentiel BIA de *B Corp*. Un plan d'actions a ensuite été proposé et sera mis en œuvre pour obtenir la certification.

Procédures d'évaluation des sous-traitants ou fournisseurs

À la clôture 2018-2019, 137 fournisseurs ont été évalués par l'intermédiaire d'Ecovadis, soit 43 % des dépenses d'achats du Groupe.

Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

Les clauses contractuelles sont insérées dans les contrats pour faire connaître les engagements de Bonduelle et exiger de la part de ses partenaires et fournisseurs des engagements en la matière.

Les membres de Comités de Direction des *business units*, ainsi que les cadres et les personnels les plus exposés ont été sensibilisés aux cinq points du plan de Vigilance. À la date du présent document d'enregistrement universel, 387 personnes ont été formées sur la loi de Vigilance dont les membres des Comités de Direction des *business units* et des pays, et les acheteurs.

En outre, dans le cadre du programme mis en place par Bonduelle en conformité avec le règlement général sur la protection des données, 512 personnes en Europe, dont 252 depuis le dernier compte rendu publié dans le document de référence 2017-2018, ont été formées à la prévention des atteintes au droit fondamental à la protection des données personnelles (RGPD).



Mécanisme d'alerte

Sur l'exercice 2018-2019, 17 alertes ont été recensées au niveau du groupe. Elles ont toutes été traitées conformément à la procédure d'alerte.

Dispositif de suivi et d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre

Des réunions de suivi et d'évaluation des mesures mises en œuvre ont été tenues sur l'exercice 2018-2019. Ainsi une réunion s'est tenue avec la Direction générale, deux présentations ont été effectuées en Conseil de Surveillance et deux interventions auprès du Comité d'Éthique. Le Comité de Pilotage Compliance s'est réuni trois fois pour évoquer notamment l'application des mesures du plan de vigilance. Le Conseil d'Administration a également été informé de la mise

en œuvre du plan de vigilance par le Directeur général adjoint finance et développement.

Les actions de suivi se sont focalisées notamment sur quatre points :

- suivi des formations ;
- suivi des actions de communication, notamment sur l'intranet pour s'assurer de la bonne diffusion auprès des salariés de l'ensemble du groupe, connectés ou non, anciens ou nouvellement embauchés, du Code de conduite pour une pratique éthique des affaires et de la procédure d'alerte ;
- évaluation des tiers ;
- alertes.

2.9 Note méthodologique du *reporting* RSE

2.9.1 Contexte et objectifs – GRI 102-50, 102-48, 102-54

L'analyse de la performance RSE du groupe fait l'objet d'un *reporting* annuel dans le présent document d'enregistrement universel.

Bonduelle a renforcé sa démarche de progrès développement durable et RSE en 2002-2003 en s'appuyant sur une méthodologie classique de conduite de projet, structurée en plusieurs phases :

- phase 1 : fixer et valider des objectifs et les décliner dans l'ensemble de l'organisation ;
- phase 2 : mettre en œuvre des démarches de progrès permettant d'atteindre ces objectifs ;
- phase 3 : mesurer et contrôler les résultats.

Les indicateurs de *reporting* RSE de Bonduelle ont été élaborés par les experts de domaine en lien avec leurs réseaux d'échanges et validés auprès des équipes opérationnelles. Ces indicateurs ont été sélectionnés sur la base des engagements RSE de Bonduelle croisés avec les exigences de l'option de conformité Core du GRI STANDARDS du *Global Reporting Initiative* (GRI) ainsi qu'avec les attentes des parties prenantes et la réglementation du Grenelle de l'environnement (France) pour donner lieu à la constitution d'un référentiel de *reporting* propre à Bonduelle.

Le présent rapport est réalisé conformément au décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises. De plus, ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle (voir partie 2.11 – Table de concordance du rapport de Responsabilité sociale d'entreprise avec *Global Reporting Initiative GRI Standards Content Index*). Les éléments ont été revus en 2016-2017 selon les exigences de l'option de conformité Core du GRI Standards et des priorités définies par la démarche de matérialité.

Le présent document contient le plan de vigilance du Groupe Bonduelle et le compte rendu de sa mise en œuvre effective, conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Le *reporting* est effectué chaque année depuis 2002-2003, sur la période fiscale, soit cette année du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Les indicateurs publiés dans le document d'enregistrement universel présentent les résultats de l'année écoulée et ceux des quatre années précédentes afin de suivre l'évolution des indicateurs. La période de *reporting* peut être ajustée ou décalée de quelques jours pour des raisons de disponibilité des données.

Le *reporting* a une vocation première d'accompagnement du pilotage de la démarche. Les résultats sont ainsi analysés par le Comité de Pilotage RSE et par le *Group Management Committee* du Groupe Bonduelle afin de déterminer les objectifs à atteindre pour l'exercice suivant. Les sites industriels ont également accès directement à leurs indicateurs afin de suivre et analyser leurs performances.

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, Deloitte, Co-Commissaire aux Comptes, a mené des travaux de vérification des informations de la déclaration de performance extra-financière publiées dans le chapitre 2 du document d'enregistrement universel.

Ce rapport ne contient ni modification ni retrait d'information fournis dans les rapports précédents concernant des éléments matériels, en dehors des évolutions présentées au point 2.2.1.5.

2.9.2 Procédure – GRI 102-48

Le pilotage du *reporting* est assuré par la Directrice de la communication corporate et RSE du groupe ainsi que par les responsables des domaines concerné – ressources humaines, agronomie, ressources naturelles, qualité et nutrition, transport, et achats – et par les équipes de la RSE et de la Fondation Louis Bonduelle.

Les données sont collectées chaque année par des correspondants sur les sites et dans les *business units*. Elles sont vérifiées et consolidées par la Direction consolidation et gestion du groupe.

Commun à l'ensemble du Groupe Bonduelle et à la majorité des domaines de la RSE, l'outil Metrio® permet de saisir les données nécessaires au calcul des indicateurs. Chaque personne dispose d'accès personnalisés en fonction de son usine et de son domaine d'intervention dans le *reporting*. Les définitions des indicateurs (périmètres, données demandées, unités et exemples) sont accessibles depuis l'interface de saisie des données. Les résultats des indicateurs sont directement accessibles aux contributeurs du *reporting* via des tableaux et des graphiques. Les sites ont également la possibilité de comparer entre eux leurs résultats afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques. Les contributeurs du *reporting* sont formés à Metrio® et accompagnés tout au long du *reporting*.

Le *reporting* ressources humaines (réalisé via l'outil d'exploitation de base de données COGNOS RH) et le calcul des émissions de CO₂ liées au transport ne sont pas réalisés avec l'outil de *reporting* Metrio®. Les résultats y sont importés afin de concentrer tous les indicateurs RSE dans un même outil.



2.9.2.1 Contrôles et validation

Un contrôle de cohérence automatique est réalisé pour tous les domaines : si la donnée saisie présente un écart significatif par rapport à l'année précédente, une alerte est donnée. La personne peut alors modifier ou confirmer la valeur en ajoutant une note.

Pour chaque donnée saisie, une approbation est nécessaire. Les Directeurs d'usine sont responsables de la validation des données ressources naturelles et qualité de leur site. Les responsables de zone agricole doivent valider les formulaires de collecte amont agricole et les responsables achats pays valident les formulaires achats.

Pour le domaine ressources humaines, les données sont remontées et validées par les interlocuteurs ressources humaines de chacun des pays. Elles sont ensuite consolidées par le responsable du domaine ressources humaines. Des audits internes ont été menés par les équipes ressources humaines afin de s'assurer de la maîtrise des données et renforcer la fiabilité du processus.

Concernant le transport et les émissions de CO₂, les services *supply chain* effectuent le reporting. Chaque *business unit* contrôle ses indicateurs avant une consolidation groupe.

2.9.2.2 Consolidation des données

La consolidation des indicateurs au niveau *business unit* et groupe se fait à partir des données de l'outil Metrio®. Une revue de cohérence groupe est assurée par la Direction RSE, les experts de domaine et le contrôle de gestion.

2.9.2.3 Outils du reporting ressources humaines

Le groupe a établi un système informatique permettant la collecte des données ressources humaines principalement via des paramétrages automatiques et quelques saisies manuelles dans l'outil COGNOS. Cette organisation concerne le périmètre groupe hors Canada et États-Unis, qui possèdent leur propre système de collecte.

2.9.2.4 Animation du reporting

Le reporting RSE sollicite environ 220 correspondants de métiers différents dans l'ensemble des sites industriels du Groupe Bonduelle. La communauté digitale BIGREEN favorise les échanges continus sur la RSE entre les collaborateurs.

2.9.3 Périmètre - GRI 103-1, 102-49, 102-45

L'ensemble des sites et *business units* du Groupe Bonduelle (Organisation du groupe - partie 1.5) est concerné par le reporting RSE. Le périmètre de reporting est défini sur la base du périmètre de consolidation (5.5 Annexes aux comptes

consolidés - note 10.4 - Liste des sociétés du groupe) et selon les règles suivantes :

- les nouveaux sites et *business units* intégrés au Groupe Bonduelle durant l'exercice budgétaire réalisé sont inclus dans le périmètre l'année suivante. L'intégration de BFA dans le reporting se poursuivra en 2019-2020 sur les domaines manquants décrit dans la section 2.9.3.2 Intégration de la *business unit* BFA ;
- les sites et *business units* sortis du groupe ou dont l'activité a cessé au cours de l'exercice écoulé sont exclus du périmètre pour la totalité de la période, afin de faciliter la comparaison des résultats ;
- les sociétés mises en équivalence sont exclues du périmètre. Leurs activités sont considérées comme des achats externes. Des exceptions sont faites sur le domaine transport et sur le domaine achats. La société OP OASI (Italie), société mise en équivalence, étant fournisseur de Bonduelle à 100 %, est ainsi intégrée au périmètre achats ;
- les plateformes logistiques sont exclues du périmètre de reporting, à l'exception des domaines transport et ressources humaines. La plateforme de Brockport (BALL) est incluse dans le périmètre de reporting ressources naturelles ;
- les sièges sociaux des sociétés en intégration globale sont exclus du périmètre, à l'exception du domaine ressources humaines ;
- la société SAS Euromycel, en intégration globale, est exclue du périmètre pour l'ensemble des domaines, à l'exception du domaine ressources humaines. Les quantités reportées sont non significatives ;
- le site de San Paolo d'Argon (Italie) est inclus dans le périmètre des indicateurs qualité.

2.9.3.1 Évolution du périmètre intervenue durant l'exercice 2018-2019 - GRI 102-49

Pas d'évolution du périmètre de reporting en 2018-2019. Durant cet exercice deux nouveaux sites de production ont été acquis. Ils seront intégrés au reporting 2019-2020.

2.9.3.2 Intégration de la *business unit* BFA

En 2017-2018, le département RSE en charge du reporting a pris contact avec les équipes BFA (Bonduelle Fresh Americas, *business unit* issue de l'intégration de Ready Pac Foods) afin d'intégrer la nouvelle filiale. Un travail commun a permis de sélectionner des indicateurs jugés matériels en ressources naturelles et en ressources humaines qui ont pu être reportés par les sites BFA. Les interlocuteurs en charge du reporting ont été identifiés et formés au reporting et à l'utilisation du logiciel Metrio®. Les contrôles et validations des données de BFA ont suivi le même process que les autres BU.

En 2018-2019, le travail d'intégration des données de la *business unit* BFA s'est poursuivi avec la majorité des

domaines. Seuls les domaines agronomie, transport et achat ne sont pas publiés. Par ailleurs, dans le domaine Ressources humaines, les indicateurs concernant la formation ne sont pas publiés. En ressources naturelles, les biosolides ne sont pas publiés et l'indicateur concernant la demande chimique en oxygène (DCO) est estimé.

2.9.3.4 Transport

Le transport a été intégré à la démarche RSE de Bonduelle en 2007-2008. En 2018-2019, le périmètre opérationnel du reporting transport est défini ainsi ; il n'inclut pas BFA mais intègre la *business unit* BALL (hors Brésil) :

	Surgelé légumes	Conserve légumes	Champignon	Frais	Traiteur
Amont agricole	Canada États-Unis France Nord Picardie France Sud-Ouest Pologne Portugal	Canada États-Unis Hongrie France Nord Picardie France Sud-Ouest Afrique Pologne Russie	Ramassage des champignons saumurois (France)	France Italie Allemagne	France
Intersites	Canada États-Unis France Pologne Portugal Espagne Russie	Canada États-Unis Hongrie France Nord- Picardie France Sud-Ouest Pologne Russie	France Pologne	France Italie	France
Distribution	Canada États-Unis Bermudes Jamaïque France Espagne Italie Benelux Allemagne/ Autriche Export Andorre Pologne Portugal République tchèque Slovaquie Russie	Canada États-Unis Angleterre Jamaïque Trinidad et Tobago Barbades Koweït St-Vincent-et-les- Grenadines France Europe Russie Export Kazakhstan	Pologne France Belgique Espagne Italie Allemagne	France Italie Allemagne	France

Le calcul des **émissions de CO₂ liées au transport** s'appuie sur le suivi des kilomètres parcourus et des tonnes transportées, automatique et reporté au réel. Les calculs s'appuient sur le référentiel élaboré par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME, France) en Europe, et sur celui du *GHG Protocol* pour la *business unit* BALL (hors transport de matière première agricole, effectué selon le protocole ADEME). Les flux de transport considérés pour l'amont agricole représentent uniquement les trajets des légumes

2.9.3.3 Amont agricole

Le reporting est réalisé au niveau des bassins de production et d'activité : France Nord-Picardie ; France Sud-Ouest ; Frais Europe ; Hongrie ; Pologne ; Russie ; Portugal ; Québec, Ontario et Alberta (Canada) ; États-Unis hors BFA.

récoltés des champs aux usines, mais excluent les trajets des légumes achetés aux fournisseurs.

2.9.3.5 Achats

Le périmètre du reporting achats responsables est défini ainsi : achats réalisés par Bonduelle, notamment les boîtes métalliques, les cartons et les films d'emballage, les légumes



et les ingrédients entrant dans la composition de ses recettes non cultivés ou produits par le groupe, l'énergie et les denrées animales. La *business unit* BFA n'est pas incluse dans ce périmètre en 2018-2019.

Ce périmètre est variable selon les pays :

- France : incluant semences Europe ;
- Italie : uniquement emballages et indirects usine ;
- Russie : uniquement cartons, films d'emballage, légumes et ingrédients ;
- *business unit* BALL : uniquement emballages, légumes secs et surgelés ;
- Portugal : uniquement énergie, indirects usine, emballages et ingrédients.

Précision concernant l'évaluation des fournisseurs : cet indicateur est reporté en année civile, à l'exception de la BU BALL qui reporte la donnée en année fiscale.

2.9.4 Indicateurs – GRI 102-48

L'ensemble des indicateurs quantitatifs du reporting sont situés en annexe, dans une table de concordance indiquant également les indicateurs GRI et leur correspondance avec les thématiques du Grenelle. Le rapport de Deloitte en partie 2.7.6 précise la liste des indicateurs sélectionnés pour les travaux de vérification.

2.9.4.1 Précision sur un indicateur agronomie

Les activités de l'amont agricole de Bonduelle sont principalement situées dans l'hémisphère nord et les saisons de cultures (semis à la récolte) se déroulent typiquement sur la période du printemps à l'automne. Elles se déroulent donc à cheval sur deux exercices fiscaux. En conséquence, dans la majorité de cas, afin de reporter des données réelles (de cultures effectivement récoltées), Bonduelle utilise les données agricoles des campagnes de production réalisées pendant l'année civile précédant l'année de reporting.

Les techniques culturales alternatives - désherbage mécanique, fertilisation raisonnée (suivi du reliquat azoté), pilotage de l'irrigation (bilan hydrique ou capteurs), couverts végétaux (avant légumes) et techniques de conservation du sol - ne sont pas pertinentes pour l'activité Champignons en Pologne (culture hors sol de champignon de Paris). Cette activité a donc été exclue du périmètre de reporting des techniques culturales alternatives.

Les taux de pénétration du désherbage mécanique, des couverts végétaux (avant légumes) et des techniques de conservation du sol sont calculés sur l'ensemble des surfaces cultivées (hors activité Champignons en Pologne).

Le taux de pénétration de la fertilisation raisonnée (suivi du reliquat azoté) est calculé sur les surfaces cultivées hors BALL aux États-Unis et Canada et BELL dans le Sud-Ouest de la France (et hors activité Champignons en Pologne).

Le taux de pénétration du pilotage de l'irrigation (bilan hydrique ou capteurs) est calculé sur l'ensemble des surfaces irriguées (et hors activité Champignons en Pologne).

Réseaux de surveillance : les données de FRESH Europe sont publiées séparément de celles des autres bassins de production et d'activité du groupe et ne peuvent être consolidées car elles représentent deux unités différentes :

- un nombre d'agriculteurs bénéficiant de réseaux de surveillance sur le périmètre FRESH Europe ;
- un nombre de réseaux de surveillance exploités par les agriculteurs du reste du groupe.

2.9.4.2 Précision sur un indicateur ressources humaines

Heures de grève : les heures de grève prises en compte concernent des motifs internes au Groupe Bonduelle et excluent les appels nationaux à la grève, externes à l'entreprise.

Entretiens individuels : le nombre d'entretiens théoriques est égal à l'effectif au 30/06/N-1 et le nombre d'entretiens réalisés est le nombre d'entretiens réalisés pendant l'année fiscale.

2.9.4.3 Précisions sur les indicateurs ressources naturelles

- Il existe une restriction de périmètre sur l'indicateur de production des déchets dangereux, sept sites : Ruchoice, Reutlingen, Straelen, Cristalina, Ingersoll, Ste Martine, Strathroy ne reportent pas les quantités de déchets industriels spéciaux (DIS - déchets dangereux) générés ou ceux dont la reprise est négociée avec les fournisseurs. Ces sites représentent 12 % de la production annuelle du Groupe.
- Les émissions de NOx, SOx et particules, principalement issues du fonctionnement des chaudières, font l'objet d'un suivi en interne.
- T DCO traitées en station d'épuration externe et T DCO rejetées dans le milieu naturel conformément à la réglementation : les quantités rejetées et en fin de traitement dans les lagunes au Canada sont comptabilisées entièrement dans « quantités rejetées dans le milieu naturel, conformément à la réglementation ».
- TeqCO₂ d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre : les émissions de gaz à effet de serre associées aux consommations de biogaz sur site sont considérées comme nulles ; les émissions liées à la combustion de biomasse sont, en revanche, comptabilisées depuis 2017-2018.
- Indicateur de typologie des matériaux d'emballages : la consommation de ruban adhésif ainsi que le suivi des palettes bois ne sont pas comptabilisés dans l'indicateur de consommation d'emballages.

2.9.4.4 Précision sur les indicateurs transport

Les méthodes de calcul des émissions CO₂ pour le transport des marchandises Bonduelle ont été construites par les équipes *supply chain* en collaboration étroite avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dès 2009.

Suite à la parution du décret n° 2011-1336 le 24 octobre 2011 qui fixe des principes de calcul communs à tous les modes de transport et suite à la nouvelle norme européenne relative au calcul et à la déclaration d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre des prestations de transport (NF EN 16 258), Bonduelle a souhaité se mettre en conformité avec ces principes et a revu les méthodes de calcul des émissions.

Le comptage concerne le transport de marchandises (combustion de carburant et surconsommation de carburant liée au groupe froid pour le transport en température dirigée) *via* la route (camions), le rail, ou le fret maritime. La fabrication des camions et leur amortissement ne sont pas pris en compte dans les calculs. Le transport par avion n'est pas pris en compte à cause du recours marginal à ce mode de transport.

Les hypothèses associées sont les suivantes :

- transport routier : la charge utile maximale des camions a été prise égale à 25 tonnes pour un tracteur routier 40 tonnes et pour un tracteur 44 tonnes, aux deux exceptions suivantes près :
 - pour l'amont, la charge utile maximale a été considérée égale au tonnage maximal de légumes transportable en fonction de leur densité et de leur résistance à l'écrasement,
 - pour les camions à température dirigée (+ 4°), la charge utile maximale a été considérée égale à 24 tonnes ;
- pour les activités de frais et traiteur, le calcul des émissions du transport routier est effectué selon le modèle de messagerie préconisée par le guide méthodologique de l'ADEME, sur trois tronçons : collecte, traction et distribution, avec la prise en compte de la distance à vide sur les tronçons « collecte » et « distribution ». Ce modèle peut être ajusté en fonction de la réalité des flux logistiques pour obtenir un meilleur suivi des données. Pour l'exercice 2015-2016, le 2^e tronçon inclut la distance à vide lors des trajets à 2 tronçons sur le périmètre France et Italie, au contraire de l'Allemagne. Les équipes *supply chain* collaborent avec l'ADEME afin de déterminer une méthode qui soit commune à chaque entité ;
- pour la distribution, le taux de retour à vide (partie du trajet qui s'effectue à vide) a été pris égal à 21 %, conformément

au guide méthodologique de l'ADEME. Le taux de retour à vide a été pris égal à 21 % pour le ramassage également lorsque la distance réelle n'était pas connue ;

- pour les activités conserve et surgelé, le poids brut transporté (y compris le poids des supports) est pris en compte dans le calcul des émissions ; tandis que le poids net du produit est utilisé pour les activités de frais et traiteur, faute de moyen d'obtenir des données fiables sur le poids brut ;
- pour les transports maritimes vers le Cameroun, on considère un porte-conteneurs moyen de 1 900 à 3 849 evp, n'ayant pas d'information plus précise. Pour les transports vers le Kenya et les transports entre continents, on utilise un porte-conteneurs de plus de 7 500 evp ;
- transport ferroviaire : pour les pays européens (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni), on considère que le transport ferroviaire se fait grâce à l'électricité. Pour les autres pays, on estime que les trains roulent essentiellement au gazole.

Certains flux ne sont pas pris en compte car marginaux :

- retours et commandes d'échantillons ;
- flux en clientèle au départ des fournisseurs externes ;
- achats d'ingrédients et de matières premières et ou d'emballages ;
- avoirs avec retour de marchandises ;
- commandes intra-sites sans transport ;
- ventes à courtiers, dons, ventes au personnel, ventes à confrères ;
- autres ventes : délestage pour les produits en fin de gamme ou en fin de DDM (date de durabilité minimale).

Une spécificité est à préciser concernant le transport de produits frais. Lors de dépannages occasionnels (par exemple grève sur le lieu de dépôt), c'est le schéma logistique habituel qui est pris en compte.

La méthode retenue par la *business unit* BALL se base sur le *GHG Protocol*.

L'indicateur suivant est calculé au 31/08/2018 : ratio kg CO₂ émis par tonne transportée.

2.9.4.5 Précisions sur les indicateurs qualité

Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégories frais, traiteur et surgelé : il s'agit des analyses *listeria monocytogenes* sur produits.



2.9.5 Calendrier 2019-2020 – GRI 102-50, 102-51, 102-52, 102-53

Date	Action	Département
Janvier	Mise à jour de la grille de reporting incluant les exigences du GRI et de l'article 225 du Grenelle	Experts de domaine & coordinateur du reporting
Février	Mise à jour des référentiels de définitions	Experts de domaines & coordinateur du reporting
Avril	Traduction des référentiels	Coordinateur du reporting
Juin	Formation des correspondants à l'outil et à la méthode de reporting	Coordinateur du reporting et les correspondants
Juillet	Collecte des informations	Sites/zones de la filiale au coordinateur filiale
Août	Validation des données	Personnes responsables de l'approbation dans l'outil de reporting
Août	Consolidation groupe par domaine et validation de la consolidation	Contrôle de gestion groupe et experts de domaine
Septembre	Audits du reporting sur les sites industriels	Sites industriels audités
Septembre	Audit de la consolidation groupe	Contrôle de gestion groupe
Septembre	Audit de la politique RSE	Experts de domaines
Septembre	Revue du document d'enregistrement universel pour la conformité réglementaire au Grenelle	Communication groupe
Septembre	Validation du document d'enregistrement universel et tableaux de bord détaillés	Experts de domaine, communication groupe et contrôle de gestion groupe

Le dernier rapport RSE publié figure dans le document de référence du Groupe Bonduelle, diffusé sur www.bonduelle.com en octobre 2018.

Toute question sur le contenu de ce rapport peut également être adressée depuis le formulaire de contact de www.bonduelle.com.

2.9.6 Rapport d'assurance - GRI 102-8, 102-56

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion groupe

Exercice clos le 30 juin 2019

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de Bonduelle SCA, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 30 juin 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient à la Gérance de Bonduelle SCA d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225105 du Code de commerce, à

savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de devoir de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 2251 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention [ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (*Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*)].

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 2251021 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que



la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105.

- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques.
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés.
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs⁽¹⁾ que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽²⁾ et couvrent entre 16 et 43 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives

(actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾ ;

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes entre avril et septembre 2019.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Les nouveaux indicateurs de pilotage du macro-objectif 2025 de la société en faveur de la transition agroécologique sont en cours d'élaboration et deux des cinq indicateurs agronomiques publiés ont été établis tardivement et n'ont donc pas pu faire l'objet d'une vérification par nos soins. En ce qui concerne les trois que nous avons vérifiés, relatifs au déploiement de techniques culturales alternatives, ils ont fait l'objet de nombreuses corrections et leur dispositif de reporting reste à renforcer.

Sur la base de nos travaux, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 30 septembre 2019

L'un des Commissaires aux Comptes,
Deloitte & Associés
Pierre-Marie Martin
Associé

1 *Indicateurs Ressources humaines : Effectifs en équivalent temps plein ; Durée moyenne de formation par individu ; Taux de fréquence et Taux de gravité des accidents du travail.*

Indicateurs Ressources naturelles : Consommation d'eau ; Consommation d'énergie ; Production de composés végétaux et répartition par filière de valorisation ; Consommation d'emballages et répartition par typologie de matériaux ; Emissions de gaz à effet de serre scope 1 et scope 2.

Indicateurs Agronomiques : Taux de pénétration du désherbage mécanique ; Taux de pénétration de la fertilisation raisonnée ; Taux de pénétration du pilotage de l'irrigation.

Indicateurs Achats : Part de fournisseurs audités ; Part de fournisseurs évalués.

2 *Entités et sites sélectionnés : Bedford (Ressources humaines, Ressources naturelles), Florence (Ressources humaines, Ressources naturelles), Estrées conserves et surgelés (Ressources humaines, Ressources naturelles), Krasnodar (Ressources humaines, Composés végétaux et Emballages), BFE (Agronomie), BELL Sud-Ouest (Agronomie), Fairwater (Agronomie), BALL (Achats).*

3 *Informations qualitatives : Démarche d'éco-conception des emballages ; Démarche de réduction de l'empreinte carbone ; Engagement pour la transition agroécologique ; Projet d'alimentation saine et durable ; Démarche d'achats responsables et évaluation de la performance RSE des fournisseurs ; Mesures de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles.*

2.9.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs - GRI 102-7, 102-8, 102-48

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Chiffre d'affaires du Groupe Bonduelle (en millions d'euros) GRI 102-7	1 921	1 982	1 968	2 288	2 777	2 777

2.9.7.1 Agronomie

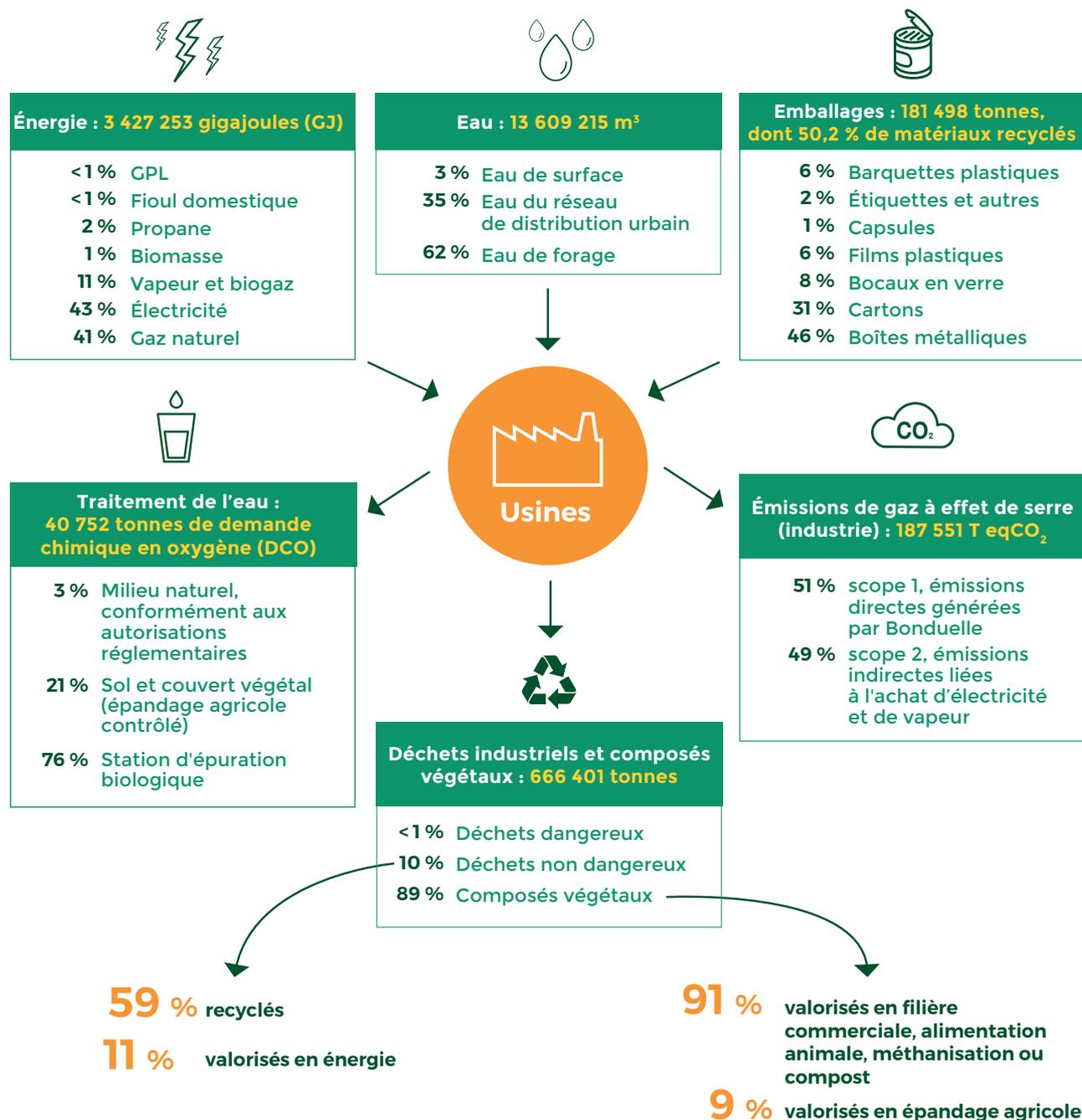
Indicateurs (hors BFA)	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Diversité variétale						
Nombre de variétés testées sur l'ensemble des géographies d'implantation du groupe (données 2014-2015 non comparables car évolution méthodologique).		3 835	1 330	1 013	1 299	1 077
Effectif agronomique						
Nombre de personnes (collaborateurs des services agronomie en équivalent temps plein, comprenant les administratifs, les permanents, les non permanents, les saisonniers et les stagiaires).	246	252	258	261	264	269
Charte d'approvisionnement						
Part des agriculteurs l'ayant signée (directement ou dans les contrats). GRI 308-1	93 %	99 %	95 %	96 %	96 %	92 %
Agriculteurs évalués						
Part des agriculteurs évalués par une démarche visant à réaliser un bilan annuel.	74 %	87 %	84 %	88 %	79 %	96 %
Réseau de surveillance						
Nombre de réseaux de piégeage du Groupe Bonduelle - hors Fresh Europe *.				59*	54	54
Réseau de surveillance						
Nombre d'agriculteurs bénéficiant de réseaux de piégeage dans la BU Fresh Europe *.				130	132	87
Fidélité des agriculteurs						
Part des agriculteurs ayant renouvelé leur contrat par rapport à l'année précédente.				91 %	93 %	91 %

* Méthode de calcul différente.

2.9.7.2 Ressources naturelles

Consommation, rejet et valorisation dans les usines Bonduelle

Le schéma suivant présente les consommations de ressources naturelles, les valorisations et les rejets dans le milieu naturel générés par l'ensemble des sites industriels du Groupe Bonduelle.



Indicateurs	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Tonnes de produits fabriqués (TPF) <i>GRI 102-7</i> (Intégration des données de la <i>business unit</i> BFA à partir de 2017-2018)	1 094 504 TPF	1 060 882 TPF	1 054 278 TPF	1 218 180 TPF	1 223 529 TPF
Consommation d'eau - GRI 303-1					
Nombre de m ³ consommés (Intégration des données de la <i>business unit</i> BFA à partir de 2017-2018)	11 475 372 m ³	11 660 490 m ³	12 424 679 m ³	14 632 188 m ³	13 609 215 m ³
Nombre de m ³ par tonne de produits fabriqués (TPF) (Intégration des données de la <i>business unit</i> BFA à partir de 2017-2018)	10,5 m ³ /TPF	11,0 m ³ /TPF	11,8 m ³ /TPF	12 m ³ /TPF	11,1 m ³ /TPF
Sourcing de l'eau - GRI 303-1					
Eau de forage	8 544 956 m ³	8 291 365 m ³	8 876 085 m ³	8 866 962 m ³	8 457 145 m ³
Eau d'un réseau urbain (Intégration des données de la <i>business unit</i> BFA à partir de 2017-2018)	2 566 504 m ³	2 979 323 m ³	3 055 151 m ³	5 187 131 m ³	4 721 018 m ³
Eau de surface	363 912 m ³	389 803 m ³	493 443 m ³	578 095 m ³	431 052 m ³
Consommation d'énergie - GRI 302-1					
Consommation globale en GJ (gigajoules)	3 153 521 GJ	3 069 997 GJ	3 131 844 GJ	3 544 729 GJ	3 427 253 GJ
dont Électrique : (Intégration des données de la <i>business unit</i> BFA à partir de 2017-2018)	1 253 145 GJ	1 268 663 GJ	1 290 175 GJ	1 532 557 GJ	1 486 579 GJ
dont Gaz naturel : (Intégration des données de la <i>business unit</i> BFA à partir de 2017-2018)	1 567 567 GJ	1 291 732 GJ	1 343 891 GJ	1 446 750 GJ	1 406 897 GJ
dont Propane :	64 437 GJ	64 535 GJ	40 928 GJ	81 168 GJ	81 126 GJ
dont GPL :	3 349 GJ	2 648 GJ	1 975 GJ	3 312 GJ	5 491 GJ
dont Fioul domestique :	33 683 GJ	39 165 GJ	27 965 GJ	29 475 GJ	28 694 GJ
dont Biomasse :	62 484 GJ	81 322 GJ	68 783 GJ	80 549 GJ	31 229 GJ
dont Achat Vapeur :	141 037 GJ	316 662 GJ	352 694 GJ	368 206 GJ	383 528 GJ
dont Biogaz :	27 819 GJ	5 271 GJ	5 434 GJ	2 711 GJ	3 708 GJ
Répartition de l'Électricité par pays					
France	49 %	47 %	46,1 %	38 %	39 %
Canada	23 %	26 %	25,7 %	22 %	23 %
États-Unis	13 %	13 %	13,6 %	28 %	25 %
Portugal	4 %	4 %	4,5 %	4 %	4 %
Pologne	4 %	3 %	3,4 %	3 %	3 %
Hongrie	3 %	3 %	2,9 %	3 %	3 %
Allemagne	1 %	2 %	1,5 %	1 %	1 %
Russie	2 %	2 %	1,5 %	1 %	1 %
Brésil	1 %	0,6 %	0,7 %	0,5 %	0,3 %
Production de déchets banals (déchets non dangereux) - GRI 306-2					
Tonnes	76 402 t ⁽¹⁾	43 077 t	48 876 t	48 930 t	72 242 t
kg par tonne de produits fabriqués	69,8 kg/TPF	40,6 kg/TPF	46,4 kg/TPF	45,8 kg/TPF	59,0 kg/TPF



Indicateurs	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Filières de traitement					
Centre d'enfouissement technique :	18 %	17 %	11,6 %	9,4 %	30 %
Valorisation énergétique :	3 %	3 %	7,6 %	10,7 %	10,7 %
Recyclage :	79 %	80 %	80,9 %	79,9 %	59,3 %
Production des déchets spéciaux (déchets dangereux) - GRI 306-2					
Tonnes	284 t	167 t	206 t	188 t	276 t
kg par tonne de produits fabriqués	0,26 kg/TPF	0,16 kg/TPF	0,20 kg/TPF	0,18 kg/TPF	0,23 kg/TPF
Production de composés végétaux - GRI 306-2					
Tonnes (Intégration des données de la <i>business unit</i> BFA à partir de 2017-2018)	550 643 t	592 689 t	552 068 t	569 917 t	593 883 t
kg par tonne de produits fabriqués	503 kg/TPF	559 kg/TPF	524 kg/TPF	468 kg/TPF	485 kg/TPF
Valorisation					
Épandage agricole :	8 %	8 %	8 %	3,9 %	9 %
Alimentation animale :	72 %	63 %	59,8 %	59,7 %	48 %
Valorisation énergétique :	2 %	2 %	2,8 %	6,6 %	9 %
Produit commercialisable :	17 %	19 %	19,8 %	18,8 %	17 %
Autres (compost) :	1 %	8 %	9,6 %	11,1 %	17 %
Rejets de pollution					
Filières de traitement, répartition en m³ - GRI 306-1 - GRI 303-1					
Part des m ³ rejetés en station d'épuration	84 %	84 %	84 %	85 %	87 %
Part des m ³ rejetés en épandage après pré-traitement	11 %	10 %	11 %	10 %	9 %
Part des m ³ rejetés en épandage direct sur culture fourragère	5 %	6 %	5 %	5 %	4 %
Rejet des polluants et proportion épurée ⁽²⁾ - GRI 306-1 - GRI 303-1					
Nombre de tonnes DCO (demande chimique en oxygène) produites sur les sites industriels	44 206 TDCO	41 090 TDCO	40 447 TDCO	37 343 TDCO	40 752 TDCO
Part de la DCO traitée en station d'épuration Bonduelle	78 %	73 %	75 %	90,1 %	71 %
Part de la DCO traitée par le sol et couvert végétal (épandage agricole contrôlé)	17,5 %	21 %	19,8 %	1,7 %	21 %
Part de la DCO traitée en station d'épuration externe	2 %	3 %	2,6 %	3,5 %	5 %
Part de la DCO rejetée dans le milieu naturel conformément à la réglementation	2,5 %	3 %	2,6 %	4,7 %	3,4 %
Biosolides (hors BFA)					
Tonnes de matière sèche de boue biologique	1 899 t	2 358 t	3 065 t	3 228 t	2 987 t
Nm ³ de biogaz	1 677 528 Nm ³	1 318 384 Nm ³	1 201 007 Nm ³	885 304 Nm ³	1 422 050 Nm ³
Emballage					
Nombre de tonnes	160 549 t	149 196 t	144 992 t	149 886 t	181 498 t

Indicateurs	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Répartition par typologie des matériaux					
Boîtes métalliques :	56,3 %	55,6 %	55,1 %	56,5 %	46 %
Cartons :	20,7 %	23,1 %	23,6 %	22,7 %	31 %
Bocaux en verre :	11,2 %	10,5 %	9,9 %	10,0 %	8 %
Films plastiques :	4,8 %	5,7 %	6 %	5,6 %	6 %
Capsules :	2,6 %	1,8 %	1,6 %	1,6 %	2 %
Barquettes en plastique :	1,6 %	1,5 %	1,6 %	1,5 %	6 %
Étiquettes et autres :	2,8 %	1,7 %	2,1 %	2,1 %	2 %
Matériaux recyclés					
Part des matériaux recyclés dans les emballages (Europe) - GRI 301-2			48 %	46 %	50,2 %
Biodiversité					
Nombre d'usines situées à proximité d'une zone faune ou flore remarquable			6	6	10
Dépenses engagées en euros pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement					
Eau et boue de station d'épuration :	1 692 572 €	1 181 274 €	1 111 173 €	2 378 665 €	3 545 992 €
Déchets industriels et composés végétaux :	49 949 €	131 716 €	360 437 €	203 407 €	669 223 €
Air et énergie :	2 915 092 €	1 355 453 €	1 441 496 €	4 030 771 €	3 726 407 €
Émission de gaz à effet de serre					
* Scope 1 : tonnes équivalent CO ₂ d'émissions directes (achat d'énergies fossiles et fuites de fluides frigorigènes pour les sites industriels, hors sites tertiaires) GRI 305-1	109 514 teqCO ₂	95 558 teqCO ₂	89 823 teqCO ₂	110 779 teqCO ₂	96 440 teqCO ₂
* Scope 2 : tonnes équivalent CO ₂ d'émissions indirectes (achats d'électricité et de vapeur pour les sites industriels, hors sites tertiaires) GRI 305-2	76 384 teqCO ₂	74 637 teqCO ₂	70 533 teqCO ₂	84 674 teqCO ₂	91 111 teqCO ₂
Scope 3 amont et aval : tonnes équivalent CO ₂ d'émissions indirectes			2 038 388 teqCO ₂	2 089 269 teqCO ₂	1 781 749 teqCO ₂
Émissions de gaz réduisant l'ozone					
Tonnes équivalent CO ₂ pour R22, R134A, R404A, R422A	3 484 teqCO ₂	2 600 teqCO ₂	2 009 teqCO ₂	3 379 teqCO ₂	8 403 teqCO ₂

(1) Dont 33 892 tonnes générées par l'usine de Tecumseh où un incendie s'est produit en juillet 2014.

(2) Pour la business unit BFA les biosolides ne sont pas publiés et l'indicateur concernant la demande chimique en oxygène est estimé.

* Les émissions liées à la consommation d'énergie des sièges et sites tertiaires ont été estimées et sont comptabilisées dans les scopes 1 et 2 présentés dans le bilan global des émissions de GES en 2.4.3.



Le Groupe Bonduelle est concerné par la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne pour ses sites européens équipés de chaudières de puissance supérieure à 20 MW. Le régime *Emission trading scheme* (ETS) pour la période 2013-2020 implique deux sites de Bonduelle : Estrées-Mons, Renescure (France), avec l'exclusion en 2015 du site de Vaulx-Vraucourt suite à des modifications techniques.

L'affectation des quotas gratuits pour l'année 2016 est de 19 352 teqCO₂. Les émissions certifiées et restituées sont de 16 207 TCO₂e. L'usage de vapeur d'origine biomasse sur le site d'Estrées-Mons opérationnel en 2015 a permis de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre du groupe soumises à ETS. Grâce aux économies d'énergie réalisées sur ses sites depuis 2008, Bonduelle dispose d'un excédent de quotas disponibles sur son compte qui lui a permis de ne pas avoir recours à un achat sur le marché des quotas depuis 2016.

2.9.7.3 Transport (hors BFA et Brésil)

Indicateurs	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Émissions de CO₂ (tonnes de CO₂)					
Amont agricole	18 085 t CO ₂	18 620 t CO ₂	22 485 t CO ₂	22 758 t CO ₂	39 590 t CO ₂
Intersite	13 510 t CO ₂	14 499 t CO ₂	14 498 t CO ₂	14 347 t CO ₂	59 565 tCO ₂
Distribution	73 854 t CO ₂	69 994 t CO ₂	67 111 t CO ₂	66 854 t CO ₂	131 755 tCO ₂
TOTAL (HORS BFA ET BRÉSIL) ⁽¹⁾	105 449 T CO₂	103 113 T CO₂	104 094 T CO₂	242 189 T CO₂	230 910 TCO₂
Ratio kg CO₂ émis par tonne transportée (Hors BFA et Brésil)					
Amont agricole	19 kg CO ₂ /T	21 kg CO ₂ /T	26 kg CO ₂ /T	25 kg CO ₂ /T	26 kg CO ₂ /T
Intersite	17 kg CO ₂ /T	19 kg CO ₂ /T	19 kg CO ₂ /T	20 kg CO ₂ /T	36 kg CO ₂ /T
Distribution	71 kg CO ₂ /T	70 kg CO ₂ /T	68 kg CO ₂ /T	68 kg CO ₂ /T	95 kg CO ₂ /T

(1) En 2017-2018, les données de BALL ont été intégrées au total uniquement, en 2018-2019, les données de BALL ont été intégrées dans l'ensemble des résultats.

2.9.7.4 Qualité

Indicateurs	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Analyses de sécurité - GRI 416-1					
Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégories frais, traiteur et surgelé	19 000	20 537	19 985	20 237	22 142
Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégorie conserve	44 600	43 788	43 900	44 451	43 502
Sites certifiés					
Nombre de sites certifiés ISO 9001	13	12	11	9	2
Nombre de sites certifiés ISO 22000	3	3	3	3	3
Nombre de sites certifiés IFS	20	20	19	19	19
Nombre de sites certifiés FSSC 22000	4	4	4	5	5
Nombre de sites certifiés BRC	15	16	15	15	15
Nombre de sites certifiés SQF	3	3	3	4	8
Nombre de sites certifiés « biologiques »	17	17	14	16	21
Nombre de jours d'audits système ou produits réalisés par des organismes de certifications, par les autorités ou des clients			291	282	367
Nombre d'heures de sensibilisation des salariés à la qualité, l'hygiène, au <i>food defense</i> ...			16 409	16 869	22 917
Services consommateurs	1 service consommateurs est mis en place dans chaque pays				
Achats de fruits et légumes élaborés (hors BFA)					
Nombre de fournisseurs (hors partenaires producteurs de légumes) ayant signé la Charte agro-simplifiée	106	105	96	104	105
Part des fournisseurs (hors partenaires producteurs de légumes) ayant signé la Charte agro-simplifiée	35 %	42 %	38 %	40 %	37 %
Nombre d'analyses de résidus phytosanitaires et d'éléments traces métalliques (ETM) effectuées	411	465	564	619	630
Part des résultats conformes parmi les analyses de résidus phytosanitaires et d'éléments traces métalliques (ETM) effectuées	97 %	95 %	98 %	99 %	100 %
Part des fournisseurs audités -	15 %	16 %	19 %	7 %	15 %
Part des fournisseurs évalués -	56 %	79 %	82 %	80 %	66 %
Part des fournisseurs audités - Canada et États-Unis			18 %	20 %	
Part des fournisseurs évalués - Canada et États-Unis			96 %	99 %	



2.9.7.5 Ressources humaines – GRI 102-8

Indicateur	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nombre de salariés permanents présents au 30 juin de l'année (Intégration des données de la <i>business unit</i> BFA à partir de 2017-2018)	6 974	7 100	7 330	10 957	10 655
Nombre de salariés permanents, non permanents, saisonniers et autres contrats, en équivalent temps plein (ETP) sur l'année	9 755	9 961	10 220	10 519	14 589

Effectif total par type de contrat de travail et zone géographique (en équivalent temps plein sur 2018-2019)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Permanents	3 221	1 624	5 843	10 688
Non permanents	274	190	61	525
Saisonniers	566	540	703	1 809
Autres	542	167	858	1 567
TOTAL	4 604	2 521	7 464	14 589

Effectif total par sexe, statut, âge et zone géographique (effectifs permanents, au 30 juin 2019)

<i>GRI 405-1</i>	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femmes	1 305	731	2 514	4 550
Hommes	1 939	974	3 192	6 105
Cadre	775	339	573	1 687
Non-Cadre	2 469	1 366	5 133	8 968
Permanents moins de 26 ans	117	44	402	563
Permanents 26 - 35 ans	683	348	1 143	2 174
Permanents 36 - 45 ans	929	534	1 238	2 701
Permanents 46 - 49 ans	445	237	523	1 205
Permanents 50 - 55 ans	552	267	956	1 775
Permanents plus de 55 ans	518	275	1 444	2 237

Part des femmes dans les effectifs permanents au 30 juin – GRI 405-1

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Part des femmes cadres	-	17 %	18 %	19 %	15 %
Part des femmes non cadres	-	83 %	82 %	81 %	85 %
Part des femmes dans l'effectif total	40 %	40 %	40 %	40 %	43 %



Ancienneté et embauches

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Ancienneté (effectifs permanents)					
0 à 3 ans	1 892	1 988	2 099	2 194	3 825
4 à 9 ans	1 519	1 545	1 616	1 652	2 388
+ 9 ans	3 563	3 567	3 615	3 596	4 442
Ancienneté moyenne	12,82	13,00	12,27	12,00	10,44
Embauches en nombre de contrats - GRI 401-1					
Permanents	641	549	654	701	1 275
Non permanents	942	683	896	829	1 030
Saisonniers	4 791	4 515	5 103	5 037	5 167
Handicap - GRI 405-1					
Personnes porteuses de handicap en équivalent temps plein (ETP)	264 ETP	281 ETP	281 ETP	237 ETP	255 ETP

Départs par statut en 2018-2019 (nombre de personnes - tous types de contrats)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Cadre				
Du fait d'un licenciement	9	6	17	32
Du fait d'un décès, d'une retraite ou d'une rupture conventionnelle	37	3	9	49
Du fait du salarié (démission, fin période essai)	39	22	56	117
Du fait d'une mutation	60	2	24	86
Non-Cadre				
Du fait d'un licenciement	75	37	1 333	1 445
Du fait d'un décès, d'une retraite ou d'une rupture conventionnelle	97	126	76	299
Du fait du salarié (démission, fin période essai)	269	209	3 350	3 828
Du fait d'une mutation	39	1	28	68

Turnover - GRI 401-1

Turnover total groupe

(Périmètre : départs à l'initiative du salarié, du fait d'un décès, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ en retraite)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
	13,23 %	14,82 %	16,27 %	15,82 %	29,43 %

**Turnover par sexe * en 2018-2019 (Équivalent temps plein) – GRI 401-1**

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Turnover Femme	10,3 %	15,2 %	37,3 %	25,10 %
Turnover Homme	9,1 %	13,6 %	43,6 %	27,18 %
Départs Femme	196	161	1 184	1 541
Départs Homme	246	199	1 818	2 263
Départs Non Spécifiés	0	0	489	489

* Périmètre : départs à l'initiative du salarié, du fait d'un décès, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ en retraite.

Turnover par âge * en 2018-2019 (Équivalent temps plein) – GRI 401-1

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Turnover moins 26 ans	2,7 %	3,6 %	6,2 %	4,65 %
Turnover 26 - 35 ans	2,4 %	3,4 %	29,0 %	16,18 %
Turnover 36 - 45 ans	1,5 %	3,8 %	4,2 %	3,31 %
Turnover 46 - 49 ans	0,4 %	0,7 %	1,4 %	0,96 %
Turnover 50 - 55 ans	0,5 %	1,0 %	2,1 %	1,42 %
Turnover plus de 55 ans	2,2 %	1,8 %	3,1 %	2,60 %
Turnover non spécifié	0,0 %	0,0 %	0,3 %	0,31 %
Départs moins de 26 ans	122	90	466	678
Départs 26 - 35 ans	109	85	2 166	2 360
Départs 36 - 45 ans	71	97	315	483
Départs 46 - 49 ans	17	18	105	140
Départs 50 - 55 ans	23	24	160	207
Départs plus de 55 ans	100	46	234	380
Turnover non spécifié	0	0	45	45

* Périmètre : départs à l'initiative du salarié, du fait d'un décès, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ en retraite.

Formations (hors BFA) – Permanents, non permanents, saisonniers

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Part de la formation dans la masse salariale	1,44 %	1,44 %	1,4 %	1,26 %	1,04 %
Nombre total d'heures de formation	172 776	177 979	174 102	185 938	187 702
Durée moyenne de formation par individu – GRI 404-1	28 heures	29 heures	31 heures	34 heures	14 heures
Répartition des heures de formation par sexe – GRI 404-1	36,15 % de femmes 63,85 % d'hommes	32,82 % de femmes 67,18 % d'hommes	35,62 % de femmes 64,38 % d'hommes	30,80 % de femmes 69,20 % d'hommes	36,09 % de femme 63,91 % d'homme
Répartition des heures de formation par statut – GRI 404-1			18,66 % de cadres 81,34 % de non cadres	15,46 % de cadres 84,54 % de non-cadres	18,32 % de cadres et 81,68 % de non-cadre
Accidents du travail (tous types de contrat) – GRI 403-2					
Taux de fréquence des accidents du travail	7,43	4,03	6,19	6,91	6,37
Taux de gravité des accidents du travail	0,42	0,23	0,29	0,31	0,34
Taux de gravité des maladies professionnelles pour la France	0,96	1,08	0,96	0,97	0,97

Répartition des accidents du travail (AT), taux de fréquence, taux de gravité et maladies professionnelles (MP) en 2018-2019 (tous types de contrat) – GRI 403-4

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femme – Taux de fréquence	10,87	4,97	2,95	5,43
Homme – Taux de fréquence	15,15	8,14	2,93	7,14
Taux de fréquence	13,41	6,85	2,88	6,37
Femme – nombre AT avec arrêt	30	8	17	55
Homme – nombre AT avec arrêt	61	19	24	104
Nombre AT avec arrêt	91	27	41	159
Femme – Taux de gravité	1,08	0,19	0,17	0,42
Homme – Taux de gravité	0,73	0,18	0,10	0,29
Taux de gravité	0,87	0,19	0,12	0,34
Femme – nombre jours perdus AT	2 977	311	969	4 257
Homme – nombre jours perdus AT	2 943	421	803	4 167
Nombre jours perdus AT	5 920	732	1 772	8 424

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femmes – Taux de gravité maladies professionnelles (MP)	1,45	0,00	0,00	1,45
Hommes – Taux de gravité MP	0,64	0,00	0,00	0,64
Taux de gravité MP	0,97	0,00	0,00	0,97
Femmes – Nombre jours perdus AT MP	3 988	ND	ND	3 988
Hommes – Nombre jours perdus AT MP	2 571	ND	ND	2 571
Nombre jours perdus AT MP	6 559	ND	ND	6 559

ND : Données non disponibles.

**Évolution du nombre d'heures de formation sécurité dispensées au 30 juin – GRI 403-2**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Heures de formation sécurité	24 602	45 467	48 359	30 570	47 915

Évolution des dépenses en formation sécurité par rapport au total des dépenses formation – GRI 403-2

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Dépenses de sécurité	11,38 %	23,27 %	18,85 %	18,- %	18,- %

Rémunération et évolution (Tous types de contrats)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Effectif concerné par les restructurations industrielles et ayant bénéficié d'une aide au reclassement	4	62	0	17	59
Nombre d'heures travaillées	16 556 775	16 889 400	17 125 082	17 368 538	24 970 070
Taux d'absentéisme	3,53 %	3,72 %	4,06 %	4,38 %	4,61 %
Montant des rémunérations (permanents, non permanents et saisonniers)	252 912 461 €	259 398 219 €	266 972 624 €	288 609 131 €	409 745 598 €
Part des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques – GRI 404-3	78,16 %	79,42 %	80,61 %	72,14 %	54,93 %
Répartition par sexe des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques – GRI 404-3	79,44 % de femmes 77,28 % d'hommes	80,94 % de femmes 78,45 % d'hommes	81,88 % de femmes 79,76 % d'hommes	72,86 % de femmes 71,68 % d'hommes	54,59 % de femmes 55,16 % d'hommes
Répartition par statut des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques – GRI 404-3			92,52 % de cadres 78,62 % de non-cadres	77,14 % de cadres 71,19 % de non-cadres	80,79 % des cadres 51,19 % de non-cadres

Répartition du taux d'absentéisme et des heures travaillées en 2018-2019 (Tous types de contrat)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Femme – Taux d'absentéisme	5,8 %	7,4 %	4,9 %	5,58 %
Homme – Taux d'absentéisme	4,1 %	4,2 %	3,8 %	3,98 %
Taux d'absentéisme	4,8 %	5,6 %	4,2 %	4,61 %
Femme – Heures travaillées	2 759 492	1 609 168	5 765 359	10 134 020
Homme – Heures travaillées	4 026 425	2 333 990	8 202 197	14 562 612
Heures travaillées	6 785 918	3 943 158	14 240 995	24 970 070

2.10 Annexes

2.10.1 Comité Éthique

Un Comité Éthique a été officiellement constitué pour accompagner la démarche du groupe dans ce domaine et assurer une mission de conseil. Sa composition est présentée en 3.1.4.

2.10.2 Charte éthique du Groupe Bonduelle – GRI 102-16

La Charte éthique du Groupe Bonduelle est publiée en français et anglais sur le site Internet Bonduelle.com, dans la rubrique développement durable, espace documentaire :

<https://www.bonduelle.com/fr/developpement-durable/espace-documentaire.html>

2.10.3 Matrice de matérialité – GRI 102-46

Les enjeux en matière de Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) couvrent de nombreux domaines. Tous n'ont pas le même impact selon les organisations et leurs parties prenantes. L'analyse de matérialité permet d'identifier les répercussions économiques, environnementales, sociales et sociétales propres à une organisation, et celles qui influent de façon majeure sur ses parties prenantes.

Bonduelle a initié en 2014-2015 une démarche d'analyse de matérialité en concertation avec ses parties prenantes. Dans un premier temps une matrice de matérialité a été réalisée pour l'ensemble du Groupe Bonduelle. Sa méthodologie est utilisée dans tous les pays où Bonduelle est implanté. Le

Canada a réalisé sa matrice et l'Italie a initié la démarche en 2015-2016. La Russie a réalisé sa matrice de matérialité en 2016-2017.

Les enseignements issus des différents échanges avec les parties prenantes effectués en 2016-2017 ont conforté les résultats de la matrice (voir matrice en 1.3.2 Risques et enjeux).

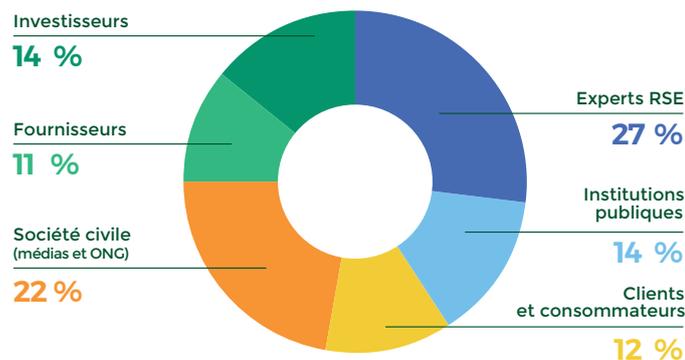
2.10.3.1 Identification des enjeux RSE de Bonduelle

Une liste complète des enjeux RSE de Bonduelle sur l'ensemble de sa chaîne de valeur a été élaborée sur la base de différents référentiels existants (*UN Global Compact*, GRI sectoriel, ISO 26000, article 225 du Grenelle), des thèmes identifiés par d'autres acteurs du secteur, des sujets abordés lors de sessions de dialogue avec les parties prenantes en France et de la matrice de matérialité réalisée en Amérique du Nord. Cette liste de 51 enjeux couvre les différents maillons de la chaîne de valeur de Bonduelle, de l'amont agricole jusqu'aux consommateurs et la société civile. La chaîne de valeur est représentée dans les tableaux enjeux et objectifs détaillés en 2.2.1, 2.3.1, 2.4.1 et 2.5.1.

2.10.3.2 Consultation des parties prenantes

Les interlocuteurs externes impliqués dans la construction de l'axe « Importance pour les parties prenantes externes » de la matrice de matérialité de Bonduelle ont été identifiés de manière à représenter les différentes catégories de parties prenantes directes et indirectes de Bonduelle. Parmi ces catégories, les organisations les plus représentatives et pertinentes ainsi que les experts reconnus sur les sujets propres à l'activité du Groupe Bonduelle ont été sélectionnés.

64 organisations ou experts indépendants ont contribué à la matrice de matérialité





Les parties prenantes internes de Bonduelle impliquées dans la construction de l'axe « Impact actuel ou potentiel pour Bonduelle » ont été sélectionnées de manière à rendre compte de la vision stratégique globale du groupe et de sa vision RSE. Tous les membres du Comité Exécutif du groupe et les membres du Comité de Pilotage RSE ont répondu au questionnaire en ligne.

2.10.3.3 Hiérarchisation des enjeux

Un questionnaire en ligne permettait aux parties prenantes de noter les 51 enjeux à travers 6 niveaux différents, d'exprimer leur vision et d'indiquer si d'autres enjeux leur semblaient pertinents. Aucune partie prenante n'a ajouté d'enjeu à la liste proposée et tous les enjeux ont été considérés comme importants car ils figurent sur la matrice entre les niveaux 4 et 6.

La notation finale de chacun des enjeux correspond à une moyenne établie sur la base d'une voix attribuée à chaque catégorie de parties prenantes, sans pondération. Cette première notation a été complétée par :

- le croisement avec la cartographie des risques du Groupe Bonduelle, pour assurer la cohérence des résultats avec les risques clés de l'entreprise. (Procédure de gestion des risques détaillée partie 3.5) ;
- l'intégration des résultats d'enquêtes réalisées auprès des fournisseurs et des consommateurs de Bonduelle. Par exemple, la participation des agriculteurs fournisseurs de Bonduelle a été complétée sur la base d'une enquête IPSOS réalisée en 2014 auprès de l'ensemble des partenaires producteurs du groupe ;
- la session de dialogue annuelle organisée en France par Bonduelle. Un groupe d'une trentaine de parties prenantes clés a été sollicité pour réagir sur les premiers résultats de la matrice. Les échanges ont permis d'aborder des sujets déjà identifiés par Bonduelle, comme le gaspillage alimentaire et le changement climatique. Des sujets complémentaires sont également ressortis de ce dialogue, tels que la diversité des cultures et la promotion d'une alimentation équilibrée au travail.

Pour chaque enjeu, le Comité de Pilotage RSE de Bonduelle analyse chaque année les résultats *via* les matrices de matérialité réalisées dans les pays où Bonduelle est présent.

2.10.3.4 Matrice de matérialité – GRI 103-1

L'analyse de matérialité (voir matrice en 2.2.1.5 Matrice de matérialité) a permis d'identifier, parmi les 51 enjeux RSE de Bonduelle, 17 enjeux majeurs communs au groupe et à ses parties prenantes. Ils incluent les engagements de la stratégie RSE de l'entreprise et permettront de l'enrichir. Ils sont également en lien avec les objectifs de développement durable (voir section 2.2.1.4). Les enjeux matériels s'appliquent à l'ensemble du Groupe Bonduelle, qui collabore avec son écosystème pour relever ces enjeux, notamment ses agriculteurs partenaires :

- qualité et sécurité des produits (détaillé en section 2.6.2.1 et 2.6.2.2) ;
- traçabilité alimentaire (détaillé en section 2.6.2.1) ;
- santé et sécurité au travail (détaillé en section 2.7.3.1) ;
- pratique éthique des affaires (détaillé en section 2.8.1) ;
- sécurité alimentaire (détaillé en section 2.6.2.1) ;
- respect des engagements internationaux du travail (détaillé en sections 2.7.3.2 et 2.7.4.4) ;
- relations avec les producteurs (détaillé en sections 2.4 et 2.5) ;
- préservation du sol (détaillé en section 2.4) ;
- préservation de l'eau (détaillé en section 2.5.5) ;
- emballages responsables (détaillé en section 2.5.4) ;
- pollution de l'eau (détaillé en section 2.5.5) ;
- utilisation des intrants agricoles (détaillé en section 2.4.2) ;
- conformité légale (détaillé en section 2.8.1) ;
- adhésion des équipes aux engagements RSE du groupe (détaillé en section 2.1.1.2) ;
- intégration des enjeux RSE dans les relations avec les clients (détaillé en section 2.6.3.2) ;
- composition nutritionnelle des produits (détaillé en section 2.6.3) ;
- économie d'énergie (détaillé en section 2.5.2).

Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociétale d'entreprise avec *Global Reporting Initiative GRI Standards Content Index* - GRI 102-55

2.11 Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociétale d'entreprise avec *Global Reporting Initiative GRI Standards Content Index* - GRI 102-55



For the GRI Content Index Service, GRI Services reviewed that the GRI content index is clearly presented and the references for all disclosures included align with the appropriate sections in the body of the report.

This service was performed on the French version of the report (English GRI Standard titles)

GRI Standards Disclosure	Correspondance GRI Standards Content Index dans le document d'enregistrement universel	Vérification externe	N° de pages	
GRI 101 - Foundation 2016	Principes de reporting définissant le contenu du rapport	2.2.1.6 Modalités de dialogue avec les parties prenantes 1.4 Bonduelle dans son écosystème 1.3.1 Le modèle de création de valeur de Bonduelle 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.1 Contexte et objectifs 2.9.3 Périmètre	28 11 8-9 27 80 81	
	Principes de reporting définissant la qualité du rapport	2.9.2 Procédure 2.9.3 Périmètre	2.9.6 Rapport d'assurance 80 81	
	Utilisation des normes GRI pour le reporting de développement durable	2.9.1 Contexte et objectifs 2.9.2 Procédure 2.9.3 Périmètre	80 80 81	
	Déclarations liées à l'utilisation des normes GRI	2.2.2.3 Exigences de transparence	31-32	
	GRI 102 : General Disclosures 2016	102-1 : Nom de l'organisation	7.6 Renseignements de caractère général concernant la société - Dénomination sociale	259
		102-2 : Activités, marques, produits et services	1.3.1 Le modèle de création de valeur de Bonduelle	8
			1.4.3 Bonduelle est l'unique <i>pure player</i> du marché du végétal	15
			1.6 Bonduelle dans le monde au 01/07/2019	18
		102-3 : Lieu géographique du siège	7.6 Renseignements de caractère général concernant la société - Siège social	259
		102-4 : Lieu géographique des sites d'activité	1.6 Bonduelle dans le monde au 01/07/2019	18
1.5 Organisation du groupe au 01/07/2019			16	
102-5 : Capital et forme juridique		7.2 Actionnariat	252	
		7.6 Renseignements de caractère général concernant la société - Forme juridique	259	
102-6 : Marchés desservis		1.3.1 Le modèle de création de valeur de Bonduelle	8	
		1.6 Bonduelle dans le monde au 01/07/2019	18	
102-7 : Taille de l'organisation		1.2 Les chiffres clés du Groupe Bonduelle	6	
		1.5 Organisation du groupe au 01/07/2019	16	
	2.9.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs	88		
	2.9.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs - B. Ressources naturelles	90		
102-8 : Informations concernant les employés et les autres travailleurs	2.9.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs - E. Ressources humaines	2.9.6 Rapport d'assurance 95		
102-9 : Chaîne d'approvisionnements	2.5.8 Achats responsables	53		
102-10 : Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	1.1 Entretien avec Guillaume Debrosse, Directeur général du Groupe Bonduelle	4		
	1.5 Organisation du groupe au 01/07/2019	16		
	2.2.1.1 Édito	23		
102-11 : Principe de précaution ou approche préventive	4.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	157		
	4.2 Facteurs de risques	141		
102-12 : Initiatives externes	2.8.1 Pratique éthique des affaires	72		
102-13 : Adhésion à des associations	2.2.2.2 Participation aux réflexions sectorielles	31		

Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociétale d'entreprise
avec *Global Reporting Initiative GRI Standards Content Index* - GRI 102-55

GRI Standards Disclosure		Correspondance GRI Standards Content Index dans le document d'enregistrement universel	Vérification externe	N° de pages
GRI 102 : General Disclosures 2016	Stratégie			
	102-14 : Déclaration du décideur le plus haut placé	1.1 Entretien avec Guillaume Debrosse, Directeur 2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs		4 23
	Éthique			
	102-16 : Valeurs, principes, normes et règles de conduite	2.8.1 Pratique éthique des affaires		72
	Gouvernance			
	102-18 : Structure de gouvernance	3.1 Informations sur l'organisation, les structures juridiques du groupe, l'actionariat, présentation de Bonduelle SCA et Bonduelle SA		112
	Implication des parties prenantes			
	102-40 : Liste des groupes de parties prenantes	2.2.1.6 Modalités de dialogue avec les parties prenantes		28
	102-41 : Accords de négociation collective	2.7.4.4 Transparence : le Dialogue social		69
	102-42 : Identification et sélection des parties prenantes	2.2.1.5 Matrice de matérialité		27
		2.2.2.2 Participation aux réflexions sectorielles		31
		2.2.1.6 Modalités de dialogue avec les parties prenantes		28
	102-43 : Approche de l'implication des parties prenantes	2.2.1.6 Modalités de dialogue avec les parties prenantes		28
	102-44 : Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	2.2.1.6 Modalités de dialogue avec les parties prenantes		28
	Paramètres du rapport			
	102-45 : Entités incluses dans les états financiers consolidés	1.5 Organisation du groupe au 01/07/2019		16
		5.5 Annexes aux comptes consolidés annuels - Note 10.4 Liste des sociétés du groupe		212
		2.9.3 Périmètre		81
	102-46 : Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs		23
		2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle		26
2.2.1.5 Matrice de matérialité			27	
102-47 : Liste des enjeux pertinents	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle		26	
	2.2.1.5 Matrice de matérialité		27	
102-48 : Réaffirmation des informations	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle		26	
	2.9.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs		88	
	2.9.2 Procédure		80	
	2.9.4 Indicateurs		83	
102-49 : Modifications relatives au reporting	2.9.3.1 Évolution du périmètre intervenue durant l'exercice 2018-2019		81	
102-50 : Période de reporting	2.9.1 Contexte et objectifs		80	
	2.9.5 Calendrier 2019-2020		85	
102-51 : Date du rapport le plus récent	2.9.5 Calendrier 2019-2020		85	
102-52 : Cycle de reporting	2.9.5 Calendrier 2019-2020		85	
102-53 : Point de contact pour les questions relatives au rapport	2.9.5 Calendrier 2019-2020		85	
102-54 : Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	2.2.2.3 Exigences de transparence GRI		32	
	2.9.1 Contexte et objectifs		80	
102-55 : Index du contenu GRI	2.11 Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociétale d'entreprise avec <i>Global Reporting Initiative GRI Standards Content Index</i>		102-108	
102-56 : Vérification externe	2.9.6 Rapport d'assurance		85	
Élément d'information spécifique : Catégorie économie, élément impacts économiques indirects				
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs		23
		2.2.1.5 Matrice de matérialité		27
		2.9.3 Périmètre		81
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.8.1 Pratique éthique des affaires		72
2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle			26	
103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE		31	
	2.8.1.5 Programme anti-corruption		73	
GRI 203 : Indirect Economic Impacts 2016	203-2 : Impacts économiques indirects significatifs	2.4.1.1 Le modèle d'approvisionnement en légumes du Groupe Bonduelle		36
		2.7.3.3 Politique salariale et reconnaissance des collaborateurs		66
		2.7.4.4 Transparence : le Dialogue social		69
		2.7.6.1 Participer à la vie locale des implantations et mobilisation des salariés		70

2 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociétale d'entreprise avec *Global Reporting Initiative GRI Standards Content Index* - GRI 102-55

GRI Standards Disclosure	Correspondance GRI Standards Content Index dans le document d'enregistrement universel	Vérification externe	N° de pages
Élément d'information spécifique : Catégorie société, élément lutte contre la corruption			
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre	23 27 81
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.8.1 Pratique éthique des affaires 2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle	72 26
	103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE 2.8.1.5 Programme anti-corruption	31 73
GRI 205 : Anti-corruption 2016	205-2 : Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	2.8.1.5 Programme anti-corruption	73
Élément d'information spécifique : Catégorie environnement, élément matière			
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre	23 27 81
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle 2.5.4 Conception responsable des produits et des emballages et lutte contre le gaspillage alimentaire	26 48
	103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE	31
GRI 301 : Materials 2016	301-2 : Matières recyclées utilisées, 102-14	2.5.4.2 Éco-conception des emballages	49
Élément d'information spécifique : Catégorie environnement, élément énergie			
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre	23 27 81
	103-2 : L'approche managériale et ses éléments	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle 2.5.2.3 Zéro perte en énergie pour l'activité industrielle	26 46
	103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE	31
GRI 302 : Energy 2016	302-1 : Consommation d'énergie au sein de l'organisation	2.9.7.2 Ressources naturelles	90
	302-4 : Réduction de la consommation énergétique	2.5.2.3 Zéro perte en énergie pour l'activité industrielle	46
Élément d'information spécifique : Catégorie environnement, élément eau			
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre	23 27 81
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle 2.5.3 Préservation des ressources en eau par une gestion durable et intégrée du cycle de l'eau	26 47
	103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE	31
GRI 303 : Water 2016	303-1 : Prélèvement d'eau totale par source	2.9.7.2 Ressources naturelles	90-91
Élément d'information spécifique : Catégorie environnement, élément émissions			
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre	23 27 81
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle 2.5.2 Objectif : -20 % d'émission de gaz à effet de serre	26 44
	103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE	31
GRI 305 : Emissions 2016	305-1 : Émissions directes de GES (champ d'application 1)	2.9.7.2 Ressources naturelles	92
	305-2 : Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	2.9.7.2 Ressources naturelles	92



Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociétale d'entreprise
avec *Global Reporting Initiative GRI Standards Content Index* - GRI 102-55

GRI Standards Disclosure	Correspondance GRI Standards Content Index dans le document d'enregistrement universel	Vérification externe	N° de pages
Élément d'information spécifique : Catégorie environnement, élément effluents et déchets			
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre	23 27 81
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle	26
		2.5.3 Préservation des ressources en eau par une gestion durable et intégrée du cycle de l'eau	47
		2.5.5 Gestion des déchets : zéro perte et économie circulaire	50
103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE	31	
GRI 306 : Effluents and waste 2016	306-1 : Total des rejets dans l'eau, par type et par destination	2.9.7.2 Ressources naturelles	2.9.6 Rapport d'assurance 91
	306-2 : Déchets par type et méthode d'élimination	2.9.7.2 Ressources naturelles	2.9.6 Rapport d'assurance 90-91
Élément d'information spécifique : élément conformité environnementale			
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre	23 27 81
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle	26 72
		2.8.1 Pratique éthique des affaires	
	103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE	31
GRI 307 : Environmental Compliance 2016	307-1 : Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	2.8.2.1 Gouvernance	74-75
Élément d'information spécifique : catégorie environnement, élément évaluation des fournisseurs			
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre	23 27 81
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle	26
		2.5.8 Achats responsables	53
	103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE	31
GRI 308 : Supplier En- vironmental Assessment 2016	308-1 : Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	2.5.8 Achats responsables	26
		2.5.8.2 Engagement, évaluation et accompagnement des fournisseurs des autres catégories	53
Élément d'information spécifique : Catégorie social, élément emploi			
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre	23 27 81
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle	26
		2.7.2 Politique de ressources humaines et moyens mis en œuvre	61
		2.7.4.4 Transparence : le Dialogue social	69
103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE	31	
GRI 401 : Employment 2016	401-1 : Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	2.9.7.5 Ressources humaines	2.9.6 Rapport d'assurance 96-97

2 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociétale d'entreprise avec *Global Reporting Initiative GRI Standards Content Index* - GRI 102-55

GRI Standards Disclosure	Correspondance GRI Standards Content Index dans le document d'enregistrement universel	Vérification externe	N° de pages	
Élément d'information spécifique : Catégorie social, élément santé et sécurité au travail				
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre	23 27 81	
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle	26	
		2.7.2 Politique de ressources humaines et moyens mis en œuvre	61	
		2.7.3.1 Sécurité et conditions de travail	63	
	103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE	31	
	GRI 403 : Occupational Health and Safety 2016	403-2 : Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail	2.9.7.5 Ressources humaines	2.9.6 Rapport d'assurance
2.7.3.1 Sécurité et conditions de travail			63	
403-4 : Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats		2.7.4.4 Transparence : le Dialogue social	69	
		2.7.3.1 Sécurité et conditions de travail 2.9.7.5 Ressources humaines	63 98	
Élément d'information spécifique : Catégorie social, élément formation et éducation				
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre	23 27 81	
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle	26	
		2.7.2 Politique de ressources humaines et moyens mis en œuvre	61	
		2.7.4.1 Employabilité : Développement et formation des femmes et des hommes	66-67	
	103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE	31	
	GRI 404 : Training and Education 2016	404-1 : Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	2.9.7.5 Ressources humaines	2.9.6 Rapport d'assurance
404-3 : Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière		2.9.7.5 Ressources humaines 2.7.4.1 Employabilité : Développement et formation des femmes et des hommes	99 66-67	
Élément d'information spécifique : Catégorie social, élément diversité et égalité des chances				
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre	23 27 81	
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle	26	
		2.7.2 Politique de ressources humaines et moyens mis en œuvre	61	
		2.7.4.3 Diversité	67	
	103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE	31	
	GRI 405 : Diversity and Equal Opportunity 2016	405-1 : Diversité des organes de gouvernance et des employés	2.9.7.5 Ressources humaines	95
3.1.4 Bonduelle SA			115	
3.1.3 Bonduelle SCA			113	
2.7.4.3 Diversité			67	
Élément d'information spécifique : Catégorie Droits de l'Homme, élément liberté syndicale				
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre	23 27 81	
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle	26	
		2.7.2 Politique de ressources humaines et moyens mis en œuvre	61	
		2.7.3.2 Droits de l'Homme 2.8.1 Pratique éthique des affaires	66 72	
	103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE	31	
	GRI 407 : Freedom of Association and Collective Bargaining 2016	407-1 : Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	2.7.3.2 Droits de l'Homme	66
2.7.4.4 Transparence : le Dialogue social			69	
2.5.8.2 Engagement, évaluation et accompagnement des fournisseurs des autres catégories			53	

Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociétale d'entreprise
avec *Global Reporting Initiative GRI Standards Content Index* - GRI 102-55

GRI Standards Disclosure		Correspondance GRI Standards Content Index dans le document d'enregistrement universel	Vérification externe	N° de pages	
Élément d'information spécifique : Catégorie Droits de l'Homme, élément travail des enfants					
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre		23 27 81	
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle		26	
		2.7.2 Politique de ressources humaines et moyens mis en œuvre		61	
		2.7.3.2 Droits de l'Homme		66	
		2.8.1 Pratique éthique des affaires		72	
	103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE		31	
GRI 408 : Child Labor 2016	408-1 : Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	2.7.3.2 Droits de l'Homme		66	
		2.5.8 Achats responsables		53	
Élément d'information spécifique : Catégorie Droits de l'Homme, élément travail forcé					
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre		23 27 81	
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle		26	
		2.7.2 Politique de ressources humaines et moyens mis en œuvre		61	
		2.7.3.2 Droits de l'Homme		66	
		2.8.1 Pratique éthique des affaires		72	
	103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE		31	
GRI 409 : Forced or Compulsory Labor 2016	409-1 : Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	2.7.3.2 Droits de l'Homme		66	
		2.5.8 Achats responsables		53	
Élément d'information spécifique : Catégorie Droits de l'Homme, élément investissement					
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre		23 27 81	
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle		26	
		2.7.2 Politique de ressources humaines et moyens mis en œuvre		61	
		2.7.3.2 Droits de l'Homme		66	
		2.5.8 Achats responsables		53	
	103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE		31	
GRI 412 : Human Rights Assessment 2016	412-3 : Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme	2.7.3.2 Droits de l'Homme		66	
		2.5.8 Achats responsables		53	
Élément d'information spécifique : Catégorie société, élément communautés locales					
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre		23 27 81	
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle		26	
		2.7.6.1 Participer à la vie locale des implantations et mobilisation des salariés		70	
		2.2.2.1 Gouvernance de la RSE		31	
	GRI 413 : Local communities 2016	413-1 : Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	2.6.3.1 Information et actions de sensibilisation à l'alimentation saine et durable		59
			2.7.6.1 Participer à la vie locale des implantations et mobilisation des salariés		70-71

2 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Table de concordance du chapitre de Responsabilité sociale d'entreprise avec *Global Reporting Initiative GRI Standards Content Index* - GRI 102-55

GRI Standards Disclosure		Correspondance GRI Standards Content Index dans le document d'enregistrement universel	Vérification externe	N° de pages
Élément d'information spécifique : Catégorie produits, élément santé et sécurité des consommateurs		Correspondance avec les enjeux matériels Bonduelle : Qualité et sécurité des produits ; Composition nutritionnelle des produits		
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre		23 27 81
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle 2.6.2.2 Qualité nutritionnelle		26 57
	103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE		31
GRI 416 : Customer Health and Safety 2016	416-1 : Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	2.6.2.2 Qualité nutritionnelle 2.9.7.4 Qualité 2.6.2.1 Qualité et traçabilité		57 94 55
	Élément d'information spécifique : Catégorie produits, élément étiquetage des produits et services		Correspondance avec les enjeux matériels Bonduelle : Qualité et sécurité des produits ; Composition nutritionnelle des produits	
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre		23 27 81
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle 2.6.1 Une stratégie pour le plaisir d'une alimentation végétale accessible		26 55
	103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE		31
GRI 417 : Marketing and Labeling 2016	417-1 : Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	2.6.2.1 Qualité et traçabilité 2.6.2.2 Qualité nutritionnelle		55 57
	Élément d'information spécifique : élément conformité socio-économique		Correspondance avec les enjeux matériels Bonduelle : Conformité légale	
GRI 103 : Management Approach 2016	103-1 : Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	2.2.1.2 Une démarche articulée autour de 5 macro-objectifs 2.2.1.5 Matrice de matérialité 2.9.3 Périmètre		23 27 81
	103-2 : L'approche managériale et ses composantes	2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle 2.8.1 Pratique éthique des affaires		26 72
	103-3 : Évaluation de l'approche managériale	2.2.2.1 Gouvernance de la RSE		31
GRI 419 : Socio-economic Compliance 2016	419-1 : Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	2.8.2.1 Gouvernance		74-75







Rapport sur le Gouvernement d'entreprise



3.1	Informations sur l'organisation, les structures juridiques du groupe, l'actionnariat, présentation de Bonduelle SCA et Bonduelle SA	112
3.1.1	Schéma de l'organisation et des structures juridiques du groupe et actionnariat (au 1er juillet 2019)	112
3.1.2	Schéma de l'organisation managériale du groupe (au 1er juillet 2019)	113
3.1.3	Bonduelle SCA	113
3.1.4	Bonduelle SA	115
3.2	Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance	118
3.2.1	Informations relatives au représentant permanent du Gérant de Bonduelle SCA	118
3.2.2	Informations relatives à la composition du Conseil de Surveillance	118
3.2.3	Informations relatives aux membres du Conseil de Surveillance	119
3.2.4	Informations particulières relatives aux mandataires sociaux	126
3.2.5	Conflits d'intérêts au niveau de la Gérance et du Conseil de Surveillance	126
3.2.6	Transactions avec les parties liées	126
3.2.7	Contrats de service	126
3.3	Informations relatives au fonctionnement du Conseil de Surveillance	127
3.3.1	Code de gouvernance	127
3.3.2	Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance	127
3.4	Informations relatives aux rémunérations	130
3.5	Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	131

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme 



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ VOUS
SUR BONDUELLE.COM

En application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance a établi le présent rapport sur le Gouvernement d'entreprise qui vise notamment à rendre compte de la gouvernance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil. Il inclut également le rapport annuel visé à l'article L. 226-9 du Code de commerce.

Ce rapport a été préparé sur la base des travaux réalisés par la Direction des services financiers, incluant en particulier la Direction juridique, la Direction *controlling*, la Direction de l'audit interne et la Direction des ressources humaines.

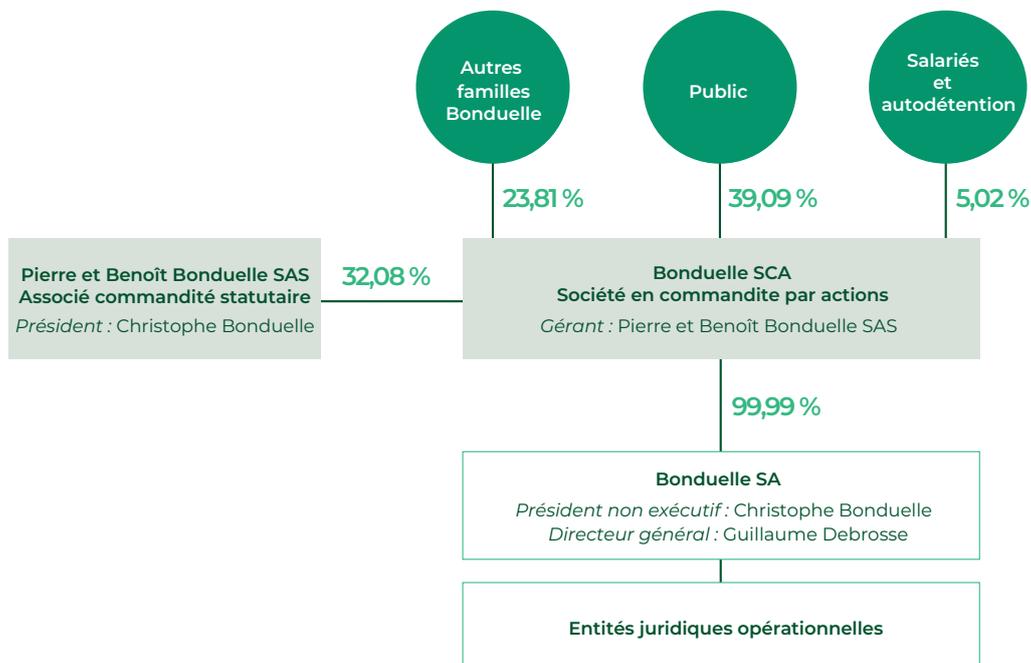
La préparation du présent rapport a également bénéficié du concours des membres du Conseil de Surveillance, du Directeur général de Bonduelle SA ainsi que du Directeur général adjoint finance et développement.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 27 septembre 2019.

3.1 Informations sur l'organisation, les structures juridiques du groupe, l'actionnariat, présentation de Bonduelle SCA et Bonduelle SA - GRI 102-18

3.1.1 Schéma de l'organisation et des structures juridiques du groupe et actionnariat (au 1^{er} juillet 2019)

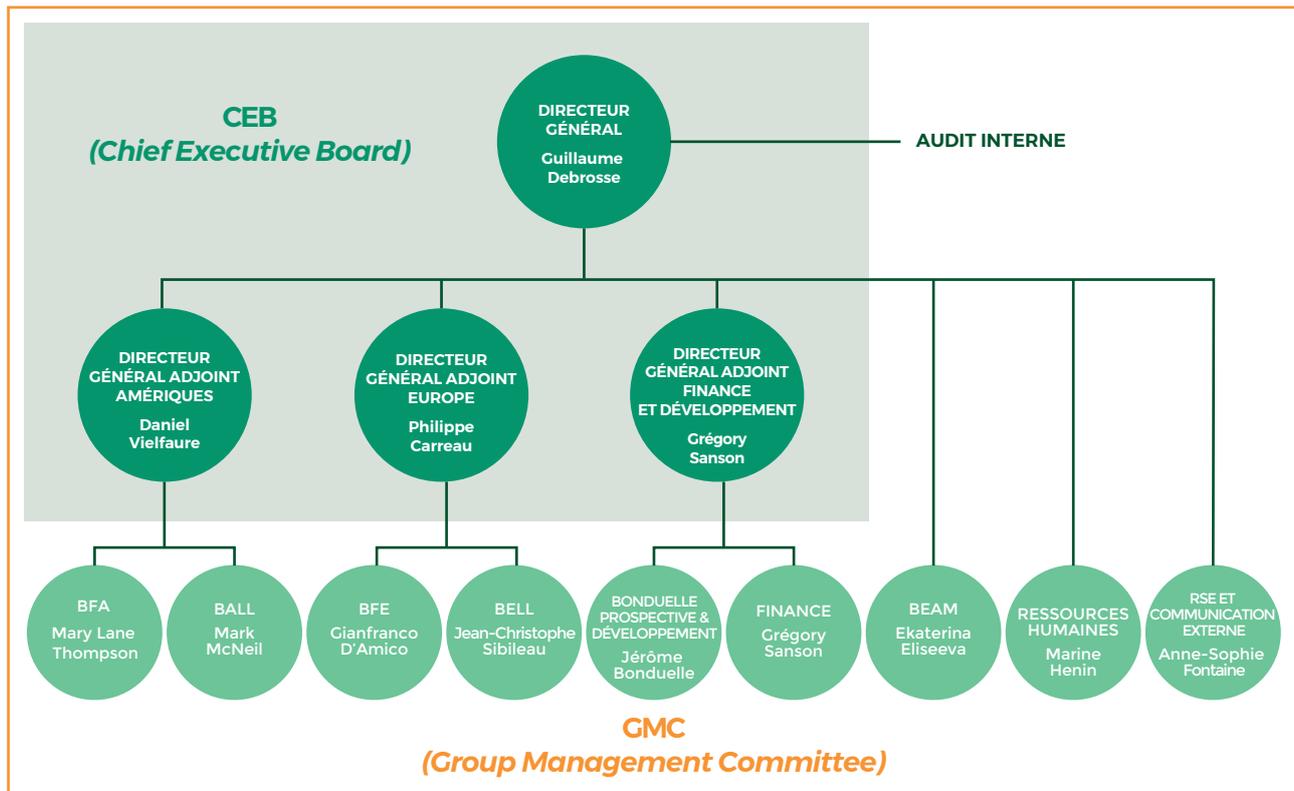
L'actionnariat de Bonduelle, caractérisé par une forte présence familiale, est gage de stabilité et de continuité.



L'organisation des entités juridiques opérationnelles n'est pas représentative de l'organisation de l'entreprise en termes de production et de commercialisation. L'activité opérationnelle est organisée autour des zones Europe et hors Europe au travers de *business units*.



3.1.2 Schéma de l'organisation managériale du groupe (au 1^{er} juillet 2019)



3.1.3 Bonduelle SCA - GRI 405-1

La société en commandite par actions comporte 2 catégories d'associés

– La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS est Associée commanditée, responsable indéfiniment et solidairement sur ses biens propres des dettes sociales. Élu en son sein, un Conseil d'Administration de sept membres détermine la position de l'Associé commandité relativement aux options stratégiques soumises au Conseil d'Administration de la société Bonduelle SA. Ses décisions concourent à la détermination des positions de ce dernier au travers des

représentants de la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS qui sont membres du Conseil d'Administration de la société Bonduelle SA.

- Les Associés Commanditaires (autres familles, public et salariés) sont dans la même situation que les actionnaires d'une société anonyme, leur responsabilité est limitée au montant de leur apport.

La Gérance

La Gérance est exercée par la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, elle-même représentée par Guillaume Debrosse, représentant permanent.

Le Conseil de Surveillance

Il assure le contrôle permanent de la gestion de la société (examen des comptes, jugement sur la conduite des affaires sociales) pour le compte des actionnaires commanditaires. La composition du Conseil de Surveillance (dont sept membres

sur huit sont indépendants) en garantit la compétence, l'indépendance et la disponibilité pour assurer sa mission et représenter les intérêts des actionnaires.



- ① **Martin Ducroquet**
Président
- ② **Isabelle Danjou**
Vice-présidente
- ③ **Laurent Bonduelle**
- ④ **Matthieu Duriez**
- ⑤ **Élisabeth Minard**
- ⑥ **Jean-Michel Thierry**
à compter du 28 février 2019
- ⑦ **Jean-Pierre Vannier**
- ⑧ **Marie-Ange Verdickt**

Le Comité des Comptes

Émanation du Conseil de Surveillance, ce comité est en charge, en particulier, du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'examen approfondi des comptes, de l'évaluation des systèmes de contrôle interne et de la gestion des risques et des programmes annuels de révision des Commissaires aux Comptes.



- ① **Marie-Ange Verdickt**
Présidente
- ② **Isabelle Danjou**
- ③ **Martin Ducroquet**
- ④ **Jean-Michel Thierry**
à compter du 28 février 2019
- ⑤ **Jean-Pierre Vannier**

Les compétences des membres du Comité des Comptes sont précisées dans la partie 3.2.3.



3.1.4 Bonduelle SA - GRI 405-1

Bonduelle SA, holding opérationnelle du groupe, est dirigé par Guillaume Debrosse, Directeur général, également représentant permanent du Gérant de Bonduelle SCA. Christophe Bonduelle, après avoir été Président directeur général, assure désormais la fonction de Président non exécutif du Conseil d'Administration de Bonduelle SA.



3

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé d'administrateurs dont certains sont issus de la famille Bonduelle et comprend un administrateur représentant les salariés. L'indépendance des membres est appréciée au regard de critères similaires à ceux des membres du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

et conformément au règlement intérieur de Bonduelle SA ⁽¹⁾. Ce conseil est chargé de définir la stratégie de l'entreprise et sa politique d'investissements dans le cadre fixé par l'Associé commandité.



① **Christophe Bonduelle**
Président

Administrateurs

- ② Benoît Bonduelle
- ③ François Bonduelle
- ④ Jean-Bernard Bonduelle
- ⑤ Jérôme Bonduelle
- ⑥ Marc Bonduelle
- ⑦ Marion Carrette
- ⑧ Pierre Deloffre
- ⑨ Miriam Fedida
- ⑩ Antoine Fiévet
- ⑪ Pierre Pâris
- ⑫ Martine Pélier

Administrateur salarié

- ⑬ Armand Biau

(1) Sont considérés comme membres indépendants conformément au règlement intérieur de Bonduelle SA : Marion Carrette, Miriam Fedida, Antoine Fiévet, Pierre Pâris et Martine Pélier.

Le Chief Executive Board

Guillaume Debrosse a été nommé Directeur général par le Conseil d'Administration de Bonduelle SA du 6 juillet 2018. Pour exercer son mandat, le Directeur général s'appuie sur trois Directeurs généraux adjoints, en charge respectivement des Amériques (Daniel Vielfaure), de l'Europe (Philippe Carreau) et de la finance et du développement (Grégory Sanson). Ensemble, ils forment le *Chief Executive Board*, en charge de l'exécution de la stratégie définie par le Conseil d'Administration de Bonduelle SA.



Le Group Management Committee

Le *Group Management Committee* (GMC) est composé des membres du *Chief Executive Board*, des Directeur(trice)s généraux(générales) des *business units*, du Directeur du pôle Bonduelle Prospective et Développement, du Directeur des ressources humaines et de la Directrice RSE et communication externe. Le GMC assure la transversalité au sein du groupe

dans la mise en œuvre des décisions opérationnelles adoptées par le CEB.

Le GMC reflète, dans sa composition, le souci de mixité des organes de gouvernance et la dimension internationale du groupe.





Informations sur l'organisation, les structures juridiques du groupe, l'actionariat, présentation de Bonduelle SCA et Bonduelle SA



Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations, émanation du Conseil d'Administration de Bonduelle SA, composé majoritairement de membres indépendants et extérieurs à l'entreprise, formule au Conseil d'Administration des propositions concernant les rémunérations des organes de direction du groupe ainsi que des salariés membres de la famille Bonduelle et donne par ailleurs un avis sur la politique de rémunération des principaux dirigeants. Ses réunions se tiennent indépendamment de la vie sociale de la société cotée.

Le Comité d'Éthique

Le Comité d'Éthique assure une mission de conseil sur l'application de la Charte éthique de Bonduelle (présentée section 2.8.1.1 Engagements du Groupe Bonduelle). Il se réunit deux fois par an et adresse ses comptes rendus au Président du Groupe Bonduelle.



3

(1) Isabelle Danjou a remplacé Marie-France Tisseau à compter du 21 mai 2019.

Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

3.2 Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

3.2.1 Informations relatives au représentant permanent du Gérant de Bonduelle SCA

Guillaume Debrosse

Nationalité : Française

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 3 408

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2018-2019

Au sein de sociétés consolidées par Bonduelle SCA :

- Directeur général de Bonduelle SA
- Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Northern Europe
- Président et administrateur de Bonduelle Canada
- Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Italia
- Administrateur de Bonduelle Kuban
- Président de Bonduelle US Holding
- Président de Bonduelle USA, Inc.
- Président et Membre Conseil de Surveillance de Bonduelle Central Europe
- Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Polska
- Administrateur de Bonduelle Nordic
- Administrateur de Bonduelle Nederland BV

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2018-2019

- Aucun mandat dans d'autres sociétés

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Directeur général Bonduelle EurAsia Markets
- Directeur général de Bonduelle-Kuban LLC
- Directeur général de Bonduelle Kazakhstan LLC
- Directeur général de Coubanskie Conservi LLC
- Membre du Conseil d'Administration de Bonduelle SA

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2019, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

3.2.2 Informations relatives à la composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA est composé de 8 membres. Son Président, Martin Ducroquet, est également en charge du dialogue actionnarial depuis le 28 septembre 2018.

Lors de la réunion du conseil du 28 février 2019, Marie-France Tisseau, qui exerçait son mandat depuis 2011, a exprimé son souhait de démissionner pour des raisons personnelles. Le Président a accepté et entériné sa démission et l'a remercié vivement, au nom de l'ensemble du conseil, pour son implication et ses contributions fortes tout au long de son mandat. La cooptation de Jean-Michel Thierry, en qualité de membre du Conseil de Surveillance et membre du Comité des Comptes, a été proposée au conseil, qui, à l'unanimité, a voté en faveur de cette cooptation, effective à l'issue de cette réunion et pour la durée restant à courir du mandat de Marie-France Tisseau, soit pour une durée d'un an, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale

tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Lors de sa réunion du 27 septembre 2019, le Conseil de Surveillance a constaté que 7 membres sur 8 étaient indépendants au regard des critères d'indépendance fixés par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance inspiré du Code Afep-Medef. Isabelle Danjou, ayant atteint les 12 ans successifs de mandat le 6 décembre 2018, a perdu sa qualité d'indépendance sur ce seul critère.

L'Assemblée Générale aura à se prononcer sur la ratification de la nomination provisoire de Jean-Michel Thierry, en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Jean-Michel Thierry est Expert-comptable et Commissaire aux Comptes, associé des cabinets FIDUS et RSM Paris. Son expertise est plus précisément décrite au point 3.2.3 du présent document d'enregistrement universel.





Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale aura également à se prononcer sur le remplacement de Marie-Ange Verdickt. En effet, lors de la réunion du 27 septembre 2019, Marie-Ange Verdickt a informé le Président du Conseil de Surveillance de son souhait de démissionner de son mandat avec effet à l'issue de la prochaine Assemblée Générale. Le Président a accepté et entériné sa démission et l'a remerciée vivement, au nom de l'ensemble du conseil, pour son implication et ses contributions fortes tout au long de son mandat.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de nommer Cécile Girerd-Jorry, en remplacement de Marie-Ange Verdickt, pour la durée restant à courir de son mandat, soit pour une durée de deux ans, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Cécile Girerd-Jorry est diplômée de l'Agro Paris-Tech (1992) et de l'Executive CESA Corporate Finance de HEC (2015). Elle a démarré sa carrière professionnelle dans le conseil en stratégie et systèmes d'information puis a ensuite évolué ces 20 dernières années dans le *retail*, tout d'abord de 2004 à 2015 pour les marques Castorama et Brico-Dépôt au sein du Groupe KingFisher, où elle a occupé des postes de contrôleur de gestion puis de Directrice du contrôle financier. Après avoir été *Chief Financial Officer* de Sephora France, elle rejoint Kookai, fin 2017, en tant que *Chief Operating Officer* pour réaliser l'opération de *carve out* (en français « détournement ») avec le groupe Vivarté. Elle est aujourd'hui entrepreneuse et créatrice d'une marque autour du végétal et apportera notamment son expertise financière au Conseil de Surveillance.

Enfin, l'Assemblée Générale se prononcera sur le renouvellement de 2 membres indépendants du Conseil de Surveillance, Laurent Bonduelle et Jean-Pierre Vannier, ainsi que sur la nomination de Corinne Wallaert en remplacement d'Élisabeth Minard dont le mandat arrivera à échéance.

Corinne Wallaert est diplômée de Skema Business School (1990) et titulaire du certificat Administrateur de Sociétés de l'IFA-Sciences Po Paris (2017). Elle a démarré sa carrière à Paris comme chef de produit au sein de l'*Institute for International Research* (entreprise américaine, alors *leader* mondial de l'organisation de conférences et séminaires pour cadres dirigeants) au sein de laquelle elle a évolué jusqu'au poste Directeur de l'activité conférences et séminaires. En 2000, elle a rejoint EDF/GDF en tant que chef de division des formations commerciales et marketing au sein du Service de la Formation Professionnelle puis intègre, en 2004, ENGIE en qualité de Chef de Cabinet du Délégué Régional Nord-Pas de Calais. Depuis 2008, Corinne Wallaert est Directrice communication, formation et relations extérieures du Groupe Lesaffre, acteur mondial de référence dans le domaine des levures et de la fermentation. Elle apportera notamment son expertise en communication corporate et RSE au Conseil de Surveillance.

Le conseil comprendra, sous réserve de l'adoption des résolutions proposées à l'Assemblée Générale, 3 femmes et 5 hommes, se conformant ainsi à la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance, à l'égalité professionnelle et au Code de gouvernance Afep-Medef.

3

3.2.3 Informations relatives aux membres du Conseil de Surveillance

Martin Ducroquet

Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA
Membre du Comité des Comptes depuis le 03/12/2015
Membre indépendant
Nationalité : Française
Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.
Date de 1^{re} nomination : 06/12/2012
Date du dernier renouvellement : 06/12/2018
Date d'échéance du mandat : AG 2021
Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 2 000
Taux de présence au conseil : 100 %

Carrière

Martin Ducroquet a exercé des fonctions chez Siparex Private Equity pendant près de 10 ans, notamment en tant que Directeur d'investissements. À ce titre, il était représentant permanent dans divers Conseils d'Administration et de Surveillance de sociétés non cotées. Il est actuellement Directeur général de Sencrop SAS et Gérant de Tactus SARL.

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2018-2019

- Directeur général de Sencrop SAS
- Gérant de Tactus SARL

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Aucun mandat ou fonction échu

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2019, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

Isabelle Danjou

Vice-présidente du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA depuis le 03/12/2015

Présidente du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA de 2013 à 2015

Membre du Comité des Comptes depuis le 06/12/2012

Membre du Comité d'Éthique depuis le 21/05/2019

Nationalité : Française

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1^{re} nomination : 07/12/2006

Date du dernier renouvellement : 06/12/2018

Date d'échéance du mandat : AG 2021

Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 69 020

Taux de présence au conseil : 85,71 %

Carrière

Docteur en sciences de gestion, Isabelle Danjou a été Chef de Projet à l'agence régionale de développement de 1986 à 1997 puis Directrice de recherche à SKEMA Lille de 1988 à 2006. Elle a publié aux éditions L'Harmattan l'ouvrage « Entreprendre, la passion d'accomplir ensemble ». Après avoir été consultante et formatrice en relations humaines jusqu'en 2017, elle est désormais à la retraite.

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2018-2019

- Aucun mandat dans d'autres sociétés

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Aucun mandat ou fonction échu

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2019, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

Laurent Bonduelle

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

Membre indépendant

Nationalité : Française

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1^{re} nomination : 05/12/2013

Date du dernier renouvellement : 01/12/2016

Date d'échéance du mandat : AG 2019

Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 14 924

Taux de présence au conseil : 85,71 %

Carrière

Diplômé de l'institut Supérieur de Gestion et de l'exécutive MBA d'HEC, Laurent Bonduelle a travaillé 18 ans au sein des Papeteries Dalle & Lecomte/Sibille à l'export puis au sein d'Ahlstrom en recherche et développement : croissance externe (recherche de partenariats à l'international) et interne (évaluation de nouvelles technologies). Il a créé en 2004 une entreprise innovante, la société Résolution, puis en 2011 la SARL Aubepure, aujourd'hui *leader* sur son marché, qui conçoit, fabrique et commercialise des systèmes de solutions de traitement d'eau (effluents phytosanitaires, etc.). Il est actuellement gérant de Aubepure SARL.

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2018-2019

- Gérant de Aubepure SARL

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Gérant de Résolution SARL

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2019, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.



Matthieu Duriez

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

Membre indépendant

Nationalité : Française

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1^{er} nomination : 08/12/2011

Date du dernier renouvellement : 07/12/2017

Date d'échéance du mandat : AG 2020

Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 4 179

Taux de présence au conseil : 100 %

Carrière

Architecte de formation, Matthieu Duriez a exercé cette activité durant 15 ans. Depuis 2002, il est promoteur immobilier et assistant à la Maîtrise d'ouvrage. En 2009, il a créé la structure Amo Développement, en 2012 la SAS « Les Serenies », résidences avec services destinées aux personnes âgées, puis en 2013 la société « Dklic immo » agence immobilière destinée aux primo-accédants (« ça y est j'achète »). Dans le cadre de ses activités de Promotion Immobilière, Matthieu Duriez est actuellement gérant d'une vingtaine de SCCV (Société Civile de Construction Vente).

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2018-2019

- Gérant de la SARL Duriez Amo
- Président de la SAS Duriez Invest
- Président de la SAS Amo Développement
- Gérant de la SCCV le clos des pommiers
- Gérant de la SCCV le clos saint Firmin
- Gérant de la SCCV le parc du château
- Gérant de la SCCV le clos Ernest Cauvin
- Gérant de la SCCV Bobillofts
- Gérant de la SCCV le chêne Houplines Tourcoing
- Gérant de la SCCV LOOS GAMBETTA
- Gérant de la SCCV le Louis
- Gérant de la SCCV La squadra
- Gérant de la SCCV ALTER EGO Herrengrie
- Gérant de la SCCV le LE CEYLAN COURCHEVEL
- Gérant de la SCCV le Chalet LA TANIA
- Gérant de la SCCV COCOON saint André
- Gérant de la SCI LA NAVE Béthune
- Gérant de la SCI MGD l'Épinnoy
- Gérant de la SARL PANEM

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Modul

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2019, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

Élisabeth Minard

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

Membre indépendant

Nationalité : Française

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1^{er} nomination : 02/12/2010

Date du dernier renouvellement : 01/12/2016

Date d'échéance du mandat : AG 2019

Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 52 583

Taux de présence au conseil : 85,71 %

Carrière

Élisabeth Minard a été chef d'entreprise textile de 1975 à 2008. Elle se consacre depuis à la peinture. Elle est inscrite à la maison des artistes et expose son travail dans plusieurs galeries.

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2018-2019

- Aucun mandat dans d'autres sociétés

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Aucun mandat ou fonction échu

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2019, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

Jean-Michel Thierry

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA par cooptation depuis le 28/02/2019

Membre du Comité des Comptes depuis le 28/02/2019

Membre indépendant

Nationalité : Française

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1^{re} nomination : 28/02/2019

Date d'échéance du mandat : AG 2020, sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale du 5 décembre 2019

Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 800

Taux de présence au conseil : 100 %

Carrière

Jean-Michel Thierry est détenteur d'une double formation juridique et d'expertise comptable. Après une première expérience en cabinet généraliste (SOCOGERE), il se spécialise dans l'audit au sein du cabinet FIDUS dont il est associé depuis plus de 20 ans. En 2017, il rejoint RSM, le 7^e réseau international d'audit et de conseils. Il est intervenu dans divers secteurs d'activité (industrie, hôtellerie, services) avant de se spécialiser dans le secteur bancaire et financier. Il est membre de la commission banque de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et du sous-groupe de travail « contrôleur spécifique » (*Covered-bonds*) de cette même compagnie. Il est actuellement Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes, associé des cabinets FIDUS et RSM Paris.

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2018-2019

- Gérant SCI MITRIBELLE
- Président de SAS JM THIERRY Audit & Conseil

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Administrateur FIDUS SA

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2019, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

Marie-France Tisseau

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA de 08/12/2011 au 28/02/2019

Membre du Comité d'Éthique de Bonduelle SA jusqu'au 21 mai 2019

Membre indépendant

Nationalité : Française

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1^{re} nomination : 08/12/2011

Date du dernier renouvellement : 07/12/2017

Date d'échéance du mandat : démission le 28 février 2019

Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 31 176

Taux de présence au conseil : 80 %

Carrière

Licenciée en Droit, spécialisation « Droit des Affaires », Marie-France Tisseau a exercé à Paris de 1970 à 2008, l'activité de Conseil Juridique puis d'Avocat-Conseil, spécialisé en « Droit des Sociétés » et « Droit Fiscal » auprès de sociétés familiales et de filiales françaises de groupes étrangers. Elle est en retraite depuis le 1^{er} avril 2008.

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2018-2019

- Aucun mandat dans d'autres sociétés

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Aucun mandat ou fonction échu

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2019, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.



Jean-Pierre Vannier

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

Membre du Comité des Comptes

Membre Indépendant

Nationalité : Française

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1^{re} nomination : 29/05/2018

Date d'échéance du mandat : AG 2019

Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 500

Taux de présence au conseil : 100 %

Carrière

Diplômé de l'Institut catholique des Arts et Métiers (1994) et de l'Executive MBA de l'EDHEC Business School (2011), Jean-Pierre Vannier a exercé des fonctions de responsable technique et de chef de projets industriels au sein de la société Roquette, groupe mondial *leader* en ingrédients alimentaires et en excipients pharmaceutiques. Il a été Directeur industriel de Reverdia, société franco-néerlandaise, start-up en biotechnologie développant des solutions innovantes pour les bio-polymères. Membre des comités d'investissement pour le groupe Roquette, il est depuis 2016 en charge du Management des *Large Capital Projects*.

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2018-2019

- Aucun mandat dans d'autres sociétés

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Aucun mandat ou fonction échu

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2019, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

Marie-Ange Verdickt

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

Présidente du Comité des Comptes depuis le 29/05/2018

Membre indépendant

Nationalité : Française

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1^{re} nomination : 03/12/2015

Date d'échéance du mandat : AG 2021. Marie-Ange Verdickt a présenté sa démission à effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2019.

Nombre d'actions détenues ⁽¹⁾ : 3 607

Taux de présence au conseil : 100 %

Carrière

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Bordeaux, KEDGE, (1984) et membre de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers), Marie-Ange Verdickt a commencé sa carrière professionnelle comme auditeur chez Deloitte et contrôleur de gestion chez Wang, puis a ensuite travaillé chez Euronext en tant qu'analyste financier, puis responsable du bureau d'analyse financière. De 1998 à 2012, elle a été gérante de fonds actions chez la Financière de l'Échiquier, société de gestion indépendante. Elle a également développé des pratiques d'investissement socialement responsable. Actuellement, Marie-Ange Verdickt exerce des mandats d'administrateur et de membre de Conseils de Surveillance de sociétés.

Mandats et fonctions hors groupe exercés au cours de l'exercice 2018-2019

- Membre du Conseil de Surveillance de Wavestone (société cotée sur Euronext)
- Administrateur de ABC Arbitrage (société cotée sur Euronext)
- Membre du Conseil de Surveillance de CapHorn Invest
- Administrateur de Interparfums (société cotée sur Euronext)

Mandats et fonctions échus exercés au cours des 5 dernières années

- Aucun mandat ou fonction échu

(1) À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 31 août 2019, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

3 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

Tableau de synthèse sur la composition du conseil et des comités au 30 juin 2019

Conseil de Surveillance											
Informations personnelles				Expérience			Position au sein du conseil				
Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions détenues au 31 août 2019	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Indépendance	Date initiale de nominations	Échéance du mandat	Ancienneté au conseil	Participation au Comité des Comptes		
Membres du Conseil de Surveillance nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 3 années ⁽¹⁾											
Martin Ducroquet	46 ans	M	Française	2 000	Néant	oui	06/12/2012	AG 2021	6 ans	Membre	
Isabelle Danjou	64 ans	F	Française	69 020	Néant	non	07/12/2006	AG 2021	12 ans	Membre	
Laurent Bonduelle	62 ans	M	Française	14 924	Néant	oui	05/12/2013	AG 2019	5 ans	Néant	
Matthieu Duriez	60 ans	M	Française	4 179	Néant	oui	08/12/2011	AG 2020	7 ans	Néant	
Élisabeth Minard	64 ans	F	Française	52 583	Néant	oui	02/12/2010	AG 2019	8 ans	Néant	
Jean-Michel Thierry	64 ans	M	Française	800	Néant	oui	28/02/2019 ⁽²⁾	AG 2020	4 mois	Membre	
Jean-Pierre Vannier	48 ans	M	Française	500	Néant	oui	29/05/2018	AG 2019	1 an	Membre	
Marie-Ange Verdickt	56 ans	F	Française	3 607	3	oui	03/12/2015	AG 2021	3 ans	Présidente depuis le 29/05/2018	

1) Le Conseil de Surveillance est renouvelé par tiers tous les trois ans au cours d'une Assemblée Générale ordinaire annuelle afin d'assurer un échelonnement des mandats.

(2) La ratification de la cooptation de Jean-Michel Thierry, en remplacement de Marie-France Tisseau, sera soumise à l'Assemblée Générale du 5 décembre 2019.

Évolution de la composition du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice (situation arrêtée le 30 juin 2019)

Membres du conseil	Date	Départ	Nomination/renouvellement	Fin de mandat	Nationalité/ autres diversifications
Marie-France Tisseau	28/02/2019	Démission			
Jean-Michel Thierry	28/02/2019		Nomination provisoire lors du Conseil de Surveillance du 28 février 2019	AG 2020	Indépendance Compétence

Évolution de la composition du Comité des Comptes au cours de l'exercice (situation arrêtée le 30 juin 2019)

Membres du comité	Date	Départ	Nomination/renouvellement	Fin de mandat	Nationalité/ autres diversifications
Jean-Michel Thierry	28/02/2019		A été coopté, en remplacement de Marie-France Tisseau, en tant que membre du Conseil de Surveillance et a été également nommé en qualité de membre du Comité des Comptes.	AG 2020	Indépendance Compétence



Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

Tableau de synthèse sur la situation des membres du conseil par rapport aux critères d'indépendance énoncés par le Code Afep-Medef pour chaque membre du conseil

Membres du conseil indépendants	Martin Ducroquet	Isabelle Danjou	Laurent Bonduelle	Matthieu Duriez	Élisabeth Minard	Jean-Michel Thierry	Marie-France Tisseau	Jean-Pierre Vannier	Marie-Ange Verdictt
Qualification	Indépendant	Non-indépendante	Indépendant	Indépendant	Indépendante	Indépendant	Indépendante	Indépendant	Indépendante
Ne pas être salarié de la société ou d'une société qu'elle consolide ou de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas être dirigeant mandataire de la société ou mandataire social d'une société du groupe et ne pas l'avoir été au cours des dernières années	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat de membre du conseil ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat de membre du conseil	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil (ou être lié à ces personnes) : • significatif de la société ou son groupe • ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ⁽¹⁾	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas être ou avoir été Commissaire aux Comptes de la société au cours des cinq années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas être membre du conseil de l'entreprise depuis plus de 12 ans ⁽²⁾	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas être un actionnaire participant au contrôle de la société ou de sa mère (seuil de 10 % en capital ou en droits de vote) ⁽²⁾	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et ✗ représente un critère d'indépendance non satisfait

(1) Il n'existe pas de liens familiaux entre mandataires sociaux inférieurs à deux degrés de parenté en ligne directe et trois degrés de parenté en ligne collatérale.

(2) Conformément à la forme sociale de la société, une société en commandite par actions, le contrôle est exercé par l'Associé commandité.

Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance

3.2.4 Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

À la connaissance de la société, conformément aux déclarations reçues des intéressés, au jour de l'établissement du présent document, aucun des mandataires sociaux, ni l'Associé commandité, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été concerné par une faillite, une mise sous séquestre, liquidation ou un placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ;
- n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (du type Autorité des marchés financiers) y compris des organismes professionnels désignés ;
- n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société.

3.2.5 Conflits d'intérêts au niveau de la Gérance et du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la société, conformément aux déclarations reçues des intéressés, au jour de l'établissement du présent document :

- aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de l'Associé commandité, de la Gérance et des membres

du Conseil de Surveillance à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs ;

- il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, fournisseurs ou autres, en vertu desquels l'Associé commandité, la Gérance ou l'un des membres du Conseil de Surveillance a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction générale ;
- il n'existe aucune restriction acceptée par l'Associé commandité, la Gérance ou les membres du Conseil de Surveillance concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'ils détiennent sous réserve des éléments décrits au paragraphe 7.2.3.

3.2.6 Transactions avec les parties liées

- Rémunérations des mandataires sociaux : cf. note 16 de l'annexe aux comptes sociaux annuels.
- Rémunération des dirigeants : cf. note 10.2 de l'annexe aux comptes consolidés annuels.

3.2.7 Contrats de service

Au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrat de service significatif liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

3.3 Informations relatives au fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance présente ci-après les éléments de son rapport visé à l'article L. 226-9 du Code de commerce.

Le Conseil de Surveillance a régulièrement été informé par la Gérance de l'évolution de l'activité du Groupe Bonduelle lors de ses réunions.

La Gérance a tenu à la disposition du Conseil de Surveillance tous les documents nécessaires à la vérification du respect de ses obligations et aux contrôles des comptes sociaux et consolidés. Elle a fourni toutes les informations sur les comptes, les engagements financiers et les risques afférents aux activités du groupe au Conseil de Surveillance.

Le rapport de la Gérance montre l'évolution des activités et des résultats du groupe au cours de l'exercice 2018-2019. Les comptes consolidés font apparaître un chiffre d'affaires de 2 777,1 millions d'euros contre 2 776,6 millions d'euros l'exercice précédent, un résultat opérationnel courant de 123,7 millions d'euros contre 123,6 millions d'euros et un bénéfice net part du groupe de 72,6 millions d'euros contre 72,4 millions d'euros en 2017-2018.

Le Conseil de Surveillance souligne la stabilité du chiffre d'affaires et de la rentabilité opérationnelle courante malgré un environnement de consommation fragile et volatile et des campagnes agricoles particulièrement délicates.

Le Conseil de Surveillance s'associe à la proposition faite par la Gérance de fixer le montant du dividende à 0,50 € brut par action.

En conclusion, aucune remarque n'est à formuler sur les comptes présentés et les résolutions proposées n'appellent pas de commentaires de la part du Conseil de Surveillance. Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler les autorisations et délégations arrivées à échéance accordées à la Gérance lors des Assemblées Générales antérieures.

3.3.1 Code de gouvernance

Le Conseil de Surveillance du Groupe Bonduelle a adhéré aux principes du Code de gouvernance Afep-Medef lors de la réunion du 4 décembre 2008.

Il a observé que certaines dispositions avaient un caractère non applicable dans le cas d'une société en commandite par actions (notamment point 3 du Code Afep-Medef, relatif à la diversité des modes d'organisation de la gouvernance), du fait notamment du rôle du Conseil de Surveillance dans le processus de décision (notamment point 1.2 du Code Afep-Medef, relatif au Conseil d'Administration de société anonyme). Les dispositions du code relatives au Comité de Nomination et de Rémunération ne sont pas non plus applicables dans la mesure où ce comité est constitué au

sein de Bonduelle SA. Guillaume Debrosse, représentant permanent du Gérant, Pierre et Benoît Bonduelle SAS, ne reçoit aucune rémunération à ce titre, mais au titre de son mandat de Directeur général de Bonduelle SA. Enfin, du fait de l'absence de salarié chez Bonduelle SCA et du rôle de Bonduelle SA dans le processus de décision du groupe, il a été décidé, préalablement à la dernière révision du Code Afep-Medef et à la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite loi « Pacte »), de nommer un administrateur représentant les salariés au sein du Conseil d'Administration de Bonduelle SA. Bonduelle SCA se mettra en conformité avec les dispositions de la loi Pacte sur ce point dans les délais légaux pour nommer un membre représentant les salariés au sein du Conseil de Surveillance.

3.3.2 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance

En vertu des dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance est composé de 3 à 18 membres choisis parmi les Associés n'ayant ni la qualité d'Associé commandité, ni celle de représentant légal de l'Associé commandité, ni celle de dirigeant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS. Ses membres sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de 3 ans.

Sa composition actuelle est décrite au 3.2.2.

Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance assume une mission de contrôle permanent de la gestion de la société. Cette mission s'étend aux domaines suivants :

- l'examen de l'élaboration et du contrôle des informations comptables et financières ;
- l'examen de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la société (au cours de l'examen des comptes annuels et semestriels et chaque fois que nécessaire) ;
- l'examen des comptes annuels et semestriels arrêtés par la Gérance ;

Informations relatives au fonctionnement du Conseil de Surveillance

- l'appréciation de la régularité et de l'opportunité de la gestion ;
- l'appréciation des moyens mis en œuvre par la société pour mesurer et suivre son exposition aux risques (notamment dans le cadre de la cartographie des risques) ;
- l'appréciation du respect des droits de l'actionnaire. Le Conseil de Surveillance doit s'assurer en particulier de la pertinence, de l'équilibre, de la comparabilité, de la fiabilité, de la clarté et de la pédagogie des informations fournies aux actionnaires et aux marchés financiers notamment sur la stratégie, le modèle de développement, la prise en compte des enjeux extra-financiers significatifs pour la société ainsi que sur ses perspectives à long terme, et ce dans le respect des normes comptables en vigueur ;
- l'émission d'un rapport annuel dans lequel il signale, notamment, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes sociaux et consolidés ;
- l'émission d'un rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les Statuts prévoient que le Conseil de Surveillance se réunisse aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et le règlement intérieur fixe à 4 le nombre minimum de réunions.

Au cours de ces réunions, le conseil peut, s'il l'estime utile, entendre la Gérance, la Direction générale du groupe, les Directeur(trice)s généraux(générales) des *business units*, les Commissaires aux Comptes, le Directeur financier du groupe, le Directeur de l'audit interne, le Directeur juridique du groupe ou tout autre collaborateur pour approfondir sa réflexion et assurer sa mission.

Il peut également faire appel à des experts ou conseils externes de son choix, et ce, aux frais de la société.

Afin de préciser les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, le Conseil de Surveillance a élaboré un règlement intérieur qui précise également les droits et les obligations de ses membres. Ce règlement intérieur a été mis à jour lors de sa séance du 7 décembre 2017.

Comités spécialisés

Le Conseil de Surveillance peut constituer en son sein un ou plusieurs comités en charge de l'étude de questions importantes et nécessitant un travail de réflexion approfondie. Il peut décider d'associer à ces comités, à l'exception du Comité des Comptes, des personnes extérieures au Conseil de Surveillance.

Le conseil a décidé de la création d'un Comité des Comptes composé d'au moins 3 membres et d'un maximum de 5 membres, choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance, dont les critères de compétence sont définis par la loi, le règlement intérieur du Conseil de Surveillance et les règles de fonctionnement du Comité des Comptes.

Ce comité est chargé de préparer les réunions du Conseil de Surveillance notamment sur les points suivants :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière en formulant, le cas échéant, des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- l'émission d'une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- le suivi de la réalisation par le Commissaire aux Comptes de sa mission en tenant compte, le cas échéant, des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ;
- l'approbation de la fourniture par les Commissaires aux Comptes de services autres que la certification des comptes ;
- l'indépendance des Commissaires aux Comptes, et en particulier le respect des règles de désignation des Commissaires aux Comptes et de durée de leur mandat.

Le Comité des Comptes s'appuie dans son fonctionnement sur les recommandations du rapport Poupart Lafarge du 22 juillet 2010, rapport établi sous l'égide de l'AMF.

Conflits d'intérêts

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit les modalités de gestion des conflits d'intérêts au sein du conseil.

Ainsi, dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du Conseil de Surveillance concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil de Surveillance ;
- en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
 - soit ne pas assister aux réunions du Conseil de Surveillance durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
 - soit démissionner de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité du membre du conseil pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil de Surveillance ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) du Conseil de Surveillance dont il a des motifs sérieux de penser qu'il(s) est(sont) en situation de conflit d'intérêts des informations



ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil de Surveillance de cette absence de transmission.

Lors de sa réunion du 27 septembre 2019, le conseil a confirmé qu'aucun des membres ne s'était trouvé en conflit d'intérêts à l'occasion de l'exercice de son mandat au titre de 2018-2019.

Activité du conseil au cours de l'exercice

Travaux du Conseil de Surveillance

Durant l'exercice, 7 réunions, d'une durée moyenne de 4 heures, se sont tenues.

Le Conseil de Surveillance s'est rendu à Lyon en juin 2019. Cette mission lui a permis de visiter des sites industriels de la *business unit* Bonduelle Fresh Europe à Genas et d'échanger avec les équipes locales.

Lors de ses réunions des 28 septembre 2018 et 28 février 2019, le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes annuels et semestriels arrêtés par la Gérance et pris connaissance des éléments de la communication financière sur lesquels il a exprimé son avis.

Lors de sa réunion du 23 avril 2019, le conseil a procédé à l'examen d'une convention réglementée relative à un cautionnement émis au profit de la société Bonduelle SA dans le cadre de la souscription d'un emprunt obligataire.

Lors de sa réunion du 27 septembre 2019, le conseil a réexaminé les conventions conclues lors d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de cet exercice. Il a été constaté que les conditions économiques de ces conventions n'avaient pas évolué.

Le conseil a également bénéficié de présentations spécifiques effectuées par la Gérance sur la marche des affaires et le suivi des activités du groupe ainsi que sur les orientations stratégiques. Il est précisé que la tenue des réunions s'est effectuée principalement hors présence du Gérant.

Il lui a par ailleurs été présenté un état des lieux de la communication financière et de la relation investisseurs du Groupe Bonduelle, l'organisation et la politique du groupe en matière RSE et notamment le Manifesto, les réflexions et études sur l'évolution des systèmes d'information du Groupe Bonduelle et les dispositifs et la gouvernance en matière de *compliance* (loi Sapin II, loi sur le devoir de vigilance et Règlement Européen sur la Protection des Données et Droit de la Concurrence).

Le taux de participation à ces réunions a été de 92,85 %, comme présenté dans le tableau ci-après.

Le conseil a bénéficié d'informations et de présentations d'une grande qualité. Il a apprécié l'exhaustivité des informations et des rapports qui ont été présentés, ainsi que la qualité des échanges entre le conseil et la Gérance.

Le conseil a examiné son fonctionnement en 2018-2019 et considère qu'il a été en mesure d'exercer de manière constructive sa mission de contrôle et s'est assuré de la contribution effective de chacun de ses membres.

Travaux du Comité des Comptes

Le Comité des Comptes est composé au titre de l'exercice 2018-2019 de 4 puis 5 membres.

Marie-Ange Verdickt en a assuré la présidence, les autres membres étant Isabelle Danjou, Martin Ducroquet, Jean-Pierre Vannier et Jean-Michel Thierry.

Il est précisé que Jean-Michel Thierry, Expert-comptable et Commissaire aux Comptes, a rejoint le Comité des Comptes le 28 février 2019, après avoir été coopté au sein du Conseil de Surveillance, en remplacement de Marie-France Tisseau, démissionnaire.

Les membres du Comité des Comptes sont indépendants, à l'exception d'Isabelle Danjou qui a perdu cette qualité le 6 décembre 2018, et disposent de compétences comptables, juridiques et financières, ou de contrôle légal des comptes caractérisées par la formation et/ou le parcours professionnel desdits membres (cf. paragraphe 3.2).

Le Comité des Comptes s'est réuni à 4 reprises durant l'exercice. Le taux de participation a été de 100 %.

Son activité a porté notamment sur les points suivants :

- l'examen approfondi des comptes semestriels et annuels ;
- l'examen des rapports de l'audit interne ;
- l'examen de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- le suivi de la démarche « cartographie des risques » et des plans d'actions engagés relatifs aux principaux risques identifiés ;
- l'approbation des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC).

En outre, il a été présenté au Comité des Comptes la politique en matière de trésorerie et couvertures du groupe et un état d'avancement des différents programmes de *compliance*.

Par ailleurs, le comité a défini, en accord avec la Direction du groupe, le programme des travaux et missions confiés à la Direction de l'audit interne.

Le Comité des Comptes a, au cours de ses réunions, entendu le Directeur général adjoint Finance et Développement du groupe, des responsables des services financiers du groupe et de l'audit interne ainsi que les Commissaires aux Comptes.

Le Comité des Comptes constate avec satisfaction qu'à l'occasion de leur audition les Commissaires aux Comptes ont souligné à nouveau la qualité de l'organisation des clôtures comptables, des dossiers mis à disposition et des explications fournies par les Directions financières locales et la Direction des services financiers du Groupe Bonduelle.

La Présidente, en complément des synthèses régulières de chaque réunion adressées au Conseil de Surveillance, lui a présenté lors de sa réunion du 28 juin 2019 un compte rendu annuel des travaux du comité.

Tableau d'assiduité des membres du conseil et des comités

	Conseil	Comité des Comptes
Nombre de réunions en 2018 -2019	7	4
Participation des membres :		
Martin Ducroquet	7 séances/100 %	4 séances/100 %
Isabelle Danjou	6 séances/85,71 %	4 séances/100 %
Laurent Bonduelle	6 séances/85,71 %	
Matthieu Duriez	7 séances/100 %	
Élisabeth Minard	6 séances/85,71 %	
Jean-Michel Thierry	2 séances/100 % ⁽²⁾	1 séance/100 % ⁽²⁾
Marie-France Tisseau	4 séances/80 % ⁽¹⁾	
Jean-Pierre Vannier	7 séances/100 %	4 séances/100 %
Marie-Ange Verdickt	7 séances/100 %	4 séances/100 %
Taux global d'assiduité	92,85 %	100 %

(1) Démission en cours d'exercice.

(2) Cooptation en remplacement de Marie-France Tisseau et nomination au Comité des Comptes.

3.4 Informations relatives aux rémunérations

Les rémunérations des mandataires sociaux et des dirigeants sont respectivement précisées à la note 16 de l'annexe aux comptes sociaux annuels et à la note 10.2 de l'annexe aux comptes consolidés annuels.

3.5 Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

- La structure du capital de la société est détaillée en parties 7.1.2 et 7.2.
- Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11.
- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 sont précisées en partie 7.2 « Actionnariat ».
- Aucun détenteur ne possède de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier, sont précisés en partie 7.6 « Renseignements de caractère général concernant la société ».
- Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote sont détaillés en partie 7.2.3. « Pacte d'actionnaires ».
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement de la Gérance ainsi qu'à la modification des Statuts de la société sont mentionnées en partie 7.6 « Renseignements de caractère général concernant la société ».
- Les pouvoirs de la Gérance, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions sont précisés en parties 7.1.3 « Délégations et autorisations données à la Gérance en matière d'augmentation du capital » et 7.5 « Descriptif du programme de rachat d'actions ».
- Il n'y a pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.
- Aucun accord ne prévoit d'indemnités pour la Gérance ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.



Rapport de la Gérance



4.1	Activité et résultats <small>RFA</small>	134
4.1.1	Chiffre d'affaires	134
4.1.2	Résultat opérationnel	135
4.1.3	Résultat net	135
4.1.4	Investissements et recherche et développement	135
4.1.5	Évolution des capitaux employés et du besoin en fonds de roulement	135
4.1.6	Dette financière et ratio d'endettement	136
4.1.7	Faits marquants de l'exercice	136
4.2	Facteurs de risques <small>RFA</small>	141
4.2.1	Synthèse des principaux facteurs de risques auxquels Bonduelle estime être exposé à la date du présent document d'enregistrement universel	142
4.2.2	Détails des principaux facteurs de risques auxquels le Groupe Bonduelle estime être exposé à la date du présent document d'enregistrement universel	142
4.3	Risques financiers, juridiques et politique de couverture <small>RFA</small>	154
4.3.1	Risques financiers	154
4.3.2	Risques sur actions	155
4.3.3	Risques juridiques	155
4.3.4	Couverture des risques non financiers	156
4.4	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques <small>RFA</small>	157
4.4.1	L'organisation du Groupe Bonduelle	157
4.4.2	Les acteurs de la gestion des risques du contrôle interne	158
4.4.3	Procédures de gestion des risques	159
4.4.4	Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable	159
4.4.5	Autres informations	159

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

Le rapport de la gérance intègre également la déclaration de performance extra financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce présentée dans le chapitre 2.3 du document d'enregistrement universel.



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS
SUR BONDUELLE.COM

Introduction

Le chiffre d'affaires 2018-2019 du Groupe Bonduelle s'établit à 2 777,1 millions d'euros, stable comparé à l'exercice précédent, dans un climat de consommation fragile dans plusieurs zones.

Le résultat opérationnel courant affiche également une quasi-stabilité à 123,7 millions d'euros malgré une campagne agricole 2018 difficile.

L'acquisition de la marque Del Monte, contributive en chiffre d'affaires et en rentabilité sur l'exercice, et l'acquisition d'outils de conditionnement et de transformation en surgelés aux USA et en Russie attestent de la capacité du groupe à saisir, de façon sélective, les opportunités offertes par cet environnement économique exigeant.

Dans un contexte de consommation toujours volatile et peu dynamique dans plusieurs régions et de conditions météorologiques défavorables, le Groupe Bonduelle démontre une fois de plus sa résilience et l'agilité de ses équipes.

4.1 Activité et résultats

4.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe s'établit à 2 777,1 millions d'euros au terme de l'exercice 2018-2019 (1^{er} juillet 2018 - 30 juin 2019), stable comparé à l'exercice précédent en données publiées. Cette évolution comprend la contribution de l'activité Del Monte acquise en début d'exercice (+ 1,2 %) et l'impact net des changes (+ 0,3 %). La croissance négative en données comparables ⁽¹⁾ (- 1,5 %) s'explique en totalité par l'évolution de l'activité frais aux États-Unis, les autres activités du groupe affichant une croissance de + 2,8 % à taux de change et périmètre constants.

Zone Europe

La zone Europe, représentant 47 % du chiffre d'affaires du groupe, affiche une croissance annuelle de + 0,5 % en données publiées et + 0,7 % en données comparables ⁽¹⁾.

Les activités aux marques Bonduelle et Cassegrain ont poursuivi leur croissance en volume et chiffre d'affaires dans les différents segments - conserve, surgelé, frais prêt à l'emploi et frais prêt à consommer - sur des marchés

pourtant peu dynamiques. Le groupe renforce ainsi ses parts de marché grâce aux nombreuses innovations - lancements puis déploiements paneuropéens - dans l'univers végétal, associant légumes, céréales et légumineuses sous différentes formes et destinées aux différents instants de consommation.

Zone hors Europe

La zone hors Europe, représentant 53 % du chiffre d'affaires du groupe, enregistre un retrait de - 0,4 % en données publiées et - 3,4 % en données comparables ⁽¹⁾ sur l'exercice 2018-2019.

Cette évolution est expliquée dans l'activité frais en Amérique du Nord par la diversification de *sourcing* d'un client important enregistrée dès le 2^e trimestre de l'exercice et par la rationalisation du portefeuille produits (arrêt de la découpe de fruits et baisse des salades en sachet). Les activités conserve et surgelé de cette même zone enregistrent, elles, une croissance robuste, alimentée tant par la croissance interne que par l'acquisition de la marque Del Monte au Canada, dont les performances sont conformes aux attentes. Des capacités additionnelles de conditionnement en surgelé ont été intégrées via l'acquisition du site de Lebanon (Pennsylvanie - États-Unis).

(1) Données comparables, soit à taux de change et périmètre constants. Le chiffre d'affaires en devise de la période en cours est converti aux taux de change de la période de comparaison et l'impact des acquisitions (ou prises de contrôle) ou des cessions est traité comme suit :

- pour les acquisitions (ou prises de contrôle) d'activités au cours de la période actuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur la période depuis la date d'acquisition est exclu du calcul de la croissance interne ;
- pour les acquisitions (ou prises de contrôle) d'activités au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé sur la période actuelle allant jusqu'au 1^{er} anniversaire de l'acquisition est exclu ;
- pour les cessions (ou pertes de contrôle) d'activités au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé sur la période comparative de l'exercice précédent jusqu'à la date de cession est exclu ;
- pour les cessions (ou pertes de contrôle) d'activités au cours de l'exercice actuel, le chiffre d'affaires réalisé sur la période commençant 12 mois avant la date de cession et allant jusqu'à la date de clôture de la période comparative de l'exercice précédent est exclu.



La zone Eurasie (Russie et autres pays de la CEI) a montré sur l'exercice une activité très dynamique grâce aux innovations à succès - gamme maïs jeune, gamme légumes cuisinés en bocaux (avec investissements dans une ligne bocaux), olives en conserve - dynamique que viendra renforcer dès l'exercice prochain l'activité surgelé produite localement grâce à l'acquisition de l'usine de Belgorod (Russie).

4.1.2 Résultat opérationnel

Au titre de l'exercice 2018-2019, le Groupe Bonduelle atteint un résultat opérationnel courant de 123,7 millions d'euros contre 123,6 millions d'euros l'exercice précédent, stable en données publiées et préserve ainsi sa marge opérationnelle courante à 4,5 %.

En Europe, le résultat opérationnel courant limite son recul malgré l'impact défavorable des campagnes agricoles et permet d'afficher en année pleine une marge opérationnelle courante de 4,2 % contre 4,4 % l'exercice précédent. Dans un climat de consommation peu favorable, le groupe a poursuivi ses investissements marketing et sa politique d'innovations relatives.

En zone hors Europe, la bonne tenue des activités de longue conservation en Amérique du Nord (conserve et surgelé) et dans la zone Eurasie (Russie et autres pays de la CEI), la bonne résistance de la rentabilité de Bonduelle Fresh Americas, ainsi que l'acquisition relative de Del Monte entraînent une hausse de la marge opérationnelle courante à 4,7 %, en progression de 20 bps, malgré l'impact des campagnes agricoles en Russie et au Canada.

Les éléments non récurrents s'élèvent sur l'exercice à - 7,9 millions d'euros. Outre les coûts liés à l'arrêt d'activités non contributives chez Bonduelle Fresh Americas, ils comprennent les coûts et pertes d'exploitation nettes d'indemnisation relatifs à une alerte sanitaire ayant affecté le groupe aux États-Unis et au Canada, soit une charge de 4,5 millions d'euros. Bien que ne concernant pas les produits commercialisés par Bonduelle, cette alerte des autorités américaines et canadiennes a entraîné des pertes de chiffre d'affaires et des coûts additionnels pour partie indemnisés par la compagnie d'assurance du groupe au titre de la police contamination souscrite.

Après prise en compte de ces éléments non récurrents, le résultat opérationnel du Groupe Bonduelle s'établit à 115,8 millions d'euros contre 119,- millions d'euros l'exercice précédent, stable après retraitement de l'impact de la crise sanitaire mentionnée.

4.1.3 Résultat net

Le résultat financier s'établit à - 22,6 millions d'euros, contre - 25,3 millions d'euros à l'exercice précédent, soit une charge financière en retrait de 2,7 millions d'euros liée à un résultat de changes à l'équilibre et au refinancement compétitif via un USPP de 140 millions d'euros mis en place sur l'exercice.

La charge d'impôts reste stable à 20,6 millions d'euros, correspondant à un taux d'impôt effectif de 22,1 % (contre 22,8 % l'exercice précédent).

Après prise en compte de la charge d'impôts et du résultat financier, le résultat net du Groupe Bonduelle au titre de l'exercice 2018-2019 s'établit à 72,6 millions d'euros, contre 72,3 millions d'euros l'exercice précédent.

4.1.4 Investissements et recherche et développement

Les efforts de recherche et développement, s'élevant à près d'1 % du chiffre d'affaires, se sont poursuivis tant dans la recherche de nouveaux *process* industriels qu'en matière de packaging et d'économies d'énergie, les investissements industriels de l'exercice s'élevant eux à 104,3 millions d'euros.

4.1.5 Évolution des capitaux employés et du besoin en fonds de roulement

L'optimisation des capitaux employés du Groupe Bonduelle est une priorité à laquelle chacun a été sensibilisé, entre autres, par le biais de la démarche *Finance for Growth*. En définissant et partageant régulièrement en interne des indicateurs de mesure de la performance des principaux agrégats financiers, en formant les collaborateurs et en communiquant sur les enjeux, le Groupe Bonduelle a mis en place une gestion efficace de son besoin en fonds de roulement et de la gestion de ses investissements en général.

Ainsi, dans un contexte où le Groupe Bonduelle a finalisé trois acquisitions sur l'exercice, les capitaux employés (total capitaux propres et dette financière nette) affichent une hausse modérée d'un exercice à l'autre et s'établissent à 1 379,7 millions d'euros.

Au 30 juin 2019, le ratio de retour sur capitaux employés (ROCE ⁽¹⁾) s'établit à 9,- %, en repli de 80 bps par rapport à l'exercice précédent.

(1) Résultat opérationnel courant avant impôt/capitaux employés.

4.1.6 Dette financière et ratio d'endettement

Dans un contexte d'acquisitions multiples sur l'exercice 2018-2019, la dette financière nette du groupe est en légère hausse et s'établit au 30 juin 2019 à 654,7 millions d'euros contre 617,4 l'exercice précédent.

Pour autant, reflet d'une structure financière solide, le ratio d'endettement s'améliore encore pour s'établir à 90,3 % contre 95,4 % au 30 juin 2018 ; le levier d'endettement (dette

nette/EBITDA récurrent) s'affichant quant à lui à 3,07 contre 2,91 en 2017-2018. La situation de taux bas généralisée a été mise à profit pour assurer le refinancement à des conditions particulièrement attractives de l'EuroPP arrivé à maturité en mars 2019. Ainsi, le coût moyen de la dette poursuit sa baisse et s'établit désormais à 2,41 % contre 2,65 % en 2018-2019.

Le groupe dispose d'un montant de 444 544 actions propres soit une contre-valeur, sur la base du cours au 30 juin 2019 de 28,80 euros, de 12,8 millions d'euros, autocontrôle générateur d'un endettement et soustrait, conformément aux IFRS, des capitaux propres.

Endettement financier net

(en millions d'euros)	Au 30/06/2017	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Endettement financier net	661,6	617,4	654,7
Capitaux propres	606,5	646,8	725,-
Dette financière nette sur fonds propres	109,1 %	95,4 %	90,3 %
Dette nette/REBITDA	3,53	2,91	3,07

4.1.7 Faits marquants de l'exercice

Communication suite à la décision de la Commission Européenne du 27 septembre 2019

La Commission Européenne a adopté le 27 septembre 2019 sa décision de sanctions envers différents intervenants de certains segments de marché de la conserve de légumes en Europe.

Dans le cadre des investigations menées par la Commission sur le fonctionnement de ces marchés dans les années 2000, et comme mentionné dans ses documents de référence depuis l'exercice 2013-2014, le Groupe Bonduelle a déposé une demande d'immunité d'amende et a obtenu, en date du 24 septembre 2013, une immunité conditionnelle. La décision de la Commission confirme l'absence de sanctions financières à l'égard du groupe.

Pour rappel, Bonduelle a mis en place en 2013, au sein de tous ses segments d'activité, un dispositif de formation de ses salariés au droit de la concurrence, complété par un système d'alerte. Ces principes, réunis dans une Charte éthique, guident au quotidien l'ensemble des collaborateurs et servent de référence au Comité d'Éthique.

Acquisition d'une usine de surgelés en Russie

Le Groupe Bonduelle a annoncé le 3 juin 2019 avoir acquis les actifs industriels de la société de production de légumes surgelés LLC SHOCK située dans la région de Belgorod (Russie).

Située dans une région agricole renommée - climat tempéré, sols particulièrement fertiles (terres noires) - cette implantation industrielle doit permettre d'accélérer le développement de l'activité de légumes surgelés de Bonduelle dans ces mêmes marchés, au travers d'une production de grande qualité.

Cet outil de production, dont le coût d'acquisition initial (environ 7 millions d'euros) et les investissements nécessaires restent limités, permettra de transformer annuellement de 6 000 à 10 000 tonnes de légumes surgelés. Le site emploiera environ 50 collaborateurs permanents et travaillera en partenariat avec le monde agricole local, y développant son savoir-faire en matière de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Bonduelle émet avec succès un nouvel emprunt obligataire privé sur le marché américain (USPP)

Dans une logique de recherche de maturité de ses financements et du refinancement de l'euroPP arrivé à échéance le 11 mars 2019, Bonduelle a émis le 2 mai 2019 un nouveau placement privé aux États-Unis (USPP) d'un montant de 140 millions d'euros présentant une maturité de 10 ans. La maturité moyenne de l'ensemble de la dette du groupe se voit ainsi portée à plus de 4 ans.

Bonduelle, présent sur le marché des USPP depuis 2000, a pu émettre ce placement privé dans des conditions particulièrement compétitives auprès d'un pool d'investisseurs historiques ayant renouvelé sa confiance au groupe. L'opération, largement sursouscrite, permet au groupe d'abaisser sensiblement le coût moyen de sa dette.

Bonduelle a été conseillé par Natixis, ayant tenu le rôle d'agent, et le cabinet Willkie Farr & Gallagher, en tant qu'avocat conseil.

Bonduelle poursuit son développement en surgelés aux États-Unis avec l'acquisition de l'usine de Lebanon

Le Groupe Bonduelle a annoncé le 12 février 2019 avoir conclu un accord définitif avec la société américaine Seneca Foods Corporation (NASDAQ : SENE, SENEB) visant l'acquisition de son usine de Lebanon (Pennsylvanie, États-Unis).

Cette usine, destinée au conditionnement de produits surgelés, construite en 2008 et acquise par Seneca en 2010, dispose d'une capacité de 45 000 tonnes sur 7 lignes de conditionnement en parfait état de fonctionnement, d'une importante capacité de stockage, et compte 140 collaborateurs permanents.

Limitée jusqu'alors dans sa capacité de développement, la *business unit* Bonduelle Americas Long Life (BALL) vient ainsi compléter son dispositif industriel surgelé en Amérique du Nord, comptant 4 outils industriels à l'Est des États-Unis et 6 au Canada. Outre la capacité de conditionnement complémentaire génératrice de chiffre d'affaires, cette acquisition permettra à la fois des synergies industrielles et logistiques avec les outils existants et offrira une qualité de service renforcée au bénéfice des clients de la *business unit* BALL.

Cette acquisition, incluant les actifs industriels, les stocks de produits surgelés et le personnel du site industriel de Lebanon (États-Unis), effective le 11 février 2019, sera, compte tenu de la saisonnalité de l'activité, relative dès l'exercice 2019-2020.

Cooptation d'un membre au Conseil de Surveillance

À l'occasion du Conseil de Surveillance du 28 février 2019, Marie-France Tisseau a souhaité, pour raisons personnelles, se démettre de son mandat de membre du conseil. Le conseil a coopté lors de cette même séance Jean-Michel Thierry, expert-comptable et Commissaire aux Comptes en tant que membre du conseil et du Comité des Comptes.

Cette cooptation sera soumise à ratification au plus tard lors de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2019.

Communication institutionnelle

En 2050, il y aura 9 milliards de femmes et d'hommes à nourrir. Une échéance qui rend la révolution de l'alimentation végétale inéluctable, et qui justifie l'ambition du Groupe Bonduelle, portée par son plan de transformation VegeGo! d'être d'ici à 2025 « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ».

À mi-chemin de la feuille de route de ce plan, le groupe souhaite faire connaître à ses publics son ambition de créer ensemble un futur meilleur à travers l'alimentation végétale, et ainsi développer sa communication institutionnelle, notamment au travers d'une signature : La nature, notre futur.

Essentielle pour renforcer sa notoriété, nourrir son image et fédérer l'ensemble des parties prenantes autour de sa

vision, celle-ci répond également à un enjeu de réassurance auprès de ses publics et poursuit 3 objectifs : informer, faire comprendre le sens de son action et développer un attachement autour de l'entreprise et de ses engagements.

Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)

Par son métier, en lien direct avec le monde agricole, par ses produits, base naturelle de la nutrition, par son éthique, construite au fil des générations en se basant sur des valeurs essentielles, le Groupe Bonduelle a su donner au travers de son histoire une importance centrale à ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler développement durable.

Solidement ancrée dans la stratégie et les pratiques du groupe, la politique RSE de Bonduelle a conforté en 2018-2019 son caractère visionnaire et sa portée internationale. En lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et portés par la croissance du groupe, les enjeux RSE ont élargi leurs horizons.

Bonduelle a reconduit en 2018-2019 sa participation aux ODD, qui visent à éradiquer la faim et la pauvreté d'ici 2030, tout en reconnaissant que le développement humain et la préservation de notre planète vont de pair. Dans le prolongement de la vision et de l'ambition du groupe définies dans le cadre de son projet VegeGo!, ces objectifs mondiaux offrent une perspective nouvelle à la démarche RSE de Bonduelle : plus de la moitié des enjeux matériels du groupe y concourent (voir partie 2.2.1.4 Tableau de bord de la démarche RSE du Groupe Bonduelle).

Le Global Compact France a primé le 25 juin 2019 la Communication sur le Progrès de Bonduelle dans la catégorie GC *Advanced*. Le jury a salué la clarté, la pédagogie et la transparence du rapport RSE du groupe. Il a apprécié la mise en place de critères environnementaux dans les décisions d'investissement, la Charte d'approvisionnement agronomique et les informations sur le déploiement de la culture de l'éthique.

Transparence et reconnaissance

Dans le cadre de sa démarche de progrès en matière de Responsabilité sociétale d'entreprise, le groupe a obtenu dès 2012 le niveau d'application B+ du *Global Reporting Initiative* (GRI) pour son rapport RSE. Depuis 2015, ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle. Le cabinet Deloitte, Co-Commissaire aux Comptes, a mené des travaux de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le présent document.

Bonduelle fait partie depuis 2009 de l'index Gaïa, palmarès des moyennes capitalisations en matière de développement durable, dans lequel l'entreprise maintient une note générale favorable avec 77 points sur 100, et une 32^e place sur les 85 entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions d'euros (résultats publiés en octobre 2018). Le Groupe Bonduelle est également membre de l'indice Euronext IAS (indice de l'actionnariat salarié).

En 2018, Bonduelle a été en lice avec quatre autres finalistes européens pour son reporting RSE aux *European Business Awards for the environment*. Ce trophée, organisé par la Commission Européenne, récompense les entreprises à la pointe de l'éco-innovation ou ayant inscrit le respect de l'environnement au cœur de leurs principes.

Co-construction avec les parties prenantes

Bonduelle est engagé depuis 2003 dans une politique volontariste de réduction de son empreinte environnementale liée au fonctionnement de ses sites de production, à l'emballage et au transport de ses produits. La bonne gestion de l'eau, tout comme les économies d'énergie et la diminution des émissions de gaz à effet de serre sont les priorités de l'entreprise. Ces axes d'actions stratégiques historiques ont été confirmés par la construction d'une matrice de matérialité avec ses parties prenantes (voir partie 2.2.1.5 Matrice de matérialité), outil permettant d'identifier les axes de progrès prioritaires du groupe en matière de RSE.

La volonté du groupe est d'encourager un dialogue de qualité avec l'ensemble de ses parties prenantes. Cette dimension humaine a toujours animé Bonduelle, entreprise familiale, respectueuse des valeurs d'échange et de sincérité qui fondent sa réputation (voir partie 2.2.1.6 Modalités de dialogue avec les parties prenantes).

Dialogue avec le grand public

Depuis sa création, Bonduelle est partenaire du World Forum pour l'économie responsable. L'événement est organisé chaque année en octobre en France. L'édition 2019 du World Forum a pour thème « *Ego imperium*, j'ai le pouvoir de changer le monde », l'occasion pour Bonduelle de présenter ses engagements et de proposer à ses collaborateurs de suivre l'ensemble des événements.

Par ailleurs, pour sa quatrième participation à la plus grande manifestation agricole française, le Salon international de l'agriculture de Paris, l'objectif de Bonduelle a été de présenter son manifeste et ses engagements responsables, avec pour point d'orgue le lancement de ses premières références de produits sans résidu de pesticides. Le salon a été un moment d'échanges privilégiés entre l'entreprise Bonduelle, ses agriculteurs partenaires et les consommateurs. Chaque jour, des agriculteurs partenaires de Bonduelle étaient présents pour expliquer au grand public leur métier et la production de légumes, salades de plein champ ou de champignons.

Engagements sociétaux en faveur des communautés

Bonduelle a fait de la participation à la vie locale de ses implantations une priorité. L'objectif est de mobiliser les collaborateurs afin de contribuer au mieux-vivre des communautés. Chaque site a pour ambition, en tenant compte de ses spécificités, de développer au moins un projet mené avec des acteurs locaux (voir 2.7.6.1 Participer à la vie locale des implantations et mobilisation des salariés).

La Fondation Louis Bonduelle, quant à elle, est née en 2004 du désir du groupe de contribuer aux enjeux de santé publique liés à l'alimentation. Elle a pour mission de faire évoluer durablement

les comportements alimentaires, dans tous les pays où Bonduelle est implanté. À travers sa fondation d'entreprise, le groupe lance notamment des appels à projets destinés à soutenir les initiatives locales dont l'objectif est d'aider les populations à mieux se nourrir (voir 2.6.3.1 Information et actions de sensibilisation à l'alimentation saine et durable).

Promotion de la diversité

Le Groupe Bonduelle est attaché à la diversité de ses collaborateurs. Il s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de conditions de travail. Cette politique de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche mais perdure également durant l'ensemble du parcours professionnel. Elle s'accompagne d'actions destinées à favoriser la diversité (voir 2.7.4.3 Diversité) et se reflète dans les évolutions des organes de direction et de la gouvernance du groupe.

Utilisation durable des ressources

Le Groupe Bonduelle s'est engagé, en 2014-2015, dans une vaste cartographie de ses usages de l'eau à toutes les étapes de son processus agro-industriel et sur l'ensemble de son périmètre. L'ambition est de définir une politique de gestion durable et intégrée de la ressource selon une vision à long terme de sa disponibilité tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

L'eau constitue pour les sites industriels une énergie au même titre que la vapeur, l'électricité ou l'air comprimé. Son management est intégré au référentiel international ISO 50001 de management de l'énergie. Les développements en supervision industrielle associent également le pilotage de l'eau. Bonduelle maîtrise également les effluents produits par son activité industrielle en nettoyant, quand c'est nécessaire, l'eau qu'il rejette par station de traitement ou épandage agricole (voir 2.5.3 Préservation des ressources en eau par une gestion durable et intégrée du cycle de l'eau).

Pour ses autres énergies, Bonduelle conduit une politique active de réduction de son empreinte carbone (voir 2.5.2.1 Bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe Bonduelle : un socle de référence). Le premier chantier concerne la substitution des énergies les plus polluantes en termes d'émission de gaz à effet de serre. Ainsi, le fioul lourd n'est plus utilisé comme combustible dans l'entreprise depuis 2013-2014. Le deuxième axe porte sur le recours à des énergies alternatives locales, comme le bois-énergie et le biogaz. L'objectif du groupe est de soutenir des projets novateurs afin de promouvoir l'usage des énergies alternatives locales. Par exemple, 93 % des composés végétaux du site Bonduelle de Renescure (France) sont méthanisés dans une centrale agricole voisine, selon un modèle d'économie circulaire : la centrale agricole produit notamment de la chaleur, vendue à une autre entreprise agro-alimentaire également voisine ou encore les investissements réalisés en matière de cogénération aux États-Unis ou photovoltaïque au Portugal.

Prévention et gestion des déchets

La baisse des déchets issus des activités industrielles de Bonduelle est détaillée dans la partie 2.5.5 Gestion des déchets : zéro perte et économie circulaire.



La sensibilisation des consommateurs est un autre levier pour lutter contre le gaspillage des ressources. Sur les emballages des produits figurent des indications relatives aux systèmes de tri et de recyclage du pays de vente. Côté gaspillage alimentaire, le groupe propose différents emballages (durée de conservation, taille) permettant au consommateur de faire des choix adaptés en fonction de son type de foyer et de consommation. La taille de la portion est également précisée sur les produits. Enfin, les sites Internet et réseaux sociaux de Bonduelle proposent des informations pratiques comme une aide à la compréhension des dates limites de consommation.

Évènements postérieurs à la clôture

Évolution de l'actionnariat de la société Soléal (France)

Bonduelle, actionnaire à 48 % de la société Soléal, a acquis en juillet 2019 l'essentiel des participations des coopératives Euralis, Maisadour et Vivadour dans la société.

Née en 2005 sous forme de joint-venture, la société Soléal comprend 2 sites de transformation de maïs doux et de légumes dans le Sud-Ouest de la France (Labenne et Bordères). Cette évolution de l'actionnariat de Soléal s'accompagne d'engagements d'approvisionnement, renforçant ainsi le partenariat long terme avec les producteurs, et permettra une compétitivité accrue pour le Groupe Bonduelle.

Perspectives

Compte tenu du contexte géopolitique et macroéconomique incertain, de revalorisations de prix, voire de baisses en France, inférieures aux inflations subies, d'un été très chaud défavorable aux cultures mais également de l'effet de report de la perte de clients en 2018-2019 en année pleine sur 2019-2020, le groupe anticipe une croissance modérée de son chiffre d'affaires de 1,5 à 2,5 % et une rentabilité opérationnelle courante dans une fourchette de 115 à 118 millions d'euros⁽¹⁾, tous deux à taux de change et périmètre constants.

La gérance proposera lors de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2019 le maintien d'un dividende de 0,50 € par action.

Comptes sociaux de Bonduelle SCA

Compte de résultat

La société holding Bonduelle SCA a réalisé un bénéfice net de 28,3 millions d'euros.

Le résultat se compose principalement :

- d'un résultat financier qui représente un produit net de 25 millions d'euros et s'établit comme suit :
 - intérêts et charges assimilés de 1,2 million d'euros,

- charges d'intérêts relatifs à l'EuroPP de 3,8 millions d'euros,
- dividendes reçus de Bonduelle SA de 30 millions d'euros ;
- d'un résultat d'exploitation s'élevant à - 2,6 millions d'euros, principalement constitué de la rémunération de la Gérance ;
- d'un résultat exceptionnel en perte de 4,5 millions d'euros ;
- d'un produit d'impôt de 5,9 millions d'euros lié à l'intégration fiscale.

Bilan

Les principaux postes du bilan sont les suivants :

- l'actif immobilisé, essentiellement financier, représente 601 millions d'euros ;
- les capitaux propres s'élèvent à 428,8 millions d'euros.

Il n'y a pas de créances clients au 30 juin 2019.

Les dettes fournisseurs représentent 0,2 million d'euros et sont non échues.

Les délais de paiements de référence utilisés pour les créances clients et les dettes fournisseurs sont les délais légaux et contractuels.

Dividendes

Cf. paragraphe 7.3.2 du chapitre 7. Informations sur la société et son capital.

Informations sur le capital

Au 30 juin 2019, le capital de la société est composé de 32 538 540 actions au nominal de 1,75 euro et le nombre total des droits de vote ressort à 50 616 197.

À la connaissance de la société, détiennent au moins 5 % du capital :

- La Plaine SA avec 22,34 % du capital et 28,46 % des droits de vote exerçables ;
- Pierre et Benoît Bonduelle SAS avec 9,74 % du capital et 10,40 % des droits de vote exerçables.

La part du capital détenu par les salariés du groupe principalement par l'intermédiaire du fonds commun de placement représente 3,66 %.

La Gérance, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 6 décembre 2018 a consenti 196 268 actions au cours de l'exercice à des salariés au travers de différents plans d'attribution gratuite d'actions dont le détail figure en note 18 de l'annexe des comptes sociaux.

Les transactions intervenues sur les titres de la société par les hauts dirigeants et personnes liées sont consultables sur le site www.amf-france.org.

(1) Y compris l'impact favorable de l'application des règles IFRS 16 (+ 1,3 million d'euros).

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Cf. notes 3 et 5 de l'annexe aux comptes sociaux.

Détail du programme de rachat d'actions propres – Exercice 2018-2019

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société Bonduelle SCA a procédé entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice 2018-2019 aux opérations d'achat et de vente d'actions propres comme suit :

(en euros)	Quantités	Prix unitaire moyen	Valorisation
Actions propres inscrites à l'ouverture de l'exercice 2018-2019 :	430 131	18,13	7 797 730
Actions propres achetées durant l'exercice 2018-2019	153 587	29,02	4 457 261
Actions propres vendues durant l'exercice 2018-2019	(139 174)	26,66	(3 710 653)
Reclassement à la valeur nette d'actions propres affectées à des plans d'actions			
Revalorisation au cours de clôture des actions détenues dans le cadre du contrat de liquidités			(1 898)
NOMBRE D'ACTIONNAIRES INSCRITES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018-2019 :	444 544	19,22	8 542 440
Valeur nominale des actions propres détenues			1,75

Le coût du contrat d'animation du cours de Bourse par la société EXANE s'est élevé à 49 063 euros TTC pour l'exercice 2018-2019.

Motifs des acquisitions d'actions propres	% du capital
Animation du cours de Bourse (contrat de liquidités)	0,32 %
Actionnariat salarié	0,15 %
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions (stock-options)	Néant
Opérations de croissance externe	Néant
Annulation	Néant

	Actionnariat Salarié	Couverture de valeurs mobilières	Opérations de croissance externe	Annulation
Volume des actions utilisées (en nombre d'actions)	31 402	-	-	-

87 610 actions détenues par la société ont été réallouées de l'objectif « Opérations de croissance externe » à l'objectif « Couverture d'options d'achats d'actions et attribution gratuite d'actions ».

Résultat financier des cinq derniers exercices

Cf. paragraphe 6.6 des comptes sociaux.

Indicateurs alternatifs de performance : Le groupe présente dans sa communication financière des indicateurs de performance non définis par les normes comptables. Les principaux indicateurs sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés, en partie 5 du présent document.



4.2 Facteurs de risques - GRI 102-11

Bonduelle, dans le cadre des objectifs définis par son actionnaire de référence - pérennité, indépendance, épanouissement des collaborateurs - a une approche prudente et responsable à l'égard des risques identifiés.

Bonduelle a procédé à la revue et à l'analyse de sa cartographie des risques et de l'ensemble des risques susceptibles d'avoir une incidence négative sur ses objectifs. Le groupe a également procédé à la hiérarchisation de ces risques.

La démarche de cartographie des risques consiste en :

- l'identification et l'analyse des risques ;
- la hiérarchisation de ces risques ;
- la définition des priorités visant à limiter le risque par le biais de la mise en œuvre de plans d'actions.

À la date du présent document d'enregistrement universel, les principaux risques auxquels le groupe est confronté sont présentés ci-après et intègrent ainsi les principaux risques de la déclaration de performance extra-financière pour Bonduelle et ses parties prenantes.

La hiérarchisation des facteurs de risques a été effectuée en tenant compte de l'ampleur de l'impact négatif de la réalisation du risque et de la probabilité d'occurrence de ceux-ci. L'horizon de temps considéré pour analyser les risques a été le moyen terme. La méthodologie a été définie avec la Direction de l'audit interne.

Cet exercice de hiérarchisation a été mené dans le cadre d'ateliers de travail réalisés en mai 2019, réunissant des membres des Directions juridique, audit interne, financière, communication externe, gestion de crise et RSE. Des questionnaires individuels ont donné lieu à une première « cotation » des risques, puis des ateliers de convergence ont été organisés avec la méthode Delphi pour aboutir à un consensus.

Il a été procédé ensuite à une catégorisation des risques sélectionnés, par nature. Ces éléments ont été présentés et revus par la Direction générale du Groupe Bonduelle et examinés par le Comité des Comptes et le Conseil de Surveillance.

Le Groupe Bonduelle conduit par ailleurs des politiques d'atténuation de ces risques. Les plans d'actions sont revus et validés par sa Direction générale et sont examinés par le Comité des Comptes et le Conseil de Surveillance.

Les catégories de risques figurant ci-après ne sont pas présentées par ordre d'importance. En revanche, au sein de chaque catégorie, les facteurs de risques sont présentés selon un ordre d'importance décroissant déterminé par le Groupe Bonduelle à la date du présent document d'enregistrement universel.

Les présentes informations seront revues annuellement à l'occasion de la rédaction du document d'enregistrement universel. Une revue plus approfondie sera réalisée tous les 2 à 3 ans ou en cas d'évènement nécessitant une revue immédiate de la cartographie des risques.

4.2.1 Synthèse des principaux facteurs de risques auxquels Bonduelle estime être exposé à la date du présent document d'enregistrement universel

L'appréciation des facteurs de risques est faite au regard des mesures de prévention, d'atténuation et de transfert des risques mises en place par le Groupe Bonduelle.

Catégorie de risques	Facteur de risques	Risques extra-financiers
Risques liés à l'activité de Bonduelle	Qualité et sécurité des produits - crise alimentaire	✓
	Arrêt de production en période de haute activité	
	Dépendance vis-à-vis des tiers	
	Attentes des consommateurs et changement rapide de préférence des consommateurs	
Risques liés à la durabilité des ressources naturelles et au changement climatique	Variabilité climatique	✓
	Sols impropres à l'agriculture	✓
Risques liés à la stratégie, à l'organisation et à la conformité réglementaire	Atteinte à la réputation de Bonduelle	
	Cybercriminalité et risques de défaillances des systèmes d'information	
	Non-conformité à la réglementation (autre que celle liée à la qualité des produits) et risque de pratique anticoncurrentielle	
	Environnement géopolitique et répartition géographique des activités	
	Protection du savoir-faire	
	Accidents du travail	✓

4.2.2 Détails des principaux facteurs de risques auxquels le Groupe Bonduelle estime être exposé à la date du présent document d'enregistrement universel

Catégorie 1 : Risques liés à l'activité de Bonduelle

- Qualité et sécurité des produits - crise alimentaire
- Arrêt de production en période de haute activité
- Dépendance vis-à-vis des tiers
- Attentes des consommateurs et changement rapide de préférence des consommateurs



Qualité et sécurité des produits - crise alimentaire

Description

Référent de l'alimentation végétale, Bonduelle cultive, prépare et commercialise des produits en conserve, en surgelé, en frais et en traiteur.

Tandis que la qualité et la sécurité des aliments est une exigence des clients et une attente évidente des consommateurs, Bonduelle, en tant que fabricant et fournisseur, est exposé à un risque avéré ou seulement perçu par le consommateur de nocivité, de contamination, et de controverse sanitaire, sur un produit ou une recette.

La notion de produit désigne ici tant le contenant (emballage) que le contenu. Les risques liés à la qualité et à la sécurité des produits incluent celui de non-conformité à la réglementation liée aux activités de fabrication et de distribution des produits alimentaires. Ils peuvent provenir de l'activité de Bonduelle ou d'un fournisseur/sous-traitant, de l'amont industriel (qualité des sols, de l'eau et de l'air, fraude sur l'origine et la composition des matières premières) et de l'aval tout au long de la chaîne de production et de distribution des produits (présence de corps étrangers, qualité de conservation, suivi de la chaîne du froid...), avant la mise à disposition des produits auprès des consommateurs ou après leur distribution.

Constatés avant la mise à disposition des produits aux consommateurs, des problèmes de qualité ou de sécurité peuvent déclencher la perte ou la destruction de matières premières ou de produits entrant dans la composition ou étant en contact avec le produit. Cela pourrait également entraîner un arrêt de la production en période de haute activité.

Des conséquences sur la rentabilité des engagements commerciaux (pénalités ou coûts financiers supplémentaires en raison de la recherche de solutions alternatives pour les matières premières), ou encore des impacts marketing et commerciaux (en cas d'indisponibilité ou de diminution de la visibilité des produits Bonduelle sur le marché) pourraient apparaître.

Après la mise à disposition des produits, la réalisation de ces risques peut déclencher un rappel produit, que celui-ci soit réalisé « par précaution » ou non, et dans les cas les plus graves, une crise sanitaire.

Des décisions ou sanctions administratives (y compris financières) et leur publicité pourraient être prononcées à l'encontre de Bonduelle par les autorités habilitées. Des actions judiciaires en réparation, y compris *via* des actions de groupe, pourraient être intentées contre Bonduelle, entraînant à leur tour d'éventuelles conséquences financières.

Enfin, qu'elle soit basée sur des faits avérés ou non ou seulement perçus, une crise médiatique peut survenir. L'origine de cette crise médiatique peut aller de la simple critique sur les réseaux sociaux à la publicité néfaste par des autorités habilitées.

Dans ces cas, la confiance dans les produits du groupe serait entachée, en externe et en interne, y compris sur des produits non concernés.

Les ventes et le chiffre d'affaires de Bonduelle pourraient être affectés.

L'attractivité de Bonduelle en tant qu'employeur, émetteur et marque pourrait être atteinte.

La valeur créée par Bonduelle, et partagée avec ses parties prenantes (notamment les fournisseurs, les clients distributeurs et les actionnaires) diminuerait.

Gestion du risque

La qualité des produits, la sécurité des aliments et le respect des lois et règlements en la matière constituent les préoccupations majeures de Bonduelle de l'amont à l'aval.

Les activités de Bonduelle sont soumises à des réglementations nombreuses. La politique de gestion des risques du groupe vise notamment à maîtriser les processus agronomiques et industriels pour garantir la qualité et la sécurité alimentaires de ses produits.

L'agriculture fournit l'essentiel des matières premières nécessaires à la fabrication des produits du groupe. Afin de garantir la qualité de ses produits, Bonduelle s'appuie sur sa Charte d'approvisionnement agronomique mondiale, qui encadre les relations avec les producteurs afin de garantir la qualité des produits, la sécurité alimentaire et la bonne gestion des risques. Cette charte constitue un engagement contractuel exclusif qui s'étend du semis à la récolte afin que soit respecté le cahier des charges élaboré par Bonduelle et portant sur différents domaines, tels que la sélection des parcelles, le choix des variétés et la conduite des cultures. Les fournisseurs et autres sous-traitants de fabrication répondent quant à eux à des cahiers des charges très strictes concernant la qualité et la sécurité.

Par ailleurs, les dispositifs de maîtrise et de contrôle des risques, développés dans tout le groupe, permettent de maîtriser la qualité, la traçabilité et la sécurité des produits.

Dans chaque *business unit* est établi un système de management de la qualité tenant compte de ses spécificités technologiques (conserve, surgelé, frais, etc.) et du contexte, notamment réglementaire, propre aux différents implantations géographiques et aux caractéristiques des produits.

Les plans qualité sont déployés dans tous les sites de production du groupe selon trois volets principaux :

- contrôle à réception des matières premières « végétaux », ingrédients et autres entrants de toute nature (eau, gaz notamment) et achats d'autres natures (emballages) ;
- contrôle de la qualité sur les lignes de production et des paramètres de sécurité alimentaire ;
- contrôles finaux des produits avant expédition.

Les procédés de fabrication de Bonduelle assurent en outre la traçabilité des végétaux et de tout élément composant ou étant en contact avec les produits (y compris emballages) utilisés aux produits finis, depuis la semence jusqu'aux premiers points de livraison de nos clients. Cet engagement se traduit par un programme d'investissements conséquent en la matière.

Enfin, la sécurité alimentaire est une priorité de la politique qualité. Bonduelle a mis en place les moyens de maîtriser les risques identifiés (méthode HACCP) lors des différents stades de l'élaboration des produits.

Un programme de contrôles et d'audits est appliqué par Bonduelle sur tous ses sites selon différents référentiels, à la fois par des auditeurs internes et externes. Il en est de même chez nos sous-traitants de fabrication.

Les usines Bonduelle sont également soumises à des démarches de certification. 100 % des sites de production Bonduelle possèdent au moins une certification qualité.

Bonduelle dispose d'un dispositif de gestion de crise permettant la formation d'une *task force* impliquant les différentes fonctions de l'entreprise, et le cas échéant des représentants des fournisseurs ou clients concernés, ainsi qu'une agence de presse spécialisée.

Dans chaque *business unit*, un Comité de pilotage pour la qualité a été mis en place. Des échanges thématiques entre *business units* ont également lieu.

Par ailleurs, la société dispose de polices d'assurance couvrant les pertes d'exploitation et les surcoûts liés à des problématiques de sécurité et de qualité de produits et de reconstitution d'image de marque de l'entreprise.

Arrêt de production en période de haute activité

Description

Une large partie de l'activité de Bonduelle est saisonnière, un arrêt de production en période de haute activité, en particulier lors de l'arrivée massive de matières premières en usine (périodes de récoltes), pourrait être particulièrement néfaste pour Bonduelle.

Ce risque pourrait trouver sa source dans la destruction d'un outil de production (incendie, explosion, catastrophe naturelle sur un site de production industrielle ou d'une plateforme logistique...), un accident, une pollution ou la présence d'une bactérie nécessitant un traitement spécifique et l'arrêt de l'usine concernée.

L'arrêt de la production en période de haute activité aurait des conséquences dommageables pour l'activité et les collaborateurs de Bonduelle (chômage technique), la disponibilité des produits Bonduelle, la réputation du groupe en fonction de l'origine de l'arrêt et à terme des conséquences sur les résultats du groupe.

Gestion du risque

La protection des actifs stratégiques du groupe, et en particulier des outils de production, fait l'objet d'une attention permanente.

La répartition des sites sur des zones géographiques différentes de la côte ouest des États-Unis à l'Oural, permet de limiter les conséquences d'un arrêt de production en période de haute activité.

À l'échelle du groupe, une cartographie des sites de production a été réalisée afin d'évaluer le niveau de prévention de chaque site en fonction de son caractère stratégique. Cette cartographie permet de définir le plan de prévention des risques (en particulier incendie). Un programme d'audit, en lien avec notre assureur, permet de revoir l'évaluation de ces risques. Une équipe dédiée est en charge de s'assurer de l'application du plan de prévention et du suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Les *business units* mettent en œuvre les plans de maintenance des outils industriels, qui sont revus intégralement entre chaque campagne de récolte. Les sites disposent d'équipes dédiées à la maintenance et à la réparation des outils de production. À la suite des audits pilotés par le groupe, des plans de progrès sont également mis en place.

Par ailleurs, le Groupe Bonduelle dispose de polices internationales d'assurance couvrant les actifs du groupe ainsi que les pertes d'exploitation faisant suite à un sinistre.

Dépendance vis-à-vis des tiers

Description

Concentration de la distribution

Bonduelle vend principalement ses produits aux consommateurs ⁽¹⁾ par le biais de la grande distribution, particulièrement concentrée et opérant ses négociations par le biais de centrales d'achats.

Cette situation rend potentiellement le groupe vulnérable lors des négociations commerciales avec un risque de déréférencement.

Dépendance des fournisseurs et risques sur les matières premières

Le groupe s'approvisionne auprès d'agriculteurs et de fournisseurs externes pour ses matières premières et ses emballages (boîtes métalliques en particulier). Ces approvisionnements se font pour certains achats directs et indirects auprès d'un nombre réduit d'intervenants sur le marché. En cas de défaillance de ces fournisseurs, la recherche d'alternatives pourrait s'avérer complexe et/ou coûteuse, engendrant d'éventuels impacts négatifs sur ses résultats et ses activités.

Par ailleurs, il n'existe pas de marché organisé des matières premières agricoles achetées par le Groupe Bonduelle. Cependant, l'évolution des cours des matières premières agricoles cotées sur un marché influence de façon plus ou moins significative, selon les alternatives agricoles ouvertes aux producteurs, les prix d'achat du groupe.

Dépendance financière

Bonduelle procède au financement de ses activités ou de croissance externe par l'utilisation de ses ressources propres ou de ressources financières externes, notamment par endettement.

Gestion du risque

La diversification de nos marques et des pays de commercialisation (plus de 100 pays) ainsi que la recherche d'autres circuits de distribution permettent d'atténuer ce risque.

La politique d'approvisionnement du groupe est d'avoir sur les segments les plus restreints plusieurs opérateurs économiques de manière à diminuer les risques.

Pour pérenniser ses sources d'approvisionnement en légumes, Bonduelle négocie annuellement avec les Organisations de Producteurs, très en amont des campagnes de récolte, sur la base principalement d'une marge nette à l'hectare pour le producteur. Bonduelle est donc contraint de répercuter dans ses prix de vente le résultat des négociations d'achats de légumes, qui varient selon les zones géographiques d'approvisionnement afin de préserver les équilibres financiers de l'entreprise.

L'actionnaire familial a défini 3 objectifs dont ceux d'indépendance et de pérennité. Ces objectifs se traduisent par une diversification de ses sources de financements et une gestion équilibrée de son risque de contrepartie entre les acteurs bancaires et non bancaires. Bonduelle gère son risque de liquidité par la mise en place de lignes de crédit confirmées ; cette approche permet également d'offrir une flexibilité optimale des financements du groupe.

(1) Activité retail représentant +/- 75 % du chiffre d'affaires du groupe.

Attentes des consommateurs et changement rapide de préférence des consommateurs

Description

Les produits Bonduelle doivent satisfaire aux goûts des consommateurs mais également répondre à de nouvelles attentes croissantes :

- naturalité & protection de l'environnement ;
- flexitarisme - régime alimentaire consistant à limiter sa consommation de viande et de poisson tout en ne se privant d'aucun type d'aliment ;
- nouveaux modes de consommation et de distribution.

Cette tendance est encore renforcée par les distributeurs qui ont de plus en plus d'exigences sur l'offre de produits qu'ils proposent notamment en matière de respect de l'environnement.

Un changement d'habitude brutal des consommateurs et un manque d'anticipation à ces changements par Bonduelle pourraient avoir un impact sur l'attractivité des produits Bonduelle et sa distribution et, à terme, pourraient avoir un impact négatif sur ses activités et son chiffre d'affaires.

Gestion du risque

L'offre de Bonduelle, ancrée sur l'attrait croissant du végétal, est 100 % orientée vers le consommateur. Un suivi des modes de consommation et des goûts est effectué et prolongé par une politique d'innovation tournée vers des produits permettant de répondre aux nouveaux modes alimentaires, de consommation et d'achats.

Le Groupe Bonduelle a mis en place une politique volontariste d'innovation se traduisant au sein de son portefeuille de produits par une proportion de 9,6 % de produits lancés dans les 3 dernières années.

Afin de répondre à l'exigence de naturalité des consommateurs, Bonduelle a développé, sur ses quatre technologies, son offre bio et est pionnier en matière de légumes « sans résidu de pesticides ». Le groupe a également réduit et prévoit de réduire encore davantage l'utilisation des additifs et conservateurs.

Bonduelle s'efforce en outre de concevoir des produits et emballages plus écologiques et responsables. Ainsi 95 % de ses produits sont recyclables.

Bonduelle aide les consommateurs dans leur volonté de végétaliser leurs assiettes en leur proposant, en plus des légumes ingrédients ou accompagnements habituels, de véritables alternatives végétales, cœur de repas, rassasiantes et goûteuses (VeggissiMmm', Legumio).

Bonduelle accroît également sa présence dans tous les circuits *retail* en croissance (*on the go*, *discounters*, e-commerce). Déjà fortement présent en Food service, Bonduelle développe des offres (ex : pépites) et services (ex : Greenologie) innovants permettant aux professionnels de la restauration de mettre davantage le végétal au cœur de leurs repas afin qu'eux-mêmes puissent répondre aux nouvelles tendances de leurs clients.

Catégorie 2 : Risques liés à la durabilité des ressources naturelles et au changement climatique

- Variabilité climatique
- Sols impropres à l'agriculture

Variabilité climatique

Description

La disponibilité, la qualité et le prix des matières premières achetées par Bonduelle dépendent de la météo (ex : sécheresse, orages...). Les phénomènes liés au changement climatique ne font qu'amplifier l'impact du climat sur ces mêmes éléments. L'activité de Bonduelle est ainsi exposée à la variabilité climatique, à court terme, et à ses conséquences, à moyen terme : modification des régimes de pluies, événements climatiques extrêmes, sécheresses, assèchement des sols, disparition de certaines espèces.

Pour Bonduelle et l'amont agricole, les conséquences du dérèglement climatique seraient :

- une perturbation de la qualité et de la disponibilité des ressources en eau ;
- un appauvrissement des sols, baisse des rendements des cultures, disparition de biodiversité, perturbation des écosystèmes ;
- une perturbation du développement de la plante altérant la qualité et le rendement.

En tant qu'acteur industriel, Bonduelle est également exposé au risque de subir l'impact d'un événement climatique extrême sur tout ou partie de son installation industrielle.

Ces changements pourraient atteindre l'activité de Bonduelle, celle de ses fournisseurs et de ses clients distributeurs, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur le chiffre d'affaires et la situation financière de Bonduelle.

Par ailleurs, certains bassins agricoles subiraient des pertes importantes de productivité, ce qui aurait des répercussions sur la disponibilité ou le prix des matières premières agricoles.

Gestion du risque

À travers les décisions d'implantation de ses usines, le Groupe Bonduelle a toujours privilégié le choix des meilleures terres agricoles et la diversification géographique de ses zones d'approvisionnement, afin de réduire les risques résultant des aléas climatiques et inhérents aux activités de culture.

Afin de limiter le risque climatique, le groupe fait également évoluer ses pratiques agricoles : déplacement des zones de culture, recherche de variétés adaptées à l'évolution du climat et développement d'une irrigation préservant la ressource hydrique.

Bonduelle vise le déploiement de pratiques culturales alternatives pour protéger les sols sur 100 % des surfaces cultivées. Elles permettent également de préserver la biodiversité et l'eau, et réduisent l'empreinte carbone et l'utilisation des intrants chimiques (voir partie 2.4 Prendre soin des sols avec nos partenaires agriculteurs).

Bonduelle entend agir sur les facteurs de changement climatique. Ainsi, depuis 2003 Bonduelle évalue et suit son empreinte carbone afin de mieux la maîtriser.

Bonduelle s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2035 (base 2018-2019) poursuivant ainsi les efforts engagés depuis de nombreuses années.

La politique environnementale de Bonduelle vise à réduire les impacts environnementaux du champ à l'assiette avec un objectif cible unique d'ici 2025 : le « zéro perte », suivi par des indicateurs et porté par une feuille de route. L'approche est circulaire et s'articule autour de 7 enjeux : maîtriser les consommations d'énergie, préserver les ressources en eau, optimiser les intrants et sortants et gérer les déchets, manager le territoire, concevoir des produits et emballages responsables, gérer les flux de transport et les alternatives à la route, et exercer la responsabilité du groupe dans ses achats.

Enfin, depuis 2017, Bonduelle a intégré dans son processus d'investissements une sélection de projets ayant un impact RSE, auxquels le groupe dédie désormais une enveloppe de financement.

La politique environnementale de Bonduelle est détaillée partie 2.5 Réduire les impacts environnementaux du champ à l'assiette.

Sols impropres à l'agriculture

Description

Des terres arables sont exploitées par Bonduelle et ses agriculteurs partenaires pour produire les végétaux qui entrent dans la composition de ses produits. Du fait de certains modèles d'exploitation intensive des terres pour l'agriculture, combinés à d'autres facteurs d'origine humaine, climatique, industrielle, etc., et si la transition vers l'agro-écologie souhaitée par Bonduelle n'était pas assez rapide ou suffisante, certaines de ces terres pourraient se trouver impropres à l'agriculture ou à la production de matières premières respectant les exigences de qualité et de santé de Bonduelle.

Cet appauvrissement des sols aurait dans un premier temps pour conséquence des pertes de productivité et de compétitivité pour Bonduelle, ses agriculteurs partenaires, ses clients distributeurs et les communautés avoisinantes.

À terme, une perte de surfaces de qualité pourrait mener dans des cas extrêmes à la précarité alimentaire des communautés locales.

Gestion du risque

Pour faire face à ce risque, Bonduelle est implanté dans plusieurs pays et continents. Par ailleurs, Bonduelle développe des politiques pour s'adapter à ces changements (par exemple en testant de nouvelles variétés).

En outre, Bonduelle s'engage et fait s'engager ses parties prenantes à préserver la qualité des sols dans la durée.

Ainsi, Bonduelle s'est doté depuis 1996 d'une Charte d'approvisionnement agronomique mondiale.

Elle fixe des règles que chacun des partenaires producteurs doit observer. Elle constitue un engagement contractuel qui s'étend de la graine à la récolte afin que soit respecté le cahier des charges élaboré par Bonduelle et portant notamment sur la sélection des parcelles, le choix des variétés et la conduite des cultures.

Pour préserver les sols et les ressources naturelles, des rotations adaptées aux différentes cultures et zones sont définies, les décisions de traitements phytosanitaires sont prises de manière curative et non préventive et les équipements permettant d'optimiser l'utilisation de l'eau sont privilégiés.

Les experts agronomes de Bonduelle accompagnent les partenaires producteurs à toutes les étapes de la conduite des cultures.

Bonduelle vise également le déploiement de pratiques culturales alternatives visant à protéger les sols sur 100 % des surfaces cultivées dans le cadre de ses activités.

La politique agricole de Bonduelle est détaillée partie 2.4 Prendre soin des sols avec nos partenaires agriculteurs.

Catégorie 3 : Risques liés à la stratégie, à l'organisation et à la conformité réglementaire

- Atteinte à la réputation de Bonduelle
- Cybercriminalité et risques de défaillance des systèmes d'information
- Non-conformité à la réglementation (autre que celle liée à la qualité des produits) et risque de pratique anticoncurrentielle
- Environnement géopolitique et répartition géographique des activités
- Protection du savoir-faire
- Accidents du travail

Atteinte à la réputation de Bonduelle

Description

La dimension éponyme de « Bonduelle », raison sociale de l'entreprise, nom de famille de l'actionnaire de référence et marque principale du groupe, emporte des responsabilités particulières.

La marque Bonduelle ainsi que les autres marques *leaders* de son portefeuille (Cassegrain, Arctic Gardens, Globus, Ready Pac Foods, Del Monte) font partie du capital intellectuel essentiel de Bonduelle et sont reconnues comme un gage de qualité et de sécurité par les consommateurs.

La réputation de Bonduelle constitue un actif stratégique et un élément de création de valeur.

Cet atout peut constituer une faiblesse en cas d'atteinte aux droits, à l'image et la réputation de Bonduelle, basée sur des faits avérés ou non, quelle que soit sa nature ou son origine, interne ou externe (réseaux sociaux, presse), de bonne ou de mauvaise foi, touchant à l'entreprise, à l'actionnaire familial, à la marque Bonduelle ou à ses produits.

Les risques associés sont un risque sur l'image de Bonduelle, ses valeurs, son attractivité, et donc à terme éventuellement ses ventes, ses activités et son développement.

Gestion du risque

Bonduelle défend des valeurs fortes au sein de son groupe qui se traduit notamment au travers d'objectifs à long terme (indépendance, pérennité et épanouissement des collaborateurs), d'engagements sociaux, environnementaux et éthiques.

Bonduelle est pionnier dans sa démarche d'entreprise responsable par une politique RSE ambitieuse se traduisant par 5 objectifs :

1. Prendre soin, avec nos partenaires agriculteurs, des sols cultivés ;
2. Réduire les impacts environnementaux du champ à l'assiette ;
3. Favoriser l'envie et l'accès à une alimentation saine et durable ;
4. Assurer le bien-vivre des collaborateurs et des communautés locales ;
5. Être tous acteurs de la RSE.

Enfin Bonduelle dispose d'un dispositif de surveillance, de veille, d'analyse, et de gestion des risques concernant sa réputation et son image, notamment sur le web et des réseaux sociaux, permettant d'anticiper les crises potentielles (*via rep track*). Bonduelle dispose d'un dispositif de gestion de crise afin de fournir des réponses et de limiter autant que possibles les impacts négatifs de ces éléments.

Enfin pour prévenir les sources internes d'atteintes à la réputation, Bonduelle a mis à disposition de ses collaborateurs, ambassadeurs de Bonduelle, le guide « Les réseaux sociaux, Bonduelle et Moi » et un « guide de confidentialité ». Ceux-ci rappellent les règles fondamentales pour des prises de paroles « digitales » dans le respect sur les réseaux sociaux, et recensent quelques bonnes pratiques notamment sur les informations, commentaires, photos et vidéos postées sur les réseaux sociaux, la manière de répondre aux messages échangés et la façon de paramétrer ses réseaux sociaux.

Par ailleurs, le groupe bénéficie d'une police d'assurance visant, sous certaines conditions et dans certaines zones, à couvrir les frais de reconstitution de l'image de marque.

Cybercriminalité et risques de défaillances des systèmes d'information

Description

L'activité de Bonduelle dépend de systèmes d'informations, en particulier pour ses activités industrielles (enregistrement des transactions, suivi de stocks, traçabilité des produits...), ses activités commerciales, marketing et financières.

Les principaux risques liés à la dépendance de ces systèmes sont le risque de fraude, d'attaques informatiques et de tentatives d'intrusion pouvant conduire, à l'indisponibilité d'un système d'information, à l'altération, la perte, la divulgation ou la destruction d'informations et éventuellement à la prise en main de machines connectées à un réseau par un cybercriminel, à la détérioration ou à la perte de disponibilité et de sécurité des infrastructures et services ainsi que la baisse ou l'absence de disponibilités, d'intégrité et de confidentialité des données.

En cas d'indisponibilité des systèmes d'information, que l'origine en soit technique ou malveillante, ces éléments peuvent avoir un impact sur le travail des équipes internes ou des partenaires de Bonduelle et/ou sur ses activités, pour ses opérations industrielles, commerciales et marketing et, à terme, avoir des conséquences dommageables financières, économiques et opérationnelles.

En cas de fraude, des conséquences financières pourraient être envisagées.

En outre, en cas de pertes de données ou de violation de données personnelles, la réputation et l'image de Bonduelle pourraient être atteintes, ce même en l'absence de faute.

Gestion du risque

Une cartographie des risques de sécurité des systèmes d'information a été réalisée et une politique d'amélioration continue de la sécurité informatique est mise en place.

Sous la responsabilité du responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), rattaché à la Direction des systèmes d'information (DSI) du groupe, des audits de sécurité sont réalisés tous les ans par des auditeurs externes et la DSI.

Des plans d'actions et un programme d'investissements sont menés pour renforcer la sécurité et la surveillance des systèmes d'informations et la protection des données afin de s'adapter aux évolutions constantes en la matière, pilotés par le RSSI du groupe.

Les collaborateurs sont sensibilisés également aux risques d'intrusion ou de malveillance. Des sessions de sensibilisation ainsi que plusieurs guides pratiques de sécurité informatique sont mis à leurs dispositions pour limiter les risques internes de mises à dispositions involontaires d'informations confidentielles ou d'intrusion.

Les politiques de protection des données personnelles du groupe (par exemple celles liées à l'application du RGPD) participent également à la mise en place de mesures organisationnelles techniques et de sécurité adéquates pour la protection des données personnelles et des données de manière générale.

**Non-conformité à la réglementation (autre que celle liée à la qualité des produits) et risque de pratique anticoncurrentielle***Description*

Dans le cadre de ses activités, Bonduelle peut être exposé à des risques en matière de pratiques anti-concurrentielles.

Par ailleurs, compte tenu de ses activités et de la localisation de celles-ci, de ses sites de production, d'approvisionnement et de distribution, Bonduelle est exposé à un risque de corruption et d'atteinte aux droits de l'Homme.

En outre, le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur dans les pays de l'Union européenne renforçant de manière significative la responsabilité des entreprises et les sanctions en cas de non-conformité.

Enfin, des faits de corruptions, des atteintes graves envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement causé par Bonduelle ou l'un de ses partenaires pourraient mettre en cause sa responsabilité (loi de vigilance).

La non-conformité aux lois et réglementations ou bien la mise en cause de la responsabilité de l'entreprise pour des faits relevant de l'entreprise ou de ses partenaires exposeraient Bonduelle à des impacts néfastes sur ses équilibres financiers (sanctions administratives et/ou indemnités), sa réputation, son attractivité, ses valeurs, ses activités, ses sources de financements et à terme sa croissance, ses résultats et sa capacité à répondre à des appels d'offres ou à se développer.

Gestion du risque

Se donner pour ambition d'être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale », c'est s'investir dans la protection de son environnement et la défense de ses engagements sociaux et éthiques en cohérence avec les objectifs de l'actionnaire familial de référence et les sept valeurs du Groupe Bonduelle.

Signataire depuis 2003 du Pacte Mondial des Nations Unies, Bonduelle s'engage à respecter et à promouvoir 10 valeurs fondamentales liées aux droits de l'Homme, aux normes du travail, de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

L'engagement du Groupe Bonduelle en matière d'éthique des affaires se concrétise par la volonté de respecter les lois et les règlements, par la définition de valeurs fortes, par un engagement sans équivoque dans la lutte contre la corruption mais également la mise à disposition d'outils pour que chaque collaborateur puisse disposer de moyens pour défendre et maintenir l'éthique dans les affaires et ainsi agir avec conviction de manière responsable.

Ainsi, Bonduelle a déployé :

- en 2012, une Charte éthique ;
- en 2016, un programme de formation concernant les pratiques concurrentielles restrictives ;
- en 2017, un programme de lutte contre la corruption (loi Sapin II) (cf. section 2.8.1.5 Programme anti-corruption) et un plan de vigilance (cf. Section 2.8.2 Plan de vigilance) pour prévenir les atteintes graves envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement du fait de ses activités ou de celles des partenaires ;
- en 2018, des politiques de protection des données personnelles.

Par des outils internes, Bonduelle développe une culture de l'éthique appuyée au plus haut niveau de l'entreprise auprès de l'ensemble des collaborateurs, fournisseurs, partenaires et clients par le développement de bonnes pratiques et d'outils mis à la disposition de ses partenaires et/ou collaborateurs :

- Charte éthique ;
- Code de conduite pour une pratique éthique des affaires ;
- Charte d'approvisionnement agricole ;
- le Code de déontologie boursière ;
- les politiques de protection des données personnelles ;
- des guides pratiques ;
- le Manuel Administratif et Financier, qui présente, l'ensemble des principes et des règles applicables dans les entités du Groupe Bonduelle afin d'assurer la fiabilité du contrôle interne et la gestion des risques.

Enfin, un système d'alerte a été mis en place afin de permettre à tous les collaborateurs internes et externes de signaler notamment de manière confidentielle tout acte de corruption, de pratiques anti-concurrentielles, tout cas de pollution ou de dégradation de l'environnement, tout non-respect de droits de l'Homme, ou tout autre crime ou délit.

Environnement géopolitique et répartition géographique des activités

Description

Bonduelle est implanté agro-industriellement dans 12 pays et réalise des ventes et/ou des achats dans plus de 100 pays. Ainsi, Bonduelle a réalisé 47 % de son chiffre d'affaires 2018-2019 en Europe, 46 % en Amériques, 6 % dans la zone Eurasie et 1 % à l'export.

Lessalariés et les activités du groupe peuvent subir directement ou indirectement les effets d'une période d'instabilité économique, politique ou financière dans certaines zones (guerre, révolution, conflits sociaux majeurs, dévaluation, tarissement des financements des agriculteurs, etc.).

Un bouleversement des conditions économiques, politiques ou réglementaires, ou une crise dans certains des pays dans lesquels Bonduelle est présent exposerait Bonduelle à des risques pour son activité, son patrimoine, ses collaborateurs, sa situation financière et sa réputation.

Gestion du risque

Le développement international de Bonduelle induit une répartition géographique, diversifiant et limitant la concentration de ce risque dans un pays donné.

Lorsqu'un risque pays est identifié, la Direction des assurances du Groupe Bonduelle recherche, dans la mesure du possible, des polices d'assurance permettant d'en limiter l'impact financier.

Les risques pays potentiels sont également intégrés lors du choix des investissements et de la localisation des actifs industriels, scientifiques et commerciaux : facilité des échanges, stabilité politique, protection de la propriété intellectuelle, etc.

Protection du savoir-faire

Description

Doté d'une histoire agro-industrielle de plus 160 années, Bonduelle s'est enrichi d'un savoir-faire agricole et industriel unique.

En outre, via sa stratégie tournée vers l'innovation et la R&D, de nouveaux procédés techniques et savoir-faire sont développés et acquis tous les jours.

Dans un contexte économique très concurrentiel, un environnement complexe et changeant, la protection et le maintien de la confidentialité et de la disponibilité des ressources, savoirs, savoir-faire techniques de Bonduelle sont essentiels.

La divulgation de ces savoir-faire et/ou leur perte présente un risque de contentieux et pourrait avoir un impact, selon les marchés concernés, sur la compétitivité, la stratégie, la pérennité, l'activité et à terme les résultats de Bonduelle.

Gestion du risque

La protection du savoir-faire est au cœur de la stratégie du groupe. Afin de protéger et de pérenniser ses atouts, Bonduelle a établi une cartographie de ses savoir-faire critiques et/ou uniques.

Elle applique une politique active de continuité de ses savoir-faire afin de s'assurer de la pérennité et de la transmission des savoir-faire et protège ses ressources et innovations via des outils juridiques tels que des accords d'exclusivité et de non-concurrence, des dépôts de dessins et modèles ou encore de brevets.

Cette politique se traduit également par des actions de sensibilisation et de prévention des risques de fuites ou de pertes d'information (guide de confidentialité).

Enfin, Bonduelle met en application une politique volontaire de protection, de fidélisation et de plans de succession de ses personnes clés.



Accidents du travail

Description

Avec près de 15 000 collaborateurs, dont de nombreux saisonniers, et une activité industrielle, Bonduelle est exposé à des risques concernant la santé et la sécurité des personnes, le dialogue social et le recrutement des personnes.

Au sein des activités agricoles, industrielles ou commerciales du Groupe Bonduelle peuvent survenir des accidents induisant un arrêt du travail pour les collaborateurs du groupe, les travailleurs temporaires et les agriculteurs partenaires et leurs salariés. Ces accidents peuvent être occasionnés par le maniement des outils industriels et agricoles mis en œuvre dans le cadre des activités du groupe, par des défaillances techniques, humaines ou organisationnelles.

Le Groupe Bonduelle déploie des politiques de santé et de sécurité exigeantes dans chacun de ses sites, et s'est donné pour objectif de viser zéro accident du travail d'ici 2025.

Les accidents du travail peuvent avoir des répercussions sur l'intégrité physique et psychologique des travailleurs, ce qui aurait des conséquences sur les ressources humaines et l'organisation du travail de Bonduelle et de ses agriculteurs partenaires.

Gestion du risque

En cohérence avec les objectifs définis par l'actionnaire familial du groupe, et au même titre que la pérennité et l'indépendance, l'épanouissement des collaborateurs est au cœur du projet d'entreprise VegeGo! de Bonduelle.

Le respect des règles du droit du travail est une priorité. Bonduelle illustre sa volonté d'aller encore plus loin dans ses actions dédiées à la sécurité, au bien-être, à l'égalité des chances, à la diversité et à la mobilité interne. Bonduelle vise 0 accident avec arrêt de travail à 2025.

Toute personne travaillant pour ou avec Bonduelle a droit à un environnement de travail qui lui assure santé et sécurité, qu'il s'agisse de bien-être physique ou mental, notamment à travers d'actions de prévention pour assurer les meilleures conditions de santé et de travail.

La politique sécurité du Groupe Bonduelle (voir section 2.7.3.1 Sécurité et conditions de travail) a été formalisée en 2012 puis révisée en 2015. Elle met en avant trois principes fondamentaux qui guident toute la démarche du groupe :

- tous les accidents sont évitables, l'atteinte du « zéro accident » est donc un choix ;
- la responsabilisation, notamment par la formation, est la base d'une démarche sécurité ;
- travailler de façon sécuritaire est une condition d'emploi chez Bonduelle, la productivité ne doit pas se faire au détriment de la sécurité.

Un Comité de pilotage santé sécurité groupe réunit les représentants des *business units*. L'animation d'un réseau sécurité, comptant 260 représentants de l'ensemble des sites en 2018, permet les échanges sur les meilleures pratiques et les priorités d'actions et d'investissements. Un *reporting* mensuel est effectué au niveau groupe et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction générale.

Enfin, tous les collaborateurs en usine sont formés à la sécurité sur le site et leur poste.

4.3 Risques financiers, juridiques et politique de couverture

Bonduelle est confronté à certains risques financiers et juridiques autres que ceux exposés dans la section 4.2 Facteurs de risques et pour lesquels le risque net est très faible en raison notamment d'une politique de couverture et d'une politique de maîtrise de risques.

4.3.1 Risques financiers

Le groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie. La Direction financière a chargé la Direction des financements et de la trésorerie groupe de cette responsabilité, en mettant à sa disposition l'expertise et les outils nécessaires pour intervenir sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. L'organisation et les procédures appliquées sont régulièrement revues par la Direction de l'audit interne et les Commissaires aux Comptes. La Direction générale du groupe, lors de réunions régulièrement organisées avec le Directeur financier et le Directeur des financements et de la trésorerie valide, sur la base d'un *reporting* diffusé mensuellement, l'exécution des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Dans un environnement mondial en rapide mutation, caractérisé par la volatilité des marchés et l'évolution des techniques financières, la mission de la Direction des financements et de la trésorerie groupe est :

- de garantir un financement optimal et suffisant pour le développement de l'ensemble des activités opérationnelles et la croissance du groupe ;
- d'identifier, évaluer et couvrir l'ensemble des risques financiers en liaison étroite avec les organisations opérationnelles.

L'objectif est de minimiser, au moindre coût, l'impact des fluctuations des marchés financiers sur les comptes de résultat, afin de minorer les besoins en fonds propres alloués à la gestion de ces risques financiers.

Le groupe s'interdit de prendre des positions spéculatives.

4.3.1.1 Risque de liquidité

La Direction financière du groupe a pour mission de maintenir une liquidité suffisante à tout moment en gérant de manière efficace la trésorerie du groupe en assurant des financements sécurisés par leur durée et leurs conditions. Elle met notamment en place des lignes de crédit confirmées pour garantir la flexibilité optimale des financements du groupe

(voir note 5.6 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2019).

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.3.1.2 Risques de marché

Risque de change

Risques liés aux variations de taux de change

Le groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé en 2018-2019, 45,4 % de son chiffre d'affaires et 40,3 % de son résultat opérationnel courant en euros.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et des résultats, exprimée en autres devises, essentiellement zloty polonais, forint hongrois, rouble russe, réal brésilien, dollars américain et canadien est en constante évolution. De ce fait, le groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros dans ses comptes consolidés. Par exemple, lorsque l'euro s'apprécie par rapport à ces devises, cela conduit à diminuer la contribution aux résultats consolidés des filiales établissant leurs comptes dans ces devises.

Les ventes et dépenses des filiales du groupe sont généralement exprimées dans leur devise locale, à l'exception des importations, exportations et transactions financières qui font l'objet de couvertures de change centralisées et systématiques dès lors que l'exposition est de nature à pouvoir être couverte : Bonduelle estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises, après couverture, doit rester limitée.

La stratégie de croissance à l'international suivie par le groupe contribue à augmenter la part des activités internationales dans le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat net consolidé.

Politique de couverture des risques de variation de change

Le but est de couvrir les risques liés à l'activité commerciale des filiales du groupe dans une devise autre que leur monnaie fonctionnelle et les risques portant sur les financements de certaines filiales opérant dans des pays dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro ; le cadrage actif/passif des financements est effectué par adossement naturel ou par mise en place d'instruments financiers.

Le groupe utilise des instruments financiers disponibles sur les marchés de gré à gré, dans le but exclusif de couvrir des risques financiers qui découlent de son activité industrielle et commerciale. Les opérations de couverture sont prises en

conformité avec les objectifs et procédures déterminés par la Direction générale de Bonduelle. Elles sont centralisées au niveau de la Direction des financements et de la trésorerie groupe.

La politique du groupe à l'égard des fluctuations de change consiste à calculer périodiquement son exposition nette sur les devises et à recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

Le groupe utilise surtout des contrats de change à terme, des *swaps* de change et des options conclus avec des contreparties bancaires de premier rang. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux de change sont repris en notes 5.2 et 5.5 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2019.

Risque de taux d'intérêt

La politique de gestion des taux d'intérêt est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'options et d'échange de taux (*swaps*).

Par ailleurs, en application de la norme IFRS 9, les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir un impact sur les résultats et les capitaux propres consolidés du groupe. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux d'intérêt sont repris en notes 5.2 et 5.5 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2019.

Risque de crédit

Compte tenu de la qualité des principales contreparties, de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde, et principalement dans le secteur de la grande distribution, le groupe considère qu'il est peu exposé à un risque de contrepartie significatif, risque qui fait néanmoins l'objet, pour très large partie, d'une couverture auprès d'un assureur de premier rang.

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable compte tenu du degré de liquidité important de ces postes.

Risque de contrepartie

S'agissant des actifs financiers en général et donc les éventuelles disponibilités, le groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces éventuels excédents ponctuels de trésorerie sont généralement pilotés sous forme de dépôts à court terme rémunérés.

4.3.1.3 Gestion des capitaux propres

Le Groupe Bonduelle veille en permanence à optimiser sa structure financière en respectant l'équilibre entre sa dette financière nette et ses capitaux propres et en maintenant une politique de distribution de dividendes régulière. Les objectifs recherchés sont la maîtrise du coût du capital, une politique

de maximisation de la valeur et de croissance du dividende pour les actionnaires, et le maintien d'une flexibilité financière suffisante pour pouvoir profiter d'opportunités lorsque celles-ci se présentent.

Les capitaux propres au 30 juin 2019 s'élèvent à 725,0 millions d'euros sur la base desquels la Gérance proposera à l'Assemblée Générale du 5 décembre 2019 le maintien d'un dividende de 0,50 euro par action.

4.3.2 Risques sur actions

La société agit chaque année sur le marché de ses propres actions, conformément aux dispositions de la note d'information émise à l'occasion de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres voté par les actionnaires. Les objectifs de la société sont par ordre de priorité :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par un Prestataire de services d'investissement (PSI) ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Dans ce cadre, au 30 juin 2019, la société détenait 444 544 actions propres. Ces actions sont privées de droits de vote et inscrites comptablement en réduction des capitaux propres. La société n'est par ailleurs pas exposée au risque lié à la détention d'actions puisqu'elle n'effectue aucune opération de trésorerie tendant au placement de fonds en SICAV actions ou autres instruments financiers avec une composante action.

4.3.3 Risques juridiques

4.3.3.1 Risques liés à l'activité agro-industrielle et commerciale

Bonduelle veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires. En tant qu'acteur de l'industrie alimentaire, Bonduelle est soumis à des réglementations mises en place par les États ou organisations internationales, notamment en matière d'hygiène, de contrôle de la qualité, de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages.

Les principaux risques juridiques sont liés à ses activités de fabrication et de distribution de produits alimentaires. Bonduelle estime avoir mis en place les mesures nécessaires pour répondre aux exigences de ces réglementations et pour prévenir et maîtriser ces risques.

4.3.3.2 Propriété intellectuelle et industrielle

La propriété intellectuelle fait l'objet d'une attention et d'une rigueur particulières chez Bonduelle. Les équipes internes assistées de conseils en propriété industrielle assurent la surveillance des marques du Groupe Bonduelle, procèdent aux dépôts et aux renouvellements, et interviennent auprès de tous tiers qui pourraient leur porter atteinte.

4.3.3.3 Autres risques

Bonduelle ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard d'autres sociétés, clients ou fournisseurs, et dispose des actifs nécessaires à ses activités.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe en dehors de celles qui seraient mentionnées à la note 9.2 de l'annexe des comptes consolidés.

4.3.4 Couverture des risques non financiers

Les politiques de l'entreprise sont au service de trois objectifs stratégiques fixés par l'actionnaire familial dont la stabilité dans le temps garantit la vision à long terme : pérennité, indépendance et épanouissement des collaborateurs.

Les principaux programmes sont résumés dans le tableau suivant : (au 1^{er} juillet 2019).

Risques	Franchise (en milliers d'euros)	Assureurs
	30 K€ à 200 K€ selon les sites	Axa
Dommage/Perte d'exploitation	3 jours de Perte d'exploitation avec un minimum de 100 K€ à 200 K€ selon les sites	XL Catlin Generali
Responsabilité civile	5 K€	AIG
Contamination et image de marque	1 000 K€	Allianz
Risque crédit	Couverture 82 %	Atradius

La politique de couverture des risques non financiers a pour objectif principal la protection des actifs stratégiques du groupe. Les grandes orientations stratégiques en termes d'investissement, au niveau de nos outils de production, de l'évolution de nos *process*, du recrutement ou de la formation de nos collaborateurs, intègrent en permanence ce souci de préservation de nos actifs industriels, financiers et humains.

Le but de cette démarche est de limiter, en permanence, l'exposition du groupe aux risques spécifiques industriels ou autres, tels qu'évoqués ci-dessus et auxquels il est naturellement confronté.

La politique d'assurance du groupe est fondée sur deux grands principes :

Évaluation des risques

La Direction des assurances, qui fait partie de la Direction financière du groupe, est chargée d'identifier et d'évaluer l'ensemble des risques, en liaison étroite avec les entités opérationnelles et établit une cartographie révisée annuellement. Les niveaux et montants de couverture sont ainsi fixés au niveau du groupe, en fonction des objectifs définis par la Direction générale. Les programmes d'assurance sont négociés par la Direction des assurances et placés auprès de contreparties de premier rang.

Transfert des risques

Pour les risques importants, en termes stratégiques et impact financier, il a été mis en place des programmes mondiaux intégrés visant à transférer ces risques au marché de l'assurance :

- compte tenu de la dispersion géographique et de la taille de nos sites industriels ainsi que du niveau des franchises, l'ensemble des risques dommages directs a été transféré ;
- pour les autres risques, des programmes de couverture ont été mis en place dans les limites des possibilités des marchés de l'assurance et de la réassurance.

D'autres programmes d'assurance, pour des risques de moindre importance ont également été souscrits.



4.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques – GRI 102-11

Le Groupe Bondulle a retenu comme outil le Cadre de Référence relatif au contrôle interne de l'AMF publié en janvier 2007 et actualisé en juillet 2010.

Le contrôle interne et la gestion des risques sont des dispositifs de la société, définis et mis en œuvre sous sa responsabilité comprenant un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société intégrée globalement ainsi que certaines sociétés mises en équivalence, qui :

- permettent aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société ;
- contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif de contrôle interne vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Le dispositif de gestion des risques vise plus particulièrement à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société en identifiant et analysant les principales menaces potentielles de la société ;
- identifier les principaux événements et situations susceptibles d'affecter de manière significative la réalisation des objectifs de la société ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- sensibiliser et mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Le déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques s'applique à l'ensemble des entités du périmètre de consolidation. Dans le cadre d'acquisitions, un audit du contrôle interne est réalisé dans les 3 mois suivant l'acquisition. Un audit de conformité avec les règles et procédures du groupe est réalisé l'année suivant l'acquisition, afin d'en assurer la correcte application.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne ne peuvent néanmoins pas fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Il existe, en effet, des limites inhérentes à tout système ou processus comme, par exemple, les incertitudes de l'environnement extérieur, l'exercice de la faculté de jugement, le rapport coût/bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles, ou des dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

4.4.1 L'organisation du Groupe Bondulle

La société Bondulle SCA est une société holding et exerce la gestion opérationnelle de ses activités à travers sa filiale Bondulle SA à laquelle sont rattachées les 5 *business units* du groupe, organisées autour des zones Europe et hors Europe qui, bien qu'opérant sur des zones géographiques différentes, présentent chacune des caractéristiques proches en termes de dynamique, rentabilité, environnement des affaires et stratégie de développement.

Bondulle SA gère les fonctions suivantes ;

- la politique de développement, la gestion des participations, fusions, acquisitions ou reventes d'actifs ;
- la gestion de la politique financière d'ensemble du groupe, y compris les moyens de financement ;
- la politique fiscale et sa mise en œuvre ;
- la définition des politiques de rémunération, de gestion de l'encadrement et de développement des compétences ;
- la protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle ;
- la conformité aux lois et règlements régissant l'activité du groupe ;
- la gestion des programmes d'assurance du groupe ;
- la validation des nouvelles campagnes publicitaires avant leur diffusion ;
- la communication *corporate* ;
- la communication financière et les relations avec les investisseurs, analystes et actionnaires ;
- le partage des ressources telles que l'informatique ;
- les programmes de recherche et développement.

Les *business units* sont organisées par zone géographique et métier, et regroupées en zone Europe et zone hors

Europe. Elles sont dotées de moyens financiers propres, sont responsables du développement de leurs produits et en assurent majoritairement la fabrication et totalement la commercialisation.

Les objectifs du groupe sont définis par la Gérance. Ils concernent, non seulement la performance économique, mais aussi les domaines dans lesquels le groupe vise à atteindre un degré d'excellence, tels que le management des ressources humaines, la qualité, l'innovation, les conditions de travail et la protection de l'environnement.

Les objectifs tiennent compte des performances passées, d'un diagnostic approfondi ainsi que de l'évolution de l'environnement.

L'analyse des risques liés aux activités fait partie intégrante du processus d'élaboration des plans d'actions qui prévoit une identification des facteurs clés de succès et une analyse des principales hypothèses pour atteindre ces objectifs.

4.4.2 Les acteurs de la gestion des risques du contrôle interne

Les principaux organes de la gestion des risques et du contrôle interne se présentent de la manière suivante :

Au niveau du groupe

La Direction de Bonduelle SA est exercée, depuis le 1^{er} juillet 2018, par son Directeur général dont les pouvoirs sont attribués par la loi et les Statuts.

Les services centraux sont chargés de veiller à l'application des décisions prises par la Direction et doivent notamment s'assurer que les informations qui lui sont communiquées sont fiables et pertinentes.

La Direction est composée d'un Directeur général, de 3 Directeurs généraux adjoints, formant ensemble le *Chief Executive Board*, des Directeur(trice)s généraux(générales) des différentes *business units*, du Directeur du pôle Bonduelle Prospective et Développement, de la Directrice RSE et communication externe et du Directeur des ressources humaines, constituant le *Group Management Committee*. Il a passé en revue les performances commerciales et financières du groupe et débat de toutes les questions générales relatives à la vie du groupe et de ses *business units*. Il s'est réuni à 6 reprises durant l'exercice. L'organisation et les responsabilités sont plus largement détaillées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La Direction de l'audit interne du groupe est rattachée à la Direction générale du groupe et peut être sollicitée par le Président. Les missions d'audit et les programmes de travail sont validés par la Direction générale et le Comité des Comptes. Chaque mission fait l'objet d'un rapport diffusé aux organes de gouvernance du groupe, aux responsables opérationnels des entités auditées et aux Commissaires aux

Comptes. Au titre de l'exercice 2018-2019, 17 missions d'audit ont été menées dans les différents services et *business units* du groupe permettant ainsi une couverture de l'ensemble des activités du groupe sur un cycle de 3 ans. À la suite de chaque mission, des plans d'actions sont élaborés par les Directions opérationnelles concernées pour corriger les faiblesses mises en évidence par le rapport d'audit, un suivi de ces plans d'actions est assuré par la Direction de l'audit interne et les responsables opérationnels, et enfin, une revue est effectuée par les organes de gouvernance du groupe.

Le choix de Commissaires aux Comptes à nommer ou à renouveler par l'Assemblée Générale est du ressort du Conseil de Surveillance sur recommandation du Comité des Comptes. Le groupe est audité par un collège de Commissaires aux Comptes permettant une couverture géographique et globale des risques du groupe.

Au niveau des *business units*

Le Comité de Direction comprend le Directeur général et les Directeurs des principales fonctions. Le Directeur financier est plus particulièrement chargé de la mise en place des systèmes de contrôle interne de manière à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes.

Une fois par trimestre, le *Chief Executive Board* se réunit en Conseil d'Administration Interne (CAI) avec les Comités de Direction de chaque *business unit* pour fixer les objectifs, passer en revue les performances et les perspectives financières et décider de la politique à suivre au niveau de la *business unit*. Sont notamment abordés les sujets suivants :

- en février : résultats semestriels ;
- en juin : budget et investissements N + 1 ;
- en septembre : résultats annuels ;
- en novembre : plan à moyen terme.

Procédures du contrôle interne

Les procédures du contrôle interne sont réunies dans le Manuel Administratif et Financier. Ce dernier définit :

- les domaines d'intervention et les responsabilités respectives des services centraux et des *business units* ;
- les règles et processus de nature financière applicables.

Ce manuel, disponible en français et en anglais, fait l'objet d'une mise à jour a minima une fois par an et en fonction de l'évolution des règles et procédures au sein du groupe.

Une procédure formelle de délégation de pouvoir précise les pouvoirs des membres de la Direction générale, des Directeurs de services centraux et des Comités de Direction des *business units*.

Le contrôle budgétaire s'articule autour de 3 axes :

- le budget, préparé en fonction des orientations et des directives fixées par la Direction ;

- le suivi des performances, dans le cadre d'un *reporting* mensuel et des réunions de Conseil d'Administration Interne ;
- le plan à moyen terme, établi pour 3 ans et revu annuellement.

Des procédures et instructions fixent les responsabilités de chacun et précisent les modes opératoires et les contrôles associés.

Le contrôle budgétaire repose sur les équipes de Contrôle de gestion du groupe et des différentes *business units*.

Le groupe a par ailleurs développé un processus d'autoévaluation du contrôle interne basé sur un questionnaire destiné à mesurer la correcte application des règles et des procédures au sein des entités du groupe intégrées globalement. Ce questionnaire est réalisé une fois par an. Il est partagé avec la Direction générale, la Direction financière, les Directeur(trice)s généraux(générales) des *business units* du groupe et le Comité des Comptes.

4.4.3 Procédures de gestion des risques

Le Groupe Bonduelle est exposé, dans l'exercice de ses activités, comme toute entreprise, à un ensemble de risques. Les principales mesures de maîtrise et de contrôle de ces risques sont décrites en parties 4.2 « Facteurs de risques » et 4.3 « Risques financiers, juridiques et politique de couverture ».

Pour structurer le pilotage de ces risques, le groupe a, depuis 2008 et au fur et à mesure des années, développé un processus de cartographie des risques à travers l'identification, l'évaluation et la revue de leur maîtrise en 3 ans, s'articulant comme suit :

- année 1 : établissement de cartographies des risques au niveau de chaque *business unit* et au niveau du groupe. Les résultats obtenus ont permis d'accroître la gestion du risque dans l'organisation du groupe et d'adapter celle-ci à la croissance de son périmètre et son développement dans les pays émergents ;
- année 2 : définition et mise en place de plans d'actions visant à limiter et/ou couvrir les risques identifiés au niveau du groupe et des *business units* ;
- année 3 : résultats de la mise en place de plans d'actions visant à limiter et/ou couvrir les risques identifiés au niveau du groupe et des *business units* et revue du niveau de maîtrise des principaux risques.

Au cours de l'exercice 2018-2019, les travaux se sont orientés autour de la mise en place de plans d'actions visant à limiter et/ou couvrir les risques identifiés au niveau du groupe et des *business units*. Par ailleurs, la revue de la cartographie des risques du groupe n'a pas mis en évidence de nouveaux risques stratégiques et/ou opérationnels majeurs.

Les résultats des démarches de cartographie des risques sont analysés par les organes de gouvernance du groupe pour s'assurer que les risques majeurs ont été recensés et évalués, et développer les plans d'actions et les mesures de prévention appropriés.

Il est rendu compte au Conseil de Surveillance du déroulement de ces démarches et des plans d'actions associés relatifs aux différents risques identifiés.

4.4.4 Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

Le groupe élabore des comptes consolidés semestriels et annuels. Ces processus sont gérés par la Direction *controlling* rattachée à la Direction des services financiers du groupe.

L'élaboration de cette information s'articule autour d'un calendrier annuel transmis aux entités dont les principales étapes sont les suivantes :

- le *reporting* mensuel d'activité ;
- la liasse de *reporting* trimestrielle ;
- les clôtures semestrielle et annuelle des comptes.

La réalisation des comptes consolidés est effectuée à partir des informations communiquées sous forme de liasses extraites des systèmes informatiques par chaque entité et transmises au service consolidation sur un logiciel unique. Les transactions sont enregistrées conformément aux règles du manuel de consolidation, référentiel commun au sein du groupe.

Tous les documents échangés dans le cadre de ce processus de consolidation des comptes ont fait l'objet d'une normalisation et d'une diffusion à l'ensemble du groupe et revu par les Commissaires aux Comptes.

Les équipes comptables opèrent lors des clôtures une révision des comptes et se rapprochent du Contrôle de gestion pour analyser et expliquer les évolutions du réalisé, d'une période sur l'autre et les écarts vis-à-vis du budget.

Ce dispositif est complété par les interventions et travaux de certification des Commissaires aux Comptes pour les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels.

4.4.5 Autres informations

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont détaillées à l'article 23 des Statuts de la société Bonduelle SCA qui sont disponibles, sur demande, au siège administratif de Villeneuve d'Ascq ainsi que sur le site Internet de la société www.bonduelle.com.



Comptes consolidés



5.1	Compte de résultat consolidé <small>RFA</small>	162
5.2	Bilan consolidé <small>RFA</small>	163
5.3	Tableau de flux de trésorerie consolidé <small>RFA</small>	164
5.4	Variation des capitaux propres consolidés <small>RFA</small>	165
5.5	Annexes aux comptes consolidés annuels <small>RFA</small>	166
5.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés <small>RFA</small>	214

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ VOUS
SUR BONDUELLE.COM

5.1 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Chiffre d'affaires	3.1	2 776 641	2 777 120
Achats et charges externes	3.2	(2 024 536)	(2 014 385)
Charges de personnel	4.1	(547 632)	(560 814)
Amortissements et pertes de valeur		(88 514)	(89 422)
Autres produits opérationnels	3.3	38 613	43 806
Autres charges opérationnelles	3.3	(30 952)	(32 641)
Résultat sur cession de participations consolidées		0	0
Résultat opérationnel courant		123 620	123 665
Éléments non récurrents	3.4	(4 595)	(7 851)
Résultat opérationnel		119 025	115 814
Coût de l'endettement financier net		(22 675)	(21 887)
Autres produits et charges financiers		(2 631)	(750)
Résultat financier	5.2	(25 306)	(22 637)
Résultats des sociétés mises en équivalence		9	(48)
Résultat avant impôts		93 727	93 128
Impôts sur le résultat	6.1	(21 399)	(20 555)
RÉSULTAT NET		72 328	72 574
• Part du groupe		72 435	72 617
• Part des minoritaires		(107)	(44)
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	7.1	2.27	2.26
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	7.1	2.26	2.24

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Résultat net de la période	72 328	72 574
Dont reclassable en résultat	(26 948)	16 414
Couverture de flux de trésorerie	1 919	(1 915)
Écarts de conversion	(28 202)	17 672
Impact fiscal	(666)	657
Dont non reclassable en résultat	(110)	(996)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	30	(1 483)
Impact fiscal	(140)	487
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(27 058)	15 419
TOTAL PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS	45 270	87 992
Dont quote-part du groupe	45 377	88 036
Dont quote-part des minoritaires	(107)	(44)

5.2 Bilan consolidé

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Actifs non courants		1 060 168	1 122 884
Autres immobilisations incorporelles	8.2	44 394	57 098
<i>Goodwill</i>	8.1	461 800	481 881
Immobilisations corporelles	8.3	502 080	527 614
Titres mis en équivalence		326	278
Autres actifs financiers non courants	5.4	34 765	38 519
Impôts différés	6.1	12 838	14 588
Autres actifs non courants	5.3	3 966	2 908
Actifs courants		966 941	988 406
Stocks et encours	3.5	576 498	627 426
Clients et autres débiteurs	3.6	340 669	324 163
Créances d'impôt		7 831	4 392
Autres actifs courants	5.3	13 375	11 883
Autres actifs financiers courants	5.3	4 675	3 849
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.6	23 893	16 693
TOTAL ACTIF		2 027 109	2 111 290

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Capitaux propres, part du groupe		639 239	717 398
Capital social		56 492	56 942
Primes liées au capital		31 738	38 559
Réserves consolidées		551 010	621 897
Intérêts minoritaires	1.1.2	7 577	7 574
Capitaux propres		646 817	724 972
Passifs non courants		502 475	637 651
Dettes financières	5.6	429 959	564 215
Engagements envers le personnel	4.2	23 495	26 076
Autres provisions non courantes	9.1	12 098	9 103
Impôts différés	6.1	11 033	8 344
Autres passifs non courants	5.3	25 889	29 913
Passifs courants		877 818	748 668
Dettes financières courantes	5.6	229 262	127 659
Provisions courantes	9.1	8 217	7 866
Fournisseurs et autres créditeurs	3.7	634 304	607 456
Dettes d'impôt		4 288	3 800
Autres passifs courants	5.3	1 746	1 887
TOTAL PASSIF		2 027 109	2 111 290

5.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Résultat net		72 328	72 574
Résultat des sociétés mises en équivalence		(9)	48
Amortissements, provisions et pertes de valeur	5.1	79 866	88 254
Autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie		3 101	(2 189)
Impôt différé	6.1	4 579	(2 604)
Intérêts courus		845	(1 637)
Marge brute d'autofinancement		160 711	154 446
Variation du besoin en fonds de roulement		(19 237)	(35 449)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		141 474	118 997
Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite	2.1	0	(28 142)
Cession de sociétés consolidées, sous déduction de la trésorerie cédée		0	0
Variation de périmètre		0	0
Investissements industriels et acquisition d'actifs incorporels ⁽¹⁾	8.2 & 8.3	(97 723)	(118 426)
Investissements financiers		0	(114)
Cession d'immobilisations et d'actifs financiers	3.3	1 015	1 475
Variation nette des prêts et des autres valeurs immobilisées		889	448
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(95 819)	(144 759)
Augmentation de capital		0	0
(Acquisition) Cession d'actions propres		85	(1 306)
Augmentation (Diminution) des passifs financiers à plus d'un an	5.6	78 437	128 583
Augmentation (Diminution) des passifs financiers à moins d'un an	5.6	(104 310)	(100 278)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe et aux minoritaires	5.4	(4 851)	(8 893)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(30 640)	18 106
Incidence des variations des taux de change		(334)	456
Variation de trésorerie		14 682	(7 200)
Trésorerie à l'ouverture		9 212	23 893
Trésorerie à la clôture		23 893	16 693
VARIATION DE TRÉSORERIE		14 682	(7 200)

(1) Les investissements correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles décrites dans les notes 8.2 et 8.3 (hors Del Monte) auxquelles s'ajoute la variation des dettes fournisseurs associées présentées dans la note 3.7.

5.4 Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	En nombre d'actions	Capital	Primes	Écarts actuariels	Actions propres	Réserves de conversion	Résultats accumulés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 1^{er} juillet 2017	32 000 000	56 000	22 545	(3 803)	(8 428)	(67 608)	600 211	598 916	7 591	606 507
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres				(107)		(28 202)	1 254	(27 055)	(3)	(27 058)
Résultat 30/06/2018							72 435	72 435	(107)	72 328
Attribution gratuite d'actions							452	452		452
<i>Puts</i> sur minoritaires							(74)	(74)	111	37
Variation de périmètre				7			8	15	(15)	0
Actions Propres					627		(355)	271		271
Autres							(871)	(871)		(871)
Dividendes versés	281 118	492	9 193				(14 536)	(4 851)		(4 851)
Capitaux propres au 30 juin 2018	32 281 118	56 492	31 738	(3 903)	(7 802)	(95 810)	658 524	639 239	7 577	646 817
Capitaux propres au 1^{er} juillet 2018	32 281 118	56 492	31 738	(3 903)	(7 802)	(95 810)	658 524	639 239	7 577	646 817
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres				(995)		17 672	(1 258)	15 419	(1)	15 418
Résultat 30/06/2019							72 617	72 617	(44)	72 574
Attribution gratuite d'actions							978	978	0	978
<i>Puts</i> sur minoritaires							(63)	(63)	88	26
Variation de périmètre				(5)			(50)	(55)	(47)	(102)
Actions Propres					(755)		(364)	(1 119)	0	(1 119)
Autres							(726)	(726)	0	(726)
Dividendes versés	257 222	450	6 822				(16 165)	(8 893)	0	(8 893)
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2019	32 538 340	56 942	38 559	(4 903)	(8 557)	(78 138)	713 495	717 398	7 574	724 972

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Bonduelle du 6 décembre 2018 a offert aux actionnaires une option pour le paiement du dividende, au titre de l'exercice 2017-2018,

en numéraire ou en actions nouvelles. À la suite de cette opération, le capital est composé de 32 538 340 actions de 1,75 euro de valeur nominale au 30 juin 2019.

5.5 Annexes aux comptes consolidés annuels

Sommaire

1. PRINCIPES COMPTABLES	166	6. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	200
Note 1.1 Modalités d'élaboration	166	Note 6.1 Impôt sur le résultat	200
Note 1.2 Principes comptables	170	7. RÉSULTAT PAR ACTION	201
2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	176	Note 7.1 Résultat par action	201
Note 2.1 Évolution du périmètre de consolidation et acquisitions d'actifs isolés	176	8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	202
3. DONNÉES OPÉRATIONNELLES ET ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS	177	Note 8.1 <i>Goodwill</i>	202
Note 3.1 Informations sectorielles	177	Note 8.2 Autres immobilisations incorporelles	203
Note 3.2 Achats et charges externes	178	Note 8.3 Immobilisations corporelles	205
Note 3.3 Autres produits et autres charges opérationnels	178	9. AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS	207
Note 3.4 Éléments non récurrents	179	Note 9.1 Autres provisions	207
Note 3.5 Stocks et encours	179	Note 9.2 Risques et litiges	207
Note 3.6 Clients et autres débiteurs	179	Note 9.3 Engagements conditionnels et éventualités	208
Note 3.7 Fournisseurs et autres créditeurs	180	10. AUTRES INFORMATIONS	209
4. CHARGES, EFFECTIFS ET AVANTAGES DU PERSONNEL	181	Note 10.1 Honoraires des Commissaires aux Comptes	209
Note 4.1 Rémunérations et effectifs	181	Note 10.2 Transactions avec les parties liées	210
Note 4.2 Engagements envers le personnel	181	Note 10.3 Événements postérieurs à la clôture	211
Note 4.3 Paiements fondés sur des actions	183	Note 10.4 Liste des sociétés du groupe	212
5. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS	184		
Note 5.1 Gestion des risques financiers	184		
Note 5.2 Résultat financier	186		
Note 5.3 Présentation des actifs et passifs financiers par catégorie	188		
Note 5.4 Autres actifs financiers non courants	191		
Note 5.5 Instruments financiers dérivés	192		
Note 5.6 Endettement net	195		

1. PRINCIPES COMPTABLES

Note 1.1 Modalités d'élaboration

Les comptes consolidés du Groupe Bonduelle et de ses filiales (« le groupe ») au titre de l'exercice 2018-2019 sont établis en conformité avec les normes « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et dont le règlement d'adoption est paru au journal officiel de l'Union européenne.

L'annexe aux comptes consolidés annuels est établie en conformité avec les normes IFRS et suit la recommandation 2012-02 de l'Autorité des normes comptables.

Les normes, mises à jour et interprétations nouvellement applicables au titre de l'exercice 2018-2019 :

Applicables aux exercices ouverts au plus tard à compter du 1^{er} juillet 2018 :

– IFRS 15 et ses amendements « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15, qui définit les principes de reconnaissance des revenus, a remplacé les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction et les interprétations y afférentes » à compter du 1^{er} juillet 2018. Son champ d'application couvre l'ensemble des contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de

location, des instruments financiers et des contrats d'assurance, couverts par d'autres normes.

Principes comptables amendés suite à l'application de la norme IFRS 15

Le chiffre d'affaires du groupe est principalement composé de ventes de produits finis. Il est enregistré dans le compte de résultat lorsque le transfert du contrôle des produits aux clients est effectif, c'est-à-dire lorsque le client détient la capacité de décider de l'utilisation des biens et d'en tirer la quasi-totalité des avantages restants.

Le chiffre d'affaires est enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou des coûts liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs ainsi que des pénalités éventuelles supportées par Bonduelle. Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés. Il peut également comprendre les prestations de transport effectuées par Bonduelle à ses clients. Ce montant est estimé au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires lorsque la prestation est effectuée et le contrôle transféré.

En conséquence, les changements introduits par IFRS 15 n'ont eu qu'un impact limité sur les comptes du groupe et se sont traduits par des reclassements non matériels sur la période entre le chiffre d'affaires et d'autres lignes du compte de résultat.

Le groupe a donc choisi la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée » et n'a ainsi pas retraité l'exercice comparatif. Par ailleurs, les capitaux propres à la date d'ouverture de l'exercice 2018-2019 n'ont pas été impactés par la première application de la norme IFRS 15.

– IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9 remplace la plupart des dispositions existantes en IFRS sur les instruments financiers, notamment IAS 39 et applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Bonduelle applique les dispositions de la norme sur le classement, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers ainsi que les dispositions spécifiques à la comptabilité de couverture depuis le 1^{er} juillet 2018 de manière rétrospective sans ajustement des comparatifs.

La norme IFRS 9 modifie notamment :

- les conditions de comptabilisation des opérations de couverture et les grandes catégories comptables d'actifs et passifs financiers : compte tenu de la nature des transactions du Groupe Bonduelle, l'impact n'est pas significatif en date de transition ;
- la reconnaissance du risque de crédit relatif aux actifs financiers en se fondant sur l'approche des pertes attendues versus pertes encourues, applicable jusqu'alors : ceci se traduit notamment par la comptabilisation de dépréciations pour des créances clients non échues. En raison de la politique d'assurance du Groupe Bonduelle qui couvre la majorité de ses actifs, de ses activités et de la typologie

de ses clients, l'impact n'est pas significatif en date de transition.

Les principes comptables du présent document ont été modifiés en conséquence.

– Amendement à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions »

Cet amendement traite notamment de la transition des plans réglés en liquidités en plans réglés en instruments de capitaux propres. Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés de l'exercice.

– IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée »

Cette interprétation détermine le cours de change à utiliser lors de l'enregistrement d'un actif (passif) non monétaire en devise étrangère pour lequel une contrepartie anticipée (un produit différé) est prévue. Cette interprétation n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés de l'exercice.

Les normes IFRS, applicables aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2019 qui n'ont pas été appliquées par anticipation lors de cet exercice

– IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16, qui remplacera à partir du 1^{er} juillet 2019 la norme IAS 17 « Contrats de location et ses interprétations », établit les principes de comptabilisation des contrats de location et introduit des modifications importantes pour la comptabilisation des contrats par le preneur, en supprimant pour ces derniers la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement.

En application de la nouvelle norme, tous les contrats de location devront être comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué, en contrepartie d'une dette locative correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location.

IFRS 16 affectera également la présentation de ces opérations au compte de résultat (comptabilisation d'une charge d'amortissements et d'une charge d'intérêts, en remplacement de la charge de loyers) et au tableau des flux de trésorerie (les paiements locatifs, représentatifs du paiement du remboursement de la dette, affecteront les flux de financement et non plus les flux opérationnels).

Le groupe optera pour la méthode rétrospective simplifiée à partir du 1^{er} juillet 2019 et utilisera des taux d'actualisation correspondant à la durée résiduelle des contrats en date de transition. Les états financiers 2018-2019 ne feront donc pas l'objet d'un retraitement et l'application de la norme n'affectera pas les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2019-2020.

La mise en place d'un outil informatique dédié à la collecte des données contractuelles et au calcul des impacts est en cours de finalisation.

Le groupe compte également utiliser les exemptions permises par la norme, à savoir, l'exclusion des contrats qui concernent des actifs de faible valeur et ceux dont la durée est inférieure à un an après l'appréciation s'il y a lieu des options de renouvellement.

Au regard des travaux effectués jusqu'à présent, la dette de loyer est estimée à un montant compris entre 80 et 100 millions d'euros à l'ouverture de l'exercice 2019-2020

Les principaux contrats en valeur correspondent à des locations d'usines, de sièges sociaux et de terres agricoles en Europe et aux États-Unis. Les autres contrats concernent la location de véhicules, d'équipements industriels et agricoles.

1.1.1. Informations relatives au groupe

Cotée sur Euronext (Compartiment A), Bonduelle SCA est une société en commandite par actions de droit français. Bonduelle, acteur de référence de l'alimentation végétale, détient notamment des positions de *leader* sur le marché des légumes transformés en Europe et hors Europe. Elle intervient sur trois technologies, à savoir : la conserve, le surgelé et le frais prêt à l'emploi (traiteur et 4^e gamme).

La Gérance a arrêté les comptes consolidés en normes IFRS et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 30 juin 2019 qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale en date du 5 décembre 2019.

Acquisition d'une usine de surgelés en Russie

Le Groupe Bonduelle a annoncé le 3 juin 2019 avoir acquis les actifs industriels de la société de production de légumes surgelés LLC SHOCK située dans la région de Belgorod (Russie).

Située dans une région agricole renommée - climat tempéré, sols particulièrement fertiles (terres noires) - cette implantation industrielle doit permettre d'accélérer le développement de l'activité de légumes surgelés de Bonduelle dans ces mêmes marchés, au travers d'une production de grande qualité.

Cet outil de production, dont le coût d'acquisition initial (environ 7 millions d'euros) et les investissements nécessaires restent limités, permettra de transformer annuellement de 6 000 à 10 000 tonnes de légumes surgelés. Le site emploiera environ 50 collaborateurs permanents et travaillera en partenariat avec le monde agricole local, y développant son savoir-faire en matière de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Bonduelle émet avec succès un nouvel emprunt obligataire privé sur le marché américain (USPP)

Dans une logique de recherche de maturité de ses financements et du refinancement de l'EuroPP arrivé à échéance le 11 mars 2019, Bonduelle a émis le 2 mai 2019 un nouveau placement privé aux États-Unis (USPP) d'un montant de 140 millions d'euros présentant une maturité de 10 ans. La maturité moyenne de l'ensemble de la dette du groupe se voit ainsi portée à plus de 4 ans.

Bonduelle, présent sur le marché des USPP depuis 2000, a pu émettre ce placement privé dans des conditions particulièrement compétitives auprès d'un pool d'investisseurs historiques ayant renouvelé sa confiance au groupe. L'opération, largement sursouscrite, permet au groupe d'abaisser sensiblement le coût moyen de sa dette.

Bonduelle a été conseillé par Natixis, ayant tenu le rôle d'agent, et le cabinet Willkie Farr & Gallagher, en tant qu'avocat-conseil.

Bonduelle poursuit son développement en surgelés aux États-Unis avec l'acquisition de l'usine de Lebanon

Le Groupe Bonduelle a annoncé le 12 février 2019 avoir conclu un accord définitif avec la société américaine Seneca Foods Corporation (NASDAQ : SENE, SENE) visant l'acquisition de son usine de Lebanon (Pennsylvanie, États-Unis).

Cette usine, destinée au conditionnement de produits surgelés, construite en 2008 et acquise par Seneca en 2010, dispose d'une capacité de 45 000 tonnes sur 7 lignes de conditionnement en parfait état de fonctionnement, d'une importante capacité de stockage, et compte 140 collaborateurs permanents.

Limitée jusqu'alors dans sa capacité de développement, la *business unit* Bonduelle Americas Long Life (BALL) vient ainsi compléter son dispositif industriel surgelé en Amérique du Nord, comptant 4 outils industriels à l'est des États-Unis et 6 au Canada. Outre la capacité de conditionnement complémentaire génératrice de chiffre d'affaires, cette acquisition permettra à la fois des synergies industrielles et logistiques avec les outils existants et offrira une qualité de service renforcée au bénéfice des clients de la *business unit* BALL.

Cette acquisition, incluant les actifs industriels, les stocks de produits surgelés et le personnel du site industriel de Lebanon, effective le 11 février 2019, sera, compte tenu de la saisonnalité de l'activité, relative dès l'exercice 2019-2020.

1.1.2. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales dont le groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle.

Le contrôle est défini et apprécié, conformément à IFRS 10, sur la base de trois critères : le pouvoir de décision, l'exposition aux rendements variables et le lien entre pouvoir et ces rendements.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant aux sociétés du groupe (« Part du groupe ») étant distinguée de celle relative aux intérêts des autres actionnaires (« Intérêts minoritaires »). Les sociétés dans lesquelles Bonduelle n'a pas le contrôle exclusif et exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, sont mises en équivalence.

Concernant la société Soléal, elle est consolidée en intégration globale car le groupe contrôle cette société et par ailleurs, sur un plan contractuel et économique, Soléal a pour client unique intra-groupe la société BELL SAS (Bonduelle Europe Long Life SAS).

Toutes les sociétés intégrées du groupe clôturent leurs comptes au 30 juin 2019 à l'exception des sociétés suivantes : Bonduelle Kuban, Coubanskie Conservi, Bonduelle do Brasil, Bonduelle Kazakhstan, Agro Rost et Bonduelle Belgorod. L'ensemble de ces sociétés est consolidé sur la base d'une situation comptable établie au 30 juin 2019.

Certaines sociétés dans lesquelles le Groupe Bonduelle détient directement ou indirectement le contrôle ou une influence notable pourraient ne pas être consolidées dès lors qu'elles ne seraient pas significatives.

Concernant plus particulièrement la société Coopérative France Champignon, compte tenu des relations commerciales et des règles de gouvernance statutaires de cette dernière et en accord avec les normes IFRS, le Groupe Bonduelle n'en détient pas le contrôle. La société France Champignon n'est donc pas consolidée et les titres détenus apparaissent dans le poste « Autres actifs financiers non courants ». Conformément à IFRS 9, ces titres sont évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

Les produits et charges de filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminés.

1.1.3. Information sectorielle

L'information sectorielle est donnée sur la base des secteurs opérationnels du *reporting* interne dénommé également *management approach*.

Les deux secteurs opérationnels sont : zone Europe et zone hors Europe.

La zone Europe couvre les zones géographiques suivantes : France, Allemagne, Italie et Péninsule ibérique qui forment l'Europe du Sud, Europe du Nord et Europe centrale.

La zone hors Europe couvre l'Europe orientale, l'Asie, le Mercosur, l'Amérique du Nord, et les marchés Export.

Les principaux indicateurs publiés sont ceux utilisés par la Direction générale. Au titre des informations complémentaires, le chiffre d'affaires, résultat opérationnel et actifs non courants sont déclinés par zones géographiques, le chiffre d'affaires est également détaillé par secteur d'activité.

1.1.4. Conversion des opérations en devises et conversion des états financiers des sociétés étrangères

Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont évaluées en fonction des cours de change en vigueur à la date de réalisation des transactions. Les créances et les dettes en devises figurant au bilan à la clôture de la période sont évaluées en fonction des cours de change applicables à cette date. Les pertes et profits de change résultant de la conversion de transactions en devises figurent dans les rubriques « produits financiers » et « charges financières » du compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à des emprunts en devises ou autres instruments affectés à la couverture d'investissements à long terme dans la même devise, qui sont inclus dans le poste « Différences de conversion » des capitaux propres consolidés.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros aux cours officiels de fin d'exercice. Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, un cours moyen annuel arithmétique est utilisé pour convertir les éléments de produits et de charges. Toutefois, si les cours de change connaissent des fluctuations importantes, un calcul autre que le taux moyen annuel arithmétique peut être utilisé, en lien avec la saisonnalité de l'activité.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents cours de change sont incluses dans le poste « Différences de conversion » dans les capitaux propres consolidés jusqu'à ce que les investissements étrangers auxquels elles se rapportent soient vendus ou liquidés.

1.1.5. Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 Révisée (Regroupements d'entreprises) depuis le 1^{er} juillet 2009, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

Cette méthode implique la comptabilisation des actifs acquis et des passifs assumés identifiables à leur juste valeur sauf exceptions prévues dans IFRS 3R.

Pour tous les regroupements ayant été réalisés après le 1^{er} juillet 2009, les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

De même, à compter du 1^{er} juillet 2009, toute part d'intérêt dans l'entité acquise ne conférant pas le contrôle (minoritaires) peut soit représenter une quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés identifiables (IFRS 3 2004), soit être évaluée à leur juste valeur (on parle dans ce cas de *goodwill* complet). Cette option s'applique transaction par transaction.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation à la juste valeur de la quote-part acquise des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition est comptabilisée en *goodwill*.

Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise alors le *goodwill* négatif (*badwill*) est comptabilisé directement en résultat.

L'analyse des *goodwill* est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de prise de contrôle.

Note 1.2 Principes comptables

Les états financiers consolidés au 30 juin 2019 sont présentés en milliers d'euros et reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « le groupe »).

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et dettes définis ci-après inscrits à la juste valeur.

1.2.1. Immobilisations incorporelles

Goodwill

Lors de l'acquisition de titres de sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels acquis évalués à leur juste valeur. L'écart positif entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs acquis et les passifs éventuels représente le *goodwill*. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « *Goodwill* » pour les sociétés intégrées globalement et dans la rubrique « Titres mis en équivalence » pour les sociétés mises en équivalence.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de la société acquise.

Les *goodwill* négatifs (*badwill*) sont directement comptabilisés en compte de résultat en éléments non récurrents.

Autres immobilisations incorporelles

Les marques acquises, individualisables, dont la durée d'utilité est considérée comme indéterminée, sont inscrites au bilan consolidé dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles ».

Les licences, brevets ainsi que les autres actifs incorporels acquis sont enregistrés à leur coût d'achat dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles » du bilan consolidé. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées d'utilité estimées.

Les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut démontrer qu'ils génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts soient bien identifiés.

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels qui varie de un à cinq ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

Suivi de la valeur des marques

Les facteurs importants ayant conduit à apprécier le caractère indéterminé de la durée d'utilité des marques ont été principalement leur positionnement sur le marché en termes de volumes d'activités, de notoriété ainsi que leur rentabilité à long terme attendue.

Elles ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel en application de l'IAS 36, qui comporte notamment le suivi des indicateurs mentionnés ci-avant.

Suivi de la valeur des *goodwill*

La valeur comptable des *goodwill* fait l'objet d'une revue au minimum une fois par an et lorsque des événements et circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue pour les autres immobilisations incorporelles. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les pertes de valeurs éventuelles sont imputées en priorité sur les *goodwill* affectés à l'unité génératrice de trésorerie (UGT), puis à la réduction de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

La valeur recouvrable des *goodwill*, qui sert au calcul d'une éventuelle perte de valeur à constater dans les comptes, correspond à leur valeur d'utilité estimée sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. Si cette valeur d'utilité ne couvre pas la valeur comptable des actifs, la valeur recouvrable retenue (si celle-ci est plus élevée) correspond à leur juste valeur diminuée des coûts liés à la vente.

Les UGT correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT. Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité sont issus des plans stratégiques des UGT couvrant les cinq prochains exercices.

Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les plans stratégiques de 5 ans est de 1 %.

Les flux de trésorerie font l'objet d'une actualisation sur la base d'un coût moyen pondéré du capital (WACC de 6,3 %) déterminé en fonction des données du marché de Bonduelle et de son secteur d'activité.

Le WACC est calculé sur la base d'un endettement de marché à hauteur de 24 % des capitaux permanents et d'un taux sans risque de 1,5 %.

Les UGT suivies par le groupe sont les secteurs d'activités suivants pour chaque secteur opérationnel : zone Europe et zone hors Europe.

Pour la zone Europe :

- les activités conserve et surgelé ;
- les activités du frais prêt à l'emploi.

Pour la zone hors Europe :

- l'activité conserve et surgelé en Amérique du Nord et du Sud ;

- l'activité conserve et surgelé en Europe orientale ;
- l'activité du frais prêt à l'emploi en Amérique du Nord.

La juste valeur diminuée des coûts liés à la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs) dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

1.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Le coût d'acquisition ou de production inclut, lorsque applicable, les coûts de démantèlement et de remise en état des sites d'exploitation.

Compte tenu de la nature de nos investissements, les coûts d'emprunts ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

Les immobilisations détenues au travers de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan à hauteur de la valeur actualisée des paiements minimaux futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure lorsque le contrat transfère au groupe, en substance, la majeure partie des risques liés à la propriété de l'actif. L'évaluation du niveau de risque transféré s'effectue au travers de l'analyse des termes du contrat. La dette financière résultant de l'acquisition de l'actif est inscrite au passif du bilan consolidé.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement, notamment dans le cas de décisions de changements de lieux de production.

- Constructions : 10 à 40 ans.
- Matériels, mobiliers, installations : 5 à 15 ans.
- Autres immobilisations : 3 à 10 ans.

Lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, le groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient).

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient) dans le cadre des conditions d'utilisation prévues par le groupe. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur nette comptable.

1.2.3. Actifs financiers

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers sont comptabilisés dans l'une des trois catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- à la juste valeur par résultat.

La classification et l'évaluation des actifs financiers reposent sur deux critères : le modèle économique de l'entité (collecte de flux contractuels ou monétisation par cession) pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme, ou encore d'actifs financiers volontairement classés dans cette catégorie. Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat. Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces instruments financiers comprennent le cas échéant les parts d'OPCVM de trésorerie et les dérivés actifs.

Les prêts

Les prêts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Clients et comptes rattachés

Créances vis-à-vis des clients

Les créances vis-à-vis des clients sont comptabilisées au bilan au coût amorti.

Le groupe, dans sa politique de financement, peut avoir recours à des programmes de cessions de créances commerciales. Ces cessions sont sans recours. Le risque est intégralement transféré à l'établissement ayant racheté la créance. De ce fait, ces dernières ne sont plus comptabilisées à l'actif du bilan. Le groupe ne conserve aucune implication continue dans les actifs décomptabilisés.

Provisions pour dépréciation

Les provisions pour dépréciation concernent principalement des litiges sur lesquels Bondulle est en discussion avec les clients. Des provisions pour dépréciation pour pertes attendues sont comptabilisées à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations figurent en actifs financiers et sont comptabilisées au coût amorti.

Autres titres non consolidés

Les autres titres non consolidés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur. Les variations de juste valeur comme les résultats de cession sont enregistrés en capitaux propres consolidés dans la rubrique des autres éléments du résultat global et ne sont pas recyclés en résultats.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent principalement des dépôts de garantie essentiellement requis par la réglementation fiscale de certains pays ainsi que des fonds couvrant des régimes postérieurs à l'emploi. Ces actifs sont enregistrés au coût amorti.

1.2.4. Passifs financiers

La dette financière comprend :

- les emprunts obligataires ;
- les intérêts courus non échus ;
- les encours de locations financements ;
- les emprunts et concours bancaires ;
- les instruments dérivés passifs.

Les dettes financières sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elles sont enregistrées à leur date de règlement.

En application de la norme IFRS 9 qui a amendé IAS 39 sur les principes de la comptabilité de couverture en juste valeur, la dette obligataire, *swappée* à l'émission, a été réévaluée à sa valeur de marché. Les variations de juste valeur de la dette et des dérivés associés passent en résultat de la période.

1.2.5. Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments dérivés conclus de gré à gré. La politique du groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur :

- les instruments dérivés en gestion de la dette nette et de couverture d'investissements nets à l'étranger sont comptabilisés en Instruments dérivés actifs ou passifs ;
- les instruments dérivés de change opérationnel sont comptabilisés dans la ligne Instruments financiers dérivés actifs ou passifs :
 - si l'instrument dérivé est désigné de couverture de juste valeur d'actifs ou passifs inscrits au bilan consolidé, ses variations de valeur et celles de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période ;
 - si l'instrument dérivé est désigné de couverture d'investissements nets à l'étranger, ses variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres en écarts de conversion et sont recyclées en résultat lors de la décomptabilisation de l'actif ;
 - si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie futurs :
 - les variations de valeur de sa part efficace sont enregistrées en capitaux propres en autres éléments du résultat global et sont recyclées en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même reconnu en résultat et ce, dans la même rubrique,

- la valeur temps (report/déport et prime d'option de change, *basis spread* des *cross currency swaps*) est enregistrée en capitaux propres en autres éléments du résultat global et est prise dans le compte de résultat à l'échéance du sous-jacent, conformément aux principes retenus par le groupe.

Les variations de juste valeur de la part inefficace des instruments qualifiés de couvertures et les variations de juste valeur des instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

Les dérivés sont enregistrés à leur date de transaction.

La norme IFRS 7.27A distingue 3 niveaux dans les méthodes de détermination de la juste valeur :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif pour un instrument identique et sans aucun ajustement ;
- niveau 2 : juste valeur déterminée à partir de données observables, soit directement (tel qu'un prix), soit indirectement (calculées à partir d'un autre prix), mais autres qu'un prix coté sur un marché actif relevant du niveau 1 ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée à partir de données non observables sur un marché.

La méthode retenue par Bonduelle est le niveau 2 en accord avec IFRS 13. Par ailleurs, les données de marchés utilisées dans les outils de valorisation sont les fixings Banques Centrales ainsi que les données contribuées de plateformes de type Reuters.

1.2.6. Stocks

Les stocks de matières sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré. Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui inclut le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production (y compris les frais fixes industriels).

Les coûts d'emprunts ne sont pas inclus dans le coût des stocks. Les dépréciations jugées nécessaires sont constatées :

- pour les matières premières, lorsque le cours du jour est inférieur à la valeur d'inventaire ;
- pour les produits finis et marchandises revendues en l'état, chaque fois que la valeur nette probable de réalisation est inférieure au coût de production ou d'acquisition.

Le montant de toute dépréciation des stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation et toutes les pertes de stocks sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle la dépréciation ou la perte se produit. Le montant de toute reprise d'une dépréciation des stocks résultant d'une augmentation de la valeur nette de réalisation est comptabilisé comme une réduction du montant des stocks comptabilisé en charges dans la période au cours de laquelle la reprise intervient.

Les marges réalisées entre sociétés du groupe sont éliminées.

1.2.7. Actions propres

Les actions Bonduelle détenues par la société sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés, dans la ligne "actions propres", pour une valeur correspondant à leur prix de revient. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

1.2.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché.

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les liquidités en compte courant bancaire et les éventuelles parts d'OPCVM monétaires ou BMTN mobilisable à court terme dont le risque de changement de valeur est considéré comme négligeable.

1.2.9. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement figurent au bilan dans la rubrique « Autres passifs non courants ». Elles sont inscrites dans la rubrique « Autres produits opérationnels » au compte de résultat et reprises au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

1.2.10. Impôts

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées.

En France, Bonduelle SCA est la société tête du groupe fiscal constitué par les sociétés Bonduelle SA, Bonduelle Europe Long Life SAS, Bonduelle Development SAS, Champiloire SAS, Bonduelle Frais Traiteur SAS, Bonduelle Frais France SAS, Bonduelle Traiteur International SAS, Champignonnières des Roches SAS, Champignonnières de la Vienne SAS, Euromycel SAS, MOD Bond SAS (ex-Coviju2 SAS), Coviju3 SAS, Coviju4 SAS.

Les caractéristiques de ces différents régimes sont :

	France	Allemagne	Italie
Types de régime	Indemnités de fin de carrière et Médailles du travail	Régimes de retraite	Régimes de cessation d'activité
Taux d'actualisation	1,20 %	1,20 %	1,20 %
Taux de rendement des actifs	1,20 %	N/A	N/A
Progression future des salaires	1,95 %	1,75 %	N/A
Âge de départ à la retraite	63 ans	65 ans	62 ans

À l'exception du programme américain pour indemnisation des accidents du travail (*worker's compensation*) décrit au paragraphe 1.2.12, le groupe ne possède pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

L'impôt exigible au titre de la période est classé au passif du bilan dans les dettes courantes dans la mesure où il n'a pas encore été décaissé. Les sommes versées en excès par rapport aux sommes dues au titre des impôts sur les sociétés sont classées à l'actif du bilan en créances courantes.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, à l'exception toutefois des *goodwill*. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé et sont classés en actifs et passifs non courants. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges et produits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. C'est en particulier le cas des impôts différés relatifs aux marques lorsque le taux d'impôt attendu vient à être modifié.

1.2.11. Engagements de retraite, indemnités de fin de carrière et prévoyance

Le groupe offre des avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Les principaux engagements du groupe au titre des régimes à prestations définies consistent en des indemnités de fin de carrière et en des médailles du travail en France, des régimes de retraites en Allemagne, des régimes de cessation d'activité en Italie.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées, en tenant compte notamment d'hypothèses d'évolution des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ et de mortalité.

Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des compagnies d'assurances, soit sous forme de provisions.

Conformément à IAS 19 révisée, le Groupe Bonduelle reconnaît les écarts actuariels générés dans l'année en contrepartie des capitaux propres.

Les écarts actuariels correspondent à des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'un exercice sur l'autre dans la valorisation des engagements et des fonds, ainsi qu'à des écarts d'expérience correspondant aux variations de la base de données individuelles.

Les lignes « Effet de l'actualisation » et « Rendement attendu des actifs du régime » sont comptabilisées en résultat financier.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes versées. Ces dernières sont constatées en résultat de l'exercice.

1.2.12. Autres provisions non courantes et provisions courantes

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant est incertain, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un début d'exécution ou d'un plan détaillé qui a d'une manière suffisamment explicite créé chez les personnes concernées une attente fondée que l'entreprise mettra en œuvre la restructuration.

Concernant les sociétés américaines ayant des programmes de *workers' compensation*, les demandes d'indemnisation nées et non encore réglées à la date d'arrêt des comptes, qu'elles soient reportées ou non, sont couvertes par des provisions déterminées sur la base d'une estimation du coût de leur règlement ainsi que des dépenses relatives à leur traitement. Lorsqu'il existe un historique suffisant de données, provenant du groupe ou du marché, relatives aux demandes d'indemnisations émises et à leurs règlements, la Direction de ces sociétés, avec l'assistance d'actuaire externes, procède à l'estimation des risques couverts par ces sociétés au titre des demandes non encore déclarées en s'appuyant sur une méthode actuarielle d'évaluation des demandes nées mais non encore reportées (IBNR - *Incurred But Not Reported*). Ces provisions sont enregistrées en provisions pour risques et charges sociales dans les comptes du Groupe Bonduelle et sont réévaluées lors de chaque exercice.

1.2.13. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement composé des ventes de produits finis. Il est enregistré dans le compte de résultat lorsque le transfert du contrôle des produits aux clients est effectif, c'est-à-dire lorsque le client détient la capacité de décider de l'utilisation des biens et d'en tirer la quasi-totalité des avantages restants.

Le chiffre d'affaires est enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement et/ou des coûts liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs ainsi que des pénalités éventuelles supportées par Bonduelle. Ces montants sont évalués au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

Le chiffre d'affaires peut également comprendre des prestations de transport effectuées par Bonduelle pour ses clients. Le chiffre d'affaires est alors reconnu lorsque la prestation est réalisée.

1.2.14. Autres produits et charges opérationnels courants

Ce poste rassemble essentiellement, des subventions, des produits de cessions d'actifs, des ventes non classées en chiffre d'affaires (notamment les ventes à partenaires) ainsi que des produits liés à des régularisations ou des indemnisations perçues.

1.2.15. Éléments non récurrents

Les éléments non récurrents comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe. Ils incluent principalement les *badwill*, les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris les *goodwill*) relatifs à des participations consolidées, les coûts de restructuration et de réorganisation, les frais d'acquisitions, les franchises d'assurances et les coûts liés aux sinistres non couverts, les pertes financières découlant de fraudes subies ou de sanctions ainsi que les effets liés aux changements d'estimations.

1.2.16. Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions, et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée en utilisant le modèle de valorisation *Black & Scholes* pour les plans d'options et l'actualisation de la valeur de l'action ajustée de la valeur des dividendes pour les plans d'attributions gratuites d'actions. La juste valeur des actions gratuitement attribuées est également calculée sur la base de conditions de présence et de performance déterminées par la Direction générale. Elle est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant d'être exerçables sont reprises dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la caducité est constatée.

1.2.17. Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

1.2.18. Actifs et passifs détenus en vue de leur vente et activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Les actifs et passifs destinés à être cédés, c'est-à-dire immédiatement disponibles pour être vendus et dont la vente est hautement probable, sont présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé de la période au cours de laquelle la décision de cession a été prise, les bilans consolidés des périodes antérieures n'étant pas retraités. La vente est hautement probable quand un plan de vente de l'actif ou du groupe d'actifs destinés à être cédés a été engagé par la Direction et un programme actif de recherche d'un acquéreur a été lancé.

Les actifs destinés à la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée du coût de leur vente, l'amortissement sur de tels actifs cesse.

Par ailleurs, le résultat et les flux de trésorerie des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession sont présentés respectivement sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau d'analyse de la variation de trésorerie, et ce pour toutes les périodes présentées.

1.2.19. Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus normal d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels, des impôts différés sur les déficits reportables et de la détermination du montant des provisions pour risques et charges ou des provisions pour engagements sociaux et commerciaux. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent *a posteriori* se révéler différentes de la réalité.

1.2.20. Reclassements

La présentation de certains éléments des états financiers des périodes antérieures a pu être modifiée afin de la rendre homogène avec les règles adoptées pour la dernière période présentée. Aucun reclassement significatif n'a été effectué sur l'exercice.

1.2.21. Indicateurs alternatifs de performance

Le groupe présente dans sa communication financière des indicateurs de performance non définis par les normes

comptables. Les principaux indicateurs définis dans les notes annexes sont les suivants :

- **données comparables** : à taux de change et périmètre constants. Le chiffre d'affaires en devise de la période en cours est converti aux taux de change de la période de comparaison et l'impact des acquisitions (ou prises de contrôle) ou des cessions est traité comme suit :
 - pour les acquisitions (ou prises de contrôle) d'activités au cours de la période actuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur la période depuis la date d'acquisition est exclu du calcul de la croissance interne,
 - pour les acquisitions (ou prises de contrôle) d'activités au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé sur la période actuelle allant jusqu'au 1^{er} anniversaire de l'acquisition est exclu,
 - pour les cessions (ou pertes de contrôle) d'activités au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé sur la période comparative de l'exercice précédent jusqu'à la date de cession est exclu,
 - pour les cessions (ou pertes de contrôle) d'activités au cours de l'exercice actuel, le chiffre d'affaires réalisé sur la période commençant 12 mois avant la date de cession et allant jusqu'à la date de clôture de la période comparative de l'exercice précédent est exclu ;
- **éléments non récurrents** : note 1.2.15 ;
- **endettement net** : il représente la position créditrice ou débitrice de l'entreprise vis-à-vis des tiers et hors cycle d'exploitation. Il correspond aux dettes financières courantes et non courantes ajustées des dérivés actifs et passifs ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ;
- **gearing** : le *gearing* correspond au ratio de l'endettement net (note 5.6) sur les capitaux propres totaux ;
- **levier d'endettement** : le levier d'endettement correspond à l'endettement net rapporté au REBITDA. Il exprime le nombre d'années nécessaires à l'entreprise pour rembourser sa dette sur la base de son REBITDA ;
- **marge brute d'autofinancement** : elle correspond aux flux de trésorerie nets générés par l'exploitation hors variation du besoin en fonds de roulement. Elle correspond au résultat net corrigé du résultat des sociétés mises en équivalences et des éléments calculés (amortissements et provisions, impôts différés et autres éléments de résultat sans impact sur la trésorerie) ;
- **marge opérationnelle courante** : la marge opérationnelle courante correspond au résultat opérationnel courant rapporté au chiffre d'affaires ;
- **REBITDA (Recurring earnings before interest, taxes, depreciation and amortization)** : Il correspond au résultat opérationnel courant retraité des amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles ;
- **résultat opérationnel** : il correspond au résultat opérationnel courant ajusté des éléments non récurrents ;

– **résultat opérationnel courant** : le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur le résultat et du résultat net des sociétés mises en équivalence. Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Ce résultat opérationnel courant s'entend avant prise en compte des éléments non récurrents. Ces derniers correspondent aux éléments d'importance significative, inhabituels, anormaux et peu fréquents,

qui n'entrent pas dans la performance récurrente de l'entreprise ;

– **ROCCE** : ce ratio mesure la rentabilité des capitaux investis par les actionnaires et des fonds prêtés par les banques et autres partenaires financiers. Il s'obtient en divisant le résultat opérationnel courant par les capitaux employés, soit la somme des capitaux propres et de l'endettement net.

2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Note 2.1 Évolution du périmètre de consolidation et acquisitions d'actifs isolés

Acquisition de l'activité de fruits et légumes transformés Del Monte (Canada)

Le 3 juillet 2018, le Groupe Bonduelle a acquis, auprès de Conagra Brands Inc, l'activité de fruits et légumes transformés Del Monte au Canada.

Cette acquisition comprend un droit d'utilisation de la marque Del Monte sur différents segments de fruits et légumes transformés pour une durée indéterminée et les stocks de produits y afférents. Faisant appel à des *co-packers*, dont Bonduelle, l'activité acquise exclut tout actif industriel.

Cette acquisition a été comptabilisée conformément à IFRS 3. Les justes valeurs acquises se répartissent comme suit : 10 323 milliers d'euros pour la marque Del Monte, 6 044 milliers d'euros pour les stocks. Elles ont donné lieu à un décaissement de trésorerie de 28 142 milliers d'euros générant ainsi un *goodwill* de 11 775 milliers d'euros sur l'exercice.

Acquisition de l'usine de Lebanon (États-Unis)

Le 12 février 2019, le Groupe Bonduelle a conclu un accord définitif avec la société américaine Seneca (NASDAQ : SENE, SENE) visant l'acquisition de son usine de Lebanon (Pennsylvanie, États-Unis).

Cette usine, destinée au conditionnement de produits surgelés, construite en 2008 et acquise par Seneca en 2010, dispose d'une capacité de 45 000 tonnes sur 7 lignes de conditionnement en parfait état de fonctionnement et d'une importante capacité de stockage.

Cette opération a généré la comptabilisation, à la date d'acquisition, d'immobilisations corporelles pour un montant de 9 991 milliers d'euros et de stocks pour un montant de 7 305 milliers d'euros.

Acquisition de l'usine de Belgorod (Russie)

Le 3 juin 2019, par le biais de sa filiale nouvellement créée Bonduelle Belgorod LLC, le Groupe Bonduelle a fait l'acquisition d'actifs industriels de production de légumes surgelés située dans la région de Belgorod (Russie).

Située dans une région agricole renommée - climat tempéré, sols particulièrement fertiles (terres noires) - cette implantation industrielle doit permettre d'accélérer le développement de l'activité de légumes surgelés de Bonduelle dans ces mêmes marchés, au travers d'une production de grande qualité.

Cette acquisition d'actifs a donné lieu à l'enregistrement d'immobilisations corporelles pour un montant de 6 638 milliers d'euros à la date d'acquisition.

3. DONNÉES OPÉRATIONNELLES ET ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

Note 3.1 Informations sectorielles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Zone Europe	Zone hors Europe	Éliminations	Total au 30/06/2018
Compte de Résultat				
Chiffre d'affaires	1 299 437	1 486 316	(9 112)	2 776 641
Ventes intersecteurs	(9 112)	0	9 112	
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 290 325	1 486 316		2 776 641
Résultat opérationnel courant	56 210	67 410		123 620

<i>(en milliers d'euros)</i>	Zone Europe	Zone hors Europe	Total au 30/06/2018
Actifs non courants			
France	328 020	0	328 020
États-Unis	0	404 654	404 654
Autres	162 242	165 253	327 495
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	490 262	569 907	1 060 168

<i>(en milliers d'euros)</i>	Zone Europe	Zone hors Europe	Éliminations	Total au 30/06/2019
Compte de Résultat				
Chiffre d'affaires	1 306 450	1 480 073	(9 402)	2 777 120
Ventes intersecteurs	(9 402)	0	9 402	0
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 297 048	1 480 073		2 777 120
Résultat opérationnel courant	54 717	68 947		123 665

<i>(en milliers d'euros)</i>	Zone Europe	Zone hors Europe	Total au 30/06/2019
Actifs non courants			
France	321 505		321 505
États-Unis		428 225	428 225
Autres	165 997	207 155	373 153
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	487 503	635 381	1 122 884

3.1.1 Informations par activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	Conserve	Surgelé	Frais	Total au 30/06/2018
Chiffre d'affaires hors groupe	988 012	622 039	1 166 590	2 776 641

<i>(en milliers d'euros)</i>	Conserve	Surgelé	Frais	Total au 30/06/2019
Chiffre d'affaires hors groupe	1 023 393	657 908	1 095 819	2 777 120

3.1.2 Informations par zones géographiques de destination

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018		Au 30/06/2019	
États-Unis	1 027 148	37 %	972 764	35 %
France	624 431	22 %	636 421	23 %
Canada	264 134	10 %	295 899	11 %
Europe du Sud	237 593	8 %	238 501	9 %
Allemagne	220 818	8 %	219 210	8 %
Eurasie ⁽¹⁾	163 478	6 %	169 997	6 %
Europe du Nord	128 352	5 %	126 988	5 %
Europe centrale ⁽²⁾	58 934	2 %	66 489	2 %
Autres	51 753	1 %	50 851	1 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	2 776 641	100 %	2 777 120	100 %

(1) Russie et autres pays de la CEI.

(2) Pays d'Europe de l'Est ayant intégré l'Union européenne.

Note 3.2 Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Achats de marchandises et autres approvisionnements	(1 452 706)	(1 464 154)
Production stockée	535	14 469
Variation de stocks de marchandises et autres approvisionnements	13 646	31 426
Autres charges externes	(586 010)	(596 126)
TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES	(2 024 536)	(2 014 385)

Note 3.3 Autres produits et autres charges opérationnels

(en milliers d'euros)	Notes	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Prestations opérationnelles		3 697	3 745
Reprises de provisions	9.1	4 294	2 989
Reprise de perte de valeur sur actif circulant	3.5 & 3.6	8 384	2 474
Subventions		3 857	3 822
Produits de cessions d'actifs		771	1 690
Autres produits opérationnels *		17 610	29 085
TOTAL AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS		38 613	43 806

* Ce poste se compose essentiellement de ventes aux partenaires non classées en chiffre d'affaires, d'indemnités d'assurance et de régularisation de comptes de tiers.

(en milliers d'euros)	Notes	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Impôts et taxes		(23 546)	(23 481)
Dotations aux provisions	9.1	(3 441)	(2 964)
Pertes de valeur sur actif circulant	3.5 & 3.6	(1 537)	(6 174)
Autres charges opérationnelles		(2 428)	(21)
TOTAL AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES		(30 952)	(32 641)

Note 3.4 Éléments non récurrents

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Frais de réorganisation et de restructuration	(2 062)	(2 973)
Franchises d'assurance et coûts liés aux sinistres	(1 999)	(4 517)
Frais et honoraires d'acquisition	(400)	(360)
Autres (solde net)	(134)	0
TOTAL ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS	(4 595)	(7 851)

Note 3.5 Stocks et encours

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes au 30/06/2018	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes au 30/06/2019
Matières et emballages	165 245	(1 710)	163 536	181 159	(1 996)	179 163
Encours et produits finis	429 662	(16 700)	412 962	468 496	(20 233)	448 263
TOTAL STOCKS ET ENCOURS	594 907	(18 410)	576 498	649 655	(22 229)	627 426

Détail des provisions pour dépréciation des stocks et encours

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Matières et emballages		
À l'ouverture de l'exercice	(2 176)	(1 710)
Dotations	(468)	(614)
Reprises	891	343
Écarts de conversion et autres	43	(15)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(1 710)	(1 996)
Encours et produits finis		
À l'ouverture de l'exercice	(22 199)	(16 700)
Dotations	(977)	(4 910)
Reprises	5 767	1 703
Écarts de conversion et autres	710	(326)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(16 700)	(20 233)

Note 3.6 Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes au 30/06/2018	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes au 30/06/2019
Clients	279 148	(1 652)	277 496	260 986	(2 041)	258 945
Créances fiscales et sociales	38 659		38 659	41 618	0	41 618
Autres créances	25 040	(527)	24 514	24 005	(405)	23 600
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	342 847	(2 178)	340 669	326 609	(2 446)	324 163

Variation des pertes de valeurs sur clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2019
Clients		
À l'ouverture de l'exercice	(3 098)	(1 652)
Dotations	(92)	(636)
Reprises	1 449	279
Écarts de conversion et autres ⁽¹⁾	89	(32)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(1 652)	(2 041)
Autres créances		
À l'ouverture de l'exercice	(824)	(527)
Dotations	0	(14)
Reprises	277	150
Écarts de conversion et autres ⁽¹⁾	21	(15)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(527)	(405)

(1) Reclassements de compte à compte.

Échéanciers des clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2019
Non échues	235 825	217 871
Échues		
• moins de 30 jours	35 056	35 647
• entre 30 et 90 jours	4 073	2 749
• plus de 90 jours	2 542	2 678
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	277 496	258 945

Note 3.7 Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Dettes fournisseurs	455 175	436 858
Dettes sur acquisitions d'actifs	22 908	15 483
Dettes fiscales et sociales	115 556	114 004
Autres dettes	40 666	41 110
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	634 304	607 456

4. CHARGES, EFFECTIFS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

Note 4.1 Rémunérations et effectifs

<i>(en milliers d'euros et nombre de salariés)</i>	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Frais de personnel des sociétés intégrées	(547 632)	(560 814)
Effectif moyen annuel	15 195	14 589
Effectif permanent	10 957	10 655

Note 4.2 Engagements envers le personnel

4.2.1. Régimes à cotisations définies

Le groupe participe à la constitution des retraites de son personnel conformément aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité. Les engagements correspondent aux cotisations dues. Le montant s'élève à 31 388 milliers d'euros au 30 juin 2019, contre 30 796 milliers d'euros au 30 juin 2018.

4.2.2. Régimes à prestations définies

Le groupe a par ailleurs principalement des engagements contractuels d'indemnités de départ et de fin de carrière dont il a la responsabilité. Les engagements sont évalués selon la méthode des Unités de Crédit Projetées.

La description des plans se trouve note 1.2.11.

L'évolution de la situation financière des régimes à prestations définies est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017-2018	2018-2019
Compte de résultat : Charge de Retraite		
Coût des services rendus dans l'année	1 370	1 316
Effet de l'actualisation	434	436
Rendement attendu des actifs du régime	(69)	(45)
(Gains)/Pertes liés à la liquidation du régime	0	0
CHARGE (PRODUIT) DE RETRAITE COMPTABILISÉE	1 735	1 707

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017-2018	2018-2019
Variation de la valeur actualisée de l'obligation		
Valeur actualisée de l'obligation DBO ⁽¹⁾ au 1^{er} juillet	26 342	26 430
Coût des services rendus dans l'année	1 266	1 316
Effet de l'actualisation	434	436
Cotisations employés	0	0
Réduction et amendement du régime	104	0
Effet de change	(10)	9
Prestations versées	(1 726)	(2 149)
(Gains)/Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques	0	9
(Gains)/Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses actuarielles	72	1 634
(Gains)/ Pertes actuariels liés à des écarts d'expérience	(53)	(164)
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION DBO ⁽¹⁾ AU 30 JUIN	26 430	27 521

(1) DBO : Defined benefit obligation.

(en milliers d'euros)	2017-2018	2018-2019
Variation de la juste valeur des actifs du régime		
Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} juillet	4 290	2 935
Rendement attendu des actifs du régime	69	45
Cotisations employeur	0	523
Cotisations employés	0	0
Liquidation du régime	0	0
Prestations versées	(1 473)	(2 054)
Gains/(Pertes) actuariels liés à des écarts d'expérience	48	(4)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 30 JUIN	2 935	1 445

(en milliers d'euros)	2017-2018	2018-2019
Réconciliation du montant reconnu au bilan		
Situation financière nette : surplus/(déficit)	(23 495)	(26 076)
Effet de la limitation des surplus	0	0
(Provision) au 30 juin	(23 495)	(26 076)
ACTIF NET AU 30 JUIN	0	0

(en milliers d'euros)	2017-2018	2018-2019
Écarts Actuariels		
(Gains)/Pertes actuariels générés au 1 ^{er} juillet	5 309	5 279
(Gains)/Pertes actuariels générés entre le 1 ^{er} juillet et le 30 juin	(30)	1 483

(en milliers d'euros)	2017-2018	2018-2019
Évolution des montants inscrits au bilan au cours de l'exercice		
(Passif) Actif net d'ouverture	(22 052)	(23 495)
(Charge) Produit de retraite	(1 735)	(1 707)
Prestations payées par l'employeur	253	618
Effet de change	10	(9)
Reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres	30	(1 483)
(PASSIF) ACTIF NET DE CLÔTURE	(23 495)	(26 076)

Pour les hypothèses actuarielles en fin d'exercice, se référer à la note 1.2.11.

Les actifs de couverture sont les actifs gérés par des établissements financiers en couverture des engagements d'indemnités de départ en retraite (IDR), adossés sur l'actif général.

Au 30 juin 2019, la sensibilité des provisions pour engagements de retraite au taux d'actualisation était la suivante : une hausse de 0,50 point du taux d'actualisation aurait diminué l'obligation du groupe de 1 737 milliers d'euros. À l'inverse, une baisse de 0,50 point aurait augmenté l'obligation du groupe de 1 919 milliers d'euros.

Note 4.3 Paiements fondés sur des actions

La Gérance de Bonduelle SCA peut octroyer à certains dirigeants et collaborateurs du groupe des options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions de la société Bonduelle.

Caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions (AGA) ⁽¹⁾

	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9
Date d'Assemblée :	03/12/2015	03/12/2015	03/12/2015	03/12/2015	06/12/2018	06/12/2018
Date de la décision de la Gérance	07/12/2015	16/09/2016	27/10/2016	06/10/2017	07/12/2018	07/12/2018
Nombre initial d'actions attribuées	61 868	76 801	2 415	47 582	72 066	7 616
• Dont nombre d'actions attribuées à Guillaume Debrosse, Représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA	N/A	N/A	N/A	N/A	11 423	0
• Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽²⁾	61 868	76 801	2 415	47 582	72 066	0
• Dont autres						7 616
Nombre total d'AGA	61 868	76 801	2 415	47 582	72 066	7 616
Nombre total d'AGA annulées ou caduques	32 881		0			
Date d'attribution effective	07/12/2018	16/09/2019	27/10/2018	06/10/2020	05/11/2021	07/12/2019
Date de première cession possible	08/12/2018	17/09/2019	28/10/2018	06/10/2020	05/11/2021	07/12/2020
Nombre d'actions effectivement attribuées au 30 juin 2019	28 987	0	2 415	0	0	0

	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14
Date d'Assemblée :	06/12/2018	06/12/2018	06/12/2018	06/12/2018	06/12/2018
Date du Conseil de Gérance	07/12/2018	07/12/2018	07/12/2018	07/12/2018	11/02/2019
Nombre initial d'actions attribuées	26 429	24 141	24 373	18 619	23 024
• Dont nombre d'actions attribuées à Guillaume Debrosse, Représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA	0	0	0	0	0
• Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽²⁾	26 429	24 141	24 373	18 619	0
• Dont autres					23 024
Nombre total d'AGA	26 429	24 141	24 373	18 619	23 024
Nombre total d'AGA annulées ou caduques					
Date d'attribution effective	31/12/2020	28/02/2021	31/03/2021	31/12/2021	11/02/2022
Date de première cession possible	31/12/2020	28/02/2021	31/03/2021	31/12/2021	11/02/2022
Nombre d'actions effectivement attribuées au 30 juin 2019	0	0	0	0	0

(1) L'attribution gratuite d'actions est principalement basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire ou de la rémunération fixe et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, et à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

(2) Group Executive Committee jusqu'aux plans 7, Group Management Committee à partir du plan 8.

Valorisations des plans d'option et d'attributions gratuites d'actions

Comme indiqué en partie 16 de la note 1.2, les options d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions accordées aux salariés sont valorisées à leur juste valeur à la date d'attribution, en utilisant le modèle de valorisation *Black & Scholes* pour les plans d'options et l'actualisation de la valeur

de l'action ajustée de la valeur des dividendes pour les plans d'attributions gratuites d'actions. La juste valeur des actions gratuitement attribuées est également calculée sur la base de conditions de présence et de performance déterminées par la Direction générale.

La charge IFRS 2 de la période s'élève à 1 496 milliers d'euros.

5. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Note 5.1 Gestion des risques financiers

Le groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie. La Direction financière a chargé la Direction des financements et de la trésorerie groupe de cette responsabilité, en mettant à sa disposition l'expertise et les outils nécessaires pour intervenir sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. L'organisation et les procédures appliquées sont régulièrement revues par la Direction de l'audit interne et les Commissaires aux Comptes. La Direction générale du groupe, lors de réunions régulièrement organisées avec le Directeur financier et le Directeur des financements et de la trésorerie valide, sur la base d'un *reporting* diffusé mensuellement, l'exécution des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Dans un environnement mondial en rapide mutation, caractérisé par la volatilité des marchés et l'évolution des techniques financières, la mission de la Direction des financements et de la trésorerie groupe est :

- de garantir un financement optimal et suffisant pour le développement de l'ensemble des activités opérationnelles et la croissance du groupe ;
- d'identifier, évaluer et couvrir l'ensemble des risques financiers en liaison étroite avec les organisations opérationnelles.

L'objectif est de minimiser, au moindre coût, l'impact des fluctuations des marchés financiers sur les comptes de résultat, afin de minorer les besoins en fonds propres alloués à la gestion de ces risques financiers.

Le groupe s'interdit de prendre des positions spéculatives.

5.1.1. Risque de liquidité

La Direction financière du groupe a pour mission de maintenir une liquidité suffisante à tout moment en gérant de manière efficace la trésorerie du groupe en assurant des financements sécurisés par leur durée et leurs conditions. Elle met notamment en place des lignes de crédit confirmées pour garantir la flexibilité optimale des financements du groupe (voir note 5.6 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2019).

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

5.1.2. Risques de marché

Risque de change

Risques liés aux variations de taux de change

Le groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé en 2018-2019, 45,4 % de son chiffre d'affaires et 40,3 % de son résultat opérationnel courant en euros.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et des résultats, exprimée en autres devises, essentiellement zloty polonais, forint hongrois, rouble russe, réal brésilien, dollars américain et canadien est en constante évolution. De ce fait, le groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros dans ses comptes consolidés. Par exemple, lorsque l'euro s'apprécie par rapport à ces devises, cela conduit à diminuer la contribution aux résultats consolidés des filiales établissant leurs comptes dans ces devises.

Les ventes et dépenses des filiales du groupe sont généralement exprimées dans leur devise locale, à l'exception des importations, exportations et transactions financières qui font l'objet de couvertures de change centralisées et systématiques dès lors que l'exposition est de nature à pouvoir être couverte : Bonduelle estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises, après couverture, doit rester limitée.

La stratégie de croissance à l'international suivie par le groupe contribue à augmenter la part des activités internationales dans le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat net consolidé.

Politique de couverture des risques de variation de change

Le but est de couvrir les risques liés à l'activité commerciale des filiales du groupe dans une devise autre que leur monnaie fonctionnelle et les risques portant sur les financements de certaines filiales opérant dans des pays dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro ; le cadrage actif/passif des financements est effectué par adossement naturel ou par mise en place d'instruments financiers.

Le groupe utilise des instruments financiers disponibles sur les marchés de gré à gré, dans le but exclusif de couvrir des risques financiers qui découlent de son activité industrielle et commerciale. Les opérations de couverture sont prises en conformité avec les objectifs et procédures déterminés par la Direction générale de Bonduelle. Elles sont centralisées au niveau de la Direction des financements et de la trésorerie groupe.

La politique du groupe à l'égard des fluctuations de change consiste à calculer périodiquement son exposition nette sur les devises et à recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

Le groupe utilise surtout des contrats de change à terme, des swaps de change et des options conclus avec des contreparties bancaires de premier rang. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux de change sont repris en notes 5.2 et 5.5 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2019.

Risque de taux d'intérêt

La politique de gestion des taux d'intérêt est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'options et d'échange de taux (swaps).

Par ailleurs, en application de la norme IFRS 9, les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir un impact sur les résultats et les capitaux propres consolidés du groupe. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux d'intérêt sont repris en notes 5.2 et 5.5 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2019.

Risque de crédit

Compte tenu de la qualité des principales contreparties, de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde, et principalement dans le secteur de la grande distribution, le groupe considère qu'il est peu exposé à un risque de contrepartie significatif, risque qui fait néanmoins l'objet, pour très large partie, d'une couverture auprès d'un assureur de premier rang.

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable compte tenu du degré de liquidité important de ces postes.

Risque de contrepartie

S'agissant des actifs financiers en général et donc les éventuelles disponibilités, le groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces éventuels excédents ponctuels de trésorerie sont généralement pilotés sous forme de dépôts à court terme rémunérés.

Risque de matières premières

À travers les décisions d'implantation de ses usines, le Groupe Bonduelle a toujours privilégié le choix des meilleures terres agricoles et la diversification géographique de ses zones d'approvisionnement, afin de réduire les risques résultant des aléas climatiques et inhérents aux activités de culture.

Par ailleurs, il n'existe pas de marché organisé des matières premières agricoles achetées par le Groupe Bonduelle. Cependant, l'évolution des cours des matières premières agricoles cotées sur un marché influence de façon plus ou moins significative, selon les alternatives agricoles ouvertes aux producteurs, les prix d'achat du groupe. Pour pérenniser ses sources d'approvisionnement en légumes, Bonduelle négocie annuellement avec les Organisations de Producteurs, très en amont des campagnes de récolte, principalement sur la base d'une marge nette à l'hectare pour le producteur. Bonduelle est donc contraint de répercuter dans ses prix de vente le résultat des négociations d'achats de légumes, qui varient selon les zones géographiques d'approvisionnement.

Toutefois, la résilience de la rentabilité opérationnelle courante du Groupe Bonduelle démontre sa capacité globale à répercuter la hausse des coûts de matières premières dans les prix de vente.

5.1.3. Gestion des capitaux propres

Le Groupe Bonduelle veille en permanence à optimiser sa structure financière en respectant l'équilibre entre sa dette financière nette et ses capitaux propres et en maintenant une politique de distribution de dividendes régulière. Les objectifs recherchés sont la maîtrise du coût du capital, une politique de maximisation de la valeur et de croissance du dividende pour les actionnaires, et le maintien d'une flexibilité financière suffisante pour pouvoir profiter d'opportunités lorsque celles-ci se présentent.

Les capitaux propres au 30 juin 2019 s'élèvent à 725,0 millions d'euros sur la base desquels la Gérance proposera à l'Assemblée Générale du 5 décembre 2019 le maintien d'un dividende de 0,50 euro par action.

Note 5.2 Résultat financier

Le résultat financier du groupe au 30 juin 2019 s'élève à - 22,6 millions d'euros contre - 25,3 millions d'euros un an auparavant.

(en milliers d'euros)		Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Coût de l'endettement financier	A	(22 675)	(21 887)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		133	107
Intérêts au taux d'intérêt effectif		(23 006)	(21 994)
Gains et pertes sur dettes couvertes en juste valeur		3 207	(7 480)
Gains et pertes sur dérivés de couverture de juste valeur		(3 008)	7 480
Autres produits et charges financiers	B	(2 631)	(750)
Gains et pertes de change		(1 879)	(875)
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie		(520)	0
Gains et pertes sur dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture (change et taux)		160	503
Autres charges et produits financiers		(393)	(378)
RÉSULTAT FINANCIER	A + B	(25 306)	(22 637)

Le coût de l'endettement financier net, composante principale du résultat financier, s'élève à - 21,9 millions d'euros au 30 juin 2019 contre - 22,7 millions d'euros un an auparavant.

Il est principalement composé des intérêts payés au taux d'intérêt effectif pour 22 millions d'euros. Suite à l'application de la norme IFRS 9, l'impact de l'inefficacité résiduelle entre les gains et pertes sur la dette couverte en juste valeur et les dérivés de couverture comptabilisés en juste valeur liés aux *basis spread* des *cross currency swaps* est enregistré en capitaux propres et sera repris dans le compte de résultat à l'échéance du sous-jacent, conformément à l'option offerte par IFRS 9 et retenue par le groupe.

La réduction du coût de l'endettement financier net est principalement expliquée par :

- l'impact des taux d'intérêt lié à une modification de la répartition de la dette du groupe en devise ;
- le remboursement de l'EuroPP émis en 2012 ;
- l'amortissement de la première tranche de l'USPP émis en 2010.

Le taux d'intérêt, calculé sur la dette moyenne du groupe toutes devises confondues et retraité des effets IFRS, s'établit à 2,41 % contre 2,65 % l'année précédente.

Les autres produits et charges financiers (- 0,7 million d'euros) se décomposent comme suit :

- 0,4 million d'euros de résultat de change correspondant au résultat des couvertures de change opérées sur les flux liées aux activités commerciales et de trésorerie en devises. Suite à l'application de la norme IFRS 9, l'impact de l'inefficacité (valeur temps des options) est enregistré en capitaux propres et reclassé dans le compte de résultat à l'échéance du sous-jacent, conformément aux principes retenus par le groupe ;
- 0,4 million d'euros d'autres charges et produits financiers.

Des calculs de sensibilité permettant de mesurer l'exposition du groupe à des variations significatives des taux d'intérêt et des taux de change ont été effectués conformément à ce que prévoit la norme IFRS 7.

S'agissant de l'exposition aux taux d'intérêt, le périmètre reprend l'ensemble des instruments financiers (dette et instruments dérivés). Les calculs sont établis à partir de la situation à la date d'arrêté qui est recalculée en opérant une translation de +/- 50 points de base sur l'ensemble des maturités de la courbe de taux. Les valeurs de marché des instruments sont issues des plateformes de valorisation utilisées par la Direction des financements et de la trésorerie groupe, et les données de marchés sont alimentées par des systèmes d'informations en temps réel (Reuters...).

Étude de sensibilité aux taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Variation des taux d'intérêt de			
	+ 50 bp		- 50 bp	
	Impact Capitaux propres	Impact Résultat	Impact Capitaux propres	Impact Résultat
Intérêts sur les dettes	0	(3 138)	0	3 138
Valorisation <i>mark to market</i> des dettes	0	5 378	0	(5 555)
Dettes	0	2 231	0	(2 407)
Produits financiers des produits dérivés de taux	0	1 224	0	(892)
Valorisation <i>mark to market</i> des produits dérivés de taux	2 421	(5 154)	(2 038)	5 320
Produits dérivés de taux	2 421	(3 930)	(2 038)	4 428
TOTAL	2 421	(1 699)	(2 038)	2 036

S'agissant de l'exposition aux variations de change sur les devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité commerciale et de son endettement (USD, HUF, CAD, RUB, PLN...), les modalités de valorisation des instruments sont identiques à celles pratiquées pour les calculs de sensibilité sur le taux (systèmes d'informations et plateforme de valorisation...). Le périmètre retenu reprend les dettes et créances inscrites au bilan, la quote-part des flux commerciaux futurs à réaliser sur la période couverte, ainsi que l'ensemble des instruments dérivés utilisés pour couvrir ces expositions de change.

Conformément à IFRS 7 §23, il est précisé que dans la mesure où il s'agit essentiellement de couverture de flux commerciaux en devises, l'échéance des flux couverts ainsi que celle des instruments de couverture associés est généralement inférieure à un an.

Dans le cas d'actifs ou passifs plus longs, les couvertures peuvent aller au-delà d'un an, sans toutefois dépasser actuellement 5 ans.

Pour les modalités d'élaboration des calculs de sensibilité aux variations des devises, une variation de +/- 5 % des expositions contre les principales devises a été retenue.

Étude de sensibilité aux cours de change hors situation patrimoniale

(en milliers d'euros)	Variation des cours de change de			
	+ 5 % de variation de l'euro contre devise		- 5 % de variation de l'euro contre devise	
	Impact Capitaux propres	Impact Résultat	Impact Capitaux propres	Impact Résultat
HUF/EUR	39	(72)	(39)	(65)
USD/EUR	14	22	(13)	(62)
PLN/EUR	18	107	(4)	(141)
RUB/EUR	(26)	25	17	(68)
USD/CAD	0	70	0	(53)
TOTAL	44	82	(39)	(337)

Note 5.3 Présentation des actifs et passifs financiers par catégorie

Au 30/06/2018

	Valeur au Bilan	Juste valeur	Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers			Actifs exclus du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers
			Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actif non courant						
Autres actifs financiers non courants	34 765	34 765	5 408	19 619	9 739	0
Titres de participation	16 061	16 061	0	16 061	0	0
Instruments financiers dérivés actifs	13 297	13 297	0	3 558	9 739	0
Autres immobilisations financières	5 407	5 407	5 408	0	0	0
Autres actifs non courants	3 966	3 966	1 237	0	0	2 729
Autres créances non courantes	1 237	1 237	1 237	0	0	0
Charges constatées d'avance	2 729	2 729	0	0	0	2 729
Actif courant						
Créances clients & autres débiteurs	340 669	340 669	340 669	0	0	0
Autres actifs courants	13 375	13 375	866	0	0	12 509
Prêts et créances rattachés non consolidés	859	859	859	0	0	0
Charges constatées d'avance	12 509	12 509	0	0	0	12 509
Autres actifs	7	7	7	0	0	0
Instruments financiers dérivés actifs	4 675	4 675	0	149	4 526	0
VMP et autres placements	101	101	101	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 792	23 792	23 792	0	0	0

	Valeur au Bilan	Juste valeur	Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers			Passifs exclus du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers
			Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Passif non courant						
Dettes financières	429 959	430 474	417 854	2 412	10 207	0
Dette financière hors dérivés	427 505	428 019	417 854	0	10 165	0
Instruments financiers dérivés passifs	2 454	2 454	0	2 412	42	0
Autres passifs non courants	25 828	25 828	15 520	0	0	10 308
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	10 308	10 308	0	0	0	10 308
Dettes diverses	15 520	15 520	15 520	0	0	0
Passif courant						
Fournisseurs et autres créditeurs divers	634 304	634 304	634 304	0	0	0
Dettes financières courantes	229 262	229 298	219 579	693	9 026	0
Dette financière hors dérivés	221 939	221 975	219 579	0	2 396	0
Instruments financiers dérivés passifs courants	7 323	7 323	0	693	6 630	0
Autres passifs courants	1 746	1 746	0	0	0	1 746
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	1 746	1 746	0	0	0	1 746

Au 30/06/2019

	Valeur au Bilan	Juste valeur	Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers			Actifs exclus du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers
			Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actif non courant						
Autres actifs financiers non courants	38 519	38 519	5 876	16 287	16 358	0
Titres de participation	16 061	16 061	0	16 061	0	0
Instruments financiers dérivés actifs	16 584	16 584	0	226	16 358	0
Autres immobilisations financières	5 875	5 875	5 876	0	0	0
Autres actifs non courants	2 908	2 908	1 428	0	0	1 480
Autres créances non courantes	1 428	1 428	1 428	0	0	0
Charges constatées d'avance	1 480	1 480	0	0	0	1 480
Actif courant						
Créances clients & autres débiteurs	330 012	330 012	330 012	0	0	0
Autres actifs courants	11 883	11 883	100	0	0	11 783
Prêts et créances rattachés non consolidés	93	93	93	0	0	0
Charges constatées d'avance	11 783	11 783	0	0	0	11 783
Autres actifs	7	7	7	0	0	0
Instruments financiers dérivés actifs	3 849	3 849	0	334	3 515	0
VMP et autres placements	286	286	286	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 407	16 407	16 407	0	0	0

	Valeur au Bilan	Juste valeur	Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers			Passifs exclus du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers
			Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Passif non courant						
Dettes financières	564 215	564 620	540 033	2 432	22 155	
Dettes financières hors dérivés	561 783	562 188	540 033		22 155	
Instruments financiers dérivés passifs	2 432	2 432		2 432		
Autres passifs non courants	29 886	29 886	19 673			10 214
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	10 214	10 214				10 214
Dettes diverses	19 673	19 673	19 673			
Passif courant						
Fournisseurs et autres créditeurs divers	609 559	609 559	609 559			
Dettes financières courantes	127 659	127 689	123 057	439	4 192	
Dettes financières hors dérivés	126 229	126 259	123 057		3 201	
Instruments financiers dérivés passifs courants	1 430	1 430		439	991	
Autres passifs courants	1 887	1 887				1 887
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	1 887	1 887				1 887

Compensation des actifs et passifs financiers (amendement IFRS 7)

Le groupe souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne répondent pas aux critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des instruments dérivés actifs et passifs au bilan. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre de la norme IFRS 7.13 sur la compensation des actifs et passifs financiers. À ce titre, les effets des accords de compensation sont les suivants :

- montant net des instruments financiers dérivés actifs selon la norme IFRS 7.13 : + 17,8 millions d'euros ;
- montant net des instruments financiers dérivés passifs selon la norme IFRS 7.13 : - 1,3 million d'euros.

La juste valeur de 16,4 millions d'euros enregistrée au bilan, relative aux instruments financiers dérivés actifs, concerne principalement les *cross currency swaps* en dollars américains. Ces derniers ont été mis en place pour couvrir la dette obligataire américaine d'un nominal de 116 millions de dollars US au 30 juin 2019.

Ces opérations sont réparties de façon équilibrée sur trois partenaires bancaires de premier rang.

Note 5.4 Autres actifs financiers non courants

Les mouvements des valeurs brutes et des pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2017	Acquisition ou dotation	Cession ou reprise	Autres ⁽³⁾	Au 30/06/2018
Valeurs brutes ⁽¹⁾					
Titres de participation ⁽²⁾	17 135	0	(0)	0	17 135
Instruments financiers dérivés actifs	17 486	0	0	(4 189)	13 297
Autres immobilisations financières	7 644	118	(1 615)	(533)	5 614
	42 266	118	(1 615)	(4 722)	36 046
Pertes de valeur					
Titres de participation ⁽²⁾	1 075	0	0	0	1 075
Autres immobilisations financières	206	0	0	0	206
	1 281	0	0	0	1 281
Valeurs nettes					
Titres de participation ⁽²⁾	16 060	0	(0)	0	16 060
Instruments financiers dérivés actifs	17 486	0	0	(4 189)	13 297
Autres immobilisations financières	7 439	118	(1 615)	(533)	5 408
	40 985	118	(1 615)	(4 722)	34 765

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Acquisition ou dotation	Cession ou reprise	Autres ⁽³⁾	Au 30/06/2019
Valeurs brutes ⁽¹⁾					
Titres de participation ⁽²⁾	17 135	0	0	0	17 135
Instruments financiers dérivés actifs	13 297	0	0	3 287	16 584
Autres immobilisations financières	5 614	628	(143)	(18)	6 080
	36 046	629	(143)	3 268	39 800
Pertes de valeur					
Titres de participation ⁽²⁾	1 075	0	0	0	1 075
Autres immobilisations financières	206	0	0	0	206
	1 281	0	0	0	1 281
Valeurs nettes					
Titres de participation ⁽²⁾	16 060	0	0	0	16 060
Instruments financiers dérivés actifs	13 297	0	0	3 287	16 584
Autres immobilisations financières	5 408	628	(143)	(18)	5 876
	34 765	629	(143)	3 268	38 520

(1) Les principes de valorisation sont précisés dans la note 1.2.

(2) Cette rubrique correspond à la valeur comptable des principaux titres des sociétés non consolidées détenus par le groupe. Elle contient essentiellement la participation du Groupe Bonduelle dans la société Coopérative France Champignon (France) dont le résultat sur l'exercice n'est pas significatif. Conformément à IFRS 10 et 11, cette société n'est pas consolidée (note 1.1.2), le groupe n'en détenant pas le contrôle. La variation de la juste valeur de ces titres est enregistrée dans les capitaux propres.

(3) Reclassements et juste valeur des instruments financiers dérivés actifs.

Note 5.5 Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition au risque de change et de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments dérivés conclus de gré à gré. La politique du groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

5.5.1. Dérivés de Taux

Couvertures de juste valeur

Parmi les emprunts obligataires du groupe émis à taux fixe, deux ont été *swappés* à taux variable dès l'émission. La tranche EUR de l'USPP émis le 6 juillet 2017 a été *swappée* en totalité à taux variable. Ces swaps répondent aux critères de la comptabilité de couverture de juste valeur au sens de la norme IAS 39 amendée par IFRS 9. La quote-part de dette sous-jacente et les swaps sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché.

Couvertures de flux de trésorerie

En août 2010, le groupe a émis un emprunt obligataire de type USPP de 145 millions de dollars à taux fixe. S'agissant de la quote-part de dette couverte par un instrument dérivé ramenant un taux fixe dollar en taux fixe euro, dans la mesure où les tests prospectifs ont validé l'efficacité de la relation de couverture, les variations de valeur de ces instruments sont enregistrées directement en capitaux propres.

Concernant la tranche EUR de l'USPP émis en juillet 2017, des *caps* ont été mis en place pour se prémunir de la hausse éventuelle des taux d'intérêt. Ceux-ci répondent aux critères de comptabilisation en capitaux propres au sens de l'application de la norme IFRS 9.

Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS

La dette du groupe est pour partie composée d'encours de dettes *swappées* à taux variable. Le groupe est donc exposé aux hausses de taux d'intérêt en euros. Pour couvrir ce risque, le groupe a mis en place des instruments optionnels de type tunnels, ou *caps*, permettant de se prémunir d'une hausse importante des taux d'intérêt ; ces instruments répondent désormais aux critères de comptabilisation en capitaux propres au sens de l'application de la norme IFRS 9. Au 30 juin 2019, le groupe n'affiche aucune couverture de taux non éligible à la comptabilité de couverture

5.5.2. Dérivés de Change

Couvertures de juste valeur

Le groupe est exposé au risque de variation de valeur en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD sur l'emprunt obligataire en dollar américain émis en 2010. Des instruments dérivés : change à terme ou *cross currency swap*, répondant aux critères de la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39 amendée par IFRS 9, ont été mis en place pour couvrir ce risque à hauteur de la totalité du nominal résiduel.

À l'instar des années précédentes, le groupe a mis en place des couvertures de change et de taux sur les financements intra-groupe couvrant les besoins de certaines de ses filiales situées en dehors de la zone euro (Canada, Russie, Brésil, Hongrie, Pologne, USA). Ces financements intra-groupe en devises font l'objet d'une couverture systématique et intégrale du risque de change, de telle sorte que les variations de valeur du sous-jacent (le prêt/emprunt intra-groupe en devises) soient parfaitement et intégralement compensées par les variations de valeur inverses de l'élément de couverture. Typiquement ces couvertures ont été réalisées par le biais d'achats ou ventes à terme.

Couvertures de flux de trésorerie

Les ventes du groupe sont essentiellement libellées en euro. Toutefois, dans certains pays, le groupe peut facturer en devises, pour l'essentiel en dollars américain et canadien, en forint hongrois, en rouble russe et en zloty polonais. Le groupe publie ses comptes en euros, et les variations de valeur de ces devises par rapport à l'euro peuvent avoir un impact sur son résultat consolidé. Pour limiter la sensibilité de son résultat, le groupe met en place des couvertures de flux de trésorerie en négociant des dérivés fermes et optionnels.

Les *cross currency swaps* englobent également une composante « taux d'intérêt » dans la couverture. Lorsqu'il s'agit de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie en les figeant à l'aide d'un taux fixe, ces couvertures sont éligibles à un traitement de type *cash flow hedge* ; les variations de valeur sont alors enregistrées en capitaux propres, puis recyclées en résultat au fur et à mesure de la survenance des flux couverts.

Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS

Certains dérivés mis en place par le groupe en couverture des flux de trésorerie futurs ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9. Il s'agit essentiellement de stratégies optionnelles en dehors de la monnaie. Dans ce cas, les variations de valeur sont enregistrées directement en résultat.

Instruments dérivés au 30/06/2018

(en milliers d'euros)	Notionnel	Valeur de marché		Valeur comptable	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de taux (A)					
Couvertures de Flux de trésorerie ⁽¹⁾	413 526	3 559	2 848	3 559	2 848
Couvertures de Juste Valeur	231 489	786	42	786	42
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	0	0	0	0	0
<i>Dont instruments fermes : Swaps</i>	0	0	0	0	0
<i>Dont instruments conditionnels : Caps</i>	0	0	0	0	0
<i>Dont instruments conditionnels : Floors</i>	0	0	0	0	0
Dont Courant				103	491
Dont Non courant				4 243	2 400
Dérivés de change (B)					
Couvertures de Flux de trésorerie	35 118	148	257	148	257
<i>Dont instruments à terme</i>	21 080	80	230	80	230
<i>Dont instruments optionnels</i>	14 038	69	27	69	27
Couvertures de Juste Valeur	346 737	12 445	4 931	12 445	4 931
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	67 890	1 034	1 699	1 034	1 699
<i>Dont instruments à terme</i>	48 256	558	799	558	799
<i>Dont instruments optionnels</i>	19 634	477	899	477	899
Dont Courant				4 573	6 833
Dont Non courant				9 054	54
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS (A + B)					
Dont Courant				4 675	7 323
Dont Non courant				13 297	2 454

(1) Y compris caps non actifs.

Instruments dérivés au 30/06/2019

(en milliers d'euros)	Notionnel	Valeur de marché		Valeur comptable	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de taux (A)					
Couvertures de Flux de trésorerie ⁽¹⁾	423 266	257	2 653	257	2 653
Couvertures de Juste Valeur	216 784	8 114	0	8 114	0
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	0	0	0	0	0
Dont instruments fermes : Swaps	0	0	0	0	0
Dont instruments conditionnels : Caps	0	0	0	0	0
Dont instruments conditionnels : Floors	0	0	0	0	0
Dont Courant				401	222
Dont Non courant				7 970	2 431
Dérivés de change (B)					
Couvertures de Flux de trésorerie	25 611	303	217	303	217
Dont instruments à terme	12 832	107	61	107	61
Dont instruments optionnels	12 778	197	156	197	156
Couvertures de Juste Valeur	157 639	11 558	235	11 558	235
Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS	65 609	201	756	201	756
Dont instruments à terme	35 043	133	214	133	214
Dont instruments optionnels	30 566	68	542	68	542
Dont Courant				3 448	1 208
Dont Non courant				8 614	1
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS (A + B)					
Dont Courant				3 849	1 430
Dont Non courant				16 584	2 432

(1) Y compris caps non actifs.

Position nette de change du groupe (hors exposition patrimoniale)

(en milliers d'euros)	30/06/2018					
	USD/EUR	HUF/EUR	USD/CAD	RUB/EUR	PLN/EUR	AUTRES
Position nette avant couverture	(122)	22 686	(7 233)	(7 827)	10 830	(5 074)
Position nette après couverture	(531)	95	3 575	(514)	(317)	(350)

(en milliers d'euros)	30/06/2019					
	USD/EUR	HUF/EUR	USD/CAD	RUB/EUR	PLN/EUR	AUTRES
Position nette avant couverture	2 663	13 640	14 430	(6 739)	4 178	(5 917)
Position nette après couverture	(1 852)	(275)	9 182	(384)	1 436	(1 203)

Note 5.6 Endettement net

5.6.1. Ventilation par nature de l'endettement net

Au 30/06/2018

(en milliers d'euros)	Nominal	< 6 mois	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dette obligataire USPP	321 124	27 944	0	111 775	192 732	332 450
Dette obligataire EuroPP	145 000	0	144 932		0	144 932
Locations Financements	2 198	79	79	461	1 580	2 198
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	146 607	0	26 196	120 411	0	146 607
Emprunts et dettes financières diverses	3 388	1 420	1 420	547	0	3 388
Intérêts courus	4 697	4 697	0	0	0	4 697
Concours bancaires courants	15 172	15 172	0	0	0	15 172
Total endettement Brut avant dérivés	638 186	49 312	172 627	233 194	194 312	649 444
Dérivés - Passifs		6 770	553	2 412	42	9 778
<i>Dont dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i>		0	0	0	42	42
<i>Dont autres dérivés</i>		6 770	553	2 412	0	9 735
Total endettement Brut après juste valeur des instruments dérivés		56 082	173 180	235 606	194 354	659 222
Dérivés - Actifs		4 416	260	13 297	0	17 973
<i>Dont dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i>		2 365	0	9 460	0	12 104
<i>Dont autres dérivés</i>		2 051	260	3 837	0	5 869
VMP	101	101	0	0	0	101
Disponibilités	23 792	23 792	0	0	0	23 792
TOTAL ENDETTEMENT NET		27 773	172 920	222 309	194 354	617 356

Au 30/06/2019

(en milliers d'euros)	Nominal	< 6 mois	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dette obligataire USPP	436 525	28 767	0	126 275	299 559	454 601
Dette obligataire EuroPP	0	0	0	0	0	0
Locations Financements	1 957	66	66	913	913	1 957
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	168 531	178	35 328	132 915	110	168 531
Emprunts et dettes financières diverses	2 906	903	903	549	549	2 906
Intérêts courus	3 100	3 100	0	0	0	3 100
Concours bancaires courants	56 918	56 918	0	0	0	56 918
Total endettement Brut avant dérivés	669 936	89 933	36 297	260 652	301 131	688 012
Dérivés - Passifs	0	1 318	112	2 431	0	3 862
<i>Dont dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Dont autres dérivés</i>	0	1 318	112	2 431	0	3 862
Total endettement Brut après juste valeur des instruments dérivés	0	91 251	36 409	263 083	301 131	691 874
Dérivés - Actifs	0	3 702	147	10 228	6 355	20 433
<i>Dont dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i>	0	3 241	0	10 002	6 355	19 599
<i>Dont autres dérivés</i>	0	461	147	226	0	834
VMP	286	286	0	0	0	286
Disponibilités	16 407	16 407	0	0	0	16 407
TOTAL ENDETTEMENT NET		70 856	36 261	252 855	294 775	654 748

5.6.2. Ventilation par taux des dettes financières nettes

(en milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2019
Dette financière nette	617 356	654 748
Avant couverture de taux		
Taux fixe	487 665	462 564
Taux variable	129 691	192 185
Après couverture de taux		
Taux fixe	417 028	521 882
Taux variable	200 328	132 866

5.6.3. Ventilation par devise des dettes financières nettes

(en milliers d'euros)/(-) = disponibilités	30/06/2018	30/06/2019
EUR	382 764	459 888
USD	253 134	178 750
CAD	13 847	17 492
HUF	14 286	9 681
RUB	(52 032)	(26 927)
BRL	388	5 851
PLN	6 743	7 504
KZT	(1 775)	2 510
TOTAL	617 356	654 748

5.6.4. Endettement net (y compris instruments dérivés) et gearing

	30/06/2018	Augmentation	(Diminution)	Variations de Juste Valeur de la dette	Variations de Juste Valeur des instruments dérivés	Écarts de conversion	Autres ⁽¹⁾	30/06/2019
Passifs financiers	659 222	137 159	(108 854)	6 862	(5 931)	5 351	(1 935)	691 874
Placements et dérivés actifs	41 866	185	(7 858)		2 459	1 120	(645)	37 126
Endettement net (A)	617 356	136 974	(100 996)	6 862	(8 390)	4 231	(1 290)	654 748
Capitaux propres totaux (B)	646 817							724 972
CAPITAUX EMPLOYÉS (A+B)	1 264 173							1 379 720
Gearing (A/B)	95,4 %							90,3 %

(1) Le poste « Autres » correspond essentiellement à des reclassements de comptes à comptes et à la variation des intérêts courus.

5.6.5. Valeur de marché des actifs et passifs financiers hors dérivés

Pour tous les autres actifs et passifs non repris dans ces tableaux, valeur de marché et valeur comptable correspondent à la valeur nominale.

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018		
	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur comptable
Passifs			
Dettes			
Dettes obligataire USPP	321 124	345 806	332 450
Dettes obligataire EuroPP	145 000	144 932	144 932
Emprunts auprès des établissements de crédit	148 805	148 805	148 805
Emprunts et dettes financières diverses	3 388	3 388	3 388
Intérêts courus	4 697	4 697	4 697
Concours bancaires courants	15 172	15 172	15 172
TOTAL	638 186	662 800	649 444
<i>Dont Dette Couverte en Juste valeur</i>		248 890	231 632
<i>Dont Dette Couverte en Flux de Trésorerie</i>		228 514	232 416
Actifs			
Disponibilités et VMP	23 893	23 893	23 893
TOTAL	23 893	23 893	23 893

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2019		
	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur comptable
Passifs			
Dettes			
Dettes obligataire USPP	436 525	464 020	454 601
Dettes obligataire EuroPP			
Emprunts auprès des établissements de crédit	170 487	170 487	170 487
Emprunts et dettes financières diverses	2 906	2 906	2 906
Intérêts courus	3 100	3 100	3 100
Concours bancaires courants	56 918	56 918	56 918
TOTAL	669 936	697 431	688 012
<i>Dont Dette Couverte en Juste valeur</i>		237 177	223 798
<i>Dont Dette Couverte en Flux de Trésorerie</i>		318 204	318 204
Actifs			
Disponibilités et VMP	16 693	16 693	16 693
TOTAL	16 693	16 693	16 693

5.6.6. Échéancier de la dette obligataire

	Échéance	Notionnel	Devises	< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans		TOTAL	
				Nominal	Intérêts *	Nominal	Intérêts *	Nominal	Intérêts *	Nominal	Intérêts *
Émissions publiques											
Émissions privées	2022	145 000	USD	22 612	3 989	67 836	5 128			90 448	9 117
	2022	15 175	EUR	3 035	508	9 105	653			12 140	1 161
	2027	150 000	EUR		2 633	30 000	10 308	120 000	4 217	150 000	17 157
	2027	50 000	USD		1 687	8 787	6 605	35 149	2 702	43 937	10 993
	2029	140 000	EUR		2 618		10 402	140 000	7 816	140 000	20 836

* Montants exprimés en euros et avant éventuelle couverture de taux.

Au 30 juin 2019

Les émissions sont soumises à des covenants financiers, principalement une clause d'exigibilité anticipée en cas de défaut sur remboursement de dette financière (*cross default*) et en cas de non-respect des ratios suivants :

- ratio de dettes long terme sur capitaux permanents inférieur ou égal à 0,60 ;
- ratio d'actifs courants consolidés sur passifs courants consolidés supérieur ou égal à 1,10.

Au 30 juin 2019, le groupe respecte ces covenants financiers.

5.6.7. Liquidités

Le RCF (*Revolving Credit Facility*), d'un montant total de 300 millions d'euros et d'une maturité finale 2021, est utilisé à hauteur de 45 millions d'euros au 30 juin 2019.

Par ailleurs, à cette même date, le groupe bénéficie de plusieurs ouvertures de crédits bancaires confirmées à échéances allant jusqu'à 3 ans portant le montant des lignes bancaires confirmées (y compris RCF) à 380 millions d'euros, non utilisées au 30 juin 2019 (idem juin 2018).

Les tirages réalisés dans le cadre des lignes de crédits bancaires (y compris RCF) confirmées à plus d'un an, sont classés au bilan consolidé en dettes financières non courantes.

Dans une logique de recherche de maturité de ses financements et du refinancement de l'EuroPP arrivé à échéance le 11 mars 2019, Bonduelle a émis avec succès le 2 mai 2019 un nouvel emprunt obligataire de 140 millions d'euros sur le marché américain (USPP) présentant une maturité de 10 ans. Bonduelle, présent sur le marché des USPP depuis 2000, a pu émettre ce placement privé dans des conditions particulièrement compétitives auprès d'un pool d'investisseurs historiques ayant renouvelé sa confiance dans le groupe.

6. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Note 6.1 Impôt sur le résultat

6.1.1. Analyse de la charge nette d'impôts

La charge totale d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Taux d'impôt moyen :	22,8 %	22,1 %

6.1.2. Rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôt

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	%	Au 30/06/2019	%
Résultat net part du groupe	72 435		72 617	
Intérêts minoritaires	(107)		(44)	
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(9)		48	
Charge d'impôt	21 399		20 555	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	93 718		93 176	
Charge d'impôt théorique ⁽¹⁾	32 267	34,43 %	32 081	34,43 %
Rapprochement :				
Différences permanentes	(2 674)	(2,9) %	(1 918)	(2,1) %
Différentiel de taux (pays étrangers) ⁽²⁾	(8 352)	(8,9) %	(8 947)	(9,6) %
Incidence des déficits reportables et autres	157	0,2 %	(661)	(0,7) %
CHARGE RÉELLE D'IMPÔT	21 399	22,8 %	20 555	22,1 %

(1) En France, la contribution exceptionnelle sur l'impôt à laquelle le groupe est assujéti est de 3,3 % pour l'exercice 2018-2019. Le taux théorique de l'impôt, y compris cette contribution exceptionnelle, est donc de 34,43 % en 2018-2019.

(2) Les principaux pays contributeurs au différentiel de taux d'imposition sont le Canada et la Russie.

Au 30 juin 2019, le montant de l'impôt versé est de 19 139 milliers d'euros.

6.1.3. Impôts différés

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Provisions et immobilisations	295	3 404
Marges sur stocks	439	414
Déficits reportables ⁽¹⁾	12 286	14 535
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	(14 302)	(14 636)
Autres ⁽²⁾	3 088	2 527
ACTIF (PASSIF) NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 805	6 244

(1) En raison des perspectives bénéficiaires des sociétés concernées.

(2) Variation d'impôts due aux retraitements d'instruments financiers.

Variation des actifs (passifs) nets d'impôts différés

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
À L'OUVERTURE	7 296	1 805
Acquisitions et cessions de filiales	0	0
Impôts imputés au compte de résultat	(4 579)	2 604
Impôts imputés directement en capitaux propres	(1 043)	1 740
Autres variations ⁽¹⁾	130	95
À LA CLÔTURE	1 805	6 244

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables sont reconnus sur la base de business plans établis sur un horizon raisonnable et dans la mesure où l'existence même de ces déficits fiscaux ne fait l'objet d'aucune incertitude. Les reports déficitaires pour lesquels aucun impôt différé actif

n'a été comptabilisé en raison d'une récupération incertaine liée au manque de visibilité sur la profitabilité future ou d'une remise en cause possible par l'administration locale s'élevé, à taux courants, au 30 juin 2019 à 218,8 millions d'euros, contre 219,1 millions d'euros au 30 juin 2018.

7. RÉSULTAT PAR ACTION

Note 7.1 Résultat par action

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 5 décembre 2019 est de 0,50 euro par action.

Au 30 juin 2019, le capital de Bonduelle SCA se compose de 32 538 340 actions d'une valeur nominale de 1,75 euro (cf. 5.4 - Variation des capitaux propres consolidés).

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Résultat net part du groupe	72 435	72 617
Nombre d'actions retenues pour le calcul :		
• Du résultat net	31 850 987	32 093 796
• Du résultat net dilué	32 039 653	32 414 447
Résultat par action (en euros)		
• De base	2,27	2,26
• Dilué ⁽¹⁾	2,26	2,24

(1) La dilution s'explique principalement par la probabilité d'exercice des plans de stock-options et les plans d'attributions gratuites d'actions. Compte tenu des actions d'autocontrôle affectées à l'objectif de couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, le risque de dilution est limité.

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Note 8.1 Goodwill

Le poste goodwill varie de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2017	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2018
VALEUR BRUTE	470 434	0	0	(8 634)	461 800
Perte de valeur					
VALEUR NETTE	470 434	0	0	(8 634)	461 800

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Acquisition ou dotation ⁽²⁾	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2019
VALEUR BRUTE	461 800	11 775	0	8 305	481 881
Perte de valeur					
VALEUR NETTE	461 800	11 775	0	8 305	481 881

(1) Écarts de conversion.

(2) Le montant de 11 775 K€ correspond au goodwill généré par l'acquisition de Del Monte.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) présentant des indicateurs de perte de valeur, ou comprenant un goodwill, ont fait l'objet d'un test de dépréciation en 2019.

Selon les UGT et en fonction de la pertinence des hypothèses et des références comparables disponibles sur le marché, la valeur recouvrable des actifs retenue par le groupe est une valeur d'utilité ou une valeur de marché.

Les principales hypothèses retenues pour la détermination des valeurs d'utilité de chaque UGT sont décrites en note 1.2.1.

Les résultats des tests de dépréciation 2019 n'ont pas conduit à constater une dépréciation des goodwill.

Le groupe a analysé la sensibilité de la valeur obtenue en fonction de 3 paramètres essentiels à l'approche de la valorisation :

- taux d'actualisation des flux de trésorerie ;
- taux de croissance à long terme ;
- taux de marge opérationnelle.

Les UGT considérées sensibles à une de ces trois variables sont celles dont la hausse supérieure à 1 point du taux d'actualisation, ou la baisse supérieure à 0,5 point du taux de croissance à long terme, ou la baisse supérieure à 1 point du taux de marge opérationnelle, entraînerait une dépréciation.

Aucune variation dans ces proportions du taux d'actualisation, du taux de croissance à long terme ou du taux de marge opérationnelle ne se traduirait par une dépréciation d'UGT.

Au 30 juin 2019, la valeur nette par UGT s'établit de la façon suivante :

Goodwill par UGT

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Acquisition ou dotation ⁽¹⁾	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽²⁾	Au 30/06/2019
Europe/conserves et surgelés	73 826	0	0	87	73 913
Europe/frais prêt à l'emploi	73 160	0	0	0	73 160
Europe orientale/conserves et surgelés	13 699	0	0	295	13 993
Amérique du Nord et du Sud/conserves et surgelés	33 592	11 775	0	1 423	46 790
Amérique du Nord et du Sud/frais prêt à l'emploi	267 524	0	0	6 502	274 025
TOTAL	461 800	11 775	0	8 305	481 881

(1) Le montant de 11 775 K€ est l'acquisition du goodwill de Del Monte.

(2) Écarts de conversion.

Note 8.2 Autres immobilisations incorporelles

Les mouvements des valeurs brutes et pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2017	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2018
Valeurs brutes					
Marques, brevets et licences	26 298	0	0	(522)	25 775
Logiciels	61 576	4 146	(192)	1 164	66 693
Autres	8 364	370	(21)	(187)	8 527
Immobilisations en cours	1 681	1 622	(3)	(1 308)	1 992
	97 919	6 139	(217)	(854)	102 988
Amortissements et pertes de valeur					
Marques, brevets et licences	2 197	9	0	(430)	1 777
Logiciels	52 282	4 104	(192)	113	56 307
Autres	553	17	(21)	(40)	510
	55 033	4 130	(213)	(356)	58 593
Valeurs nettes					
Marques, brevets et licences	24 100				23 998
Logiciels	9 295				10 387
Autres	7 809				8 017
Immobilisations en cours	1 681				1 992
	42 886				44 394

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2019
Valeurs brutes					
Marques, brevets et licences	25 775	10 360	0	250	36 385
Logiciels	66 693	4 392	(20)	1 377	72 442
Autres	8 527	118	0	217	8 861
Immobilisations en cours	1 992	2 019	0	(1 248)	2 763
	102 988	16 890	(20)	595	120 452
Amortissements et pertes de valeur					
Marques, brevets et licences	1 777	11	0	1	1 789
Logiciels	56 307	4 676	(20)	57	61 019
Autres	510	19	0	17	546
	58 593	4 706	(20)	75	63 354
Valeurs nettes					
Marques, brevets et licences	23 998				34 596
Logiciels	10 387				11 423
Autres	8 017				8 315
Immobilisations en cours	1 992				2 763
	44 394				57 098

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie infinie, correspondent aux marques, détenues par le groupe et se répartissent comme suit :

Marques par UGT

	Marque	Au 30/06/2018	Acquisition ou dotation ⁽¹⁾	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽²⁾	Au 30/06/2019
Europe/conserves et surgelés	Cassegrain	20 215	0	0	0	20 215
Europe orientale/conserves et surgelés	Globus	1 500	0	0	0	1 500
Amérique du Nord et du Sud/conserves et surgelés	Artic Gardens	2 081	0	0	44	2 125
Amérique du Nord et du Sud/conserves et surgelés	Del Monte	0	10 323	0	161	10 484
TOTAL		23 796	10 323	0	205	34 324

(1) Marque de Del Monte.

(2) Écarts de conversion.

Note 8.3 Immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs brutes et pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2017	Acquisition ou dotation	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽¹⁾	Au 30/06/2018
Valeurs brutes					
Terrains	52 946	15	(10)	(101)	52 849
Constructions	481 425	8 193	(1 197)	(3 122)	485 298
Installations techniques, outillages et matériels industriels ⁽²⁾	909 518	43 431	(10 990)	252	942 211
Autres	62 219	4 385	(3 140)	(613)	62 851
Immobilisations en cours	30 897	36 379	(34)	(22 784)	44 458
	1 537 005	92 403	(15 370)	(26 368)	1 587 668
Amortissements					
Terrains	11 427	907	0	(26)	12 307
Constructions	303 539	22 254	(1 067)	(4 599)	320 127
Installations techniques, outillages et matériels industriels	670 342	56 527	(10 730)	(10 667)	705 471
Autres	45 732	4 977	(3 106)	(642)	46 961
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
	1 031 040	84 666	(14 903)	(15 935)	1 084 866
Pertes de valeur					
Terrains	162	0	0	0	163
Constructions	223	(156)	0	0	66
Installations techniques, outillages et matériels industriels	355	(26)	0	0	331
Autres	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	190	(27)		(1)	162
	930	(208)	0	(1)	722
Valeurs nettes					
Terrains	41 357				40 379
Constructions	177 662				165 105
Installations techniques, outillages et matériels industriels	238 821				236 409
Autres	16 488				15 891
Immobilisations en cours	30 707				44 296
	505 036				502 080

(1) Variations de périmètre, écarts de conversion et transfert de poste à poste.

(2) Dont 68 % en zone Europe en 2017-2018.

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Acquisition ou dotation ⁽¹⁾	Cession, sortie ou reprise	Autres ⁽²⁾	Au 30/06/2019
Valeurs brutes					
Terrains	52 849	5 048	(151)	758	58 505
Constructions	485 298	13 286	(3 160)	12 642	508 067
Installations techniques, outillages et matériels industriels ⁽³⁾	942 211	31 806	(18 792)	50 988	1 006 213
Autres	62 851	5 823	(2 009)	1 705	68 370
Immobilisations en cours	44 458	48 385	(233)	(47 247)	45 364
	1 587 668	104 347	(24 343)	18 847	1 686 519
Amortissements					
Terrains	12 307	930	(29)	20	13 229
Constructions	320 127	22 151	(2 812)	2 579	342 044
Installations techniques, outillages et matériels industriels	705 471	56 461	(17 405)	7 245	751 773
Autres	46 961	5 383	(1 896)	377	50 825
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
	1 084 866	84 925	(22 142)	10 221	1 157 871
Pertes de valeur					
Terrains	163	0	0	0	163
Constructions	66	200	0	1	268
Installations techniques, outillages et matériels industriels	331	694	(605)	1	421
Autres	0	5	(5)	0	0
Immobilisations en cours	162	20	0	0	183
	722	919	(610)	2	1 034
Valeurs nettes					
Terrains	40 379				45 114
Constructions	165 105				165 755
Installations techniques, outillages et matériels industriels	236 409				254 018
Autres	15 891				17 545
Immobilisations en cours	44 296				45 181
	502 080				527 614

(1) Les investissements relatifs aux acquisitions d'actifs isolés pour le site de Belgorod (Russie) et Lebanon (États-Unis) s'élèvent respectivement à 6 638 et 9 991 milliers d'euros.

(2) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

(3) Dont 66 % en zone Europe en 2018-2019.

Les immobilisations acquises ou refinancées par crédit-bail s'élèvent en valeurs brutes et nettes respectivement à 42,6 et 3,2 millions d'euros au 30 juin 2019 contre 42,6 et 3,7 millions d'euros au 30 juin 2018.

9. AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Note 9.1 Autres provisions

(en milliers d'euros)	30/06/2018	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autre ⁽³⁾	30/06/2019
Risques commerciaux	2 570	668	(499)	(880)	(15)	1 843
Risques fiscaux ⁽¹⁾	1 320	9	(295)	(484)	33	582
Risques sociaux ⁽²⁾	9 336	1 143	(223)	(274)	340	10 322
Restructurations et réorganisations	2 034	0	(689)	0	(181)	1 164
Risques agro-industriels	3 257	1 154	(1 436)	(1 514)	21	1 481
Autres risques	1 799	0	(51)	(176)	6	1 577
	20 316	2 973	(3 194)	(3 328)	203	16 969

(en milliers d'euros)	Courant	Non courant	30/06/2019
Risques commerciaux	1 370	474	1 843
Risques fiscaux ⁽¹⁾	0	582	582
Risques sociaux ⁽²⁾	4 263	6 059	10 322
Restructurations et réorganisations	40	1 124	1 164
Risques agro-industriels	1 157	324	1 481
Autres risques	1 037	540	1 577
	7 866	9 103	16 969

(1) Les provisions pour risques fiscaux correspondent à des contrôles fiscaux en cours provisionnés compte tenu de l'analyse des dossiers par le groupe.

(2) La provision concerne principalement une provision pour le régime de workers' compensation. Voir note 1.2.12.

(3) Écarts de conversion et transferts de poste à poste.

Note 9.2 Risques et litiges

Bonduelle peut être impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et litiges dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Bonduelle fait également l'objet de certaines demandes et/ou actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Bonduelle du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation du bien-fondé des demandes, de l'évolution des procédures et/ou litiges et des arguments de défense présentés, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

La Commission Européenne a adopté le 27/09/2019 sa décision de sanctions envers différents intervenants de certains segments de marché de la conserve de légumes en Europe.

Dans le cadre des investigations menées par la Commission sur le fonctionnement de ces marchés dans les années 2000, et comme mentionné dans ses documents de référence depuis l'exercice 2013-2014, le Groupe Bonduelle a déposé une demande d'immunité d'amende et a obtenu, en date du 24 septembre 2013, une immunité conditionnelle. La décision de la Commission confirme l'absence de sanctions financières à l'égard du groupe.

Pour rappel, Bonduelle a mis en place en 2013, au sein de tous ses segments d'activité, un dispositif de formation de ses salariés au droit de la concurrence, complété par un système d'alerte. Ces principes, réunis dans une Charte Éthique, guident au quotidien l'ensemble des collaborateurs et servent de référence au Comité d'Éthique.

Au 30 juin 2019, aucun nouveau litige autre que ceux liés à l'activité courante n'est à signaler.

Note 9.3 Engagements conditionnels et éventualités

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Engagements donnés		
Avals et cautions donnés (nets des utilisations)	55 939	56 420
Engagements reçus		
Avals et cautions reçus (nets des utilisations)	6 010	6 668

Les engagements correspondent à la couverture de nos activités courantes.

Locations simples

(en milliers d'euros)	Échéances					Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus	
Engagements donnés en matière de location simple	21 140	16 746	12 906	10 707	39 855	101 354

Environnement

Les activités du groupe ne génèrent pas de passifs majeurs en termes d'environnement.

Le groupe fait face ponctuellement aux charges engendrées par la remise en état des sites industriels fermés.

Gaz à effet de serre : En l'absence de traitement comptable IFRS défini, les quotas de gaz à effet de serre ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes consolidés.

Les émissions du Groupe Bonduelle certifiées et restituées sont de 18 255 teqCO₂ au titre de l'année 2018.

Grâce aux économies d'énergie réalisées sur ses sites depuis 2008, à titre d'exemple, l'usage de vapeur d'origine biomasse sur le site d'Estrées-Mons opérationnel en 2015 a permis de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre du groupe soumises à l'*Emission Trading System* (ETS). Bonduelle dispose d'un excédent de quotas disponibles sur son compte qui lui permet de ne pas avoir recours à un achat sur le marché des quotas.

Aucune provision significative pour garantie ou pour risques en matière d'environnement n'a été comptabilisée au 30 juin 2019.

10. AUTRES INFORMATIONS

Note 10.1 Honoraires des Commissaires aux Comptes

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux Commissaires aux Comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices et sont rééligibles.

Bonduelle SCA a pour Commissaires aux Comptes :

Mazars

Représenté par M. Vincent Rambaux, 61 rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE.

Deloitte & Associés

Représenté par M. Pierre-Marie Martin, 67 rue de Luxembourg - 59777 EURALILLE.

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux.

Le mandat des Commissaires aux Comptes nommés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 décembre 2018 se poursuivra jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux Comptes du groupe correspondant aux prestations effectuées au titre des exercices 2017-2018 et 2018-2019.

(en milliers d'euros)	Mazars				Deloitte & Associés				Total			
	2017-2018		2018-2019		2017-2018		2018-2019		2017-2018		2018-2019	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes consolidés et statutaires	784	93 %	723	97 %	948	82 %	850	75 %	1 732	87 %	1 573	84 %
Autres prestations connexes aux missions de certification	0	0 %	6	1 %	38	3 %	52	5 %	38	2 %	58	3 %
Total des honoraires relatifs à des prestations d'audit	784	93 %	729	98 %	986	85 %	902	79 %	1 770	89 %	1 631	87 %
Prestations fiscales	53	6 %	12	2 %	135	12 %	182	16 %	188	9 %	194	10 %
Autres	2	0 %	5	1 %	37	3 %	52	5 %	39	2 %	57	3 %
Total des honoraires relatifs à des prestations autres que l'audit	55	7 %	17	2 %	172	15 %	234	21 %	227	11 %	251	13 %
TOTAL	839	100 %	746	100 %	1 158	100 %	1 136	100 %	1 997	100 %	1 882	100 %

Les prestations autres que l'audit des comptes réalisées par les Commissaires aux Comptes du Groupe Bonduelle correspondent essentiellement à des prestations fiscales réalisées dans des pays hors Union européenne, afin de permettre aux filiales de répondre à leurs obligations

déclaratives locales. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une autorisation par le Conseil de Surveillance et d'une revue annuelle conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Note 10.2 Transactions avec les parties liées

10.2.1. Filiales et sociétés associées

La liste des filiales et sociétés associées du groupe figure à la note 10.4.

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation.

Ces transactions correspondent à la fourniture de matières premières et produits finis ainsi qu'à des prestations de services, notamment informatique et ressources humaines, et des intérêts financiers.

Les transactions avec les sociétés Huerta Gama et Bonduelle Espagnola sont non significatives pour le groupe.

Pour la société mise en équivalence OP OASI, les principales transactions réalisées, ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de cette dernière sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Bilan		
Clients	4 318	3 555
Fournisseurs	15 962	13 605
Compte de résultat		
Ventes	4 105	3 147
Achats	(78 384)	(82 199)

Les transactions avec les autres parties liées sont non significatives.

10.2.2. Organes de direction et de contrôle

Ils sont constitués des organisations suivantes :

1. la Gérance, Pierre et Benoît Bonduelle SAS ;
2. le Conseil de Surveillance, constitué de 8 membres ;
3. Le *Chief Executive Board* (CEB), composé du Directeur général et des 3 Directeurs généraux adjoints ;
4. le *Group Management Committee* (GMC), constitué de 12 membres au 30 juin 2019, incluant les membres du CEB.

Le compte courant créditeur avec Pierre et Benoît Bonduelle SAS s'élève à 3 922 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'autre engagement vis-à-vis de cette dernière.

10.2.3. Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux

Avantages à court terme

Ils se composent :

- de la rémunération de la Gérance, déterminée par l'article 17 des Statuts de la société, au titre de laquelle il a été versé la somme de 1 811 milliers d'euros pour l'exercice 2018-2019 ;
- des jetons de présence perçus par les membres du Conseil de Surveillance, au cours de l'exercice 2018-2019, pour la somme de 65 milliers d'euros. Cette rémunération est fixée par l'Assemblée Générale ;
- des rémunérations brutes fixes et variables versées au *Group Management Committee*.

Le Conseil d'Administration fixe la rémunération du Président et du Directeur général de Bonduelle SA sur proposition du Comité des Rémunérations. La partie variable des rémunérations est basée sur l'évolution des performances du groupe et des filiales en matière, notamment, de progression du chiffre d'affaires et de la rentabilité. Le Président non exécutif de Bonduelle SA ne bénéficie pas de rémunération variable.

En euros	2017-2018	2018-2019
Nombre de membres composant le GMC * (ex-Comité Exécutif) au 30 juin 2019	8	12
Rémunérations brutes versées au GMC * (ex-Comité Exécutif)	4 520 066	5 171 061

* *Group Management Committee*.

Avantages postérieurs à l'emploi

En application du décret du 9 janvier 2012, le groupe a mis en place un contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies (dit contrat article 83) pris en charge pour une très large partie par les bénéficiaires concernés et pour solde par le groupe.

Ce régime bénéficie à l'ensemble des cadres affiliés à l'AGIRC, ayant une rémunération annuelle brute supérieure à 4 plafonds annuels de la Sécurité sociale.

La rémunération de référence fixée par le régime concerné et servant à calculer les droits des bénéficiaires est constituée par la rémunération annuelle de base et le variable. Est exclue de cette rémunération de référence toute somme qui ne peut être qualifiée de salaire au sens de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale et qui pourrait ultérieurement revêtir une telle qualification.

Les droits s'acquiert mensuellement. Les cotisations servant au financement du contrat de retraite à cotisations définies s'élèvent à un montant correspondant à 8 % de la rémunération de référence, calculé dans la limite des tranches A, B et C.

Ces cotisations sont prises en charge à 62,5 % par la société et à 37,5 % par le bénéficiaire.

Il est précisé que pour Guillaume Debrosse, le montant estimatif de la rente viagère (pour un départ en retraite à 62 ans), évalué sur une base annuelle à la date de clôture, est de 842 euros par an. Cette estimation est faite sur base de l'épargne acquise depuis la mise en place du régime.

Concernant les charges fiscales et sociétés associées à la charge de la société, il est précisé que :

- la limite fiscale se situe à 8 % de la rémunération brute annuelle limitée à 8 fois le PASS (plafond annuel de la Sécurité sociale). Les deux cotisations (employeur et salarié) sont à prendre en compte ;
- la limite sociale se situe à 5 % de la rémunération brute annuelle limitée à 5 fois le PASS. Seule la cotisation patronale est considérée ;
- le forfait social de 20 % est dû par l'entreprise sur la part de cotisation dans la limite de l'enveloppe sociale. Au-delà, la cotisation est réintégrée dans le salaire et soumise à charges sociales.

La contribution de la société Bonduelle SA au titre de ce contrat pour l'exercice 2018-2019 est non significative.

Autres avantages à long terme

Néant.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les avantages sont constitués des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail dont bénéficient l'ensemble des salariés au titre des conventions collectives rattachées à leurs contrats de travail. Au titre de l'exercice 2018-2019, ils représentent une somme de 1 005 milliers d'euros pour les membres du GMC.

Paievements en actions

a) Plans d'actions attribuées antérieurement.

Les actions attribuées aux membres du *Group Management Committee* au titre des plans d'attributions gratuites d'actions antérieurs sont décrites en note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

b) Les attributions gratuites sur les actions de la société intervenues au cours de l'exercice pour l'ensemble des membres du *Group Management Committee* sont décrites en note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

c) Attributions gratuites effectives d'actions aux membres du *Group Management Committee* : au 30 juin 2019, 21 331 actions ont été acquises par les membres du *Group Management Committee*.

Par ailleurs, il n'y a pas eu d'acquisition par la société en vue d'une cession à ses salariés, ni de cession par la société à ses salariés de ses propres actions hors attributions gratuites effectives d'actions.

Le Groupe Bonduelle adhère aux principes du Code Afep-Medef en matière de rémunération.

Note 10.3 Événements postérieurs à la clôture

Évolution de l'actionnariat de la société Soléal (France)

Bonduelle, actionnaire à 48 % de la société Soléal, a acquis par étapes, soit le 1^{er} et 22 juillet 2019, l'essentiel des participations des coopératives Euralis, Maïsador et Vivador dans la société, montant ainsi sa participation à près de 100 %.

Créée en 2005 sous forme de *joint-venture*, la société Soléal comprend 2 sites de transformation de maïs doux et de légumes situés à Labenne et Bordères dans les Landes. Cette évolution de l'actionnariat de Soléal s'accompagne d'engagements d'approvisionnement, renforçant ainsi le partenariat long terme avec les producteurs, et amplifiera la compétitivité du Groupe Bonduelle.

Avant cette opération, la société Soléal était déjà contrôlée par le Groupe Bonduelle et consolidée en intégration globale.

Note 10.4 Liste des sociétés du groupe - GRI 102-45

Les sociétés du groupe ont été consolidées de la façon suivante :

	Principales activités	% d'intérêts 30/06/2018	% contrôle 30/06/2019	% d'intérêts 30/06/2019
1. PAR INTÉGRATION GLOBALE				
France				
Bonduelle SA	Holding/Centrale de trésorerie	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS Champiloire	Holding	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Sud Ouest Légumes Alliance - Soléal SAS ⁽¹⁾	Conserve/Surgelé	47,85 %	100,00 %	47,85 %
Bonduelle Frais Traiteur SAS	Holding	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Frais France SAS	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Traiteur International SAS	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Europe Long Life SAS	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Development SAS	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCA Cultures France Champignon	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS Champignonnières des Roches	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCA Champignonnières de l'Est	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS Champignonnières de la Vienne	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCA Champignonnières de Rou Marson	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCA des Champignonnières du Moulin	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCA Culture de la Vienne	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Champiland SAS	Conserve/Surgelé	90,00 %	95,00 %	95,00 %
Euromycel SAS	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Champifor GIE	GIE	77,06 %	77,06 %	77,06 %
MOD Bond SAS (ex-COVIJU2)	Holding	100,00 %	100,00 %	100,00 %
COVIJU3 SAS	Holding	0,00 %	100,00 %	100,00 %
COVIJU4 SAS	Holding	0,00 %	100,00 %	100,00 %
Étranger				
Bonduelle Northern Europe, Belgique	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Nederland, Pays-Bas	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Deutschland GmbH, Allemagne	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BFP GmbH, Allemagne	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Österreich, Autriche	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Nordic, Danemark	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Limited, Royaume-Uni	Sans activité	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BUKH Limited, Royaume-Uni	Holding	100,00 %	0,00 %	0,00 %
Bonduelle Italia, Italie	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Agricola Lombarda, Italie	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Iberica SAU, Espagne	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BF Agricola 4C, Espagne	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BF Nature Bio 4C, Espagne	Frais	0,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Portugal, Portugal	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Polska, Pologne	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %

(1) Voir note 1.1.

Annexes aux comptes consolidés annuels

	Principales activités	% d'intérêts 30/06/2018	% contrôle 30/06/2019	% d'intérêts 30/06/2019
Bonduelle Ceska Republika, République Tchèque	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Central Europe, Hongrie	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Kuban, Russie	Conserve/Surgelé	100,00 %	95,00 %	100,00 %
Coubanskie Conservi Russie, Russie	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Agro-Rost, Russie	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Belgorod, Russie	Conserve/Surgelé	0,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Kazakhstan, Kazakhstan	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle USA Inc., USA	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle US Holding, USA	Holding	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Argentina, Argentine	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Primeurop Argentina, Argentine	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Do Brasil Produtos Alimenticios, Brésil	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bonduelle Canada Inc, Canada	Conserve/Surgelé	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Ready Pac Foods Inc, USA	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Ready Pac Produce Inc, USA	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Missa Bay, LLC, USA	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Ready Pac Florence, Partnership, USA	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Salad Time, LLC, USA	Frais	100,00 %	100,00 %	100,00 %
2. PAR MISE EN ÉQUIVALENCE				
Étranger				
OP OASI, Italie	Frais	35,00 %	35,00 %	35,00 %
Huerta Gama SC, Espagne	Frais	16,66 %	16,66 %	16,66 %
Bonduelle Espagnola, Espagne	Sans activité	50,00 %	50,00 %	50,00 %

(1) Voir note 1.1.

5.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2019

À l'Assemblée Générale de la société Bonduelle

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bonduelle SCA relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des Comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 1.1 Principes comptables – modalités d'élaboration de l'annexe des comptes consolidés qui expose les changements de méthode comptables induits par l'application des nouvelles normes IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » et IFRS 9 « instruments financiers » au 1^{er} juillet 2018.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des *goodwill* (cf. note 1.2.1 « *Goodwill* » et « Suivi de la valeur des *goodwill* » et note 8.1)

Risque identifié

Les *goodwill* représentent 482 M€ au 30 juin 2019 (462 M€ au 30 juin 2018), dont 12 M€ se rapportant à l'acquisition de Del Monte intervenue en juillet 2018.

Les tests de dépréciation effectués par la Direction sur les *goodwill* de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies par Bonduelle intègrent une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :

- les flux de trésorerie futurs ;
- les taux d'actualisation (WACC) et les taux de croissance à long terme utilisés pour la projection de ces flux.

En conséquence, une variation dans ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur recouvrable de ces *goodwill*.

Nous avons donc considéré que les *goodwill* constituaient un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des contrôles mis en place par la société dans le cadre de la préparation des *mid-term visions* préparés par chacune des *business units* sur lesquels se basent les tests de dépréciation de chacune des UGT. Sur la base de ces informations, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :
 - la détermination des flux de trésorerie en lien avec les données opérationnelles sous-jacentes,
 - le taux de croissance à long terme de ces flux par rapport à la pratique sectorielle ;
- nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, les taux d'actualisation retenus (WACC) dans leurs différentes composantes ;
- nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation significative des *goodwill*.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la Gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

A été nommé Commissaire aux Comptes de la société Bonduelle SCA par l'Assemblée Générale du 7 décembre 2006

Au 30 juin 2019, le cabinet Deloitte était dans la 13^e année de sa mission sans interruption.

Mazars

A été nommé Commissaire aux Comptes de la société Bonduelle SCA par l'Assemblée Générale du 20 décembre 1989

Au 30 juin 2019, le cabinet Mazars était dans la 30^e année de sa mission sans interruption et dans la 21^e année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des Comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des Comptes

Nous remettons au Comité des Comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

À Lille et Villeneuve d'Ascq, le 30 septembre 2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés
Pierre-Marie MARTIN

MAZARS
Vincent RAMBAUX



Compte sociaux



6.1	Compte de résultat	220
6.2	Bilan	221
6.3	Tableau de flux de trésorerie	222
6.4	Annexes aux comptes sociaux annuels	223
6.5	Renseignements concernant les filiales et participations	239
6.6	Résultats financiers des cinq derniers exercices	240
6.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	241
6.8	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	244

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ VOUS
SUR BONDUELLE.COM

6.1 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018 12 mois	30/06/2019 12 mois
Chiffre d'Affaires HT		
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	2 068	4 909
Autres produits d'exploitation	0	0
Produits d'exploitation	2 068	4 909
Autres achats et charges externes	2 110	2 531
Impôts et taxes	9	11
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 891	4 909
Autres charges	223	56
Charges d'exploitation	4 233	7 507
Résultat d'exploitation	(2 166)	(2 598)
Perte transférée		
Produits financiers de participations	30 049	30 055
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	259	52
Produits d'Intérêts relatifs aux emprunts obligataires		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3	
Produits financiers	30 312	30 107
Dotations aux provisions sur actifs financiers		
Intérêts et charges assimilés	585	1 228
Charges d'Intérêts relatifs aux emprunts obligataires	5 554	3 849
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5	0
Charges financières	6 143	5 078
Résultat financier	Note 9 24 169	25 029
Résultat courant	22 003	22 431
Sur opérations de gestion		13
Sur opérations en capital	611	775
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels	Note 10 611	788
Sur opérations de gestion		15
Sur opérations en capital	706	777
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Charges exceptionnelles	Note 11 706	792
Résultat exceptionnel	(96)	(4)
Impôts sur les bénéfices	Note 13 (311)	(5 853)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	22 218	28 280

6.2 Bilan

Actif

		30/06/2018 Net	30/06/2019		
			Brut	Amortissements & provisions	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations corporelles	Note 2	4	4		4
Terrains		4	4		4
Constructions					
Immobilisations financières	Note 3	600 230	600 985		600 985
Participations		592 429	592 429		592 429
Créances rattachées à des participations		4	14		14
Autres titres immobilisés		7 798	8 542		8 542
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Actif immobilisé		600 234	600 989		600 989
Créances		9 625	6 735		6 735
Clients et comptes rattachés					
Autres créances	Note 4	9 625	6 735		6 735
Valeurs mobilières	Note 5	101	252		252
Disponibilités					
Charges constatées d'avance	Note 4	43	40		40
Actif circulant		9 768	7 027		7 027
TOTAL DE L'ACTIF		610 003	608 016		608 016

Passif

		30/06/2018 Avant	30/06/2019 Avant
		répartition	Répartition
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capitaux propres	Note 6	409 455	428 842
Capital social		56 492	56 942
Primes d'émission		31 838	38 660
Réserves			
Écarts de réévaluation		947	947
Réserve légale		5 600	5 600
Réserves réglementées			
Autres réserves		28 280	28 280
Report à nouveau		264 080	270 133
Résultat de l'exercice		22 218	28 280
Provisions pour risques et charges	Note 7	36 839	37 052
Dettes		163 708	142 122
Emprunts Obligataires	Note 8	145 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Note 8		
Emprunts, dettes fin. divers	Note 8	1 704	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 8	202	226
Dettes fiscales et sociales	Note 8	7	5
Autres dettes	Note 8	16 795	141 891
TOTAL DU PASSIF		610 003	608 016

6.3 Tableau de flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018 12 mois	30/06/2019 12 mois
Opérations d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	22 218	28 280
Dotations aux amortissements		
Dotations/Reprises provisions pour risques et charges	(177)	3 018
Dotations/Reprises provisions immobilisations financières et VMP		
Dotations/Reprises Provisions pour Impôt	175	(2 806)
Marge brute d'autofinancement	22 216	28 492
Plus-values sur cession d'actif		
Capacité d'autofinancement	22 216	28 492
Variation sur clients et autres créances	6 186	2 892
Variation des provisions pour risques et charges		
Variation sur fournisseurs et autres dettes	(14 614)	125 119
Variation des intérêts courus sur emprunts		(1 704)
Variation du BFR	(8 427)	126 307
Flux de trésorerie d'exploitation	13 788	154 799
Opérations d'investissements		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Acquisitions d'immobilisations financières	(14 471)	(1 468)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8	
Cessions ou remboursements des immobilisations financières	5 098	713
Flux de trésorerie sur opérations d'investissements	(9 366)	(755)
Opérations de financement		
Dividendes	(14 536)	(16 165)
Dividendes à verser		
Variation des capitaux propres	9 685	7 272
Encaissements de nouveaux emprunts (y compris concours bancaires)		
Remboursements d'emprunts		(145 000)
Flux de trésorerie sur opérations de financement	(4 851)	(153 893)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(429)	151
Trésorerie à la clôture	101	252
Trésorerie à l'ouverture	530	101
VARIATION DE TRÉSORERIE	(429)	151

6.4 Annexes aux comptes sociaux annuels

Sommaire

Note 1	Principes, règles et méthodes comptables	223	Note 11	Charges exceptionnelles	229
Note 2	Immobilisations corporelles	225	Note 12	Informations concernant les entreprises liées et les participations	229
Note 3	Immobilisations financières	225	Note 13	Ventilation de l'impôt	230
Note 4	État des créances	226	Note 14	Intégration fiscale	230
Note 5	Valeurs mobilières de placement	227	Note 15	Situation fiscale latente	231
Note 6	Capitaux propres	227	Note 16	Rémunérations des dirigeants	231
Note 7	Provisions pour risques et charges	227	Note 17	Engagements hors bilan	236
Note 8	Dettes	228	Note 18	Information sur les plans de <i>stock-options</i> et plans d'actions gratuites	236
Note 9	Résultat financier	228			
Note 10	Produits exceptionnels	229			

Activité de la société

La société Bonduelle SCA est une société à caractère de holding ayant pour objet :

- l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou agricoles ;
- l'accès aux marchés financiers pour la levée de fonds nécessaires aux développements des activités du groupe.

La société Bonduelle SCA est la société consolidante du Groupe Bonduelle.

Le 11 mars 2019, Bonduelle SCA a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire privé sur le marché européen (EuroPP) de 145 millions d'euros souscrit en septembre 2012.

La société a perçu de sa filiale Bonduelle SA un dividende de 30 055 milliers d'euros conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 décembre 2018.

Note 1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux principes généralement admis en France et définis par le Plan Comptable Général, et mis à jour des règlements émis par l'Autorité des normes comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018, homologué par un arrêté du 8 octobre 2018).

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Changement de méthodes

Aucun changement de méthode notable n'est intervenu sur l'exercice.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements sont pratiqués en linéaire sur la base de leurs durées d'utilisation.

1.3 Immobilisations financières

Titres de participations

Les titres de participation et autres titres immobilisés figurent pour leur valeur d'acquisition.

Une provision est constituée quand la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'inventaire. La valeur d'utilité des

titres de participation est déterminée à partir de différents éléments, tels que la situation nette, l'existence de plus-values latentes et les perspectives de résultats prévisionnels validés par la Direction.

Actions propres

Il est appliqué le règlement ANC 2014-03 afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions aux employés.

De ce fait, les actions propres acquises sont comptabilisées en fonction de leur destination, soit en titres immobilisés, soit en valeurs mobilières de placement.

Sont ainsi classées en immobilisations financières les actions propres détenues dans le cadre de contrats de liquidité ou détenues en vue d'opérations de croissance externe.

Les titres affectés à la couverture des plans d'options d'achat sont reclassés en valeurs mobilières de placement à la valeur nette comptable à la date de leur affectation par la Gérance.

Actions propres détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et dans le cadre de la croissance externe

Les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité ou en vue d'opérations de croissance externe sont comptabilisées à leur prix d'achat.

À la clôture de l'exercice une dépréciation est comptabilisée si le cours de Bourse moyen du dernier mois est inférieur au cours moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions propres ainsi que de celles affectées à des plans de *stock-options* dont la levée est non probable.

1.4 Créances

Les créances sont inscrites à l'actif pour leur valeur nominale. Une provision est constituée, le cas échéant, afin de couvrir les risques de non-recouvrement.

1.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français et notamment des dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif aux passifs. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues de tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

1.6 Conversion des éléments en devises

Les créances et les dettes en devises sont converties au taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts résultant de cette actualisation sont inscrits en « écarts de conversion » au bilan.

1.7 Valeurs mobilières de placement

Actions propres affectées aux plans de *stock-options*

Les actions propres sont comptabilisées :

- à leur prix d'achat si elles sont acquises pour être affectées directement à la couverture des plans d'options d'achat ;

- à la valeur nette comptable à la date de leur affectation par la Gérance, à la couverture des plans d'options, si ces actions avaient été acquises précédemment ou prélevées sur les actions propres inscrites dans les titres immobilisés.

Les titres sont affectés dans des sous catégories distinctes en fonction de l'appréciation du caractère probable ou non probable de la levée des options d'achat par les bénéficiaires au regard du cours moyen de Bourse du dernier mois.

Les titres affectés aux plans d'options d'achat dont l'exercice est probable, font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif si le prix d'exercice est inférieur à la valeur comptable. La probabilité de levée d'option s'apprécie plan par plan, compte tenu des dispositions de chaque plan. Le montant global de cette charge future, est étalé linéairement sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires. La charge correspondante est comptabilisée dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « dotations aux provisions pour risques et charges ».

Cette provision est compensée par la constatation d'un produit à recevoir de même montant sur les sociétés du groupe à raison du personnel bénéficiaire.

Les coûts supportés sont facturés selon les mêmes règles. Ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « transfert de charges ».

Les actions propres affectées à des plans de *stock-options* dont l'exercice par les salariés est improbable font l'objet d'une dépréciation si le cours de Bourse moyen du dernier mois à la clôture est inférieur au cours moyen de l'ensemble des actions propres dont la levée n'est pas probable et des actions non affectées dès l'origine à la couverture d'un plan d'options spécifiques.

L'ensemble de ces méthodes est conforme au règlement 2014-03 de l'ANC.

Autres valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur montant d'acquisition.

Une provision est constituée quand la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'inventaire.

1.8 Emprunt obligataire

Début septembre 2012, la société a émis un Placement Privé Européen de 145 000 milliers d'euros.

Cet emprunt émis pour une durée de 6,5 années a été intégralement remboursé le 11 mars 2019.

1.9 Événements postérieurs à la clôture

Néant

Note 2 Immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs brutes et amortissements cumulés s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Acquisition ou dotation	Fusion et apport	Cession ou reprise	Au 30/06/2019
Valeurs brutes					
Terrains	4				4
Constructions					
	4				4
Amortissements					
Terrains					
Constructions					
Valeurs nettes					
Terrains	4				4
Constructions					
	4				4

Note 3 Immobilisations financières

Les mouvements des valeurs brutes et des provisions s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 30/06/2018	Acquisition	Cession	Rembt, reclassement et autres	Valeurs brutes au 30/06/2019
Titres de participation	592 429				592 429
Bonduelle SA	592 429				592 429
Autres créances immobilisées	4		10		14
Créances rattachées à des participations					
Autres - Compte espèces chez Exane	4		10		14
Autres Immobilisations financières					
Prêts					
Actions propres détenues dans le cadre :					
• d'un contrat de liquidité ⁽¹⁾	620	2 999	(3 163)		457
• de croissance externe	2 670			(1 544)	1 126
• couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions					
• couverture d'options d'achats d'actions et AGA	4 508	1 458	(550)	1 544	6 960
	600 230	4 457	(3 703)		600 985

(1) Les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont revalorisées au cours de clôture par l'intermédiaire de la colonne « acquisition ».

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 30/06/2019	Provisions au 30/06/2018	Dotation	Reprise	Valeurs nettes au 30/06/2019
Titres de participation	592 429				592 429
Autres créances immobilisées	14				14
Autres immobilisations financières					
Actions propres détenues dans le cadre :					
• d'un contrat de liquidité	457				457
• de croissance externe	1 126				1 126
• couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions					
• couverture d'options d'achats d'actions et AGA	6 960				6 960
	600 985				600 985
Évaluation à la clôture :					
Actions propres					12 803

(en nombre d'actions)	Au 30/06/2018	Augmentation	Diminution	Reclassement	Au 30/06/2019
Actions propres détenues dans le cadre :					
• d'un contrat de liquidité	20 036	103 587	107 772		15 851
• de croissance externe	151 842			(87 610)	64 232
• couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions					
• couverture d'options d'achats d'actions et AGA	258 253	50 000	31 402	87 610	364 461
	430 131	153 587	139 174		444 544
Cours moyen des transactions de la période					
		29,02 €	26,66 €		

Note 4 État des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Actif circulant			
Autres créances clients			
Dont produits à recevoir			
Groupe et associés			
Dont produits à recevoir			
État - Impôts et Taxes	1 824	1 824	
Divers - Fournisseurs débiteurs	2	2	
Groupe et associés			
Compte-courant Intégration Fiscale			
Divers - Débiteurs divers ⁽¹⁾	4 909	564	4 345
Divers - Charges constatées d'avance	40	40	
	6 775	6 211	564

(1) Stock-options et AGA : facturation aux sociétés du Groupe Bonduelle de la charge liée aux levées d'actions (cf. note 18).

Le produit à venir en contrepartie de la provision pour risque constituée est comptabilisé en transfert de charge.

Note 5 Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Valeurs Mobilières détenues dans le cadre du contrat de liquidités (EXANE)	101	252
	101	252

Note 6 Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Affectation Résultat 2017-2018	Variation	Au 30/06/2019
Capital social	56 492	450		56 942
Prime d'émission/fusion	31 838	6 822		38 660
Écarts de réévaluation	947			947
Réserve légale	5 600			5 600
Réserves réglementées				
Autres réserves	28 280			28 280
Report à nouveau	264 080	6 053		270 133
Résultat de l'exercice				
30/06/2018	22 218	(22 218)		
30/06/2019			28 280	28 280
Dividendes		8 893		
	409 455		28 280	428 842

Le total des dividendes versés s'élève à 15 943 milliers d'euros pour l'ensemble des actionnaires.

Ce dividende a été payé en actions pour 7 460 milliers d'euros dont une soulte de 188 milliers d'euros et en numéraire pour 8 483 milliers d'euros.

222 milliers d'euros ont été versés à l'Associé commandité, conformément à l'article 25 des Statuts.

Capital social

Au 30/06/2019, le capital se composait de 32 538 340 actions de 1,75 euro selon la répartition suivante :

- 13 904 227 actions ordinaires ;
- 18 634 113 actions à droit de vote double.

Les 32 538 340 actions composant le capital de la société représentent 50 616 197 droits de vote.

Note 7 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Dotation	Reprise		Au 30/06/2019
			Utilisée	Non Utilisée	
Provision pour risque liée aux plans de <i>stock-options</i> ou d'attributions gratuites d'actions	1 891	4 909		1 891	4 909
Provision pour impôt - Intégration Fiscale ⁽¹⁾	34 949	1 550	1 256	3 100	32 143
	36 839	6 459	1 256	4 991	37 052

(1) La provision pour impôt est liée à l'utilisation des déficits et crédits d'impôts des sociétés membres du périmètre d'intégration fiscale.

Note 8 Dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2019		
		Montant brut	À 1 an au plus	+ 1 an et 5 ans au plus
Emprunts ⁽¹⁾	146 704			
Fournisseurs et comptes rattachés ⁽²⁾	202	226	226	
Dettes fiscales et sociales	7	5	5	
Autres dettes ⁽³⁾	16 795	141 891	141 891	
	163 708	142 122	142 122	

(1) Le 10/09/2012, BONDUELLE SCA a émis un Placement Privé Européen pour 145 000 K€ à 3,83 % sur une durée de 6,5 ans. Celui-ci a été remboursé *in fine* le 11/03/2019.

Cet emprunt a été émis pour les besoins de financement du groupe.

(2) La dette fournisseurs est exigible à moins de trente jours.

(3) Inclus le compte-courant avec Bonduelle SA.

Note 9 Résultat financier

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
• Bonduelle SA	30 049	30 055
• Revenus des prêts		
	30 049	30 055
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Reprises sur provisions et transfert de charges		
Autres intérêts et produits assimilés	259	52
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3	
	30 312	30 107
Charges financières		
Dotations financières amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	585	1 228
Charges d'Intérêts relatives à l'EuroPP	5 554	3 849
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5	0
	6 143	5 078
RÉSULTAT FINANCIER	24 169	25 029

Note 10 Produits exceptionnels

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Pénalités – Contrôle Fiscal		13
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
• Produits des cessions d'immobilisations corporelles		
• Produits des cessions d'immobilisations financières (<i>Boni</i> sur actions propres)	611	775
Reprise sur provision pour risques et charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	611	788

Note 11 Charges exceptionnelles

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	Au 30/06/2019
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités – Contrôle Fiscal		15
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
• Sorties d'actif des immobilisations corporelles	8	
• Sorties d'actif des immobilisations financières (<i>Mali</i> sur actions propres)	699	777
• Sorties d'actif des titres de participation		
Provisions pour risques et charges		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	706	792
TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(96)	(4)

Note 12 Informations concernant les entreprises liées et les participations

Postes (en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations :		
• valeur brute	592 429	
• valeur nette	592 429	
Créances rattachées à des participations		
Autres créances	4 909	
Autres dettes	141 857	
Dettes d'exploitation	3	
Produits financiers de participation		
Produits financiers	30 107	
Charges financières	1 077	

Note 13 Ventilation de l'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
Résultat avant impôt	22 431	(4)	22 427
Impôt sociétés théorique			
Avoir fiscal			
Total impôt sociétés théorique			
Effet intégration fiscale			3 047
Provision pour Impôt - Intégration Fiscale			2 806
Total de l'impôt			5 853
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT			28 280

Note 14 Intégration fiscale

La société Bonduelle SCA est intégrée fiscalement, en tant que mère, au sein d'un groupe composé ainsi :

Dénomination	Adresse
Bonduelle SA	La Woestyne - 59173 Renescure
Bonduelle Europe Long Life SAS	La Woestyne - 59173 Renescure
Bonduelle Development SAS	La Woestyne - 59173 Renescure
Bonduelle Frais Traiteur SAS	La Woestyne - 59173 Renescure
Bonduelle Frais France SA	90, rue André Citroën - 69740 Genas
Bonduelle Traiteur International SAS	67 route de Concarneau BP 27 - 29140 Rosporden
SAS Champiloire	Chantemerle - Bagneux - 49400 Saumur
Euromycel SAS	Chantemerle - Bagneux - 49400 Saumur
SAS Champignonnières des Roches	Chantemerle - Bagneux - 49400 Saumur
SAS Champignonnières de la Vienne	Chantemerle - Bagneux - 49400 Saumur
MOD Bond SAS	La Woestyne - 59173 Renescure

Selon la convention, la répartition de l'impôt sur le résultat d'ensemble des sociétés intégrées s'effectue ainsi :

- les sociétés verseront à la société Bonduelle SCA une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus-value nette à long terme de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les sociétés intégrées auraient bénéficié en l'absence d'intégration ;
- la société Bonduelle SCA n'a pas généré d'impôt sur les sociétés sur son propre résultat au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019.

Résultat fiscal d'ensemble

Le résultat fiscal d'ensemble est un bénéfice de 14 726 milliers d'euros.

Déficits reportables : néant.

Note 15 Situation fiscale latente

Néant.

Note 16 Rémunérations des dirigeants

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(en euros)	Exercice 2018-2019
Guillaume Debrosse ⁽¹⁾ <i>Représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA</i>	
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	486 170 ⁽³⁾
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6) ⁽²⁾	343 718
TOTAL	829 888

(1) Bonduelle SCA ne comprend aucun salarié. La rémunération est due au titre du mandat social chez Bonduelle SA. Aucune rémunération n'est versée au titre du mandat de représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA. Guillaume Debrosse a été nommé en qualité de représentant permanent au cours de l'exercice 2018-2019.

(2) Mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % de la rémunération fixe et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Nombre d'actions et valorisation maximum supposant un dépassement de l'objectif.

(3) Ce montant ne tient pas compte de la rémunération variable annuelle non calculée à cette date.

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social de l'émetteur

(en euros)	Exercice 2018-2019	
	Montants dus	Montants versés
Guillaume Debrosse <i>Représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA</i>		
Rémunération fixe ⁽¹⁾	480 000	480 000
• Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	Non calculée	Non applicable
• Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant
Avantages en nature : voiture	6 170	6 170
TOTAL	486 170	486 170

(1) La rémunération fixe ne fait pas l'objet d'une révision annuelle systématique mais tient compte de l'évolution de la taille du groupe et de ses enjeux.

(2) Les éléments variables de rémunération sont déterminés par le Conseil d'Administration de Bonduelle SA sur proposition du Comité des Rémunérations postérieurement à l'émission du présent document et fixés principalement sur la base de l'évolution du chiffre d'affaires et de la rentabilité.

Le niveau de réalisation attendu des critères, principalement quantitatifs, a été arrêté par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations de façon précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité. Les critères qualitatifs ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations de façon précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Cette rémunération variable ne pourra excéder 60 % de la rémunération fixe.

Dans le cadre de la politique de rémunération visant à l'amélioration continue des performances du groupe, la très grande majorité des collaborateurs bénéficient de rémunérations variables.

Tableau récapitulatif des rémunérations dues au Gérant

(en euros)	Exercice 2017-2018	Exercice 2018-2019
Pierre et Benoît BONDUELLE SAS ⁽¹⁾		
Autres rémunérations	1 496 700	1 810 883
TOTAL	1 496 700	1 810 883

(1) La rémunération de la Gérance est déterminée par l'article 17 des Statuts de la société et est composée de deux éléments :

- une rémunération égale à 1,5 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent ;
- une rémunération complémentaire égale à 1 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent, dès lors que celui-ci est supérieur à 1,5 % du chiffre d'affaires net consolidé.

Elle est payable par mensualités d'égal montant et figure ci-dessus pour son montant hors taxes.

Tableau 3 : Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

(en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2017-2018	Montants versés au cours de l'exercice 2018-2019
Mandataires sociaux non dirigeants		
Martin Ducroquet		
Jetons de présence	9 900	11 000
Autres rémunérations		
Isabelle Danjou		
Jetons de présence	9 900	9 900
Autres rémunérations		
Laurent Bonduelle		
Jetons de présence	5 500	5 500
Autres rémunérations		
Matthieu Duriez		
Jetons de présence	3 300	6 600
Autres rémunérations		
Élisabeth Minard		
Jetons de présence	5 500	5 500
Autres rémunérations		
Yves Tack ⁽¹⁾		
Jetons de présence	9 900	3 300
Autres rémunérations		
Marie-France Tisseau		
Jetons de présence	5 500	6 600
Autres rémunérations		
Jean-Pierre Vannier		
Jetons de présence	N/A	5 500
Autres rémunérations		
Marie-Ange Verdickt		
Jetons de présence	8 800	11 000
Autres rémunérations		
TOTAL	58 300	64 900

Les jetons de présence sont attribués de façon prépondérante en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance et des comités spécialisés.

(1) Le mandat d'Yves Tack a pris fin des suites de son décès survenu au cours de l'exercice 2017-2018.

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
TOTAL			NÉANT			

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
TOTAL		NÉANT	

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social durant l'exercice

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Guillaume Debrosse	Plan n° 8 07/12/2018	11 423	343 718 ⁽¹⁾	05/11/2021	06/11/2021	⁽²⁾
TOTAL		11 423				

Le 7 décembre 2018, la Gérance a décidé l'attribution gratuite d'actions ordinaires dont 11 423 à Guillaume Debrosse, au titre de son mandat de Directeur général de Bonduelle SA, en vertu de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2018 dans sa 25^e résolution. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, et à la connaissance de la société, il n'existe pas d'opération de couverture au bénéfice des mandataires sociaux. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, la Gérance a décidé que les dirigeants mandataires des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, bénéficiaires du plan, devront conserver au nominatif 10 % des actions qui leur ont été attribuées gratuitement, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions de dirigeant mandataire social.

(1) Nombre d'actions et valorisation maximum supposant un dépassement de l'objectif.

(2) L'attribution gratuite d'actions est principalement basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire ou de la rémunération fixe et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, et à la connaissance de la société, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

Tableau 7 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social devenues disponibles

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
TOTAL		NÉANT	

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Date d'Assemblée

Date de la décision de la Gérance

Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées

Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées,
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :

Le mandataire social

Guillaume Debrosse

Représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA

Cf. note 18

Point de départ d'exercice des options

Date d'expiration

Prix de souscription ou d'achat

Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)

Nombre d'actions souscrites ou achetées au 30 juin 2018 (date la plus récente)

Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques

Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice

L'exercice des options d'achat d'actions antérieurement attribuées n'est pas soumis à des critères de performance.

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé.	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	Néant

**Tableau 10 : Historique des attributions gratuites d'actions**

Caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions ⁽¹⁾	Plan AGA n° 4	Plan AGA n° 5	Plan AGA n° 6	Plan AGA n° 7	Plan AGA n° 8
Date d'Assemblée	03/12/2015	03/12/2015	03/12/2015	03/12/2015	06/12/2018
Date de la décision de la Gérance	07/12/2015	16/09/2016	27/10/2016	06/10/2017	07/12/2018
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	61 868	76 801	2 415	47 582	72 066
dont le nombre attribué à <i>Guillaume Debrosse</i> <i>Représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle</i> <i>SAS, Gérant de Bonduelle SCA</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	11 423
dont le nombre attribué à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽²⁾	61 868	76 801	2 415	47 582	72 066
Date d'acquisition des actions	07/12/2018	16/09/2019	27/10/2018	06/10/2020	5/11/2021
Date de fin de période de conservation	07/12/2018	16/09/2019	27/10/2018	06/10/2020	5/11/2021
Nombre d'actions ayant fait l'objet d'une acquisition définitive au 30 juin 2019	28 987	N/A	2 415	N/A	N/A
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	32 881	N/A	N/A	N/A	N/A
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	76 801	0	47 582	72 066

(1) L'attribution gratuite d'actions est principalement basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire ou de la rémunération fixe et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, et à la connaissance de la société, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

(2) Group Executive Committee jusqu'au plan 7, Group Management Committee à partir du plan 8.

Caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions ⁽¹⁾	Plan AGA n° 9	Plan AGA n° 10	Plan AGA n° 11	Plan AGA n° 12	Plan AGA n° 13	Plan AGA n° 14
Date d'Assemblée	06/12/2018	06/12/2018	06/12/2018	06/12/2018	06/12/2018	06/12/2018
Date de la décision de la Gérance	07/12/2018	07/12/2018	07/12/2018	07/12/2018	07/12/2018	11/02/2019
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	7 616	26 429	24 141	24 373	18 619	23 024
dont le nombre attribué à <i>Guillaume Debrosse</i> <i>Représentant permanent de Pierre et Benoît</i> <i>Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA</i>	0	0	0	0	0	0
dont le nombre attribué à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽²⁾	0	26 429	24 141	24 373	18 619	0
Date d'acquisition des actions	07/12/2019	31/12/2020	28/02/2021	31/03/2021	31/12/2021	11/02/2022
Date de fin de période de conservation	07/12/2020	31/12/2020	28/02/2021	31/03/2021	31/12/2021	11/02/2022
Nombre d'actions ayant fait l'objet d'une acquisition définitive au 30 juin 2019	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	7 616	26 429	24 141	24 373	18 619	23 024

(1) L'attribution gratuite d'actions est principalement basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire ou de la rémunération fixe et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, et à la connaissance de la société, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

(2) Group Executive Committee jusqu'au plan 7, Group Management Committee à partir du plan 8.

Tableau 11

	Contrat de travail ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽³⁾		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants mandataires sociaux								
Guillaume Debrosse <i>Représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA</i>								
Directeur général de Bonduelle SA		X	X			X		X
Date de début de mandat ⁽⁴⁾								
Date de fin de mandat ⁽⁴⁾								

(1) Le contrat de travail au titre de Bonduelle SA de Guillaume Debrosse a été suspendu au 1^{er} juillet 2018.

(2) Le groupe a mis en place un contrat de retraite complémentaire à cotisations définies (contrat article 83) (cf. partie 5 note 10.2 au paragraphe intitulé « Avantages postérieurs à l'emploi »).

(3) Les salariés de Bonduelle SA bénéficient d'une indemnité de fin de carrière et d'une médaille du travail. Ces dernières représentent pour Guillaume Debrosse la somme de 167 256 euros.

(4) Mandat à durée indéterminée depuis sa nomination lors du Conseil d'Administration de Bonduelle SA en date du 6 juillet 2018.

Note 17 Engagements hors bilan

	Au 30/06/2019
Engagements hors bilan	Néant

Note 18 Information sur les plans de *stock-options* et plans d'actions gratuites

18.1 Plans de *stock-options*

Date d'Assemblée	
Date de la décision de la Gérance	
Nombre initial d'actions pouvant être souscrites ou achetées	
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par Guillaume Debrosse représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA	
Nombre d'options annulées ou caduques ⁽¹⁾	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Néant
Point de départ d'exercice des options	
Date d'expiration	
Prix de souscription ou d'achat	
Valeur de l'action (assiette de la contribution patronale sur les plans d'actions)	
NOMBRE D' ACTIONS SOUSCRITES OU ACHETÉES AU 30/06/2019	
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées au 30/06/2019	

(1) Les annulations correspondent à des options attribuées à des personnes ayant quitté le groupe avant la période d'exercice ou non achetées à l'échéance du plan.



18.2 Plans d'attribution gratuite d'actions

Caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions ⁽¹⁾	Plan AGA n° 4	Plan AGA n° 5	Plan AGA n° 6	Plan AGA n° 7	Plan AGA n° 8
Date d'Assemblée	03/12/2015	03/12/2015	03/12/2015	03/12/2015	06/12/2018
Date de la décision de la Gérance	07/12/2015	16/09/2016	27/10/2016	06/10/2017	07/12/2018
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	61 868	76 801	2 415	47 582	72 066
Dont le nombre attribué à Guillaume Debrosse représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA	N/A	N/A	N/A	N/A	11 423
Dont le nombre attribué à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽²⁾	61 868	76 801	2 415	47 582	72 066
Date d'acquisition des actions	07/12/2018	16/09/2019	27/10/2018	06/10/2020	5/11/2021
Date de fin de période de conservation	07/12/2018	16/09/2019	27/10/2018	06/10/2020	5/11/2021
NOMBRE D' ACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ACQUISITION DÉFINITIVE AU 30 JUIN 2019	28 987	N/A	2 415	N/A	N/A
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	32 881	N/A	N/A	N/A	N/A
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	76 801	0	47 582	72 066

(1) L'attribution gratuite d'actions est principalement basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire ou de la rémunération fixe et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, et à la connaissance de la société, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

(2) Group Executive Committee jusqu'au plan 7, Group Management Committee à partir du plan 8.

Caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions ⁽¹⁾	Plan AGA n° 9	Plan AGA n° 10	Plan AGA n° 11	Plan AGA n° 12	Plan AGA n° 13	Plan AGA n° 14
Date d'Assemblée	06/12/2018	06/12/2018	06/12/2018	06/12/2018	06/12/2018	06/12/2018
Date de la décision de la Gérance	07/12/2018	07/12/2018	07/12/2018	07/12/2018	07/12/2018	11/02/2019
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	7 616	26 429	24 141	24 373	18 619	23 024
Dont le nombre attribué à Guillaume Debrosse représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA	0	0	0	0	0	0
Dont le nombre attribué à l'ensemble du Comité Exécutif ⁽²⁾	0	26 429	24 141	24 373	18 619	23 024
Date d'acquisition des actions	07/12/2019	31/12/2020	28/02/2021	31/03/2021	31/12/2021	11/02/2022
Date de fin de période de conservation	07/12/2020	31/12/2020	28/02/2021	31/03/2021	31/12/2021	11/02/2022
NOMBRE D' ACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ACQUISITION DÉFINITIVE AU 30 JUIN 2019	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	7 616	26 429	24 141	24 373	18 619	23 024

(1) L'attribution gratuite d'actions est principalement basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire ou de la rémunération fixe et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, et à la connaissance de la société, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

(2) Group Executive Committee jusqu'au plan 7, Group Management Committee à partir du plan 8.

18.3 Autres informations sur les plans d'actions

18.3.1 Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice

Les *boni* et *mali* réalisés sur les plans d'actions sont enregistrés dans le résultat exceptionnel.

Il n'y a pas eu de levées d'options réalisées sur l'exercice.

18.3.2 Passifs éventuels

Une provision pour risques et charges est constituée à la clôture du 30 juin 2019 pour 4 909 milliers d'euros.

Cette provision est couverte par un produit à recevoir de même montant constaté en débiteurs divers (cf. note 1 et note 4).

Ce produit à recevoir correspond au montant qui sera refacturé aux filiales qui ont pour salariés les bénéficiaires de plans d'actions gratuites.

6.5 Renseignements concernant les filiales et participations

(en milliers d'euros)	Nombre de titres détenus	Devises	Capital ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice ⁽¹⁾	Quote- part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres		Avances consenties par la société	Cautions données	Chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
						Brute	Nette					
Sociétés												
A/ Titres dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société mère												
1/ Filiales détenues à plus de 50 %												
Bonduelle SA	2 348 058	EURO	234 806	410 555	100	592 429	592 429			38 284	43 372	30 055
2/ Participation détenue entre 10 et 50 %												
B/ Titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société mère												
1/ Filiales françaises												
2/ Filiales étrangères												
3/ Participations dans des sociétés françaises												

(1) Dans la monnaie locale de la société.

6.6 Résultats financiers des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017	30/06/2018	30/06/2019
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	56 000	56 000	56 000	56 492	56 942
Nombre d'actions émises en unités	32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 281 118	32 538 340
Résultat global des opérations effectuées					
Revenus des filiales	30 002	30 049	30 049	30 049	30 055
Chiffre d'affaires hors taxes					
Bénéfice avant impôts, participation, amortissements et provisions	21 632	23 493	22 437	21 730	22 427
Impôts sur les bénéfices	(5 701)	(2 187)	(10 481)	(311)	(5 853)
Participation des salariés					
Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions	27 739	24 538	32 438	22 218	28 280
Montant des bénéfices distribués	13 760	13 760	14 400	16 141	16 269
Résultat des opérations réduit à une seule action					
<i>(en euros)</i>					
Bénéfice après impôts, participation, mais avant amortissements et provisions	0,85	0,80	1,03	0,68	1,05
Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions	0,87	0,77	1,01	0,69	0,87
Dividende versé à chaque action	0,43	0,43	0,45	0,50	0,50 ⁽¹⁾

(1) Projet soumis à l'Assemblée Générale.

Proposition d'affectation du résultat

La Gérance propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice soit 28 279 789,33 euros de la manière suivante :

– bénéfice de l'exercice	28 279 789,33 €
– report à nouveau	<u>270 133 164,51 €</u>
– bénéfice distribuable	298 412 953,84 €
– affectation à l'Associé commandité	282 797,89 €
– réserve légale	94 209,50 €
– dividende aux actionnaires	16 269 170,00 €
– report à nouveau	281 766 776,45 €

Et d'approuver la distribution d'un dividende, au titre de l'exercice 2018-2019, de 0,50 € par action, étant précisé que l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Le dividende sera mis en paiement le 8 janvier 2020.

6.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

À l'Assemblée Générale de la société Bonduelle SCA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bonduelle SCA relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des Comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré comme susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

A été nommé Commissaire aux Comptes de la société Bonduelle SCA par l'Assemblée Générale du 7 décembre 2006

Au 30 juin 2019, le cabinet Deloitte était dans la 13^e année de sa mission sans interruption.

Mazars

A été nommé Commissaire aux Comptes de la société Bonduelle SCA par l'Assemblée Générale du 20 décembre 1989

Au 30 juin 2019, le cabinet Mazars était dans la 30^e année de sa mission sans interruption et dans la 21^e année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux Comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des Comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité des Comptes

Nous remettons un rapport au Comité des Comptes qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des Comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des Comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des Comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lille et à Villeneuve d'Ascq, le 30 septembre 2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Pierre-Marie Martin

MAZARS

Vincent Rambaux

6.8 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 226-10 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Cautionnement par Bonduelle SCA d'un emprunt obligataire émis par Bonduelle SA (USPP 2019)

Personnes concernées : Bonduelle SA, dont Bonduelle SCA détient directement ou indirectement plus de 10 % des droits de vote et Pierre & Benoît Bonduelle SAS, gérant de Bonduelle SCA.

Nature, objet et modalités : le 2 mai 2019, Bonduelle SA a émis un emprunt obligataire aux États-Unis d'une durée de 10 ans par placement privé (USPP) d'un montant total de 140 millions d'euros. Bonduelle SCA s'est porté caution de cette émission. Ce cautionnement n'est pas rémunéré.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 226-2 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cautionnement par Bonduelle SCA d'un emprunt obligataire émis par Bonduelle SA (ex-Bonduelle SAS) (USPP 2010)

Personnes concernées : Bonduelle SA, dont Bonduelle SCA détient directement ou indirectement plus de 10 % des droits de vote et Pierre & Benoît Bonduelle SAS, gérant de Bonduelle SCA.

Nature, objet et modalités : les 3 août et 2 septembre 2010, Bonduelle SA a émis un emprunt obligataire aux États-Unis d'une durée de 12 ans par placement privé (USPP) en deux tranches d'un montant total de 165 millions de dollars. Bonduelle SCA s'est porté caution de cette émission. Ce cautionnement n'est pas rémunéré.

Cautionnement par Bonduelle SCA d'un emprunt obligataire émis par Bonduelle SA (ex-Bonduelle SAS) (USPP 2017)

Personnes concernées : Bonduelle SA, dont Bonduelle SCA détient directement ou indirectement plus de 10 % des droits de vote et Pierre & Benoît Bonduelle SAS, gérant de Bonduelle SCA.

Nature, objet et modalités : Bonduelle SA a émis le 6 juillet 2017, un placement privé aux États Unis (USPP) réparti en deux tranches de respectivement 150 millions d'euros et 50 millions de dollars américains, d'une durée de dix ans. Ce cautionnement n'est pas rémunéré.

Ces conventions ont été réexaminées par votre Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 27 septembre 2019. Constatant que les conditions économiques de ladite convention n'ont pas évolué, il n'y a pas lieu de la soumettre à nouveau à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

Fait à Lille et à Villeneuve d'Ascq, le 30 septembre 2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & associés

Pierre-Marie Martin

MAZARS

Vincent Rambaux



Informations sur la société et son capital



7.1	Renseignement concernant le capital <small>RFA</small>	248
7.1.1	Historique du capital	248
7.1.2	Montant du capital souscrit	249
7.1.3	Délégations et autorisations données à la Gérance en matière d'augmentation de capital	249
7.1.4	Capital potentiel	251
7.2	Actionnariat <small>RFA</small>	252
7.2.1	Répartition du capital et des droits de vote	252
7.2.2	Code de déontologie boursière	253
7.2.3	Pacte d'actionnaires	253
7.3	Action Bonduelle et dividendes	256
7.3.1	Évolution du cours de Bourse	256
7.3.2	Dividendes	257
7.4	Auto détention	257
7.5	Descriptif du programme de rachat d'actions <small>RFA</small>	258
7.5.1	Répartition des objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 août 2019	258
7.5.2	Description détaillée du programme de rachat d'actions	258
7.6	Renseignements de caractère général concernant la société <small>RFA</small>	259

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS
SUR BONDUELLE.COM

7.1 Renseignement concernant le capital

7.1.1 Historique du capital

Année	Opération	Montant nominal	Prime	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
Au 01/01/1993 <i>(en francs)</i>					
1995	Rachat de 68 068 actions	(47 467 600)	(95 295 200)	307 392 400	439 132
	Incorporation de réserves et élévation du nominal de 700 FRF à 760 FRF	22 263 840		282 008 640	371 064
	Division du nominal de 760 FRF à 40 FRF			282 008 640	7 050 216
	Absorption de Financière Bonduelle Dalle et création de 146 325 actions	5 853 000	6 303 103	287 861 640	7 196 541
	Apport d'actions Bonduelle SA par le FCP Bonduelle Valeurs	10 372 880	14 938 800	298 234 520	7 455 863
1997	Apport d'actions Bonduelle SA par des salariés et divers	7 142 720	10 675 640	305 647 240	7 641 181
1998	Émission de 358 819 actions	14 352 760	30 499 615	320 000 000	8 000 000
<i>(en euros)</i>					
2001	Incorporation au capital d'une somme de 47 335 920 F prélevée sur le compte prime d'émission en vue de la conversion en euros			56 000 000	8 000 000
2005	Augmentation de capital suite à la fusion avec la société Montecourt	2 068 948	17 269 806,14	58 068 948	8 295 564
2005	Annulation des actions de la société reçues par elle au titre de sa fusion avec la société Montecourt	(2 068 948)	(17 269 806,14)	56 000 000	8 000 000
	Augmentation de capital suite à la fusion avec la société L'Angevaine	1 596 000	13 933 080	57 596 000	8 228 000
	Augmentation de capital suite à la fusion avec la société La Houssaie	539 588	4 710 603,23	58 135 588	8 305 084
	Augmentation de capital suite à la fusion avec la société La Marjolaine	646 170	5 641 043,42	58 781 758	8 397 394
	Augmentation de capital suite à la fusion avec la société Pecarrère	359 464	3 138 125,23	59 141 222	8 448 746
	Réduction de capital par annulation des actions propres de la société reçues au titre des fusions	3 124 709	(27 278 709,57)	56 016 513	8 002 359
2012	Réduction de capital par annulation d'actions auto détenues	16 513		56 000 000	8 000 000
2013	Réduction de la valeur nominale de l'action par échange de chacune des actions ordinaires de 7 € existant actuellement contre 4 actions nouvelles de 1,75 € de valeur nominale chacune			56 000 000	32 000 000
2018	Augmentation de capital suite à la distribution d'un dividende de 0,45 € par action avec option consentie aux actionnaires, pour le paiement de leurs dividendes, soit en actions, soit en numéraire	491 956,50		56 491 956,50	32 281 118
2019	Augmentation de capital suite à la distribution d'un dividende de 0,50 € par action avec option consentie aux actionnaires, pour le paiement de leurs dividendes, soit en actions, soit en numéraire	450 138,5		56 942 095	32 538 340



7.1.2 Montant du capital souscrit

Au 30 juin 2019, 32 538 340 actions étaient en circulation contre 32 281 118 au 1^{er} juillet 2018. Cette augmentation est due à l'exercice de l'option de paiement du dividende en actions par les actionnaires pour le versement de leur dividende au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018. À l'issue de la période d'option comprise entre le 14 décembre 2018 et le 28 décembre 2018, il a été constaté le 9 janvier 2019 l'émission de 257 222 actions ordinaires nouvelles et une augmentation de capital d'un montant de 450 138,50 euros.

Au 31 août 2019, le capital social est fixé à 56 942 095 euros.

Il est divisé en 32 538 340 actions ordinaires de 1,75 euro chacune, entièrement libérées et de même catégorie représentant 51 174 558 droits de vote théoriques, en raison de l'existence d'un droit de vote double et représentant 50 613 103 droits de vote exerçables en Assemblée Générale. Cet écart est lié à 561 455 actions, privées de droit de vote.

7.1.3 Délégations et autorisations données à la Gérance en matière d'augmentation de capital

Nature de la résolution	Date de l'AG	Durée de la délégation/ autorisation donnée à la Gérance	Date d'expiration	Observation	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2018-2019
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes. Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 30,98 % du capital)*.	06/12/2018 (17 ^e résolution)	26 mois	05/02/2021		-	-
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires et/ou des actions ordinaires donnant accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 30,98 % du capital)*.	06/12/2018 (18 ^e résolution)	26 mois	05/02/2021		-	-
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires, et/ou des actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et/ ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange. Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 30,98 % du capital)*. Plafond commun avec délégation qui suit.	06/12/2018 (19 ^e résolution)	26 mois	05/02/2021		-	-

* Au jour de l'Assemblée Générale.

7 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

Renseignement concernant le capital

Nature de la résolution	Date de l'AG	Durée de la délégation/ autorisation donnée à la Gérance	Date d'expiration	Observation	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2018-2019
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé. Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 30,98 % du capital)*. Maximum de 20 % du capital par an. Plafond commun avec délégation qui précède.	06/12/2018 (20 ^e résolution)	26 mois	05/02/2021		-	-
Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10 % du capital par an, le prix d'émission, qui ne pourra être inférieur, au choix de la Gérance, soit à la moyenne des cours de clôture de l'action de la société sur le marché Euronext Paris constatée sur une période maximale de six mois précédant l'émission, soit au cours moyen pondéré de l'action de la société sur le marché Euronext Paris constaté lors des trois dernières séances de Bourse précédant l'émission avec une décote maximale de 15 %.	06/12/2018 (21 ^e résolution)	26 mois	05/02/2021		-	-
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.	06/12/2018 (22 ^e résolution)	26 mois	05/02/2021		-	-
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	07/12/2017 (13 ^e résolution)	26 mois	07/02/2020		-	-
Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail. Maximum de 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision de la Gérance de réalisation de cette augmentation.	06/12/2018 (23 ^e résolution)	26 mois	05/02/2021		-	-

* Au jour de l'Assemblée Générale.





Renseignement concernant le capital

Nature de la résolution	Date de l'AG	Durée de la délégation/ autorisation donnée à la Gérance	Date d'expiration	Observation	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2018-2019
Autorisation donnée à la Gérance en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription. Maximum de 3 % du capital social au jour de l'Assemblée étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de la société ne pourra dépasser 1 % du capital au sein de cette enveloppe.	06/12/2018 (25 ^e résolution)	38 mois	05/02/2022		-	196 268
Autorisation donnée à la Gérance en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription. Maximum de 3 % du capital social au jour de l'Assemblée étant précisé que le nombre total d'options pouvant être octroyées aux dirigeants mandataires de la société ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 1 % du capital au sein de cette enveloppe.	06/12/2018 (24 ^e résolution)	38 mois	05/02/2022		-	-

* Au jour de l'Assemblée Générale.

7.1.4 Capital potentiel

Tableau récapitulatif des instruments dilutifs arrêté à la date du 31 août 2019

Instruments dilutifs	Nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises	Dilution potentielle maximale (en % du capital)
ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT	320 651	0,98*

* Sur la base d'un capital de 32 538 340 actions.

Il est précisé qu'il n'existe ni actions non représentatives du capital, ni de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

7.2 Actionnariat - GRI 102-5

7.2.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 30 juin 2017

	Nombre d'actions	%	Droits de vote théoriques	%	Droits de vote exerçables en AG	%
La Plaine SA ⁽¹⁾	7 155 904	22,36 %	14 311 808	28,62 %	14 311 808	28,90 %
Pierre et Benoît Bonduelle SAS ⁽²⁾	2 379 220	7,44 %	4 064 256	8,13 %	4 064 256	8,21 %
Total Pierre et Benoît Bonduelle SAS	9 535 124	29,80 %	18 376 064	36,75 %	18 376 064	37,11 %
Autres actionnaires familiaux - Action de concert ⁽³⁾	5 829 808	18,22 %	11 652 826	23,31 %	11 652 826	23,53 %
Sous-total Concert	15 364 932	48,02 %	30 028 890	60,06 %	30 028 890	60,64 %
Autres actionnaires familiaux - Non concertistes	1 969 197	6,15 %	3 895 014	7,79 %	3 895 014	7,86 %
Total actionnaires familiaux	17 334 129	54,17 %	33 923 904	67,85 %	33 923 904	68,50 %
Total Auto détention	473 180	1,48 %	473 180	0,95 %	0	0,00 %
Total FCPE	1 106 971	3,46 %	2 148 802	4,30 %	2 148 802	4,34 %
Total Public	13 085 720	40,89 %	13 455 344	26,90 %	13 455 344	27,16 %
TOTAL	32 000 000	100,00 %	50 001 230	100,00 %	49 528 050	100,00 %

(1) La Plaine SA est contrôlée par la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS à hauteur de 53,33 %, le solde étant détenu par les actionnaires familiaux, dont aucun ne détient plus de 5 % du capital ni des droits de vote.

(2) La société Bonduelle SCA a le statut de société en commandite par actions. L'Associé commandité est la SAS Pierre et Benoît Bonduelle dont les parts sont détenues par les actionnaires familiaux. La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS est gérante de Bonduelle SCA.

(3) Personnes signataires du pacte pour la totalité des actions détenues.

Au 30 juin 2018

	Nombre d'actions	%	Droits de vote théoriques	%	Droits de vote exerçables en AG	%
La Plaine SA ⁽¹⁾	7 340 423	22,74 %	14 496 327	28,77 %	14 496 327	29,08 %
Pierre et Benoît Bonduelle SAS ⁽²⁾	2 815 114	8,72 %	4 510 486	8,95 %	4 398 774	8,82 %
Total Pierre et Benoît Bonduelle SAS	10 155 537	31,46 %	19 006 813	37,72 %	18 895 101	37,90 %
Autres actionnaires familiaux - Action de concert ⁽³⁾	5 875 549	18,20 %	11 727 784	23,27 %	11 727 784	23,53 %
Sous-total Concert	16 031 086	49,66 %	30 734 597	60,99 %	30 622 885	61,43 %
Autres actionnaires familiaux - Non concertistes	1 903 448	5,90 %	3 762 628	7,47 %	3 762 628	7,55 %
Total actionnaires familiaux	17 934 534	55,56 %	34 497 225	68,46 %	34 385 513	68,98 %
Total Auto détention	430 131	1,33 %	430 131	0,85 %	0	0,00 %
Total FCPE	1 088 566	3,37 %	2 145 852	4,26 %	2 145 852	4,30 %
Total Public	12 827 887	39,74 %	13 320 318	26,43 %	13 320 318	26,72 %
TOTAL	32 281 118	100 %	50 393 526	100 %	49 851 683	100 %

(1) La Plaine SA est contrôlée par la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS à hauteur de 53,33 %, le solde étant détenu par les actionnaires familiaux, dont aucun ne détient plus de 5 % du capital ni des droits de vote.

(2) La société Bonduelle SCA a le statut de société en commandite par actions. L'Associé commandité est la SAS Pierre et Benoît Bonduelle dont les parts sont détenues par les actionnaires familiaux. La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS est gérante de Bonduelle SCA.

(3) Personnes signataires du pacte pour la totalité des actions détenues.



Au 30 juin 2019

	Nombre d'actions	%	Droits de vote théoriques	%	Droits de vote exerçables en AG	%
La Plaine SA ⁽¹⁾	7 268 839	22,34 %	14 404 738	28,15 %	14 404 738	28,46 %
Pierre et Benoît Bonduelle SAS ⁽²⁾	3 168 080	9,74 %	5 377 300	10,51 %	5 265 588	10,40 %
Total Pierre et Benoît Bonduelle SAS	10 436 919	32,08 %	19 782 038	38,66 %	19 670 326	38,86 %
Autres actionnaires familiaux - Action de concert ⁽³⁾	5 720 115	17,58 %	11 407 081	22,29 %	11 407 081	22,54 %
Sous-total Concert	16 157 034	49,66 %	31 189 119	60,95 %	31 077 407	61,40 %
Autres actionnaires familiaux - Non concertistes	2 027 019	6,23 %	4 022 145	7,86 %	4 022 145	7,95 %
Total actionnaires familiaux	18 184 053	55,89 %	35 211 264	68,81 %	35 099 552	69,34 %
Total Auto détention	444 544	1,37 %	444 544	0,87 %	0	0,00 %
Total Salariés ⁽⁴⁾	1 190 098	3,65 %	2 268 200	4,43 %	2 268 200	4,48 %
Total Public	12 719 645	39,09 %	13 248 445	25,89 %	13 248 445	26,17 %
TOTAL	32 538 340	100 %	51 172 453	100 %	50 616 197	100 %

(1) La Plaine SA est contrôlée par la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS à hauteur de 53,33 %, le solde étant détenu par les actionnaires familiaux, dont aucun ne détient plus de 5 % du capital ni des droits de vote.

(2) La société Bonduelle SCA a le statut de société en commandite par actions. L'Associé commandité est la SAS Pierre et Benoît Bonduelle dont les parts sont détenues par les actionnaires familiaux. La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS est gérante de Bonduelle SCA.

(3) Personnes signataires du pacte pour la totalité des actions détenues.

(4) L. 225-102 Code de commerce.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote. Il n'y a pas eu de variation significative dans cette répartition depuis la clôture jusqu'à la date d'établissement du présent document. La société est contrôlée comme décrit ci-dessus. Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive sont :

- la présence d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration de la société Bonduelle SA (cf. partie 3.1.4) ;
- la présence de membres indépendants au sein du Conseil de Surveillance de la société Bonduelle SCA (cf. partie 3.2.3) ;
- la présence de comités spécialisés (cf. partie 3.3.2) ;
- l'existence d'un flottant significatif.

La société a réalisé une enquête EUROCLEAR sur les titres au porteur au 28 juin 2019. Cette étude a porté sur 11 137 actionnaires au porteur. 22 % du capital est détenu par des actionnaires au porteur résidant en France et dans les départements ou régions d'outre-mer et 16 % du capital est détenu par des actionnaires au porteur résidant à l'étranger et dans les collectivités d'outre-mer. Par ailleurs lorsque l'analyse est faite par type de détenteur, l'étude montre que 8 % du capital est détenu par des actionnaires au porteur particuliers et que 30 % du capital est détenu par des investisseurs institutionnels.

7.2.2 Code de déontologie boursière

Fidèle à ses valeurs, le Groupe Bonduelle a adopté depuis de nombreuses années des règles de gouvernance et a adhéré en 2008 aux principes du Code de gouvernance Afep-Medef. Dans cet esprit, et en ligne avec les recommandations de l'AMF, le groupe a mis en place un Code de déontologie boursière en septembre 2011, lequel a été mis à jour en 2018, disponible sur le site www.bonduelle.com.

7.2.3 Pacte d'actionnaires

Accords entre actionnaires

Une première convention dite de blocage a été signée le 26 mai 1998 par 102 actionnaires familiaux « souhaitant créer un noyau stable et durable ». Les signataires s'engageaient à bloquer pour une période de 10 ans une partie de leurs actions. Celle-ci a pris fin le 26 mai 2008.

Un second accord qui a recueilli la signature de 144 actionnaires familiaux avait pour objet de réguler le volume des actions présentées sur le marché, d'assurer une continuité dans la gestion de la société et de maintenir l'affectio societatis au sein de l'actionnariat familial. Il a été signé le 27 mars 1998 pour une durée de 5 ans et s'est poursuivi depuis d'année en année, toute partie pouvant dénoncer son adhésion un an avant chaque renouvellement.

Un troisième accord, annulant et remplaçant les précédents accords et en aménageant certaines dispositions, a été mis en place en 2008 pour une durée initiale de 5 ans, renouvelable annuellement à l'expiration de cette période, avec faculté pour chaque partie de sortir de cet accord avec préavis d'un an. L'Autorité des marchés financiers a considéré que les clauses de cet accord caractérisent une action de concert entre les signataires (Avis AMF n° 214C0595 du 17 avril 2014).

Compte tenu de ces accords, l'action de concert telle que constatée par l'Autorité des marchés financiers représente au 30 juin 2019 49,66 % du capital et 60,95 % des 51 172 453 droits de votes théoriques.

Franchissements de seuils

La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 juillet 2017, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société La Plaine qu'elle contrôle, le seuil de 30 % du capital de la société Bonduelle et détenir, à cette date, directement et indirectement 9 635 124 actions Bonduelle représentant 18 476 064 droits de vote, soit 30,11 % du capital et 36,95 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Bonduelle hors marché. À cette occasion, le concert composé des actionnaires familiaux de la société Bonduelle n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, au 11 juillet 2017, 15 464 932 actions Bonduelle représentant 30 128 890 droits de vote, soit 48,33 % du capital et 60,26 % des droits de vote de cette société (Avis AMF n°217C2749 du 27 novembre 2017).

Dans le cadre de ce franchissement de seuil, l'Autorité des marchés financiers a examiné, dans sa séance du 12 décembre 2017, une demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société Bonduelle, qui s'inscrit dans le cadre d'une évolution de l'actionnariat de cette société. En effet, la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS a acquis, entre le 30 juin 2017 et le 11 juillet 2017, 100 000 actions Bonduelle (dont 64 348 actions acquises le 11 juillet 2017). Au résultat de ces acquisitions, les actionnaires familiaux de la société Bonduelle détenaient, au 11 juillet 2017, 15 464 932 actions Bonduelle représentant 30 128 890 droits de vote, soit 48,33 % du capital et 60,26 % des droits de vote. Par conséquent, la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS a franchi en hausse, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société La Plaine SAS qu'elle contrôle, le seuil de 30 % du capital de la société Bonduelle, ce qui est générateur d'une obligation de dépôt d'un projet d'offre publique visant la totalité des titres de Bonduelle, conformément à l'article 234-2 du règlement général [...]. Considérant que les actionnaires familiaux de la société Bonduelle détenaient préalablement aux acquisitions susvisées, 60,06 % des droits de vote de la société Bonduelle, soit la majorité des droits de vote de cette société, l'Autorité des marchés financiers a octroyé la dérogation demandée sur le fondement réglementaire invoqué (Avis AMF n°217C2910 du 13 décembre 2017).

Dans sa séance du 15 mai 2018, l'Autorité des marchés financiers a examiné une demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société Bonduelle, qui s'inscrit également dans le cadre d'une évolution de l'actionnariat de cette société. En effet, la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS a acquis, entre le 11 juillet 2017 et le 26 avril 2018, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société La Plaine SA qu'elle contrôle, 420 414 actions Bonduelle. Au résultat de ces acquisitions, les actionnaires familiaux de la société Bonduelle détenaient, au 26 avril 2018, 15 928 431 actions Bonduelle représentant 30 602 032 droits de vote, soit 49,34 % du capital et 60,73 % des droits de vote. Par conséquent, les actionnaires familiaux de la société Bonduelle d'une part, et la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS ont, entre le 11 juillet 2017 et le 26 avril 2018, accru leurs participations en capital, initialement comprises entre 30 % et 50 %, de plus de 1 % sur moins de 12 mois consécutifs, ce qui est générateur d'une obligation de dépôt d'un projet d'offre publique visant la totalité des titres de Bonduelle, conformément à l'article 234-5 du règlement général de l'AMF [...]. Considérant que les actionnaires familiaux de la société Bonduelle détenaient préalablement aux acquisitions susvisées 60,26 % des droits de vote de la société Bonduelle, soit la majorité des droits de vote de cette société, l'Autorité des marchés financiers a octroyé la dérogation demandée sur le fondement réglementaire invoqué (Avis AMF n° 218C0885 du 16 mai 2018).

Par courrier reçu le 15 janvier 2019, complété par un courrier reçu le 16 janvier 2019, les actionnaires familiaux de la société Bonduelle ont déclaré avoir franchi en hausse, le 9 janvier 2019, le seuil de 50 % du capital de la société Bonduelle et détenir 16 307 593 actions Bonduelle représentant 31 002 475 droits de vote, soit 50,12 % du capital et 60,39 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende de la société en actions Bonduelle (Avis AMF n°219C0117 du 17 janvier 2019).

Par courrier reçu le 17 juillet 2019, complété notamment par un courrier reçu le 22 juillet 2019, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, à titre de régularisation :

- la société par actions simplifiée Pierre et Benoît Bonduelle (La Woestyne, 59173 Renescure) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 31 décembre 2018, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 10 % des droits de vote de la société Bonduelle ; et
- les actionnaires familiaux de la société Bonduelle ont déclaré avoir franchi en baisse, le 15 avril 2019, par suite de la sortie de l'action de concert de certains actionnaires à la suite de leur dénonciation du pacte conclu le 15 avril 2008, le seuil de 50 % du capital de la société Bonduelle et détenir, au 17 juillet 2019, 16 157 034 actions Bonduelle représentant 31 189 119 droits de vote, soit 49,66 % du capital et 60,95 % des droits de vote de cette société.



Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS déclare :

- le franchissement de seuil de 10 % en direct est dû à l'acquisition automatique de droits de vote double du fait de la détention de titres de la société Bonduelle au nominatif depuis 3 ans ;
- cette acquisition de droits de vote double n'a, par définition, fait l'objet d'aucun financement ;
- il est rappelé que la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, actionnaire de référence, appartient à un concert lequel détient plus de la majorité des droits de vote de la société Bonduelle ;
- aucune intention ni stratégie d'acquisition n'est envisagée. La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS pourra cependant procéder à des achats d'actions en fonction des situations de marché, comme elle a pu y procéder ces dernières années ;

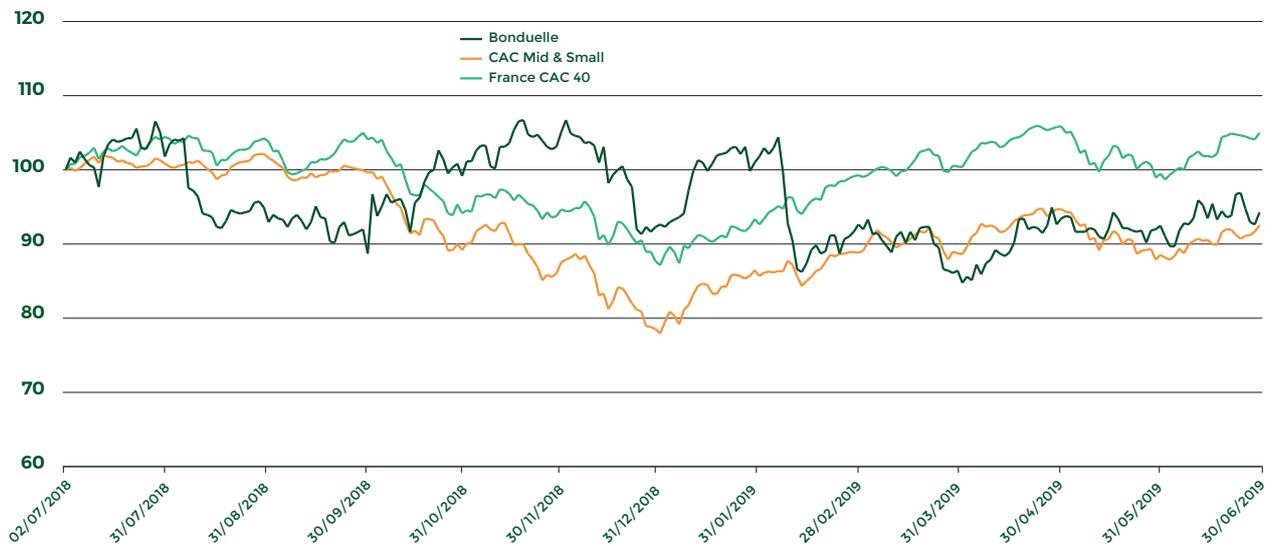
- la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS agissant de concert n'envisage pas de modifier sa stratégie vis-à-vis de Bonduelle et de mettre en œuvre au sein de la société Bonduelle l'une des opérations visées à l'article 223-17 I, 6 du règlement général de l'AMF ;
- la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS n'est pas partie à des accords ou instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9, ni à des accords de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de l'émetteur ;
- l'Associé commandité de la société Bonduelle, la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS n'envisage pas de demander sa nomination au sein du Conseil de Surveillance, ni celle d'autres personnes. » (Avis AMF n° 219C1246 du 23 juillet 2019).

7.3 Action Bonduelle et dividendes

7.3.1 Évolution du cours de Bourse

Évolution du titre Bonduelle par rapport aux indices CAC 40 et CAC Mid & Small

(base 100, juillet 2018)



Données boursières

Cours de l'action	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Plus haut (en euros)	27,-	33,94	47,50	32,60
Plus bas (en euros)	21,1	20,03	30,55	25,90
Dernier cours de l'exercice (en euros)	21,68	32,82	30,95	28,80
Capitalisation boursière au 30 juin (en millions d'euros)	693,76	1 050,24	999,1	937,1
Moyenne des échanges journaliers (en euros)	316 323	493 653	642 083	479 138

Place de cotation : Euronext Paris
 Marché : Euronext valeurs locales
 Type : Compartiment A
 Code ISIN : FR 0000063935
 Code Reuters : BOND.PA

Code Bloomberg : BON FP
 Titres en circulation : 32 538 340
 Indices : CAC Mid & Small, CAC All Shares, CAC Food Producers
 Éligible : SRD

7.3.2 Dividendes

Dividendes mis en distribution au cours des 5 derniers exercices :

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Dividende par action (éligible à la réfaction) (en euros)	0,43	0,43	0,45	0,50	0,50
Montant global du dividende versé (en milliers d'euros)	13 760 *	13 760 *	14 400 *	16 141 *	16 269*

* Ce montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

La politique de dividende de la société a pour objectif de distribuer une fraction limitée de son bénéfice net favorisant ainsi l'autofinancement de ses investissements et de sa croissance externe.

7.4 Auto détention

Au 31 août 2019, 449 743 actions étaient détenues par l'émetteur lui-même, soit 1,38 % du capital, représentant une valeur comptable de 8 577 448,85 euros et une valeur nominale de 787 050,25 euros. Aucune action n'est détenue par des filiales.

7.5 Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions du règlement délégué du 08/03/2016 complétant le règlement (UE) règlement européen n° 596/2014 du Parlement européen et du conseil par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2019. L'avis de réunion sera publié au BALO du 28 octobre 2019.

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 449 743 titres.

7.5.1 Répartition des objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 août 2019

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 21 050 ;
- opérations de croissance externe : 81 066 ;
- couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionariat des salariés : 347 627 ;
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0 ;
- annulation : 0.

7.5.2 Description détaillée du programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 5 décembre 2019
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 3 253 834 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant

au 31 août 2019 à 449 743 (soit 1,38 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 2 804 091 actions (soit 8,62 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- **Prix maximum d'achat** : 60 euros
- **Montant maximal du programme** : 195 230 040 euros
- **Modalités des rachats** : Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que la Gérance appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Tous pouvoirs seront donnés à la Gérance à l'effet de procéder aux opérations de rachat, d'arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 décembre 2019.

- **Objectifs** :
 - d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
 - de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
 - d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
 - d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
 - de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2019 soit jusqu'au 4 juin 2021.

Pour toute information :

finance@bonduelle.com

Tél. : (33) 03 20 43 60 60

7.6 Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination sociale – GRI 102-1

Bonduelle

Siège social – GRI 102-3

« La Woestyne »
59173 – Renescure
Tél. : +33 (0)3 28 42 60 60
Site web : www.bonduelle.com ⁽¹⁾

Siège administratif

Rue Nicolas Appert
BP 30173
59653 – Villeneuve d'Ascq

Forme juridique – GRI 102-5

Bonduelle est une société en commandite par actions, de nationalité française, régie par le Code de commerce.

Date de constitution et durée

La société a été constituée le 19 janvier 1972 pour une durée de 99 ans qui prendra fin le 18 janvier 2071, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Numéros d'identification

La société est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Dunkerque sous le numéro 447 250 044.

Code APE : 6420 Z

Code LEI : 969500QVHHN3NNVYRE94

Exercice social

Du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année.

Objet social (article 2 des Statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la propriété et la gestion de toutes valeurs mobilières et droits sociaux émis par toutes les sociétés françaises ou étrangères ;
- tous investissements financiers et industriels ;
- l'administration d'entreprises ;
- et plus généralement, toutes opérations de toute nature susceptibles de contribuer à son développement.

La société peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et/ou contribuent à sa réalisation.

Documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices

Les Statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social et au siège administratif.

Pendant la durée de validité du présent document, les documents suivants peuvent être consultés sur le site de la société (www.bonduelle.com) :

- la dernière version à jour des Statuts ;
- le règlement intérieur du Conseil de Surveillance ;
- les rapports financiers annuels et semestriels.

Assemblées Générales (article 23 des Statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Leur réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, à l'inscription en compte des titres dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

(1) Les informations figurant sur le site web de la société (www.bonduelle.com) ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel. À ce titre, ces informations n'ont pas été vérifiées par l'AMF.

Peuvent également assister aux Assemblées toutes personnes invitées par la Gérance ou par le Président du Conseil de Surveillance.

L'Associé commandité est représenté par l'un de ses représentants légaux ou par toute personne, actionnaire ou non, mandatée par l'un de ceux-ci.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque la Gérance décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, à son défaut, par le Vice-président de ce conseil ou, encore à défaut, par la Gérance.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, statuant dans les conditions prévues par la loi, exercent leurs fonctions conformément à celle-ci.

Sauf pour la nomination et la révocation des membres du Conseil de Surveillance, la nomination et la révocation des Commissaires aux Comptes et l'approbation des conventions soumises à autorisation, aucune décision des Assemblées n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par écrit par l'Associé commandité au plus tard à la clôture de l'Assemblée ayant voté la décision en cause.

La Gérance de la société a tous pouvoirs pour constater cette approbation ; elle annexe le document la comportant au procès-verbal de l'Assemblée concernée.

Droit de vote double (instauré par l'Assemblée Générale Mixte du 24 octobre 1997 dans sa 10^e résolution à caractère extraordinaire - article 12 des Statuts)

Les titulaires d'actions nominatives entièrement libérées, inscrites à leur nom depuis plus de trois ans bénéficieront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double s'appliquera à l'occasion de toutes les Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires.

Par ailleurs, les dispositions légales concernant le droit de vote double sont rappelées ci-après :

- en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. (article L. 225-123 du Code de commerce) ;
- toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application de l'article L. 225-123. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre

époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai mentionné au premier alinéa de l'article L. 225-123. Il en est de même, sauf stipulation contraire des Statuts de la société ayant attribué le droit de vote double, en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les Statuts de celles-ci l'ont institué. (article L. 225124 du Code de commerce).

Répartition des droits de vote entre usufruitier et nu-proprétaire (article 12 des Statuts)

Les Statuts prévoient actuellement que sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions collectives relatives à l'affectation des bénéfices de la société pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

Cependant, les titulaires d'actions dont la propriété est démembrée peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales. Dans ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au siège social à l'attention de la Gérance, la société étant tenue de respecter cette convention pour toute décision collective qui interviendrait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, la mention de la poste faisant foi de la date de première présentation.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, le nu-proprétaire a le droit de participer à toutes les décisions collectives d'associés.

Gérance (article 15 des Statuts)

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, Associés commandités ou étrangers à la société. Dans le cas de plusieurs gérants, toute disposition des présents Statuts visant le « gérant » s'applique à chacun d'eux, qui peuvent agir ensemble ou séparément.

Le gérant peut être une personne physique ou une personne morale y compris l'Associé commandité lui-même.

Les fonctions du ou des gérants personnes physiques ont une durée de trois exercices qui expirent à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes du 2^e exercice suivant celui au cours duquel est intervenue la désignation de gérant. Les fonctions du ou des gérants personnes morales ont une durée indéterminée.



Au cours de l'existence de la société, la nomination du ou des gérants est de la compétence exclusive de l'Associé commandité.

Les fonctions du gérant prennent fin par le décès, l'incapacité, l'interdiction, le redressement ou la liquidation judiciaire, la révocation, la démission ou le dépassement de l'âge de 75 ans.

La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit.

Le gérant qui démissionne doit prévenir l'Associé commandité et le Conseil de Surveillance six mois au moins à l'avance, par lettre recommandée, ceci sauf réduction de ce délai accordée par l'Associé commandité après avoir recueilli l'avis motivé du Conseil de Surveillance.

La révocation de tout gérant est prononcée par l'Associé commandité.

Pouvoirs de la Gérance

(article 16 des Statuts)

Rapports avec les tiers

La Gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Elle les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales d'actionnaires.

Rapports entre les associés

Dans les rapports entre les associés, la Gérance détient les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société et dans le respect des pouvoirs attribués par les présents Statuts à l'Associé commandité à l'article « Responsabilité et pouvoirs de l'Associé commandité » et au Conseil de Surveillance à l'article « Pouvoirs du Conseil de Surveillance ».

Délégations

La Gérance peut procéder, sous sa responsabilité, à toutes délégations de pouvoirs qu'elle juge nécessaire au bon fonctionnement de la société et de son groupe.

Elle peut procéder, avec l'accord de l'Associé commandité, à une délégation générale, comportant ou non des limitations, à un ou plusieurs cadres de la société qui prennent alors le titre de Directeur général.

Éléments de changement de contrôle

Les Statuts ne contiennent pas de dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle. Il est précisé que les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrits au paragraphe 3.5 du présent document d'enregistrement universel.

Historique du groupe

1853-1926

Les origines : la naissance d'une légende

L'entreprise a deux fondateurs : Louis Bonduelle-Dalle (1802-1880) et Louis Lesaffre-Roussel (1802-1869). Tous deux sont issus d'une famille du Nord d'origine paysanne.

En 1853, les deux hommes décident de créer une distillerie de grains et de genièvre à Marquette-lez-Lille.

En 1862, ils achètent une ferme située à Renescure qui sera transformée en distillerie d'alcools de grains.

1926-1946

Les débuts de la conserverie

En 1926, une première batteuse à pois et des autoclaves sont installés dans la ferme familiale de la Woestyne.

Bonduelle met en boîte 20 hectares de petits pois, ce qui correspond à une production d'environ 120 tonnes par an.

Dès 1936, l'exploitation agricole est portée à 230 hectares et la conserverie s'agrandit sensiblement.

1947-1962

De l'artisanat à l'industrie : une marque à l'écoute des consommateurs

Au lendemain de la guerre, les affaires reprennent vite. La société Bonduelle s'affranchit du réseau commercial d'un confrère, La Rochefortaise qui assurait jusque-là la commercialisation de ses produits, et lance sa propre marque.

En 1957, Bonduelle décide de mettre en boîte un mélange de petits pois et de carottes. Cette grande première dans l'univers de la conserve va asseoir la réussite commerciale de l'entreprise.

1963-1974

Une période de forte expansion

En 1968, une nouvelle prouesse technologique est réalisée : la surgélation des légumes qui va connaître par la suite un énorme succès.

Fin des années soixante et début des années soixante-dix, des filiales européennes sont créées : 1969, l'Allemagne, 1972, l'Italie et 1973, l'Angleterre, d'autres pays suivront.

Ainsi en 1973, Bonduelle réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires à l'export.

1975-1984

L'ère du redéploiement : au-delà de la Picardie

Bonduelle entreprend des projets de développement qui l'amènent à s'implanter dans le Sud-Ouest, l'Oise, puis la Belgique.

Cette extension géographique conduit l'entreprise à investir dans deux nouveaux domaines : le maïs et les champignons.

En 1980, Bonduelle se porte acquéreur de Marie-Thumas, principal conserveur belge de légumes, et marque *leader* et centenaire sur ce marché.

En 1983, sa capacité de production est optimisée : 350 000 tonnes de conserves et 9 000 tonnes de surgelés. Sa position de *leader* européen en légumes transformés est bien solide !

1985-1993

À la conquête de l'Europe

Création d'une filiale espagnole en 1986, en 1988, c'est le tour du Portugal.

Fin 1989, Bonduelle acquiert Cassegrain.

La conquête de l'Est est engagée : l'ex-RDA, la République tchèque, puis bientôt la Pologne en 1992 rejoignent le large club des pays où sont vendus des produits Bonduelle.

En 1986, les usines de Renescure et de Bordères obtiennent la certification ISO 9002, les autres sites industriels du groupe suivront rapidement.

1994-1999

Croissance en Europe et hors Europe, le frais 3^e métier du groupe et introduction en Bourse

En 1995, la marque opte pour une identité visuelle symbole de renouveau : un soleil rayonnant et une frange de verdure, évoquant la nature, le plaisir et le bien-être.

L'ouverture d'une filiale commerciale au Brésil en 1994, l'Argentine découvre les produits en 1996 et début du développement en Russie.

Bonduelle élargit son savoir-faire à une nouvelle technologie : le légume frais élaboré. Une participation majoritaire est prise dans Salade Minute.

En 1998, lancement de la marque Bonduelle en frais en France et signature d'un accord de partenariat avec Cielo e Campo, le numéro 2 de la 4^e gamme en Italie. En juin 1999, les légumes 4^e gamme à la marque Bonduelle feront leur apparition dans les linéaires italiens.

Au printemps 1998 le groupe est introduit au second marché de la Bourse de Paris.

En novembre 1999, Bonduelle participe à la restructuration de la profession des conserveurs de légumes en France et reprend les actifs d'Avril/Cirio France (Marques de Distributeurs en France).

Pour développer son image, en octobre 1999, Bonduelle décide de construire un multicoque et choisit le skipper breton Jean Le Cam pour se lancer dans la voile, univers aux valeurs en phase avec celles de Bonduelle : naturalité, bien-être, technologie, dynamisme.

2000 à 2012

Croissance et développement continu

2000

- Organisation du groupe en fédération de filiales ;
- Prise de contrôle de Cielo e Campo (Frais, Italie), déjà partenaire depuis 1998 ;
- Création de Bonduelle Frische (Frais, Allemagne).

2001

- Fusion Cielo e Campo/Ortobell (n° 1 italien du Frais) qui apporte ses 2 usines de San Paolo d'Argon (Bergame) et Battipaglia en construction (Salerno).

2003

- Rachat de Vita, *leader* du marché du légume frais 4^e gamme en Allemagne et de ses usines de Reutlingen et de Wanzleben ;
- 150^e anniversaire ;
- Acquisition de l'usine de Békéscsaba en Hongrie ;
- Acquisition de Michel Caugant - Création d'une 6^e filiale ;
- *Sponsoring* sportif : lancement du programme de construction d'un monocoque et participation en 2004 au Vendée Globe Challenge.

2004

- Démarrage de l'usine de Novotitarovskaya en Russie.

2006-2007

À la conquête de l'Amérique du Nord

Le Groupe Bonduelle a acquis, en juin 2006, une participation minoritaire chez son confrère Aliments Carrière, *leader* canadien des légumes en conserve et des légumes surgelés.

**2007-2008**

Le 12 juillet 2007, le Groupe Bonduelle prend le contrôle à 100 % du *leader* canadien des légumes en conserve et surgelés. Cette acquisition permet au Groupe Bonduelle de s'implanter durablement sur le continent nord-américain.

2008-2009

Novembre 2008, acquisition de la société belge de production et de commercialisation de conserves La Corbeille, spécialisée dans les marques de distributeurs en Europe du Nord.

2009-2010**Bonduelle, leader européen du champignon transformé**

Le groupe procède sur l'exercice à l'acquisition du groupe France Champignon, *leader* européen du champignon transformé (environ 200 millions d'euros de chiffre d'affaires).

France Champignon produit et commercialise des champignons sous toutes les formes (conserve, frais, pasteurisé ou déshydraté) et de toute nature (champignons de Paris et champignons sylvestres) en Europe.

2010-2011**Déploiement au Brésil****Implantation industrielle et développement commercial au Brésil**

Le groupe est présent au Brésil depuis le milieu des années 1990 tant en conserve qu'en surgelé sur la base essentiellement de produits importés et dispose de positions commerciales fortes et d'une notoriété importante.

L'implantation industrielle, effective en septembre 2010, comprend la construction d'une unité de production de conserves, principalement en pois et maïs, dans la région de Brasilia. Cette zone bénéficie de conditions climatologiques favorables permettant d'envisager des productions sur une période étendue de l'année, réduisant ainsi les capitaux nécessaires (outil de production et portage des stocks).

La commercialisation des produits locaux a démarré en novembre 2010, la production ayant elle commencé en septembre 2010.

2011-2012**3 acquisitions qui accentuent l'internationalisation du groupe**

Le groupe annoncé au 2^e semestre de l'exercice 2011-2012 trois acquisitions en Hongrie, Russie et États-Unis.

En Hongrie et en Russie, les acquisitions des actifs industriels de Kelet-Food et des actifs commerciaux et agro-industriels de Cecab permettent de sécuriser l'approvisionnement des marchés à forte croissance en Europe centrale et orientale, en renforçant la présence commerciale du groupe.

Aux États-Unis, l'acquisition des actifs surgelés d>Allens permet à la Filiale Bonduelle Amérique du Nord d'accentuer sa présence aux États-Unis et de devenir un acteur de référence dans cette technologie en Amérique du Nord.

2012 à aujourd'hui**VegeGo! Une ambition pour 2025**

En 2012, Bonduelle a initié une nouvelle phase de son développement et défini une vision pour le groupe en 2025. Une démarche, impliquant les actionnaires familiaux, les membres du Comité Exécutif, 300 managers et des experts extérieurs au groupe, a abouti fin 2012 au lancement du projet VegeGo!.

Plan de transformation visionnaire et fédérateur, VegeGo! a pour ambition de faire du Groupe Bonduelle « Le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale », assumant pleinement ses responsabilités vis-à-vis de ses actionnaires, ses collaborateurs, ses partenaires, ses clients et l'environnement.

Organisé depuis 2013 en *business units* dédiées chacune à un couple technologie/géographie, le groupe favorise ainsi l'autonomie et l'agilité des entités opérationnelles en charge de l'exécution de la stratégie de développement.

2012-2016**Activités et rentabilités records**

Désormais internationalisé à raison d'un tiers de ses ventes en France, un tiers en Europe hors de France et un tiers hors Europe, Bonduelle fête en 2012-2013 ses 160 ans d'histoire agro-industrielle et 15 ans de présence sur les marchés financiers. Le groupe atteint en 2014-2015 un record historique de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel courant, record qu'il surpasse en 2015-2016 à taux de change constants.

2016-2017**Une étape clé de VegeGo!**

En mars 2017, Bonduelle acquiert le *leader* américain des salades Snacking Ready Pac Foods qui devient la 5^e *business unit* dénommée Bonduelle Fresh Americas. Activité en forte croissance, renforçant son internationalisation, économe en capitaux, cette acquisition transforme le profil du groupe faisant des États-Unis le premier pays d'activité et du frais prêt à l'emploi la première activité du groupe.

Le groupe franchit sur l'exercice la barre symbolique des 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Bonduelle fête en 2017 les 70 ans de la marque, aujourd'hui présente dans plus de 100 pays.

Renseignements de caractère général concernant la société

2017-2018

Un plus haut historique, 20 ans de cotation et une nouvelle gouvernance

Grâce à l'acquisition de Ready Pac Foods devenu Bonduelle Fresh Americas, le Groupe Bonduelle célèbre les 20 ans de sa cotation à la Bourse de Paris par un plus haut historique tant en chiffre d'affaires qu'en rentabilité.

Le groupe réunit début 2018 ses 1 300 managers et annonce la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général afin d'adapter la gouvernance à la taille et aux enjeux du groupe, organisant ainsi une transmission managériale dans la continuité. Cette gouvernance renouvelée est devenue effective au 1^{er} juillet 2018.

2018-2019

Poursuite du développement international

Dans un environnement commercial exigeant et malgré une climatologie défavorable, le Groupe Bonduelle affiche une performance stable à un plus haut historique et poursuit son développement en Amérique du Nord et en Russie au travers de 3 acquisitions.

Bonduelle revendique son engagement sociétal en publiant son manifeste et en engageant une démarche de certification *B Corp*.





Informations complémentaires



8.1	Responsable du document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel 	268
8.1.1	Personne responsable des informations	268
8.1.2	Attestation du responsable	268
8.2	Contrôleurs légaux	269
8.3	Documents accessibles aux actionnaires et au public	270
8.3.1	Contact	270
8.3.2	Calendrier des communications financières	270
8.4	Tables de concordance	271
8.4.1	Table de concordance du document d'enregistrement universel (URD) 2018-2019	271
8.4.2	Table de concordance du rapport financier annuel	274
8.4.3	Table de concordance du rapport de gestion	275
8.4.4	Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise	277

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme 



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS
SUR BONDUELLE.COM

8.1 Responsable du document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel

8.1.1 Personne responsable des informations

Le Gérant : La société « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » dont le siège statutaire est fixé à Renescure (59173) - Lieu-dit « la Woestyne », représentée par son représentant permanent, Guillaume Debrosse.

8.1.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion qu'il contient, dont les différentes rubriques sont mentionnées dans la table de concordance figurant en partie 8.4.3, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 18 octobre 2019

Le Gérant

La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS

Représentée par son représentant permanent, Guillaume Debrosse



8.2 Contrôleurs légaux

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux Commissaires aux Comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices et sont rééligibles.

Bonduelle SCA a pour Commissaires aux Comptes :

Mazars

Représenté par M. Vincent Rambaux, 61 rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE

Deloitte & Associés

Représenté par M. Pierre-Marie Martin, 67 rue de Luxembourg - 59777 EURALILLE

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux.

Nommés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 décembre 2018, leurs mandats se poursuivront jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

8.3 Documents accessibles aux actionnaires et au public

Plusieurs sources d'information sont mises à la disposition des actionnaires et du public. Le rapport d'activité et de responsabilité d'entreprise, édité en français et en anglais, commente les événements qui ont marqué l'exercice, explique la stratégie du groupe et permet une présentation détaillée de l'activité. Il renseigne également sur les activités menées dans le cadre de la responsabilité sociale et environnementale. Ces supports et le document d'enregistrement universel, qui présente l'ensemble des états financiers annuels, sont consultables et téléchargeables sur l'espace « Investisseurs » de www.bonduelle.com. Ce site Internet donne également une information en temps réel sur le cours de l'action. Il permet un accès à l'ensemble des données portant sur l'actualité du groupe.

Une revue de l'actionnaire reprend les principales informations financières, fait un point sur l'actualité récente du groupe et sur ses activités, en présentant notamment les derniers lancements de produits. Elle est envoyée à l'ensemble des actionnaires au porteur et inscrits au nominatif répertoriés lors du dernier recensement. Cette revue est téléchargeable en versions française et anglaise sur l'espace « Investisseurs » du site Internet de Bonduelle.

La Direction de l'entreprise rencontre par ailleurs des investisseurs à l'occasion de réunions d'information ou de présentations individuelles, tant en France qu'à l'étranger.

Une présentation détaillée du groupe est disponible sur son site Internet.



8.3.2 Calendrier des communications financières

Pour l'exercice 2018-2019 :

05/12/2019 Assemblée Générale Annuelle

Pour l'exercice 2019-2020 :

04/11/2019 Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre

03/02/2020 Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre

06/03/2020 Résultats du 1^{er} semestre –
La période d'embargo
débutera le 20/02/2020*

04/05/2020 Chiffre d'affaires du 3^e trimestre

03/08/2020 Chiffre d'affaires annuel

28/09/2020 Résultats annuels –
La période d'embargo
débutera le 13/09/2020*

03/12/2020 Assemblée Générale Annuelle



8.3.1 Contact

Groupe Bonduelle
Direction financière
Rue Nicolas Appert - BP 30173
59653 Villeneuve d'Ascq Cedex
France
Tél. : +33 (0)3 20 43 60 60
Fax : +33 (0)3 20 43 60 00
Mail : finance@bonduelle.com

En savoir plus : www.bonduelle.com

Retrouvez l'actualité du groupe sur Twitter 
[@Bonduelle_Group](https://twitter.com/Bonduelle_Group) et son actualité financière
sur [@BonduelleCFO](https://twitter.com/BonduelleCFO).

* Conformément aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers, il a été décidé d'instaurer une période d'embargo : période de 15 jours calendaires précédant les résultats annuels et semestriels au cours de laquelle aucune information nouvelle sur la marche des affaires et les résultats de Bonduelle ne sera divulguée aux analystes financiers et aux investisseurs.





8.4 Tables de concordance

8.4.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel (URD) 2018-2019

La table de concordance ci-après permet d'identifier les informations requises par les annexes 1 et 2 du Règlement Délégué (CE) n°2019/980 du 14 mars 2019 conformément au schéma de l'URD.

	N° de pages	N° de chapitres
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1 Identité des personnes responsables	1 ; 268	- ; 8
1.2 Déclaration des personnes responsables	268	8
1.3 Déclaration d'experts	N/A	
1.4 Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	N/A	
1.5 Déclaration relative au dépôt du document	1	-
2. Contrôleurs légaux des comptes	269	8
3. Facteurs de risque	141-153	4
4. Informations concernant Bondulle	259	7
5. Aperçu des activités		
5.1 Principales activités		
5.1.1 Nature des opérations et principales activités	8-9 ; 14-19	1
5.1.2 Nouveaux produits et services	4 ; 16 ; 55-60	1 ; 2
5.2 Principaux marchés	7-9 ; 13-17	1
5.3 Évènements importants	14 ; 136-139 ; 176 ; 224	1 ; 4 ; 5 ; 6
5.4 Stratégie et objectifs	4-5 ; 8-11 ; 21-101	1 ; 2
5.5 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de procédés de fabrication	8-9 ; 145 ; 152 ; 156	1 ; 4
5.6 Position concurrentielle	15 ; 34	1 ; 2
5.7 Investissements		
5.7.1 Investissements importants réalisés	6 ; 8-11 ; 64 ; 135-137 ; 164	1 ; 2 ; 4 ; 5
5.7.2 Investissements en cours ou engagements fermes	N/A	
5.7.3 Co-entreprises et participations significatives	212-213 ; 239	5 ; 6
5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	23-27 ; 43-60	2
6. Structure organisationnelle		
6.1 Description sommaire du groupe	8-9 ; 15-19	1
6.2 Liste des filiales importantes	212-213	5
7. Examen de la situation financière et du résultat		
7.1 Situation financière		
7.1.1 Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	6 ; 80-99 ; 134-139	1 ; 2 ; 4
7.1.2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	38-42 ; 48-49 ; 135	2 ; 4
7.2 Résultat d'exploitation	139 ; 220	4 ; 6
7.2.1 Facteurs importants, évènements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	134-135 ; 176-177 ; 179	4 ; 5
7.2.2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaire net ou des produits nets	134-135	4

Tables de concordance

	N° de pages	N° de chapitres
8. Trésorerie et capitaux		
8.1 Informations sur les capitaux	135-136	4
8.2 Flux de trésorerie	164 ; 193 ; 196-197 ; 222	5 ; 6
8.3 Besoin de financement et structure de financement	135-136 ; 164 ; 184-187 ; 195-199	4 ; 5
8.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	N/A	
8.5 Sources de financement attendues	223-228	6
9. Environnement réglementaire		
9.1 Description de l'environnement réglementaire pouvant influencer sur les activités de l'émetteur	143 ; 151 ; 155-156	4
10. Informations sur les tendances		
10.1 Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du groupe depuis la fin du dernier exercice	139 ; 211	4 ; 5
10.2 Évènements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	4-5 ; 139	1 ; 4
11. Prévisions et estimations du bénéfice		
11.1 Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	N/A	
11.2 Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	N/A	
11.3 Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	N/A	
12. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale		
12.1 Informations concernant les membres des organes d'administration, de Direction, de surveillance et de Direction générale	112-114 ; 118-126 ; 128	3
12.2 Conflits d'intérêts	126 ; 128	3
13. Rémunération et avantages		
13.1 Rémunération versée et avantages en nature	130 ; 210-211 ; 231-237	3 ; 5 ; 6
13.2 Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	211 ; 236-237	5 ; 6
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1 Date d'expiration des mandats	118-124	3
14.2 Contrats de service	126	3
14.3 Comités	114 ; 117 ; 119-120 ; 122-124 ; 127-130	3
14.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	127	3
14.5 Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise	118-119	3
15. Salariés		
15.1 Répartition des salariés	6 ; 8 ; 95-96 ; 127	1 ; 2 ; 3
15.2 Participations et stock-options	227 ; 236-238 ; 253	6 ; 7
15.3 Accord de participation des salariés au capital	258	7
16. Principaux actionnaires		
16.1 Répartition du capital	112 ; 252-253	3 ; 7
16.2 Existence de droits de vote différents	260	7
16.3 Contrôle de l'émetteur	252	7
16.4 Accord d'actionnaires	131	3
17. Transactions avec les parties liées	210	5



Tables de concordance

	N° de pages	N° de chapitres
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1 Informations financières historiques	1 ; 161-213 ; 219-240	- ; 5 ; 6
18.1.1 Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	1 ; 214-217 ; 241-243	- ; 5 ; 6
18.1.2 Changement de date de référence comptable	N/A	
18.1.3 Normes comptables	166-176 ; 223-224 ; 268	5 ; 6 ; 8
18.1.4 Référentiel comptable	159 ; 216 ; 241	4 ; 5 ; 6
18.1.5 Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	220-238	6
18.1.6 États financiers consolidés	161-213	5
18.1.7 Date des dernières informations financières	270	8
18.2 Informations financières intermédiaires et autres		
18.2.1 Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées	270	8
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	1 ; 214-217 ; 241-245	- ; 5 ; 6
18.4 Informations financières <i>pro forma</i>	N/A	
18.5 Politique de distribution de dividendes		
18.5.1 Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable	257	7
18.5.2 Montant du dividende par action	127 ; 155 ; 185 ; 201 ; 240 ; 248 ; 257	3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7
18.6 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	156 ; 207	4 ; 5
18.7 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	136-137	4
19. Informations supplémentaires		
19.1 Informations sur le capital		
19.1.1 Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	139 ; 163 ; 165 ; 201 ; 221 ; 227 ; 249	4 ; 5 ; 6 ; 7
19.1.2 Informations relatives aux actions non représentatives du capital	251	7
19.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	112 ; 136 ; 140 ; 165 ; 252-253 ; 257	3 ; 4 ; 5 ; 7
19.1.4 Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	251	7
19.1.5 Conditions de droits d'acquisition et/ou toute obligation	183-184	5
19.1.6 Option ou accord	183-184 ; 251	5 ; 7
19.1.7 Historique du capital social	248	7
19.2 Acte constitutif et statuts		
19.2.1 Registre et objet social	259	7
19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	260	7
19.2.3 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	261	7
20. Contrats importants	N/A	
21. Documents disponibles	270	8

8.4.2 Table de concordance du rapport financier annuel

Le présent URD intègre les éléments du rapport financier annuel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'aux articles 222-3 et 222-9 du règlement général de l'AMF. La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent document d'enregistrement les informations faisant partie du rapport financier annuel.

	N° de pages	N° de chapitres
1. Déclaration de la personne assumant la responsabilité des informations contenues dans le rapport financier annuel	268	8
2. Comptes sociaux	219-240	6
3. Comptes consolidés	161-213	5
4. Rapport de gestion		
- analyse de l'évolution des affaires	4-5 ; 134-140	1 ; 4
- analyse des résultats	6-7 ; 134-140	1 ; 4
- analyse de la situation financière	134-140	4
- principaux risques et incertitudes	141-159	4
- indicateurs clés relatifs aux questions d'environnement et de personnel	21-101	2
- rachats par la société de ses propres actions	140 ; 258	4 ; 7
5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	241-243	6
6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	214-217	5



8.4.3 Table de concordance du rapport de gestion

La table de concordance ci-après permet d'identifier dans le présent URD les informations qui constituent le rapport de gestion annuel conformément aux articles L. 225-100-1 et suivants du Code de commerce.

Rubriques	N° de pages	N° de chapitres	Textes de référence
1. Informations relatives à l'activité de la société et du groupe			
1.1 Exposé de la situation de l'activité et des résultats de l'émetteur, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité	4-5 ; 8-9 ; 15-19 ; 134-140	1 ; 4	L. 232-1 et L. 233-6 du Code de commerce
1.2 Évolution prévisible de l'émetteur et/ou du groupe	4-5 ; 139	1 ; 4	L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce
1.3 Évènements post-clôture de l'émetteur et/ou du groupe	139 ; 211 ; 224	4 ; 5 ; 6	L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce
1.4 Activités en matière de recherche et de développement de l'émetteur et du groupe	8 ; 38 ; 40-42 ; 48-49 ; 135	1 ; 2 ; 4	L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce
1.5 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'émetteur, au regard du volume et de la complexité des affaires de l'émetteur et du groupe	134-136	4	L. 225-100-1 et L. 233-26 du Code de commerce
1.6 Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière (notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel) de l'émetteur et du groupe	6-7 ; 22 ; 64 ; 83-84 ; 88-99 ; 175	1 ; 2 ; 5	L. 225-100-1 du Code de commerce
1.7 Principaux risques et incertitudes auxquels l'émetteur est confronté	33-34 ; 75 ; 141-153	2 ; 4	L. 225-100-1 du Code de commerce
1.8 Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire	147	4	L. 225-100-1 du Code de commerce
1.9 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	157-159	4	L. 225-100-1 du Code de commerce
1.10 - Objectifs et politique de couverture des transactions - Indications sur l'utilisation des instruments financiers - Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du groupe	154-156 ; 184-185	4 ; 5	L. 225-100-1 du Code de commerce
2. Informations juridiques, financières et fiscales de l'émetteur			
2.1 Répartition et évolution de l'actionariat	112 ; 252-253	3 ; 7	L. 233-13 du Code de commerce
2.2 Noms des sociétés contrôlées	212-213	5	L. 233-13 du Code de commerce
2.3 État de la participation des salariés au capital social	112 ; 139-149 ; 183-184 ; 253	1 ; 5 ; 7	L. 225-102 du Code de commerce
2.4 Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	N/A		L. 233-6 du Code de commerce
2.5 Acquisition et cession par l'émetteur de ses propres actions (programme de rachat d'actions)	140 ; 258	4 ; 7	L. 225-211 du Code de commerce
2.6 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	207	5	L. 464-2 du Code de commerce
2.7 Ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachat d'actions ou d'opérations financières	N/A		R. 228-90 du Code de commerce



Tables de concordance

Rubriques	N° de pages	N° de chapitres	Textes de référence
2.8 Dividendes mis en distribution au cours des 3 derniers exercices	240 ; 257	6 ; 7	243 bis CGI
2.9 Délais de paiement fournisseurs et clients	139	4	L. 441-6-1 du Code de commerce ; D. 441-4 du Code de commerce ; A. 441-2 du Code de commerce
2.10 Conditions de levées et de conservation des options par les mandataires sociaux	N/A		L. 225-185 du Code de commerce
2.11 Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants, mandataires sociaux	235	6	L. 225-197-1 du Code de commerce
2.12 Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	240	6	R. 225-102 du Code de commerce
2.13 Conséquences sociales et environnementales de l'activité (y compris Seveso)	21-101	2	L. 225-102-1 du Code de commerce
2.14 Plan de vigilance	74-79	2	L. 225-102-4 du Code de commerce
3. Informations RSE de l'émetteur			
3.1 Déclaration de performance extra-financière	8-11 ; 15-19 ; 20-101 ; 141-153	1 ; 2 ; 4	L. 225-102-1 du Code de commerce ; R.225-104 et R. 225-105 du Code de commerce
3.2 Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la Déclaration de performance extra-financière	86-87	2	L. 225-102-1 V et R. 225-105-2 du Code de commerce
4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Table de concordance		





8.4.4 Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise

La table de concordance ci-après permet d'identifier dans le présent URD les informations qui constituent le rapport sur le gouvernement d'entreprise conformément aux articles L. 225-37-3 et suivants du Code de commerce.

Rubriques	N° de pages	N° de chapitres	Textes de référence
1. Informations sur les rémunérations et avantages octroyés			L. 225-37-3 du Code de commerce
1.1 Rémunération totale et avantages de toute nature versés par l'émetteur aux mandataires sociaux	210-211 ; 231-238	5 ; 6	
1.2 Éléments de rémunération fixe, variable et exceptionnelle versés par l'émetteur aux mandataires sociaux	210-211 ; 231-238	5 ; 6	
1.3 Engagements de toute nature pris par l'émetteur au bénéfice de ses mandataires sociaux	210-211 ; 236 ; 238	5 ; 6	
1.4 Niveau de rémunération des mandataires sociaux mis au regard (i) de la rémunération moyenne et (ii) de la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de l'émetteur autres que les mandataires sociaux et l'évolution de ce ratio au cours des 5 exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison	N/A		
2. Informations sur la gouvernance			L. 225-37-4 du Code de commerce
2.1 Mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	118-123	3	
2.2 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif avec une filiale de l'émetteur (hors conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales)	126 ; 129 ; 244-245	3 ; 6	
2.3 Procédure mise en place par l'émetteur en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-39 du Code de commerce sur les conventions réglementées et de sa mise en œuvre	129	3	
2.4 Tableau récapitulatif des délégations de compétence et autorisation en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	249-251	7	
2.5 Modalités d'exercice de la direction générale en cas de modification	N/A		
2.6 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance	127-129	3	
2.7 Mention de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance	119	3	
2.8 Éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur général	N/A		
2.9 Code de gouvernement d'entreprise	127	3	
2.10 Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale ou les dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	259-260	7	



Rubriques	N° de pages	N° de chapitres	Textes de référence
3. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange			L. 225-37-5 du Code de commerce
3.1 Structure du capital de l'émetteur	131 ; 227 ; 248-249 ; 252-255	3 ; 6 ; 7	
3.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions	131	3	
3.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de l'émetteur	131 ; 252-255	3 ; 7	
3.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits spéciaux et description de ceux-ci	131	3	
3.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	131 ; 259-261	3 ; 7	
3.6 Accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	131 ; 253-255	3 ; 7	
3.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'à la modification des statuts de l'émetteur	131 ; 260-261	3 ; 7	
3.8 Pouvoirs de la Gérance en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions	131 ; 249-251 ; 258	3 ; 7	
3.9 Accords conclus par l'émetteur qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de l'émetteur, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	131	3	
3.10 Accords prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	131	3	





Le document d'enregistrement universel a été réalisé conjointement par la Direction Financière et la Direction de la Communication externe et RSE. Merci à nos partenaires agriculteurs et nos collaborateurs d'avoir contribué à la réalisation de ce document

Crédits photos
Nicolas Blandin, Barbara Crossman, Julien Pebrel, Offset.com, Photothèque Bonduelle

Territoire visuel et iconographie
M&C SAATCHI Little Stories
www.mcslittlestories.com

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

© Bonduelle - 2019



POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS
SUR BONDUELLE.COM

Bonduelle
La nature, notre futur



POUR EN SAVOIR +
WWW.BONDUELLE.COM

SUIVEZ-NOUS



**Découvrez notre
film de marque,
La nature, notre futur :**
youtube.com/GroupeBonduelle

